JEAN-E. GODEFROY

Les bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution

Bonum est sal. Si autem sal evanuerit, in quo condietur ? Neque in terram, neque in sterquilinium utile est, sed foras mittetur.

LUC, XIV, 34.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1918

WORLD CATALOG
TRACE
PAY WALL

LES

BÉNÉDICTINS DE SAINT-VANNE

ET LA RÉVOLUTION

JEAN-E. GODEFROY

Les bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution

Bonum est sal. Si autem sal evanuerit, in quo condietur ? Neque in terram, neque in sterquilinium utile est, sed foras mittetur.

LUC, XIV, 34.

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1918

271.1R
G542

66591

AVANT-PROPOS

Retracer l'anéantissement d'une Congrégation par la Révolution, la suivre, constituée encore, tandis qu'elle agonise sous les coups des lois et des décrets, fouiller ensuite l'existence des religieux jusqu'à leur mort est un travail qui peut paraître, de prime abord, factice et inutile. Il semble, à la réflexion, qu'il se puisse aisément défendre.

La Congrégation bénédictine de Saint-Vanne était composée de monastères isolés, mais un lien spirituel si étroit les unissait qu'ils ne formaient qu'un tout indissoluble. Chaque abbaye avait eu, à l'origine, son histoire, son atmosphère, ses coutumes propres. La réforme de Dom Didier de la Cour, au début du XVII^e^ siècle, en infusant à nouveau, chez les bénédictins de France, la vie spirituelle alors déchue, avait supprimé les différences locales. Une similitude de fait existait cependant entre les monastères, même avant cette réforme, que constituaient l'identité des destinées, d'état, de milieu, de périls. J'en fais abstraction. La Congrégation avait fait plus, elle avait unifié les disparates, remplacé par

une âme commune l'individuelle, et les deux siècles de son existence qui s'achevaient en 1789, avaient identifié la manière de vivre dans les maisons que ne pouvaient altérer quelques coutumes extérieures locales et traditionnelles, aimées des populations voisines et intelligemment respectées.

Ainsi, quoique les bâtiments des abbayes participaient à la vie du Corps, formaient le cadre souvent splendide dans lequel elle se développait : églises gothiques ou renaissance, cloîtres du moyen âge ou majestueuses perspectives des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, quoique les archives, les bibliothèques étaient l'objet d'efforts et de soucis pour la Congrégation, aucune de ces réalités pleines de souvenirs mais extérieures ne nous retiendra. Qu'est-ce que cela dans la tourmente d'idées qui balaya les hommes de 1789 et bouleversa leur vie?

D'ailleurs, le roulement des religieux dans les monastères, en les rendant indépendants de ces biens temporels, accroissait le lien spirituel qui les unissait. Il est inutile de prouver davantage l'exactitude de ce point de vue, quand l'on constate que la communauté des destinées des évêques de France, arrachés de leur siège par la Révolution, a incité à rassembler l'histoire de leurs existences et que le lien qui liait entre eux les conventionnels, autrement factice que celui des religieux d'un même ordre, a suffi pour que l'on recherchât le résultat et l'aboutissement de leurs destinées.

Ces religieux formaient une grande famille dont

les liens étaient les mêmes que dans toute cellule humaine. Leur solidarité et leur étroite dépendance morale sont indiscutables.

Cette étude repose donc sur la réalité. Son intérêt n'a pas besoin d'être justifié. La question religieuse est l'une des plus importantes de l'histoire de la Révolution. Elle a déjà été étudiée sous bien des faces. Cependant, le point de vue des réguliers qui en font partie intégrante a été négligé. La destruction de ces importantes Congrégations qui formaient une des armatures de l'ancienne France est encore imprécise. L'attitude de la Révolution vis-à-vis d'elles est connue, mais la répercussion des décrets sur les ordres eux-mêmes — à part le fait brutal de leur suppression — la marche de la désagrégation, les réactions des individus sont à peu près insoupçonnées.

Cette tentative qui porte sur la Congrégation bénédictine de Saint-Vanne n'est pas sans péril. Tracer *a priori* l'état de ce corps sans remonter les deux siècles d'existence dont l'époque que nous abordons n'est que l'aboutissement est plutôt illogique. Cela revient à tirer une conclusion avant tout raisonnement. Et l'étude qui va suivre doit aider elle-même à éclairer l'état des esprits de la Congrégation. C'est un cercle vicieux.

Heureusement, assez de faits restent, surgis précisément sous la poussée des événements révolutionnaires, dont la lueur concluante accusera la portée de bien des actes, comme l'histoire des

individus — poussière humaine — sera facilitée par les nombreux documents, suscités par cet exceptionnel bouleversement, où beaucoup mirent à nu leur âme. C'est ce qui fait la possibilité de ce travail, et ce sont ces projections d'âme qui, réunies et mesurées, éclaireront peut-être à leur tour quelques coins encore ignorés de la Révolution.

CHAPITRE I

LES ABBÉS COMMENDATAIRES

La Congrégation bénédictine de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe [1], fondée au début du XVII[e] siècle par Dom Didier de la Cour [2], bénédictin lorrain et réformateur de l'ordre de Saint-Benoît en France, comprenait à la fin du XVIII[e] siècle, cinquante monastères, divisés pour l'administration en trois provinces : Lorraine, Champagne, Franche-Comté. Elle ne s'étendait pas au delà des limites réelles de ces divisions territoriales. Seules, l'abbaye de Senones, comptée en Lorraine, était située dans la principauté de Salm, territoire étranger, et l'abbaye de Münster, en Alsace, près de Colmar, mais sa proximité la faisait également compter en Lorraine.

1. Aucun travail d'ensemble n'est encore paru sur l'histoire de la Congrégation. Les sources en sont des plus copieuses et il ne peut être question de les énumérer ici. La bibliographie qui accompagne cet ouvrage — à laquelle je renvoie dès à résent pour complément des références portées en note que j'ai voulu restreindre autant que possible encore qu'elle concerne d'abord la Révolution, en indique quelques-unes et particulièrement les ouvrages généraux. Cependant, je citerais tout spécialement Dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine* et sa *Bibliothèque lorraine*, qui donne des renseignements succincts, mais précis et précieux, et pour les sources : Dom Beaunier, *Recueil historique des Archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*. Nouv. édit., Paris, 1906. Volume d'introduction.

2. Dom E. Didier-Laurent : *Dom Didier de la Cour de La Vallée et la réforme des Bénédictins de Lorraine*, 1550-1623 (Mémoires de la Soc. d'Archéol. lorraine et du Musée historique lorrain, 1903, pp. 265-502).

Ces cinquante maisons[1] étaient d'importance variable. Il faut y distinguer les abbayes proprement dites, les prieurés et les communautés.

Une courte indication est nécessaire sur le statut monastique et en particulier sur celui de ces antiques abbayes bénédictines, à la fin du XVIII^e^ siècle.

Toutes les *abbayes* devaient avoir à leur tête, suivant la règle de saint Benoît, un abbé, toujours un des religieux et élu par eux. Dès le XIV^e^ siècle, leur opulence avait amené le pape à prélever un revenu sur ces charges et souvent à nommer lui-même l'abbé, généralement régulier, mais pris en dehors du monastère qu'il était appelé à diriger. Cette nomination, fort irrégulière et controversée, d'abord précisée par la Pragmatique Sanction, était passée au roi avec le concordat de François I^er^. Les revenus des monastères avaient été scindés en deux parties et formaient deux menses, celle de l'abbé, appelé commendataire, et celle de la communauté. La mense abbatiale constituait un *bénéfice* alloué à un cadet de noblesse qui trouvait ainsi une situation. La mense régulière aidait à vivre la communauté, dirigée par un prieur, seule raison d'être de l'abbaye.

Les abbayes pouvaient être régulières. La mense abbatiale était attribuée alors à un bénédictin. Le cas est rare dans la Congrégation de Saint-Vanne. Il demandera à être étudié.

Les *prieurés* étaient des abbayes en réduction. Quelques-uns, assez opulents, entretenaient à la fois un bénéficier et une communauté. Ils ne différaient des abbayes que par le taux du revenu de l'une et l'autre mense, forcément moins important.

Mais la majeure partie des prieurés, petits essaims envoyés pour gérer des biens éloignés d'une abbaye

1. Voir la liste à l'Appendice qui détaille les abbés commendataires et les supérieurs en fonction.

mère, n'entretenait qu'un bénéficier. La modicité du revenu supprimait les convoitises. Il arriva souvent que le bénéfice à la nomination des abbés commendataires était attribué à un moine qui en reversait le produit à la Congrégation. Cette situation souleva des difficultés qui seront examinées elles aussi.

Une *communauté* était un monastère de fondation récente (XVII^e^ ou XVIII^e^ siècle) par ou pour la Congrégation, de revenu modique, mais pouvant entretenir, grâce à une seule mense régulière, un certain nombre de religieux. C'était la seule forme logique et admissible au point de vue monastique, comme le démontre amplement le simple exposé des résultats produits par l'intrusion des commendataires.

Les abbayes étaient au nombre de trente-trois, sur lesquelles cinq étaient régulières [1]. Il faut déduire, de plus, des abbayes en commende, celle de Faverney, qui était régulière, mais dont la mense abbatiale fut, à la demande des religieux, supprimée le 28 octobre 1770 peu avant la mort de Dom Jérôme Coquelin survenue le 1^er^ septembre 1771 [2] et celle de Saint-Michel-en-Thiérache en économats.

Sur les vingt-cinq commendataires, il y avait douze évêques et un ancien évêque.

C'étaient [3] : Louis-Joseph de Montmorency-Laval, cardinal-évêque de Metz, abbé de Saint-Arnould ; l'archevêque de Bourges : Jean-Auguste Chastenet de Puységur, nommé en 1789 abbé de Saint-Vincent de Metz ; Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre,

1. Saint-Airy de Verdun, Saint-Léopold de Nancy, Münster, Senones et Moyenmoutier.

2. *Gallia Christiana*, t. XV, fol. 197-203.

3 Sur tous ces évêques, cf. Sicard, *L'ancien clergé de France. Les évêques avant, pendant et après la Révolution*. Paris, 1894-1905, 3 vol. in-8°, et Baunard Mgr, : *L'épiscopat français depuis le concordat français jusqu'à la Séparation*, Paris, 1907, un vol. in-4°.

évêque de Châlons, abbé de Montiérender ; Pierre du Caylar, mort en 1789, évêque de Digne, abbé de Saint-Urbain ; François-Gabriel Moreau, évêque de Mâcon, abbé de Mouzon ; Charles-Joseph de Rafélis de Saint-Sauveur, évêque de Tulle, abbé de Montiéramey ; Claude-Jules Apollinaire de Polignac, évêque de Meaux, abbé de Saint-Evre de Toul ; Étienne-François-Xavier de Champorcin, évêque de Toul, abbé de Saint-Mansuy ; Barthélemy Chaumont de la Galaisière, évêque de Saint-Dié, abbé de Saint-Mihiel ; Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes, abbé de Saint-Vincent de Besançon.

La mense de l'abbaye de Montier-la-Celle était unie depuis 1770 à l'évêché de Troyes qui avait comme titulaire Louis Mathias de Barral. Il en était de même de Saint-Vanne de Verdun, que possédait l'évêque de cette ville, Louis-Henri Desnos. Enfin, Louis-Albert de Lezay-Marnesia, ancien évêque d'Évreux [1], possédait l'abbaye de Beaulieu.

Trois vicaires généraux : Louis-Antoine de la Roche-Fontenilles d'Agen, envoyé à l'échafaud le 27 octobre 1791, alors qu'il ne cherchait qu'un gîte où il pût vivre tranquille — une des premières victimes de la Révolution, par conséquent — était abbé de Nesle [2] ; Joseph

1. Louis-Albert de Lezay-Marnésia, anc. év. d'Évreux, abbé commendataire de Bellevaux et de Beaulieu, était retiré à Lons-le-Saulnier, où il s'était fait construire une belle maison en pierre de taille dont la façade donne sur la place Perraud actuelle, en face de l'Hôtel de Ville. Il y mourut le 4 juin 1790, à l'âge de 83 ans. Son corps fut inhumé dans l'église des Capucins, devenue une écurie en 1795. Son cadavre fut exhumé, profané. Le sarcophage de pierre servit d'auge ou d'abreuvoir pour les chevaux. Depuis l'on a construit le lycée de garçons sur l'emplacement du couvent démoli et le même cercueil sert d'auge à la pompe de la cour (Perrod, *F. X. Moïse, évêque du Jura*, dans les Mémoires de la Soc. d'émulation du Jura, 7e série, 4e vol., p. 64, note).

2. Prévost (A.). *Le diocèse de Troyes pendant la Révolution*, t. I, 122 ; t. III, 111.

de Nettancourt-Vaubecourt, vicaire général de Châlons, abbé de Saint-Pierre-aux-Monts; M. de Meun de Sarlabous [1], vicaire général de Comminges, était abbé de Bouzonville.

Enfin, neuf bénéficiers [2] vivaient sur les abbayes restantes: Thomas de Joyeuse de Grandpré, abbé de Saint-Symphorien de Metz; Olivier le Cren de Kerbolo, grand chantre de Mortain, abbé d'Huiron; Charles-Gabriel-Noël de Villeneuve d'Ansouis, ancien chanoine de Montpellier, abbé de Moiremont; Jean-Claude Richard de Saint-Non, abbé de Pothières; Alphonse-Hubert Lattier de Bayane, auditeur de rote de France à Rome, abbé d'Hautvillers; Stanislas-Catherine de Boufflers [3], abbé de Longeville; Ainard de Clermont-Tonnerre, oncle de l'évêque de Châlons, abbé de Luxeuil; Louis-Alexandre de Colla de Pradines, abbé de Saint-Sauveur de Vertus.

Tels étaient les commendataires qui profitaient de la Congrégation de Saint-Vanne. Je ne puis nommer les titulaires des nombreux prieurés dont furent dépossédées successivement les abbayes. Un peu moins élevé peut-être, le recrutement était, dans ses grandes lignes, le même. Mais les vingt-cinq importants personnages qui viennent d'être cités suffisent. Ils représentent parfaitement le haut clergé français. Une

1. Nommé abbé en mai 1782, émigra à Fribourg où il fut directeur de la princesse Louise-Adélaïde de Condé, puis chanoine de Saint-Denis après la Révolution (Lesprand, *Le Clergé messin et la Révolution*, Revue eccl., août 1911, pp. 431-443).

2. L'Almanach royal donne M. Fumée (?) comme abbé de Saint-Clément de Metz. Je n'ai pas d'autres renseignements sur ce commendataire. A Saint-Avold, M. de Chaumont de la Galaizière, mort en 1783, n'avait pas été remplacé.

3. Né le 31 mai 1738, † 19 janvier 1815. Cf. Maugras (Gaston), *Dernières années de la Cour de Lunéville*, Paris, Plon, 1906, in-8°. Maugras (G.), *La marquise de Boufflers et son fils le chevalier de Boufflers*, Paris, Plon, 1907, in-8°.

esquisse biographique sur quelques-uns d'entre eux fixera la physionomie de la caste tout entière. Je n'insisterai pas sur les évêques dont l'existence a été suffisamment explorée, mais sur les simples commendataires. Deux de ceux-ci sont intéressants, d'autant qu'ils pétitionnèrent pour le maintien de leur abbaye et leur traitement. Ils fourniront des traits généraux.

Jean-Claude Richard de Saint-Non a laissé un nom assez connu dans l'histoire des arts[1].

Il naquit à Paris en 1727, il était fils d'un receveur général des Finances. Il entra dans les ordres, mais ne dépassa pas le sous-diaconat. D'abord conseiller clerc au Parlement de Paris, il fut tout heureux des circonstances qui lui permirent de donner sa démission pour se livrer entièrement au dessin pour lequel il se sentait une véritable vocation. Son voyage en Italie en 1759 décida de sa vie. Ce fut l'origine de cet ouvrage considérable pour lequel il dépensa sa fortune : *Le Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, en cinq volumes in-f°, qu'il mena à bien et qui parut en 1781-1786. Il grava des eaux-fortes et laissa des estampes en grand nombre.

Il ne possédait pas d'autres revenus que les 8.000 livres que lui rapportait l'abbaye de Pothières et lorsqu'il fut question des offrandes patriotiques « fut le premier des bénéficiers qui vient déposer la sienne sur l'autel de la Patrie ».

Messieurs, dit-il, dans une lettre envoyée à l'A. N., pour être membre du clergé, on n'en est pas moins patriote, je viens vous offrir, non le quart de mon revenu, mais la moitié. Je n'ai qu'une abbaye qui me rapporte 8.000 livres je m'oblige à en verser 4.000 dans le Trésor public dans le courant du mois de janvier prochain. Il ne me reste qu'un

1. Michaud, *Biographie universelle*, t. XXXV, pp. 375-376.

vœu à faire, c'est que tous les Abbés commendataires en fassent autant [1].

Peu de temps après, il s'autorisa de cette démarche spontanée et généreuse pour adresser une deuxième requête à l'Assemblée pour demander la conservation de Pothières.

L'intérêt que l'abbé doit prendre à son abbaye, la connaissance et la certitude même où il est de l'utilité infinie dont elle est au pays dans lequel elle est située sont les seuls titres qui l'engagent à joindre ses instances à celles de ses religieux... Loin de penser à faire (des représentations) pour lui-même, il s'est regardé heureux de pouvoir contribuer par le sacrifice de plus de la moitié de son revenu au bien et au soulagement de la chose publique, mais il a pensé qu'il étoit de son devoir de s'occuper uniquement du sort non seulement de ses religieux, mais de l'intérêt même de l'abbaye et de tous les villages qui en dépendent.

Le bâtiment principal à peine fini a coûté 100.000 écus. Il faudrait y réunir des religieux qui vivront avec leurs pensions. Formant alors une conventualité plus considérable, ces religieux, parmi lesquels il en est plusieurs d'un très grand mérite, pourroient se rendre très utiles en se livrant avec succès à l'éducation gratuite des jeunes gens du pays ou des environs, emploi vraiment utile pour un ordre religieux et qui seul pourroit faire désirer d'en conserver quelques-uns à la Société [2].

L'on pourrait pardonner les arguments contestables

1. Brizard (Gabr.), *Notice sur J.-C. Richard de Saint-Non, amateur honoraire de l'Académie de peinture*, de l'impr. de Clouzier, 1792, 1 br. in-8°, 36 pp., p. 31.

2. Archives nationales D, XIX, 14.

Les relations des religieux avec leurs abbés étaient en général courtoises. La séparation des menses opérée partout avait supprimé les difficultés irritantes qui auraient pu provenir d'une indivision. Les intérêts n'étaient plus liés. Il n'y avait aucune raison de se faire mauvais visage. L'une et l'autre des parties était intéressée à se ménager réciproquement.

en faveur des excellentes intentions, si elles étaient pures de tout alliage ; mais la vie et les idées de ce commendataire sont claires. L'enthousiasme patriotique tombé, il regrette son beau geste irréfléchi et songe à préserver ses derniers revenus en défendant son abbaye et ses religieux. il ne faut pas chercher plus loin ou plus haut. Si même sa requête eût eu quelque poids, l'abbé de Saint-Non n'en aurait pas profité. Il mourait le 25 novembre 1791.

La demande d'Alphonse-Hubert de Lattier, duc de Bayane, abbé de Hautvillers [1], était du même ordre. Il était né le 30 octobre 1739 à Valence, de l'une des plus anciennes familles de la province. D'abord vicaire général, docteur en Sorbonne, il était depuis 1777 auditeur de rote en cour de Rome, lorsqu'arriva la Révolution. Avec Hautvillers, il possédait deux autres abbayes qui lui rapportaient au total un revenu net de 70.485 livres.

Il faut lire les détails qu'il donne sur les auditeurs de rote. Ils doivent avoir un . train de maison considérable :

Ils ne peuvent aller à la Rote qu'avec deux aumoniers dans leur carrosse et quatre domestiques derrière.

L'on conçoit qu'il se soit trouvé aux abois de la suppression des biens ecclésiastiques. L'existence des abbayes lui est indifférente, c'est le revenu qui le préoccupe. Il réclame un traitement qu'il fixe lui-même à 30.000 livres :

Ce n'est qu'à l'aide de la plus rigoureuse économie et de la frugalité auxquelles il a déjà dû se restreindre qu'il pourrait se soutenir avec un revenu de 30.000 livres, non à la vérité (et il doit le dire) sur un pied proportionné à la grandeur de la Nation au nom de laquelle il a l'honneur de

1. Michaud, *Biogr. univ.*, t. III, p. 330. Notice par Artaud. Manceaux, *Histoire de l'Abbaye d'Hautvillers*, Epernay, 1880, 3 vol. in-8°, t. III.

siéger à la rote, mais conforme aux principes de la plus stricte économie que les circonstances puissent exiger [1].

Stendhal dans ses *Promenades dans Rome* apporte à ces doléances une confirmation piquante et détaillée. Sa largeur de vues le fait abonder dans le sens de l'Auditeur de rote. Il célèbre la « magnificence commode » de M. de Bayanne, « homme d'esprit dont c'est la passion » et l'utilité de ce luxe pour la France. Il s'afflige de ce que « la Révolution a changé tout cela [2] ».

Le pauvre abbé dut se restreindre en effet durant toute la Révolution qu'il passa en Italie, jusqu'à cultiver lui-même la terre dans une petite villa qu'il avait achetée aux environs de Rome. Nommé cardinal le 9 août 1802, il revint en France sous l'Empire après trente ans d'absence, il fut nommé sénateur en 1813, prix de ses services de médiateur entre le pape et Napoléon, et mourut à Paris le 26 août 1818.

La Révolution produisit, sur la vie des autres abbés, de semblables répercussions. Elle fut vraiment dure pour ces commendataires habitués à une vie si large et si commode qu'ils ne pouvaient même pas concevoir une existence différente. Dans l'exil ou en France, ceux même nantis d'assez de fortune personnelle, comme l'abbé de Nettancourt-Vaubecourt [3] qui se fixa dans la

1. Arch. Nat., D, XIX, 25.
2. Éd. Lévy, II, 53.
3. Joseph-Claude-Charles, comte de Nettancourt-Vaubecourt, né le 6 mai 1751 à Bar-le-Duc, de Joseph de N., curé de Vitry-le-François en 1783, puis vicaire général de Châlons et abbé de Saint-Pierre-au-Mont, nommé le 2 mai 1784. Il se présenta au district de Bar le 18 juillet 1791, fixe sa résidence à Fains, abdique ses fonctions de prêtre, donne ses lettres de prêtrise le 11 prairial an II, y prêta tous les serments. Son traitement est réduit de 6.000 livres à 1.000 livres d'après la loi de septembre 1792 (Arch. de la Meuse Lv, 1452-1453). Il mourut à Bar-le-Duc le 26 février 1819 (*Narrateur de la Meuse*, 1819, pp. 119-120). Le journaliste relate : « Ses obsèques ont eu lieu le 28 avec la

Meuse, durent sentir les mille piqûres de l'adversité, ne fût-ce que par les serments, dont celui de la haine à la royauté, que ce dernier dut prêter contre toutes ses convictions.

Mais n'étaient-ils pas eux aussi des responsables ? Il n'y a pas lieu d'accuser les individus ou de se scandaliser de voir un Chevalier de Boufflers, auteur d'*Aline, reine de Golconde*, devenu marquis et d'ailleurs bien assagi dès 1789, dissiper les revenus monastiques, car si Charles de Villeneuve d'Ansouis [1] n'était, paraît-il, guère recommandable, l'abbé de Luxeuil, Ainard de Clermont-Tonnerre, était renommé comme un parfait honnête homme. C'est le principe même de la commende qu'il faut attaquer. Le procès en a été fait depuis longtemps. Il est évident que ces biens, donnés pour le service de Dieu, entretenaient dans une vie trop facile, tout excusable qu'elle fût pour l'époque où les mœurs la permettaient, quelques privilégiés qui n'avaient d'ecclésiastique que l'habit — même les Saint-Non et les Bayane, dont l'existence moins vide justifierait peut-être une exception — et que cela avait grand inconvénient aussi bien pour les évêques au recrutement d'ailleurs trop exclusif. Il ne sera plus question de ces somptueux parasites qu'il ne fallait pas omettre, mais qui comptent pour rien dans la vie monastique. C'est elle qui importe et que nous abordons avec les moines et les constitutions qui les régissaient.

pompe qu'exigeait le caractère dont était revêtu le défunt et ses excellentes qualités. Il était riche et faisait un noble usage de sa fortune. »

1. Il livra ses lettres de prêtrise au district de Sainte-Menehould en 1792 et mourut à Sainte-Menehould le 11 mars 1807.

CHAPITRE II

LES BÉNÉDICTINS. — LES CONSTITUTIONS.

Les cinquante maisons de la Congrégation étaient habitées au 28 octobre 1789 [1] par 622 religieux [2] qui comprenaient cinq [3] abbés mitrés réguliers, 521

1. Cette date est celle du décret de l'Assemblée Nationale qui interdit toute profession religieuse. C'est, en somme, celle de la suppression virtuelle des ordres religieux.

2. La liste officielle fournie par le procureur général à Paris : Dom Ybert ne comportait que 610 vannistes (Arch. Nat., D, XIX, 10). Quatre noms sont oubliés dont celui de Dom Ybert lui-même. Elle date de juin 1790. Le chiffre de 622 comprend les religieux morts depuis octobre 1789. Je n'ai pas cru utile de donner la liste complète de tous ces religieux. Celle de Dom Ybert aux Archives Nationales, la matricule imprimée à Nancy chez Haener en 1782, complétée jusqu'en 1789 sur la plupart des exemplaires qui subsistent (Bibl. de Verdun, Nancy, du grand séminaire de Saint-Dié, abbaye de Maredsous), donnent des renseignements suffisants pour retrouver un individu. J'ai pu les suivre à peu près tous, retrouver leur « cursus vitae ». Ceux qui sont vraiment importants, soit par leurs œuvres, soit par l'ensemble de leur vie, seront cités au cours de cet ouvrage, sans qu'il soit besoin de se perdre dans la multitude des médiocres pour lesquels les statistiques suffisent. La table des noms de personnes permettra de s'y retrouver facilement.

3. C'étaient : Dom Maillard, abbé de Moyenmoutier ; Dom Benoît Aubertin, abbé de Münster (la *Gallia*, t. XV, p. 568, l'ignore) ; Dom Jean Lombard, abbé de Senones ; Dom Benoît Pierson, abbé de Saint-Léopold de Nancy ; Dom Nicolas Conscience, abbé de Saint-Airy de Verdun.

N'y figurent pas : Dom Nicolas Hydulphe Debras, prieur de Flavigny, bien qu'il se prétendit « prélat, ayant droit au rang d'abbé », ni Dom Lenel d'Ivoiry, prieur de Novy, qui jouissaient d'une mense particulière de commendataires.

religieux profès, prêtres, 7 diacres ou sous-diacres âgés que leurs capacités n'avaient pas permis d'admettre à la prêtrise ou qui s'en étaient écartés par humilité janséniste [1], 28 jeunes diacres, sous-diacres ou clercs, tous profès, et enfin 58 frères convers et 3 donnés ou oblats.

Les Constitutions [2] établies du vivant de Dom Didier de la Cour, éditées dès 1610, remaniées après l'établissement de la Commission de 1766 pour la réforme des réguliers, confirmées par lettres patentes du 15 juillet 1768, approuvées enfin le 26 juillet 1769 par le Conseil d'État, régissaient l'existence de la Congrégation. Elles reposaient sur la règle de saint Benoît qui en formait le fond intangible — norme essentielle de la vie monastique, qui n'est pas en question — mais y ajoutaient les développements et règlements d'application qui donnent à la Congrégation de Saint-Vann son caractère propre: éléments essentiellement discutables.

A la tête étaient placés: le Président général, trois visiteurs et trois *diætarii* (un dans chaque province) les deux procureurs généraux de Paris et de Nanc Ces religieux étaient les *supérieurs majeurs* qui formaient le *régime* ou gouvernement de la Congrégatio Chaque monastère avait à sa tête un prieur et un sou prieur qu'assistaient un doyen et un procureur.

1. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, citées plus loin, p. 51.

2. Ces Constitutions furent étudiées et fixées au Chapi général tenu à Montiérender le 1er mai 1768.

Malgré les approbations des Parlements, il y eut quelq modifications aux Chapitres généraux de Montiérender d'a 1771 et 1774, confirmées par lettres patentes du 14 juillet 1 enregistrées le 2 août 1776.

Conformément à ces transformations, il y eut deux édit des Constitutions. La première de 1768, in-12, chez G. Desp la deuxième de 1774 (xii-390 pp.), chez le même G. Despr Paris, sous le titre: *Regula S. P. Benedicti et Constituti Congregationis SS. Vitoni et Hydulphi.* Editio nova.

Sept définiteurs, élus par tous les capitulants, ne fonctionnaient qu'au Chapitre général. C'était à ce Chapitre général qu'était désigné le Régime. Depuis 1744, il ne se tenait plus que tous les trois ans, d'annuel qu'il était auparavant. Il avait lieu le deuxième dimanche après Pâques, dans l'une des grandes abbayes de l'Ordre (Saint-Mihiel, Moyenmoutier, Luxeuil, Saint-Mansuy de Toul) désignée dès le Chapitre précédent. Y assistaient tous les religieux en charge depuis le précédent Chapitre dont les pouvoirs expiraient d'office. Le prieur de chaque monastère s'y rendait avec un moine élu par la communauté appelé conventuel.

Les pouvoirs des supérieurs ne pouvaient être prorogés au delà de six ans. Aucun président général ne demeura en charge plus de trois ans.

Celui-ci était élu par le suffrage de tous les capitulants rassemblés. Tous les autres supérieurs, visiteurs, prieurs, etc., étaient désignés par les sept définiteurs. Ceux-ci agissaient avec un pouvoir discrétionnaire. Ils étaient en définitive les véritables maîtres de la Congrégation, mais la durée fugitive de ce pouvoir en balançait l'importance.

Au Chapitre, étaient arrêtés les comptes des différents monastères et réglées les difficultés de personnes ou de détail non prévues par la deuxième partie des Constitutions. On tenait chaque année dans l'intervalle des Chapitres une diète — assemblée composée seulement des supérieurs majeurs — qui traitait les questions urgentes.

Cette organisation était, en somme, plus qu'une application des prescriptions de saint Benoît dans sa règle : Le vœu de stabilité des religieux ne s'appliquait pas à une seule abbaye, mais était élargi à une province. La plupart des moines ne faisait que passer d'un monastère à un autre, bien qu'il ne faille pas exagérer ces déplacements. Le mode d'élection des supérieurs et

le gouvernement lui-même de la Congrégation s
aussi tout spéciaux. A première vue, ces questi
pouvaient être considérées comme des nécessités in
sées par l'époque, qui pouvaient se modifier ave
temps et les circonstances, et semblaient n'entame
rien le principe de l'état monastique.

Cependant, toute la vie monacale reposait sur
institutions. Il serait oiseux de les discuter théoric
ment, puisque les résultats sont là qui rendent v
toute hypothèse. Ils s'accuseront au cours de c
étude, mais dès maintenant, il importe de préciser
taines erreurs de détail qui étayeront les critiques.

Tout d'abord, les Constitutions ne faisaient pas p
aux abbés réguliers et aux prieurs titulaires — omis
singulière — question délicate qui se rattache à c
non moins brûlante de la vacance obligée des s
rieurs que nous retrouverons plus loin.

Dom Joseph de l'Isle traita de la situation des pri
titulaires dans une *Dissertation préliminaire* à
Histoire de l'Abbaye de Saint-Mihiel [1]. Il fait un
torique rapide des prieurés, en indique l'origine : p
établissements faits dans les campagnes par les gra
abbayes pour désencombrer le monastère ou sur
surveiller des biens trop éloignés toujours gérés
des religieux. Les inconvénients en étaient déjà gr
dès le XIV^e^ siècle. Une fois les abbayes passées sou
régime de la commende, les abbés collateurs n
crurent pas obligés de rétablir des réguliers, ce
était peut-être préférable pour la vie monastique.

Lorsque les monastères échurent à la Congréga
de Saint-Vanne, les supérieurs réguliers s'efforcè
de faire rentrer ces bénéfices, en fait, la petite r

1. 3^e^ Discours préliminaire sur les prieurés simples autre
Celles, pp. xxi-xxxi, dans *Histoire de l'abbaye de Saint-M*
Cf. *Factum* de Dom Roche sur les religieux bénéficie
1719.

u'ils représentaient, c'est-à-dire d'obtenir de ces abbés ommendataires parfois bien disposés que les prieurés ussent attribués à des religieux de la Congrégation. C'était assez légitime, car ce revenu provenait bien des nenses conventuelles.

Cette méthode n'était pas sans danger. Lorsqu'un noine possédait nominalement un bénéfice, il pouvait, ne fois nanti, le garder à vie, malgré les censures de es supérieurs, dès lors vaines, ou même dangereuses our la Congrégation, car le bénéficier pouvait la tra- asser de toutes façons.

C'est ce qui arriva pour Dom Basile Bourgeois, pour- ant procureur général, visiteur, qui parvint à se pro- urer le gras prieuré de Saint-Ayoul de Provins en 1752 et le garda jusqu'à sa mort (29 janvier 1763). Il faut dire à sa décharge que, grâce à lui, la mense prieurale fut réunie à la mense conventuelle en 1761, mais sans doute sur les représentations du régime. Il avait donné sa démission de prieur conventuel en 1758.

Au point de vue spirituel, le religieux émancipé avait évidemment tous les torts, mais si sa conscience oblitérée ne réclamait pas trop impérieusement, il était intangible.

C'est bien ce qu'avait en vue Dom de l'Isle.

La réunion des Prieurés aux abbayes, d'où ils dépendent, procure encore d'autres avantages, c'est qu'elle met un frein à l'ambition et empêche que les religieux cherchent à se procurer des prieurés pour se tirer du cloître et vivre dans l'indépendance. Il est vrai que dans les Congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vanne, les prieurs titulaires ne résident pas dans leur bénéfice et qu'ils en laissent le revenu aux maisons d'où ils dépendent.

Il s'en est cependant trouvé et il s'en trouve encore en Lorraine qui ne suivent pas ce bon exemple, mais c'est avec le consentement au moins tacite des supérieurs.

Dom de l'Isle cite alors des brefs des papes Urbain

VIII en 1627 pour la Congrégation de Saint-Mau
Benoît XIII le 5 décembre 1726 qui interdisent aux re
gieux la résidence dans les prieurés dont ils sont tit
laires. Il termine en exhortant ceux-ci à ne pas reche
cher avec empressement les prieurés.

L'ambition qu'ils feroient paroître sur ce sujet les re
droit très coupables devant Dieu...

Ceux mêmes qui sont légitimement pourvus doiv
être si circonspects à régler leur conduite que le titre
bénéficiers ne leur soit pas une occasion de donner atte
aux promesses qu'ils ont faites au Seigneur et qui s
irrévocables.

Dom de l'Isle n'est pas absolument rassuré : preu
du danger toujours pressant.

En 1789, beaucoup de religieux de la Congrégat
étaient titulaires de bénéfices : Dom Hydulphe Deb
était prieur de Flavigny et y résidait. Il se considé
comme un abbé à vie. Dom Louis Lenel d'Ivoi
prieur de Novy, y résidait également avec Dom Étie
Pierre, ancien titulaire et ancien président général t
âgé, qui lui avait résigné son bénéfice. Dom Nic
Gridel possédait le prieuré de Saint-Christophe de
d'une valeur de 2.203 livres 10 s. [1]. Dom Didelot, pri
de Neufchâteau depuis 1789, y résidait. Dom Nic
Conscience, abbé de Saint-Airy, possédait l'aumôn
de Hautvillers, Dom A. Bourgeois le prieuré de Sa
Remy-sous-Barbuise (dépendance de Hautville
Dom Philibert Forestier-Lafaye celui de Bar-
Seine (Montiéramey), Dom Nicolas Perrin celu
Saint-Victor de Ranfroissard (N.-D. de Parthe-M
tiéramey), Dom Claude Pétré celui de Saint-Lé
sous-Brienne (Montiérender), Dom A. Lombal celu
Brienne-le-Château (Montiérender), Dom Cassiaux

1. Déduction faite de 459 l. 10 s. de charges (Arch. Na
XIX, 41).

de Saint-Thiébaut, Dom Barrey celui de Saint-Venant-l'Hirson, Dom Lahausse celui de Flammerécourt, Dom Maugérard celui de Chiny, Dom Millian celui de N.-D. de Frécourt, etc...

A part Dom Debras, dont la situation n'était pas, semble-t-il, très régulière, les autres bénédictins paraissent n'être que les prête-noms, demandés par Dom de l'Isle ; tous sont âgés, dignitaires dans la Congrégation. Pourtant, au mois de mai 1788 même, on remplaça par Dom Didelot, au prieuré de Neufchâteau, malgré ses résistances, le titulaire Dom Bonard [1] qui semblait trop s'y complaire, mais ce point de vue était si bien admis que le décret de l'Assemblée Nationale sur les pensions portera que les réguliers bénéficiers de prieurés simples n'auraient droit à aucune allocation supplémentaire [2].

Cette longue énumération certainement incomplète trouve toutefois que la totalisation de tous ces revenus, même minimes, atteignait un chiffre appréciable qui pouvait balancer pour la Congrégation les quelques inconvénients spirituels.

La question des abbayes régulières, plus importante, n'était pas plus simple à résoudre. Les efforts s'étaient exercés pour que les abbayes qui pouvaient être régulières fussent dévolues à des vannistes. Les luttes épiques de Dom Mathieu Petitdidier à Senones et de Dom Belhomme à Saint-Mihiel contre les séculiers sont racontées par des volumes de factums. Elles ne furent pas toujours victorieuses. Cette dernière abbaye et celle de Longeville avaient depuis longtemps perdu leur abbé

1. « A son grand déplaisir, recourut inutilement à la cabale pour rester à son poste » (Mangenot, *Les Ecclésiastiques de la curthe, martyrs et confesseurs de la foi*, Nancy, Pierron-Hozé, 1895, in-8°, p. 491), d'après Chatrian, *Journal*.

2. Cf. le débat dans Aulard, *La Révolution française et les congrégations*, Paris, Cornély, 1903, pp. 132-136, 18 février 1790.

régulier lorsque survint la Révolution. Bien que la Congrégation ne pût qu'être favorable aux abbayes régulières, nombre de difficultés n'en existaient pas moins pour les cinq abbés qui subsistaient en 1789.

Une lettre de Dom Nicolas Conscience [1], abbé de Saint-Airy de Verdun, montre bien en quoi elles consistaient alors. Elle est ici à sa place quoique datée du 3 novembre 1789. L'abbé envoie à un de ses cousins une pétition à l'Assemblée Nationale pour obtenir un traitement d'abbé en le priant de l'appuyer. La question n'avait pas encore été tranchée nettement pour les abbés réguliers. Elle le sera en leur faveur. Ce sont les idées exprimées qui importent.

Monsieur et cher Cousin.

Dom Conscience adresse quelques compliments personnels, puis :

Le sort des abbés ne paroît pas encore réglé. Je vous assure que cela m'inquiète et c'est dans le sein de votre amitié que je viens déposer mes peines à ce sujet.

Nous avons une Constitution dans notre Congrégation qui assujettit les abbés du corps à la vacance comme les autres prieurs, c'est-à-dire qu'il dépend du Chapitre général de laisser aux abbés le régime de leurs maisons ou de ne pas le leur accorder. De quatre abbés que nous sommes actuellement dans la Congrégation, il n'y en a qu'un seul [2]

1. Dom Nicolas Conscience, né à Saint-André, profès de Saint-Vanne le 23 juillet 1742, prieur de Saint-Vanne, 1773-1774, visiteur et définiteur, obtient l'abbaye de Saint-Airy vacante par la mort de Dom Seguin, par brevet du 1er octobre 1775. Bulles expédiées en 1778. Lettres d'attache en octobre 1778. Autorisation du Parlement de Metz du 19 décembre 1778. Dévolution du temporel 5 janvier 1779, prend possession le 9, reçoit la bénédiction abbatiale à Mouzon le 2 mai 1779, † Verdun le 12 mai 1794. Cf. Robinet, *Pouillé du diocèse de Verdun*, t. I, p. 639.

2. Dom Conscience, par une omission que je ne m'explique pas, oublie l'un de ses confrères, peut-être Dom Aubertin, abbé de Münster, plus distant. L'abbé, qui possédait le régime de sa maison, était Dom Lombard, abbé de Senones.

qui l'aye actuellement et cela par caballe bien caractérisée parce que les prieurs qui composent le Chapitre général ne veulent point d'abbés dans le régime de la Congrégation. Cela ne touche en rien aux droits des abbés sur leur temporel, pas même sur leur juridiction foncière qu'ils tiennent des souverains pontifes en vertu de leurs bulles, cependant ils se trouvent privés de fait du régime de leurs maisons par la fantaisie des membres du Chapitre général...

Convenez, mon cher cousin, qu'il seroit malheureux pour moi de n'être pas mieux traité que les autres, après avoir passé près de 30 ans dans mon corps, après y avoir rendù toujours des services importants, y avoir enseigné la philosophie et la théologie pendant 24 ans, y avoir été procureur général du corps à Paris pendant 8 ans, y avoir été prieur plusieurs fois dans les plus grandes maisons, y avoir été visiteur de la Congrégation pendant 3 ans, enfin y étant encore abbé depuis 15 ans. Il seroit un peu dur de me voir dans la même classe que ceux qui n'ont rien fait, ou qui ne font que de naître, à cent francs près de ces derniers. Cependant, il est fort probable que j'en seroi réduit là si vous ne daignez veiller à mes intérêts.

Enfin dans le mémoire officiel joint à cette lettre, l'abbé de Saint-Airy ajoute cet argument :

Si Dom Conscience s'est contenté de prendre sur ses revenus ce qui étoit absolument nécessaire à ses petits besoins ; si, pénétré de l'esprit de son état il en à librement et volontairement abandonné le restant à ses confrères, l'honnêteté de sa conduite seroit-elle un crime ou une renonciation de ses droits aux yeux de l'Auguste Assemblée Nationale? Dom Conscience ne le croit pas.

Il obtiendra sa pension de 6.000 livres, si vite réduite à rien par les assignats, et en jouira jusqu'à sa mort survenue le 12 mai 1794 à Verdun.

Dès maintenant, aussi bien pour Dom Conscience que pour l'abbé de Hautvillers, le point de vue per-

sonnel prime tout et le Bénédictin comme l'anditeur du rote tient à profiter du régime de faveur que son titre lui valait. Il était certes fort méritant de faire caisse commune avec ses religieux alors que Dom Maillard thésaurisait ses opulents revenus de Moyenmoutier, mais enfin le moine, une fois abbé, était sacrifié au point de vue monastique. Il n'était plus qu'un commendataire, religieux, je l'accorde. Ce titre seul suffit à faire son procès.

L'infime minorité (5 religieux sur 620) de ces bénéficiers, en regard du reste de la Congrégation, ne constitue pas une raison de tenir le fait pour insignifiant, car cette conception est étroitement liée avec celle de la forme du régime qui est capitale. Cette étude développera cette erreur foncière. Dès maintenant se constate la source de désordre : la position privilégiée des abbés réguliers nourrissait les jalousies et les rancunes signalées par Dom Conscience, justifiait les critiques des meilleurs religieux et jetait la suspicion sur la valeur même des Constitutions.

Cette suspicion ne se bornait pas aux abbés réguliers. De l'ensemble des articles se dégage une impression de défiance continue de tout et de tous, la crainte de l'empiètement par les moines de la moindre attribution.

Des précautions infinies régissent la tenue du Chapitre général et la nomination des supérieurs. Toutes les mesures tendent à diluer les influences, à se défendre de toutes les faiblesses humaines. Il n'est pas fait crédit à l'esprit de charité, pas même à l'Esprit-Saint. Tout se tient. Toute la vie de la Congrégation est subordonnée à la forme du régime. Cette absence de tête fut néfaste. Pas d'autorité régulière stable, pas d'esprit de suite. Le moteur qui s'imposait pour Saint-Benoît; l'abbé ou le prieur inamovible a disparu.

C'est le grand vice, non pas de la réforme de Dom

Didier de la Cour, mais des règles introduites par ses successeurs qui codifièrent la nouvelle réglementation. Par esprit d'humilité, très sincère alors, pour ne pas exposer la Congrégation au hasard d'être dirigée pendant une période assez longue par un incapable, on imposa ces secousses perpétuelles qu'occasionnaient les élections. Bien mieux, l'on considérait la continuité comme dangereuse, puisque les prieurs ne pouvaient rester en charge que durant six ans, au bout desquels ils devaient obligatoirement rentrer dans le rang. Le président général n'était au fond qu'un fantoche sans autorité, comme va le prouver l'attitude de Dom Étienne Pierre dans la question de l'abstinence en 1783, au regard de l'apostolat fructueux de certains présidents généraux de la Congrégation de Saint-Maur, maintenus en place par de sages chapitres. Cette différence foncière entre le gouvernement des deux Corps n'est peut-être pas une cause étrangère de la gloire de l'un et de l'obscurité de l'autre. Enfin, les prieurs sûrs de ne pas demeurer en place s'employaient à ne pas déplaire à leurs supérieurs futurs. Ce n'étaient que concessions mutuelles, indulgence réciproque, qui sapaient l'observance et la règle.

L'on avait cependant bien vu, dès les débuts de la réforme, les inconvénients de la Constitution. Je ne puis retracer les débats de 1630 à ce sujet. Les partisans de la vacance des supérieurs l'emportèrent. Les vices de ce régime presque parlementaire, fût-ce à deux ou trois degrés, fût-ce dans une société tendant à la perfection et choisie, mais bientôt atteinte par les fermentations du jansénisme, apparaîtront plus nets à mesure que nous pénétrerons l'existence de la Congrégation.

Ce qui pouvait être admissible au début du XVII^e^ siècle, lors de l'introduction de la réforme et de la ferveur première alors infusée, devient néfaste au cours

du temps et lorsque la composition et le recrutemer
des religieux se modifient. Cette composition et c
recrutement des vannistes ne sont pas négligeables. I
permettent de donner une idée du milieu qu'ils compo
saient.

L'ordre de Saint-Benoît est aristocratique par nature
Aux beaux temps de la réforme et pendant le xvi
siècle, il ne manqua point de novices d'excellente
familles qui voyaient dans le cloître un idéal élevé
servir. Il semble bien que le niveau social baissait dan
cette Congrégation depuis le début du xviii[e] siècle.

Les actes de baptême des vannistes précisent leu
recrutement en 1789. La noblesse n'est à peu près pa
représentée. Les cadets, fussent-ils de la plus petit
noblesse, pouvaient prétendre à mieux, croyaient-ils
qu'à revêtir la robe bénédictine. Aussi cette classe n
figure pour ainsi dire pas. Je trouve un d'Hennezel d
la Rochère, originaire de Laon, Guerittot de Courcelles
de Bœuf de Chambarat (de Droyes, Haute-Marne)
Isaac Pain Duperron, Marguerie-Monfort, Lenel d'Ivoi
ry, et c'est tout. La haute bourgeoisie ne fournit pas u
contingent plus considérable. La petite bourgeoisie cons
titue à elle seule l'élément principal. Fournisseurs de
abbayes qui s'empressaient d'y caser un de leurs fils —
calcul tout naturel — marchands (cordonniers, passe
mentiers, merciers, boulangers), petits fonctionnaire
(greffiers, avocats au Parlement, recteurs d'école), e
quelques laboureurs ou villageois, tels sont les parent
des religieux. L'on peut objecter que, pris dès leur pre
mier âge par des bénédictins déjà policés et instruits
les novices pouvaient s'élever intellectuellement et mo
ralement, quand même leur niveau social n'aurait pa
été supérieur. Ce fut le cas pour un Dom Calmet, fil
de cultivateurs, mais qui s'était trouvé dans un milie
où la médiocrité n'était pas la règle et dont l'intelligenc
aidée par les idées et l'éducation naturelles *d'honnête*

hommes s'était épanouie pour en faire un religieux complet. Les conditions n'étaient plus les mêmes au milieu du XVIII^e^ siècle. La moyenne s'abaisse au fur et à mesure que le siècle s'achève. Elle est faible en 1789. Je crains que ces hérédités trop marchandes n'aient été pour beaucoup dans les défaillances que la Révolution occasionna, que ces vocations trop sollicitées par une vie relativement facile, un placement commode, malgré une religiosité assez grande, mais peu profonde, de convenance plus que de conviction, ne furent pas trempées par un attrait complet.

Pouvait-on penser que c'était un signe d'élévation du niveau social? Je ne le crois pas. L'élite ne trouve plus dans le monachisme la voie et l'idéal merveilleux de vie profonde auxquels il conduit. La noblesse et la haute bourgeoisie moins chrétiennes laissent ces places comme un pis aller aux fils de marchands et ceux-ci s'en emparent.

Je ne mets pas en doute la solidité de leur religion ou de leur foi. Pourtant, un recrutement moins sommaire aurait décelé une ferveur plus grande, plus d'héroïsme puisque il eut consacré un renoncement au lieu d'un gain à la fois social et presque matériel, et aurait préservé beaucoup de religieux par une éducation théologique et générale plus affinée de chutes que le manque de doctrine et de soutien social rendait presque inévitables.

La majorité du clergé doit provenir de l'élite.

CHAPITRE III

LA VIE OFFICIELLE DE LA CONGRÉGATION AU XVIII[e] SIÈC

Sans prétendre donner ici un exposé même somma de l'histoire de la Congrégation de Saint-Vanne et m gré l'impossibilité presque absolue d'une synthèse d les matériaux ne sont pas encore rassemblés, il cependant nécessaire d'indiquer à larges traits les é nements marquants de sa vie au cours du XVIII[e] siè afin de comprendre l'aboutissement de 1789.

Les Chapitres généraux se sont fait l'écho des qu tions qui intéressaient le Corps, leurs procès-verb fournissent la trame de sa vie [1]. Nous y retrouver évidemment plutôt trace de défaillances que de ver héroïques puisqu'ils étaient des organes de coercit et de redressement en même temps que de directio ne faudrait pas trop y insister si la nature même abus n'en accroissait l'importance.

Celui du 9 mai 1718 à Luxeuil prévoit que « les Pères visiteurs s'informeront dans leurs actes de visit les supérieurs ne font pas de fréquens voyages sous prétextes frivoles et s'ils ne s'absentent pas trop sou de leurs communautés comme pareillement s'ils ne pas trop faciles à accorder des voyages de récréat à leurs religieux ».

Ce sont là de petits accrocs à l'observance, qui paraissent devant la question primordiale qui bo versa l'Église : le Jansénisme. Les débuts du si

1. Bibliothèque de Verdun, ms. 513. Arch. Nat., G[9] 34.

avaient été remplis des débats éclatants qui suivirent la bulle Unigenitus. Les opposants avaient recruté tant de partisans parmi les bénédictins dont les clameurs augmentaient le vacarme général qu'une intervention royale fut nécessaire.

Un Chapitre fut tenu sous la présidence de l'évêque de Toul le 8 novembre 1730 à Saint-Mansuy et une ordonnance fut signifiée aux vannistes d'avoir à souscrire le formulaire et de recevoir de cœur et d'esprit les bulles *Vineam Domini* et *Unigenitus*. Les moines qui ne se soumettaient pas étaient inhabiles à être promus à une dignité quelconque.

L'acte officiel sembla clore les discussions, mais l'hérésie s'était mêlée si intimement à la vie du XVIIIe siècle qu'elle ne disparaîtra pas malgré cette opération chirurgicale; son action se poursuivra dans les individus. Il faudra étudier séparément sa poussée désormais dissimulée à Saint-Vanne.

Le calme apparent fut troublé en 1744. La question des Constitutions et du régime une fois de plus remise sur le tapis, suscita de nombreux factums et aboutit à la décision, ratifiée par le roi, de ne tenir désormais que des chapitres triennaux, gain sur les chapitres annuels.

En 1768, le chapitre ordonna « d'attendre l'impression d'un bréviaire de Saint-Maur, on ne se servira ni de celui de Nancy, ni de celui de Senones [1] ».

L'année suivante, siégea la fameuse Commission des réguliers, le plus puissant agent de destruction qu'aient jamais eu à craindre les ordres religieux et que diri-

1. Il s'agissait du « *Breviarium monasticum juxta regulam S. P. Benedicti et ad mentem Pauli V pontificis maximi.* » Senoniis, in principatu Salmensi apud, J. Pariset, 1764, 2 vol., in-8°.
Trois factums sur ce bréviaire, parus en 1766 et 1767 (Fonds Lorrain, Bibliothèque de Nancy), avaient sans doute approfondi son esprit. Ils avaient attiré l'attention du chapitre et motivé son interdiction.

geait avec une persévérance digne d'une cause m
leure Loménie de Brienne [1]. Son action a été sign
sur la Congrégation de Saint-Maur où deux parti
renversant tour à tour, minaient la règle par ces
sions. Celui que l'archevêque favorisait n'était pa
plus attaché à l'observance. Cette influence s'exerça
lement à Saint-Vanne où le même prélat préside co
commissaire royal les chapitres de 1771 et de 177
nous retrouverons chez les vannistes, quoique
atténués, les deux partis de Saint-Maur.

Il n'est pas encore l'heure, faute de précisions,
diquer leur composition, leur renversement à tou
rôle. Aucun document n'existe sur ce sujet et ce
seulement par une étude fouillée de chaque relig
par des faits à côté qu'on pourra l'atteindre. Ains
présence active de Dom Thirrry de Viaixnes au
pitre de 1720 prouve sa couleur nettement janséni
Plus près de la Révolution, les *Nouvelles ecclé*
tiques enregistrent en 1769 le calme de la Cong
tion [3]. Il est aisé de comprendre ce que cela sig
L'influence de Dom Berthod, visiteur en 1782, cel
son ami Grappin signalent les tendances également
sénistes du régime qui précéda immédiatement ceu
1786 et de 1789. Le parti contraire devait surtou
signaler par sa prudence experte et sa neutralité.

La Commission des réguliers, qui me permit
notation rapide, intéressa directement Saint-Va
Elle fixa les vœux à l'âge de vingt et un ans accom
ordonna qu'il y eut au moins dix religieux par abb
condition imposée d'existence. Le Chapitre du 24
1771 ratifia les corrections qui en découlaient pou
Constitutions.

1. Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiast*
Paris, 1816, 4 in-8°, IV, 542.
2. Dom Rivet, Revue Mabillon, 1906, p. 213.
3. Cf. plus loin, p. 55.

En 1774, les dettes des monastères de la province de Champagne inquiétèrent le Chapitre qui y pourvut.

Il fut en outre prescrit « aux maîtres des novices de la Congrégation de se conformer à l'ancien usage pour la communion de leurs élèves aux principales fêtes de l'année ». Mesure spirituelle des plus importantes qui indique enfin une réaction contre les restrictions jansénistes, anciennement implantées. L'impression d'un nouveau bréviaire était ordonnée [1]. En 1783, il est en usage.

L'année 1782 avait été marquée par une mesure extraordinaire. Dans la diète annuelle, tenue à Saint-Léopold de Nancy, le 18 avril 1782, il fut décidé que Dom Jacques Conscience, prieur de Saint-Arnould de Metz, serait déposé pour n'avoir pas acquitté en entier

1. La critique des textes et le Jansénisme firent éclore au XVIII[e] siècle, dans la plupart des diocèses de France, des éditions nouvelles d'un bréviaire du diocèse complètement refondu. Naturellement les bénédictins ne furent pas en retard pour étudier, de leur côté, des modifications profondes à leur bréviaire. Je me borne à indiquer la bibliographie du sujet.

Après l'avortement des éditions de Nancy et de Senones, la Congrégation s'empara de la question et dut confier à Dom Berthod le soin d'étudier le nouveau bréviaire. Dom Didelot et Dom Lequeux paraissent y avoir collaboré. (Cf. *Lettres inédites sur la réforme du bréviaire, les premiers évêques de Bâle*, publiées par A.M.P. Ingold ; suivies d'un appendice contenant 5 lettres de Dom Didelot à Dom Gerbert, Paris, Picard, 1895, in-8°, 90 pp.). Dès 1771, les trois religieux avaient édité un *Specimen breviarii monastici ad mentem regulae P. Benedicti*, Nanceii, J. Haener, 1771, 2 vol., in-8°. L'œuvre définitive parut en 1777, *Breviarium monasticum juxta regulam S. Patris Benedicti ad usum Cong. S. Vitoni et Hydulphi*, Nancy, Haener, 1777, 1 vol. in-8°. Ce ne fut naturellement qu'après un sérieux passage au crible des théologiens qu'il fut mis en usage presque six ans après en 1783. Je ne m'aventurerai pas à discuter ses tendances jansénistes cependant probables. Les *Nouvelles ecclésiastiques* annoncent en effet à deux reprises l'étude d'un bréviaire de Saint-Maur sur le plan de celui de Saint-Vanne (13 nov. 1786, p. 181 ; 1788, p. 80). Ce dernier devait être cher à leur cœur.

la taxe de sa maison, imposée par le Régime. D'accord avec ses religieux, celui-ci s'insurgea et porta l'affaire au Parlement de Metz. Son factum [1] est dirigé contre Dom Pierre Tiroux, visiteur de la Province de Champagne. Il prétend *exercer sa place publiquement et le tenir d'une autorité légitime : le Chapitre général.*

Dans une diète, comme dans un Chapitre général, ce sont les supérieurs qui arrangent, qui terminent les affaires de leur Province. Les membres de ces assemblées ont entre eux sur ce point, la plus douce, la plus molle complaisance. C'est en vérité le R. P. Dom Tiroux qui, à la diète dernière, a eu l'honneur d'enfanter tous les beaux projets qui regardoient la province de Champagne, c'est lui seul qui en a été l'auteur.

Les supérieurs se pourvurent au Conseil du roi pour qu'il cassât l'arrêt provisoire du Parlement de Metz prononcé en faveur du prieur de Saint-Arnould. L'on finit par étouffer l'affaire : il suffit d'indiquer la possibilité du débat pour le juger. Il est d'ailleurs minime en face de l'incident fameux qui se produisit l'année suivante et fit scandale.

Le Chapitre du 10 mai 1783 accorda l'autorisation de faire gras à vingt-cinq maisons de la Congrégation. L'on sait que le maigre était perpétuel.

Le Président général Dom Étienne Pierre, qui venait d'être élu, ne protesta pas sur-le-champ. Il prit le temps de réfléchir, car, au mois de septembre seulement, il publia une lettre adressée à ses confrères (15 pp. in-4°) datée du monastère de Novy au diocèse de Reims, dont il était prieur titulaire. Il porte un blâme formel sur la mitigation et représente aux religieux que la loi de l'abstinence est une loi sacrée, sévèrement imposée par la règle de saint Benoît, expressément confirmée par les Constitutions anciennes et modernes :

1. Bibliothèque de Nancy.

Une telle innovation, dit-il, établie, sans cause nécessaire, sans autorité suffisante et dans la circonstance qui devait le plus en détourner, a surpris et affligé tous nos confrères qui conservent quelqu'amour pour leur état. Elle nous a causé en particulier une douleur amère; et nous avons senti aussitôt l'obligation où nous mettoit notre charge d'opposer à ce renversement des règles une réclamation publique qui, en tranquillisant notre conscience, réveille celle de nos Frères qui ont eu part à cette irrégularité.

Le Chapitre n'aurait jamais dû introduire un changement si opposé à la règle de saint Benoît :

C'est par l'attention à remettre en honneur cette observation si étroitement liée à notre profession, que la Congrégation de Saint-Vanne s'est rendue si remarquable dès son berceau, qu'elle est devenue en peu de temps un modèle de réforme pour les autres corps, la mère des Congrégations de Saint-Maur, de Cluny et de tant d'autres, qui toutes ont pris pour base du rétablissement de la régularité l'abstinence de la chère selon la Règle de saint Benoît.

Dom Étienne Pierre fournit ensuite un curieux aperçu de la façon dont a été décidée la réforme. Il expose les règles pour que celle-ci soit valable :

Il faut que la question soit décidée dans le Comité du deffinitoire et que de 7 membres, 5 soient de l'avis du changement... On doit :

1° Discuter les motifs de la dispense avec toute l'attention et la sévérité possibles dans le Definitoire ; on ne s'en est pas seulement occupé. Plusieurs membres n'en ont pas été informés et leurs noms ont été inscrits à leur insçu dans la liste de ceux qui jugeaient le gras nécessaire.

2° On doit prendre des informations préalables pour s'assurer des besoins des maisons occasionnés par la disette ou le prix excessif des nourritures maigres. Eh ! qui doute que l'on ait exagéré et la disette et le besoin ? A qui persuadera-t-on que les maisons de Moûtié-Ramé, Moûtier-la-

Celle et plusieurs autres manquent de poissons, placées sur les bords de rivières très abondantes ?

3° On doit en délibérer dans le Chapitre, recueillir les voix, en réunir les deux tiers et la demande n'y a pas même été discutée.

4° Enfin, tout doit se traiter gravement par suffrages secrets et tout a été déterminé dans un petit comité clandestin, en sorte que trois définiteurs assurent qu'ils n'ont pas même été consultés sur la généralité de cette dispense.

Comment donc cette dispense a-t-elle été accordée ?

On aura peine à le croire, sans cause, sans examen, sans information sur les allégations proposées. A la simple demande des Prieurs, dont les uns se sont faits inscrire, les autres se sont inscrits eux-mêmes comme demandant cette permission. Et si, dans le nombre, quelques-uns l'ont fait par des motifs personnels de relâchement, la plupart s'y sont prêtés par politique, l'un pour ne pas voir, dit-il, sa maison déserte, l'autre pour avoir la paix dans sa communauté, quelques-uns par une économie déplacée qu'ils auraient mieux fait de porter sur d'autres objets.

L'on a abusé de l'autorité de Dom Pierre ; la dispense est nulle. Et le Président termine en citant un des savants cardinaux bénédictins, le cardinal de Vitry, à qui la vue des relâchements introduits dans les monastères faisait craindre la chute de l'ordre et qui semblait désespérer de son rétablissement :

Voudrions-nous donner lieu aux mêmes gémissemens et nous exposer aux mêmes suites ? La Providence a préservé notre ordre des malheurs que présageoit ce pieux cardinal.

Dom Pierre se flatte que la mollesse trop générale de certains ordres, accoutumés de longue main au relâchement, ne soit pas devenue assez commune dans la Congrégation pour qu'elle ait à redouter sa destruction. Il finit par conjurer ses confrères de n'attribuer la sainte liberté avec laquelle il leur écrit

qu'au zèle qui l'anime pour leur salut, et par leur rappeler l'obligation que sa place lui impose de n'accepter qu'autant qu'il est en lui des innovations dangereuses qui bientôt en entraîneraient d'autres et aboutiraient infailliblement à la ruine de la Congrégation [1].

Cette protestation était parfaite, mais par trop tardive. Il est certain que la mesure avait scandalisé. C'est seulement en entendant le tapage que Dom Pierre agit. J'aurais mauvaise grâce à insister sur la peinture curieuse des couloirs du Chapitre, des intrigues qui s'y agitaient, qui confirment les déductions logiques qu'imposaient les défiances averties des Constitutions. Mais la sanction de Dom Pierre ne suffit pas : au chapitre suivant, tenu à Saint-Mihiel, le 5 juin 1786:

« A 7 heures du matin, à l'issue de la messe, les définiteurs se sont assemblés et après avoir fait la prière d'usage, Monseigneur l'évêque de Saint-Diez [2] a dit qu'après avoir notifié hier à l'Assemblée générale du Chapitre le mécontentement et les ordres du roi relativement à l'abstinence prescrite par la Constitution, il croyoit convenable de la part de la Congrégation de donner à Sa Majesté une preuve de soumission et de regret en s'occupant avant toutes choses de la révocation du règlement fait par les définiteurs du chapitre dernier... [Ce qui fut fait], et, en conséquence, il a été unanimement arrêté que cette dispense, inscrite dans le Règlement appelé *le Bloc* servant à inscrire

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1783, pp. 190-194.

Je n'ai pas retrouvé d'exemplaire original de la lettre de Dom Pierre. Je suis donc le texte des *Nouvelles*. Il est singulier que ce soit ce journal janséniste qui nous ait gardé trace du blâme du Président général, et signalé un fait à la charge d'une Congrégation si fort de ses amis.

J'inclinerai à penser que la mitigation provenait sans doute du parti opposé alors au pouvoir que l'on ne saurait en effet approuver et dont les *Nouvelles* se firent un malin plaisir de relever la faute.

2. Mgr de la Galaizière, abbé de Saint-Mihiel.

les ordonnances et règlements faits par les chapitres généraux serait rayée [1].

Quant au Chapitre de 1789, il participe déjà des événements de l'histoire révolutionnaire qui vont suivre.

Ces actes officiels suffisent. Ils ponctuent la vie des religieux. Ils ne l'expriment pas, mais fournissent les éléments de contrôle de la vie intérieure. Tumeurs causées par des abus latents et imperceptibles qui éclatent enfin au grand jour, maladies lentes (jansénisme en 1730, observance en 1782 et 1783) qui aboutissaient fatalement à la désagrégation, résultante inévitable, mais qui ont besoin d'être sondées plus amplement dans les individus ou dans les faits particuliers. Le rapprochement nous les fait découvrir ici un peu crûment; elles étaient moins visibles aux yeux des contemporains — tout le monde ne lisait pas les *Nouvelles* — qui étaient frappés davantage par l'extérieur prospère et digne des monastères, par l'ensemble de respectabilité, de religion et d'érudition que les moines représentaient.

C'est d'ailleurs la mesure entre la réalité de cette piété et ses apparences, ce sont la profondeur du sentiment, la plénitude de foi qu'il faut sonder pour toucher le réel que cache cette belle façade au public.

Auparavant, quelques indications sur les travaux qui occupaient les religieux, en dehors du but essentiel de leur institut: l'*Opus Dei*, et qui peuvent se ramener à trois chefs: les cures, les collèges, les travaux intellectuels, aideront à pénétrer leur vie.

Outre huit curés dépendant de l'abbaye de Senones, un bénédictin était titulaire de la cure dans quatorze paroisses voisines chacune d'une abbaye [2]. Il y avait donc

1. Bibl. de Verdun, ms. 513.

2. Beaulieu, Moyenmoutier, Saint-Urbain, Saint-Ferjeux, Moiremont, Huiron, Novy, Chatenois, Luxeuil, Münster, Hurbache, Sainte-Barbe-les-Metz, Saint-Marcellin de Besançon, Saint-Nicolas-du-Port.

en tout vingt-deux bénédictins curés. Quatre vicaires assistaient les plus chargés [1]. La proportion n'est pas considérable des religieux ainsi occupés. Il est d'ailleurs probable que le régime s'était chargé de ces paroisses pour sa tranquillité propre et éviter les conflits de juridiction toujours possibles avec un séculier tout proche.

De même pour les collèges, les raisons diverses qui les motivèrent furent avant tout locales.

En 1789, les vannistes en possèdent trois : Saint-Vincent et Saint-Clément de Metz, Saint-Ferjeux près Besançon. A Saint-Symphorien, ils avaient succédé aux Jésuites, Saint-Clément était une école royale de mathématiques pour l'artillerie.

Ils dirigeaient quelques classes dans les centres moins importants : Le Breuil près de Commercy n'était plus qu'un reste terne de ce qui avait été au XVII[e] siècle un foyer brillant pour la Congrégation, qu'avait encouragé et connu le cardinal de Retz. Ils avaient ouvert une classe à Vertus, une à Saint-Mihiel, venaient d'agrandir celle de Bouzonville. Une école était jointe à l'abbaye de Senones. Quelques pensionnaires demeuraient à Saint-Arnould de Metz où était en outre ouverte la bibliothèque de l'abbaye à la disposition du public. Celle de Saint-Vincent de Besançon fonctionnait depuis le 7 juillet 1696 [2].

Toutes ces institutions avaient été créées sans intention générale bien arrêtée. Elles répondaient chacune à leur but particulier. Elles ne sont pas négligeables, elles ne sont pas non plus prépondérantes, elles restent à leur plan dans la vie bénédictine, d'utilité moyenne et accessoire. Les travaux intellectuels et les études sont plus significatifs.

1. Moiremont, Saint-Mont, Saint-Marcellin, Munster.
2. Catal. des mss. de la Biblioth. de Besançon, t. 32, I, Introduction.

Le travail manuel, quoique loin d'être prohibé, avait été tacitement supprimé par la réforme de Dom Didier de la Cour. Ce sont donc avant tout les travaux intellectuels qui occupaient la majeure partie des bénédictins dans l'intervalle des offices. Pendant toute la période d'organisation, ils eurent trop à faire avec les travaux apostoliques d'introduction, de consolidation de la réforme pour pouvoir se livrer à des études désintéressées et les extérioriser. Plus tard, il fallut toujours un certain nombre de religieux — en particulier les procureurs dans chaque maison — pour s'occuper des affaires de la Congrégation, puis des professeurs de théologie, de philosophie ou de rhétorique pour enseigner les novices et enfin les quelques curés. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans ce premier siècle de la Congrégation, les labeurs des vannistes ne laissèrent pas des monuments comparables à ceux que produisirent les Mauristes d'ailleurs trois fois plus nombreux.

Il semble qu'il pût y avoir à la source sinon une opposition du régime qui va se retrouver jusqu'en 1776 avec Dom Brihy, du moins un manque d'encouragement, qui tarit les bonnes volontés fortifiées par le concours général chez un Mabillon, un Sainte-Marthe, un Luc d'Achéry.

Plus ascètes que ceux-ci, peut-être les vannistes estimaient-ils vanité de faire éditer leurs œuvres restées dans les cartons.

Le XVIII[e] siècle modifiera les circonstances et les idées et le nombre des auteurs croît, sans égaler jamais les mauristes, même en y comptant l'exceptionnel Dom Calmet.

Aucun répertoire et aucun travail d'ensemble n'ont été faits qui précisent cette activité intellectuelle [1].

1. La bibliographie à l'Appendice fournit sur ce sujet toute une liste d'ouvrages qu'il est impossible de donner ici.

Seuls, Dom Calmet dans sa *Bibliothèque Lorraine*, Dom Jean François dans son estimable *Bibliothèque des écrivains de l'O. S. B.*, donnent de toute cette période qui va jusqu'au dernier quart du XVIII^e^ siècle quelques matériaux bruts qui permirent ces indications trop sommaires.

Elles étaient indispensables pour fixer les idées avant de sonder le courant qui précède immédiatement la révolution où sont emportés les hommes qui vont la subir et que nous retrouverons.

Les tendances des travaux de la fin du XVIII^e^ siècle sont surtout significatives de l'évolution très sensible vers l'histoire et l'abandon des ouvrages théologiques qui avaient fait jusqu'alors le fond des études à Saint-Vanne.

Dom de l'Isle avait, il est vrai, publié depuis longtemps son *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, et si Dom Brocq, malgré tous ses efforts, ne parvint pas à faire éditer son *Histoire de Metz*, Dom Jean François et Dom Tabouillot arrivaient à la terminer en 1789, mais cette évolution se produisit surtout à la fin du XVIII^e^ siècle et sous l'impulsion du garde des sceaux lui-même qui établissait un *Cabinet des Chartes*, avec la collaboration de l'historiographe Moreau.

La machine, lente à s'émouvoir, s'ébranlait. Malgré la fin de non-recevoir opposée en 1776 par Dom Brihy, Président général, au Garde des sceaux, celui-ci obtenait de Dom Étienne Pierre, gain de cause et appui officiel de la Congrégation en 1780 pour la recherche des chartes dans les archives locales.

Le même Dom Étienne Pierre écrivait le 1^er^ août 1785 à Dom Laurent Dumay, archiviste de Montiérender [1] :

1. Bibliothèque de Chaumont, recueil Jolibois. Cf. *Revue Mabillon*, 1908, p. 404-406.

« Mon très Révérend Père,

« Je reçois la lettre gratieuse que m'adresse pour vous Mons. le garde des sceaux, je profite avec empressement du voyage d'amitié que fait chez vous le Révérend Père prieur de Saint-Vanne pour assister à la 50e année de votre R. père prieur, il vous remettra la lettre de son Excellence.

« La Congrégation a jetté sur vous les yeux avec la plus grande confiance...

« La Congrégation malheureusement n'est pas assez connue pour ses travaux littéraires, on veut l'essayer. Il est de notre honneur de nous y présenter avec zèle, sans intérest et sans exiger la plus petite distinction ce qui ne se trouve que trop commun parmi nous. »

La lettre est suggestive. Le « malheureusement » n'implique-t-il pas que l'on cherchait dans les travaux historiques une arme contre la haine et les suppressions possibles que l'on sentait poindre ? C'est d'ailleurs le sens le plus favorable qu'il faille donner à cette orientation de la vie monastique. Enfin, cette fois, l'essor était donné, des fouilles s'effectuaient partout qui profitaient à Moreau, mais dont les bénédictins auraient certainement cherché à tirer personnellement parti.

La plupart des religieux désignés pour effectuer ces travaux se mettaient à l'œuvre avec une ardeur de néophytes passionnés. En Lorraine, Dom Sébastien Étienne, Gerrin, de Puibusque, Probst, Solver, Colloz, Tabouillot sont désignés pour explorer les archives. En Champagne, Dom Pierre, François Dumay, Barthélémy, Bourgeois, Peuchot, Brincourt. En Franche-Comté, Dom Maurice Roux, Grappin, Étienne, Charles, Mouton ; parmi ces religieux, plusieurs vannistes de premier plan qui avaient déjà montré leurs aptitudes à ces études.

D'ailleurs, en Franche-Comté, où l'Académie de

Besançon, dont firent partie Dom Berthod, et plus tard le fameux Dom Grappin, excitait par ses concours l'émulation des érudits locaux, les bénédictins récoltaient toutes les couronnes offertes. Depuis 1756 où Dom Jourdain eut un mémoire couronné, l'on voit apparaître presque tous les ans les noms de Dom Berthod, Ferron, Guérin, prieur de Rosières en 1768, Mouton, curé de Saint-Sauveur à Luxeuil ; de Dom Sornet, prédicateur et auteur d'études sur la Franche-Comté ; Dom Porro, algébriste novateur ; Dom Couderet, auteur d'une *Histoire de Vesoul*, Dom Sterque, bibliothécaire de Saint-Vincent.

De même, le centre Messin était aussi vivant et actif, le *Temple des Messins* valait à Dom Bernardin Pierron les honneurs de l'impression. Nous avons signalé Dom Tabouillot et ses collaborateurs de l'*Histoire de Metz* ; Dom Remi Desmonts, Dom Claude Fleurand, Dom Colloz, Dom Collette, chacun dans sa sphère exerçaient leur activité. Dom Saignelonge à Saint-Germain des Prés, faisait son apprentissage d'érudit.

Là encore, l'on ne voit que la surface, nous allons pénétrer plus intimement la vie de la Congrégation, l'action du monde sur elle, celle du jansénisme en particulier. Ces recherches nous feront toucher d'autres œuvres, celles-ci tout à fait particulières et qui nous feront pénétrer au fond des âmes. S'il ne faut pas attacher trop d'importance aux élucubrations de Dom Aubry [1] qui épanchait son âme nuageuse dans *l'Ami philosophe et politique* dès 1776 et jusqu'à sa mort philosophaillait sans trêve, non plus qu'à l'ouvrage

1. Dom Benoît (Jean-Baptiste) Aubry, né à Deyvillers, profès de Moyenmoutier le 7 octobre 1753, prieur du Breuil en 1789, † 4 octobre 1809 à Commercy.

Cf. Psaume (Et.), *Eloge de D. Aubry*, Commercy, Denis. Picot, *Mémoires*, V, 136, et les ouvrages du bénédictin à l'appendice.

badin et prétentieux de Dom Tailly sur les Bains de Plombières [1], les ouvrages de Dom Mougenot et des deux Cajot ont une signification plus importante qui motive assez le jugement d'un bénédictin moderne devant lequel je m'efface : sur les rapports trop fréquents des vannistes avec le monde, fût-ce le monde savant du XVIII[e] siècle [2].

1. Dom Pierre-Antoine Tailly, né le 11 sept. 1745 Fliray, profès de Saint-Mihiel le 20 août 1766, meurt curé de Lahaymeix le 23 décembre 1823 après l'avoir été successivement de Brasseitte, Badonvillers, Loupmont, Fresnes-au-Mont-Courouvre. Son ouvrage est intitulé : *Lettres vosgiennes ou lettres écrites de Plombières par M. le chevalier de *, gentilhomme breton à Madame la marquise de *, en Bretagne*, Liège, Bassompierre (Neufchâteau), 1789.

2. Sur cette période de l'activité littéraire des vannistes : Dom E. Didier-Laurent, *Correspondance des bénédictins de Lorraine avec Moreau, historiographe de France* (Mém. de la Soc. d'Arch. Lorr., 1896). Charmes, *Le Comité des Travaux hist.*, Paris, Impr. Nat., 1886, in-4°.

CHAPITRE IV

LA CRISE D'IDÉES

La crise intellectuelle et morale du XVIII^e^ siècle est avant tout une crise religieuse.

Une part écrasante de responsabilité doit en être attribuée au jansénisme. Je n'ai pas à définir cette inhumaine et désolante doctrine qui ne laissait le ciel qu'à un lot infime de prédestinés, en supprimant la liberté pour donner tout à la grâce, et prohibait par la crainte des profanations l'approche des sacrements. Cette hérésie obstinée, qui niait sa propre existence et se proclamait plus orthodoxe que le pape, eut des conséquences qui méritent un développement spécial. Elle entama les vannistes. Il importe de mesurer jusqu'à quel point.

La question est délicate et la solution tout hypothétique. Il semble que l'on peut imputer, sinon l'introduction de cette doctrine nouvelle, du moins l'établissement d'un courant d'idées qui la permit à Dom Robert Desgabets, bénédictin qui jouit au XVII^e^ siècle d'une réputation considérable et d'ailleurs méritée[1]. Cartésien déterminé, quoiqu'à sa mode, il introduisit dans les différents noviciats de la Congrégation, l'étude de cette philosophie, déjà modifiée par lui et presque

1. Paul Lemaire, *Dom Robert Desgabets, son système, son influence, son école.* Paris, Alcan, 1902, 1 vol. in-8°. Cf. le chapitre sur D. Desgabets et les solitaires de Port-Royal, pp. 265-275.

immédiatement dénaturée par les commentateurs de Descartes. Admise par Arnaud qui entretint avec le philosophe des rapports amicaux, elle avait avec les idées des solitaires des attaches et plus d'un point de contact, et dès la fin du XVIIe siècle, l'Art de penser de Port-Royal [1] servait de base à la théologie vanniste elle-même, comme le kantisme à la philosophie qui nourrit notre jeunesse.

A ces origines du jansénisme se rattache peut-être la genèse de l'antagonisme indiscutable et malheureux qui divisa les Bénédictins et les Jésuites. La Compagnie n'avait jamais été en odeur de sainteté auprès des moines rentés qui ne se voyaient pas enlever sans colère nombre de prieurés et de propriétés au profit de ces intrus. Le jansénisme fournit peut-être l'occasion cherchée qui accusa l'animosité latente que le libéralisme gallican des moines éprouvait pour l'orthodoxie étroitement ultramontaine des Jésuites. Les partis étaient désormais tranchés, les premiers se rejetèrent avec plus de fougue dans l'opposition et le jansénisme, qui bénéficiait de l'antipathie presque générale contre les Pères. La querelle ne fit que s'attiser au cours des discussions du XVIIIe siècle. Il est facile d'en trouver des témoignages : Dom Charles Chardon, dans son Testament spirituel, déclare qu'il a toujours regardé les Jésuites comme les plus grands ennemis de l'Église et comme la cause des maux et des troubles qu'elle éprouve depuis plus d'un siècle [2], et le Journal de Dom Jean François [3] laisse percer à travers les lignes son animosité à leur égard et sa joie de leur suppression de 1762.

Mais l'importance que le jansénisme acquit au cours

1. Lemaire, *ouv. cité*, pp. 273-274.
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1772, p. 92.
3. *Journal de Dom Jean François, 1760-1772*. Metz, 1913, in-8° (publication de l'Académie de Metz).

du XVIII[e] siècle, n'aurait pas permis l'indifférence aux bénédictins. Le terrain préparé va faciliter son emprise. Quelques individus, décidés jansénistes, jalonnent sa route à Saint-Vanne, centre de l'hérésie, leur vie en éclairera les alentours.

L'un des plus remarquables est certainement Dom Thierry de Viaixnes. Exilé dès 1689 pour ses opinions, détenu deux fois à Vincennes, plusieurs fois relégué dans des monastères désignés par l'autorité civile, forcé de s'enfuir en Hollande en 1721, à demi fou, disait-on pour pallier à ses incartades, ce religieux a laissé des lettres qui le peignent tout vif. Enthousiaste du Père Quesnel, son ami et son correspondant, son prosélytisme entraînant et vivant, joint à une dialectique passionnée, poussait ouvertement ses confrères dans la résistance à la bulle *Unigenitus* et à la lutte pour la « Vérité ».

Grâce à lui, la cause avait recruté des partisans nombreux chez les vannistes. Les actes d'appel se multiplièrent depuis celui de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, dès le 16 mars 1717. Aussi, au chapitre de 1717:

Tous les capitulans de Champagne, tant supérieurs que députés, y donnèrent tête baissée et avec joie, ceux de la province de Lorraine n'avoient pas moins de zèle et y étoient très disposés,

mais les Pères de la Province de Franche-Comté :

se sentent encore du génie espagnol et veulent toujours être terre d'obédience, immédiatement soumise au pape que la plupart regardent comme infaillible... non seulement ils reçoivent la Bulle, mais ils vouloient la faire accepter par le Chapitre, et menacèrent, en cas de refus, de présenter une supplique au pape, pour demander qu'il les séparât de notre Congrégation janséniste et opposée à sa bulle. On les en a empêchés en n'appelant pas et on n'a

pas cru devoir s'exposer à une séparation d'un membre aussy considérable d'un aussy petit corps que le nôtre qui n'a guère plus que 50 maisons [1].

Dom de Viaixnes ajoute que le Chapitre favorisa tous les jansénistes le plus qu'il était possible et approuva tous les actes d'appel.

En 1721, Dom Thierry passant dans plusieurs abbayes de Champagne semble avoir plus de peine pour ramener ses confrères un peu moins ardents « à leur devoir » et les faire appeler de nouveau. Ses efforts furent cependant couronnés de succès. Le 28 octobre 1727, une adresse signée de 99 prêtres du diocèse de Troyes, dont cinq bénédictins de Montier-la-Celle, huit de Montiéramey, félicite Bossuet, évêque de Troyes, le neveu de l'Aigle, de ses écrits contre la bulle [2].

L'hérésie se frayait lentement un chemin. La partie saine de la Congrégation, qui avait empêché en 1717 que les choses allassent plus loin, était débordée et se laissait gagner. Les Comtois seront les plus ardents jansénistes à la fin du siècle. La mesure était comble, au point qu'une intervention épiscopale et royale fut nécessaire. Ce fut l'œuvre du Chapitre général de 1730 à Toul, fameux dans les fastes de la Congrégation, dont la décision fut signalée plus haut. Il fut suivi d'une visite pour l'application du décret. Beaucoup de religieux intransigeants furent atteints pour leur vie par ces prescriptions qui proclamaient déchu de toute dignité le moine intraitable.

Tout se tut, non sans peine, mais la Congrégation avait été trop profondément gangrenée et atteinte dans son âme même pour se débarrasser complètement des

1. Hérelle, *Correspondance inédite de Dom Thierry de Viaixnes*, Arcis-sur-Aube, 1880, 1 br. in-8°, 55 p. Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, année 1880, p. 18 du tirage à part.
2. Léon Séché, *Les derniers jansénistes*, 3 vol. in-8°.

toxiques absorbés. Les *Nouvelles ecclésiastiques* donneront jusqu'à la Révolution des notices copieuses sur les religieux morts dans les *bons principes*.

Outre le volumineux nécrologe de 1769 où sont nommés une cinquantaine de bénédictins [1], parmi lesquels il faut noter Dom Jean Oudet, disciple de Dom Desgabets [2], parurent successivement des biographies de Dom Benoît Boucard et Dom Maur Nollet [3], qui firent profession *aux beaux jours de la Réforme* [4], Dom Charles Chardon [5], Dom Charles Le Gras, Dom Michel Sauvage [6], Dom Placide Cerf [7], Dom Pierre Guédan et Dom Vincent Fallon [8], Dom Barthélemi, qui resta diacre comme Dom Brasseur, ne se jugeant pas digne de la prêtrise, humilité qu'exalte le rédacteur [9] jusqu'à une notice sur Dom Remi Desmonts, mort en octobre 1787 à Provins [10]. C'étaient pour la plupart des vieillards, mais dont la descendance spirituelle était loin d'être éteinte.

C'était évidemment un vanniste qui adressait ces communiqués aux *Nouvelles*. Rien ne permet d'identifier ce correspondant. Peut-être était-ce Dom Pierre Mougenot dont l'importance janséniste rendrait l'hypothèse vraisemblable et lui mérite en tout cas une étude biographique toute spéciale. Parmi les jansénistes qui existaient en 1789 et dont l'on ne peut connaître qu'une infime partie, c'est un de ceux, comme Dom Grappin et Dom Mouton, dont l'opinion n'est pas

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1769, p. 32-33.
2. P. Lemaire, *ouv. cité*, p. 26.
3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1771, p. 144.
4. *Ibid.*, 1772, p. 92.
5. *Ibid.*, 1771, p. 140.
6. *Ibid.*, 1772, p. 95.
7. *Ibid.*, 1777, p. 63.
8. *Ibid.*, 1777, p. 40.
9. *Ibid.*, 1778, p. 10,
10. *Ibid*, 1788, p. 208.

douteuse. C'est en outre un militant, un représentant, au même titre que Dom Joseph et Dom Charles Cajot, dans un autre ordre d'idées, de ces courants que nous essayons de discerner, et son rôle personnel, lors de la Révolution, n'est pas nul. Il fournit d'ailleurs sur les dernières années du jansénisme dans la Congrégation des renseignements qui en prolongent la lueur projetée par la vie de Dom Thierry de Viaixnes.

Dom Pierre Mougenot, né à Bar-le-Duc, fit profession à Moyenmoutier le 21 juillet 1743. Il est professeur de philosophie à Senones en 1759 [1].

C'est alors qu'il commence à manifester ses sentiments jansénistes par deux ouvrages successifs : le premier [2], pamphlet contre Dom Joseph de l'Isle, alors prieur de Saint-Mihiel et personnage d'importance, parut en 1760; le deuxième [3], édité à plusieurs années d'intervalle, de 1764 à 1770, forme trois volumes in-12 et critique d'une façon entièrement janséniste Tournély [4], théologien orthodoxe, dont les ouvrages servaient à l'enseignement dans les séminaires et les noviciats.

Naturellement ces deux ouvrages sont anonymes.

1. Thèse philosophique soutenue à l'abbaye de Senones, le 18 avril 1759, par les jeunes moines de cette abbaye, par-devant Dom Pierre Mougenot, professeur de philosophie et de théologie, dédiée à Dom Fangé, abbé de Senones. Un placard double in-f°. Senones, chez Joseph Pariset.

2. *Critique et réfutation de l'ouvrage de Dom de l'Isle intitulé : Avis touchant les dispositions, etc...* ou *Traités théologiques dans lesquels on réfute la doctrine de l'auteur des Avis.* A Notre-Dame-des-Hermites, 1760, 1 vol. in-12, 240 pp. en texte compact.

3. *Tournély convaincu d'erreurs et de mauvaise foi dans ce qu'il a écrit sur les matières de la grâce. Exposition des vrais sentiments sur ce sujet.* Cologne (Nancy), 1764-1769-1770, 3 vol. in-12.

4. Tournély (Honoré), docteur et professeur en Sorbonne, né à Antibes le 28 août 1658, † 26 déc. 1729. Michaud, *Biogr. univ.*, t. XLII, p. 47.

L'on ne peut douter qu'ils soient de Dom Mougenot [1]. Dom Jean-François, seul bibliographe qui se soit occupé de lui, s'exprime de façon telle qu'il est évident que l'attribution des deux ouvrages n'était alors (1777) qu'un secret de polichinelle.

« Dom Pierre Mougenot, notre contemporain, est de la province de Lorraine. On lui attribue trois volumes intitulés : *Réfutation de Tournély*, et un quatrième qui est une critique de Dom Joseph de Lille sur ses *Avis pour l'enseignement*. La plupart de ses confrères Lorrains soutiennent qu'aucun de ces ouvrages n'est de lui ; cependant tous ont été à son égard une source des plus grands désagréments [2]. »

La critique de l'ouvrage de Dom de l'Isle est conçue sous une forme inadmissible. Elle montre vraiment son auteur sous un jour assez laid. Elle est mordante et fourmille d'attaques personnelles :

Le pompeux éloge que le *Nouvelliste de Luxembourg* [3] a fait du livre dont j'entreprends la réfutation... ne m'avait pas prévenu en faveur de l'auteur auquel on prodiguait cet encens. Autant l'histoire de S. Mihiel, celle même de la vie de S. Nicolas avoit perdu à passer par ses mains, autant j'appréhendois que les matières théologiques ne souffrissent de sa plume...

Les *Nouvelles* appuient :

Lorsqu'un bénédictin parle de théologie et surtout de

1. Barbier, *Dictionnaire des anonymes*.

Claude-François Denis, dans le *Narrateur de la Meuse* (janvier 1826, n° 1628), bien placé pour connaître les vannistes (l'un d'eux, prieur du Breuil, Dom Aubry, fut son ami et lui laissa ses papiers), confirme l'assertion de Barbier et ajoute : « Les principes de cet écrivain lui firent perdre les charges et les dignités de son ordre dans une sorte de concile provincial tenu à son sujet par les évêques de Toul, Metz et Verdun. »

2. D. Jean-François, *Bibl. des écrivains de l'O. S. B.*, Bouillon, 1777, 4 vol. in-4°.

3. *Journal de Luxembourg* (édité par Feller, qui était loin d'être janséniste).

l'amour de Dieu au gré des Jésuites, le phénomène est assez surprenant. Dom de l'Isle ne semble avoir entrepris son ouvrage que pour appuyer le molinisme [1].

Voilà le grand mot lâché. C'était la qualification symétrique à janséniste. Dom Mougenot jugera cette doctrine opposée à celle de la Congrégation. Par un artifice facile et qui ne pouvait tromper personne, l'auteur déclarait qu'il avait été inspiré par un de ses amis, bénédictin de Saint-Vanne, qui n'avait pas voulu s'en charger parce qu'il seroit « indécent de voir le frère armé contre son frère ». Le bon apôtre ! La même phrase se trouve mot pour mot dans une brochure inspirée des mêmes sentiments, écrite dans le même style, que Dom Mougenot signera, celle-là, en 1772. Enfin, après nombre d'aménités sur « cet écrit indigeste », après avoir accusé Dom de l'Isle d'avoir plagié un certain M. Vitasse, l'auteur attaque Tournély. Il faut voir dans ce factum l'origine des trois volumes qui vont suivre contre ce théologien.

Quant à ces attaques haineuses, pour ne pas dire plus, Dom Jean François les juge ainsi :

Quand on est aussi grand dans son corps que l'étoit à tous égards Dom Joseph de l'Isle, on doit s'attendre aux piqûres des frelons, à recevoir des traits lancés par la jalousie. Cela ne lui manqua pas et il a lu avec le sang-froid du philosophe chrétien une brochure satirique faite contre lui, brochure dont les étourdis ont ri par complaisance, sans l'approuver, et que les honnêtes gens ont généralement désapprouvée [2].

Le *Tournély convaincu d'erreur* fut naturellement accueilli avec les plus grands éloges par les *Nouvelles ecclésiastiques* [3]. Cela suffit à établir les tendances de

1. *Nouv. ecclés.*, 1763, p. 136,
2. Dom Jean François, *ouv. cité*, t. II, p. 8.
3. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1764, p. 118 ; 1765, p. 205 ; 1771, p. 113 ; 1773, p. 85.

l'ouvrage qui combattait un ennemi des jansénistes. Je crois inutile d'entrer dans les discussions sur la grâce. Mais ce livre mit en lumière Dom Mougenot. C'est probablement de ce moment que date l'amitié et l'admiration de l'archevêque de Lyon, Mgr de Montazet [1], pour le bénédictin, qui correspond sous le manteau avec l'abbé Clément du Tremblay par l'intermédiaire de Dom Clément [2].

Mais la notoriété de Dom Mougenot ne pouvait pas se borner, malgré toutes les précautions, au clan janséniste. L'apparition successive des trois tomes du *Tournély convaincu*, en 1764, 1765, 1770, durent attirer sur lui l'attention des supérieurs. Dès 1766, Pacciaudi signalait « les tracasseries qu'avait essuyé l'auteur de la réfutation de Tournély [3]. » C'étaient évidemment des enquêtes de l'Ordinaire. Le bénédictin dut se défendre habilement, car en 1769, les *Nouvelles* disaient : « Actuellement la Congrégation de Saint-Vanne jouit d'une assez grande paix. Les supérieurs en usent bien avec les appelans et n'ont pas moins d'égards pour eux que pour les acceptans [4]. »

L'orage amoncelé sur la tête de Dom Mougenot éclata pourtant en 1772, après la publication de son troisième volume. La procédure n'avait pas été rapide, puisqu'on l'avait laissé libre pendant une quinzaine d'années d'enseigner une philosophie si particulière. A l'instigation des évêques de Metz, Toul et Verdun,

1. Antoine de Maloin de Montazet, né 1712, dioc. Agen, sacré év. d'Autun le 25 août 1741, arch. de Lyon depuis 1758. Cf. Picot, IV, p. 493.

2. Revue Bossuet, VII, 314. L'abbé Clément du Tremblay (1717-1804), trésorier de l'église d'Auxerre, était un des membres les plus militants du parti janséniste. Il sera évêque constitutionnel de Seine-et-Oise en 1796.

3. Bibl. de Besançon, ms. 624. Lettre de Pacciaudi à Dom Berthod. Cf. ci-après, p. 301.

4. *Nouv. ecclés.*, 1769.

réunis à son sujet, une diète de l'ordre obligea Dom Mougenot « à signer une renonciation des postes honorables qu'il occupait dans son corps ».

Le bénédictin avait été invité par un des évêques à fournir un exposé de ses théories dans une *Profession de foi* ou *Exposition de ses sentimens théologiques*, à laquelle un religieux de la Congrégation, inspiré par le régime et peut-être même un des supérieurs majeurs, si l'on en croit une attaque violente de Dom Mougenot, répliqua par un *Écrit contre la Profession de foi*. Finalement ce dernier fit imprimer une *Apologie* pour présenter une défense étudiée contre toutes les accusations [1].

Cette apologie qui doit être le dernier ouvrage édité de Dom Mougenot, livre le religieux, quoi qu'il en ait, et démontre clairement son jansénisme, malgré ses affirmations réitérées d'orthodoxie. Sa défense théologique ne comprend même qu'une petite partie du volume. Une importante préface attaque son contradicteur exactement de la même façon que Dom de l'Isle.

Cette fois, c'est Dom Mougenot qui se plaint que « le frère se soit armé contre son frère » (p. 32). Il emploie successivement l'ironie (p. 35), l'indignation et attaque à son tour : « Oui, mon R. P., je le pense et je le dis : votre corps de doctrine est précisément le squelette du molinisme » (p. 129).

Mais il faut lire les aménités que Dom Mougenot adresse à son contradicteur : calomnies, mensonges, étonnantes bévues d'un auteur si neuf, si étranger à son sujet (p. 32-35-36), mauvaise foi (p. 110, etc.).

1. *Apologie pour Dom Mougenot contre un libelle anonyme, dressé en forme d'Exposition de doctrine, ou Réponse à un religieux de la Congrégation de S. Vanne sur son écrit contre la Profession de foi et l'Exposition des sentimens théologiques de Dom Mougenot.* A Lausanne, chez les frères Grasset, 1773. 1 vol. in-8° de 166 pp. (Bibliothèque municipale de Commercy.)

Il ne faut retenir qu'un passage sur l'enseignement de la Congrégation, mais vraiment capital par cette curieuse théorie toute moderne de l'*enseignement vivant* et par ce qu'il nous révèle des opinions du bénédictin sur le Régime et les Chapitres :

Je conviens, M. R. P., qu'il est très facile de s'appercevoir que nous différons en doctrine sur plusieurs points. Que vous soyiez autant d'accord avec la Congrégation que vous vous en flattez, c'est à elle à en juger. Mais fussiez-vous Supérieur, même Supérieur Majeur, vous êtes un téméraire d'oser donner votre Écrit comme l'Exposition de la doctrine du Corps. Ni Visiteurs, ni Président, ni Diète, ni Définitoire ne sont en qualité pour donner cette Déclaration. N'est-il pas possible que le Régime, la Diète, le Définitoire même soient tellement composés, que malgré le mérite personnel de chacun des membres. aucun cependant n'auroit enseigné la Théologie? Ils ne sauraient donc, touchant la Doctrine de la Congrégation que ce fait particulier ; savoir, qu'on leur a enseigné tels sentimens, à l'un en Champagne, à l'autre en Comté, à celui-ci en Lorraine. Mais quand tous auraient exercé l'office de Professeur, leur témoignage seroit encore insuffisant pour attester la doctrine commune. On n'en peut donner une exposition constante que d'après l'avis et la Déclaration des maîtres tant anciens que nouveaux et exerçans. Ils font chez nous l'enseignement vivant : par leur canal, la doctrine passe aux disciples, qui la transmettent à ceux dont l'instruction leur est ensuite confiée. Combien donc votre conduite n'est-elle pas digne de blâme et de répréhension, d'avoir osé emprunter la voix du Corps, d'avoir osé parler en son nom?

Dom Mougenot reprend ses attaques contre Tournély. Il renvoie même au *Tournély convaincu* en désavouant presque la violence qu'il mit dans ses attaques : « Malgré les torts du réfutateur trop ardent, il y a du bon dans la réfutation de votre auteur favori » (p. 71). Ces atténuations, qui ne retirent d'ailleurs rien, pouvaient toutefois lui servir dans sa défense. Il était

accusé, il cherche à pallier les chefs d'accusation, sans se départir de ses doctrines. Il revendique enfin avec orgueil sa qualité de professeur « membre d'un Corps dans lequel j'ai un nombre de disciples qui eux-mêmes en ont encore un plus grand » (p. 38).

Que dura sa disgrâce, si même ce fut une disgrâce, ce que je ne crois pas. On donna satisfaction apparente aux évêques en se contentant de l'empêcher de professer, car en 1781 il est nommé censeur, avec deux de ses confrères, d'un ouvrage de Dom Aubry, et en 1789, il venait d'être nommé administrateur du prieuré de Rosières, ce qui le replaçait au rang des membres du Chapitre. Il vivait dans son prieuré avec deux religieux. Ses nombreux disciples étaient sans doute arrivés au pouvoir. Il est tout naturel de le retrouver en 1791 au premier rang du clergé constitutionnel des Vosges, vicaire épiscopal comme son confrère Dom Grappin le sera dans le Doubs et inspirateur des lettres pastorales de l'évêque Maudru. Il abdiquera la prêtrise en 1793, mais ne livrera pas ses lettres d'ordre « ne sachant ce qu'elles sont devenues [1] ». Il vint mourir à Trémont (Meuse), le 27 janvier 1797 (8 pluviôse an V).

Ce bénédictin, qui semble avoir hérité de Dom Thierry de Viaixnes la passion et le manque de mesure, est certes exceptionnel. Pourtant, le fait seul de son importance à Saint-Vanne, les circonstances qui entourent les quelques semonces qu'il eut à recevoir de ses supérieurs, accusent, les soutiens qu'il possédait dans la Congrégation même, prouvent l'existence d'un parti qui l'encadrait, non que ce parti fût prépondérant — ce qui semble caractériser le plus sûrement la Congrégation, c'est la tiédeur et il reste à savoir si cette tiédeur même n'était pas une conséquence du jansénisme — mais il n'était pas négligeable. Les opi-

1. Arch. dép. de la Meuse, Lv. 1467.

nions des confrères de Dom Mougenot : Dom Grappin Dom Mouton, Dom Toussaint, alors discrètes et voilées, s'accuseront au cours de la Révolution.

Telle est brièvement notée la marche à Saint-Vanne de l'hérésie dont l'influence sur le monde religieux fut considérable au XVIII[e] siècle. On pourrait peut-être trouver une timide contrepartie dans un manuscrit que Dom Sébastien Étienne soumettait en 1789 à Moreau avec l'angoisse d'un jeune auteur, et qui était intitulé : « *Système anticonvulsionnaire* ». Était-ce une critique des scènes du cimetière de Saint-Médard ou un remède essayant de les concilier avec l'orthodoxie, je l'ignore [1], mais celle-ci ne paraît pas avoir à Saint-Vanne de représentant bien actif, au moins littérairement, et les infiltrations philosophiques qui travaillaient la société incrédule sont bien plus sensibles. L'influence des Encyclopédistes est facile à découvrir. Moins dissimulée, plus cynique, elle causa peut-être des dommages plus remédiables que le jansénisme, parce que beaucoup plus limitée.

Vers la même époque où Dom Mougenot pensait accabler Tournély, un de ses confrères, Dom Joseph Cajot, faisait paraître une série d'ouvrages si bizarres qu'on ne sait s'il faut les prendre au sérieux.

L'*Histoire critique des coqueluchons* (Cologne, 1762) est une satire amère contre l'habit religieux. Dom Cajot ne tarit pas sur « l'extérieur gotique », sur le « comique spectacle » que présentent les moines vêtus « à la manière des païsans italiens ou espagnols », sur ces « modes surannées », les « incongruités », « mômeries puériles » auxquelles sont assujettis les religieux qui croupissent « dans le honteux asservissement de la routine et de l'habitude », « la futilité de la vénéra-

1. Didier-Laurent (Dom E.), *Correspondance des bénédictins de Lorraine*, p. 159-160.

tion des moines pour leur habit », le faux raisonnement sur la sainteté de l'habit religieux », mais il faudrait tout citer. Ces extraits suffisent.

Je ne m'occuperais pas des *Plagiats de M. J.-J. R(ousseau), de Genève, sur l'éducation* (Paris, Durand, 1766, in-8°). « Ce pamphlet de pédant à courte vue » [1] est sans rapport avec la question religieuse.

L'*Examen philosophique de la règle de S. Benoît* (Avignon, aux dépens de la Compagnie, 1767, in-8°) vaut le premier ouvrage, seulement Dom Cajot n'y badine sûrement plus. Saint Benoît fut-il législateur? demande le bénédictin. « La règle est un très petit livre écrit sans ordre et rempli de mysticités creuses » (p. 26). Les chapitres sur le silence, l'état de la Congrégation, Dom Didier de la Cour (p. 91), montrent l'erreur que commit Dom Cajot en embrassant l'état monastique. Je ne dis rien de l'*Eloge de l'Asne* dont certains épisodes fort légers relèvent plutôt de l'abbaye de Thélème. L'attribution de ce volume à Dom Cajot n'est pas absolument sûre, et je n'en prendrais pas texte. De même, le degré d'aigreur et de dégoût où baignent ses œuvres certaines dénote un cas si particulier qu'il faut le constater sans plus. Mais ce ne fut pas en vain qu'il critiqua son état, insista sur l'inutilité des religieux, ce ne fut pas en vain que la décadence des réguliers fut dénoncée inlassablement pendant un quart de siècle. Toutes ces idées se retrouveront en 1789. Elles eurent un résultat immédiat chez le frère de Dom Joseph : Dom Charles Cajot [2].

Les écrits du premier avaient naturellement entravé toute sa carrière dans la Congrégation ; il en fut de

1. P.-M. Masson, *La religion de J.-J. Rousseau*, Paris, Hachette, 1916, 3 vol. in-16, I, 98.

2. Godefroy (J.-E.). Dom Charles Cajot. 1731-1807. Extrait de la Révolution dans l'Aube, 3e trimestre 1911.

ème pour Dom Charles qui avait embrassé maladroitement sa cause [1].

Le bénédictin remâcha, peut-être pour sa satisfaction personnelle, pour se justifier de sa vie manquée, les arguments de son frère, en tentant de leur donner une forme plus présentable, un support vraisemblable, et finalement développa, de très bonne foi comme il semble, la thèse contenue en germe dans l'*Examen philosophique*: Tous les monastères auraient eu pour origine un collège.

Il édita en 1787, alors qu'il était confesseur des religieuses du Paraclet, ses notes qu'il amassait dans ses tiroirs depuis 15 ans — le moment était choisi — et qu'il intitula : *Recherches historiques sur l'esprit primitif et les anciens collèges de l'ordre de Saint-Benoît d'où résultent les droits de la Société sur les biens qu'il possède.* Le titre suffit à montrer les idées soutenues. Enveloppée dans des arguments plus que contestables, abritée par des extraits nombreux des Pères et des Conciles qui étayaient grâce à un appareil factice d'érudition ces idées fausses, la thèse fut facile à réfuter [2], mais elle représente trop bien les courants dominants pour être négligeable et, malgré son indigence, pouvait faire impression. Il n'appartenait guère à un bénédictin de reprendre pour son compte les réclamations déjà générales contre l'oisiveté et le vœu qui se reproduira dans nombre de cahiers de doléances que les moines soient *utiles.*

Le fait que les raisons d'être d'un ordre soient discutées par un de ses membres avec une méconnaissance aussi absolue des principes qui sont la base de

1. François (Dom Jean), *Bibl. des écrivains de l'O. S. B.*, III, 512-516.

2. Dom Lambelinot, bénédictin de Saint-Maur, s'acquitta de cette tâche : *Examen critique des Recherches historiques*, etc... Paris, chez les libraires, in-8°.

toute vie monastique : l'*Opus Dei*, la louange divine, qui domine toute la règle de Saint-Benoît prouve à quel point les idées ambiantes avaient pénétré les cloîtres.

Que l'on puisse découvrir un type de religieux aussi curieux et d'une inconscience pareille à celle qui s'étale dans toute sa correspondance, auquel la Révolution même n'apprit rien, qui continue jusqu'à son dernier jour à se féliciter d'avoir voulu « tirer ses confrères de l'oisiveté », c'est déjà un symptôme inquiétant, nous allons en découvrir de nouveaux chez un écrivain d'un bord tout opposé.

En 1782, paraissait un volume intitulé : *Le ciel ouvert à tout l'univers*, par... J. J., s. l.

Inspiré par J.-J. Rousseau, l'auteur reprend les principaux traits du vicaire savoyard sur la nature, la religion, la vertu. Il travaille à démolir le mauvais édifice de la superstition pour y substituer le pur évangile. Il s'indigne contre les fables cléricales, nie l'enfer. Tous les hommes seront sauvés, sauvés par le Christ.

La filiation entre les idées de Rousseau et ce factum agressif et violent n'est pas douteuse. L'étude de la pensée de Rousseau est faite, elle est définitive [1]. Je ne démontrerai pas des résultats acquis.

Or ce pamphlet serait d'un bénédictin du nom de Dom Louis. Il serait donc intéressant de reconnaître en lui un vanniste. Jusqu'à présent, les documents font défaut ; je n'oserais me prononcer pour l'affirmative [2].

1. P.-M. Masson, *La religion de J.-J. Rousseau*, III, 180-182.

2. Le nom de Dom Louis est donné par les *Supercheries littéraires* de Quérard, II, 39, 403. M. Wilhelm (Berlière, *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congr. de Saint-Maur*, I, 403-404) l'attribuait également à un vanniste de ce nom. Or en 1789, il y avait trois religieux homonymes :

1° Nicolas-François Louis, né Labry, profès S.-Vanne, 21 mai 1753, à Provins, 1789, désire mener la vie religieuse, interné Citadelle Verdun en 1794.

2° Nicolas Louis, né 6 mars 1757, Flin, prof. 8 mars 78,

Ce doute m'oblige à ne pas tabler outre mesure sur les opinions de ce prêtre à peu près rationaliste et à ne pas m'étendre sur son ouvrage, d'autant que, d'aucune façon, je ne pourrais en tirer des conclusions générales.

Que les vannistes fussent imprégnés de toutes les idées courantes à la fin du XVIII[e] siècle, la sensibilité du temps, le lyrisme vaguement religieux, l'anathème aux philosophes, l'apologétique du *profit* que nous retrouverons dans les pétitions pour la conservation des monastères, les bienfaits de l'utilité de la religion, le fait n'est pas seulement certain, il est nécessaire. Nous respirons les idées qui règnent comme l'air qui nous baigne. Rousseau a précisé celles de son temps, leur a donné l'essor, les a rendu vivantes, mais les vannistes ont pu les recevoir avec tout le siècle, sans être aussi rousseauistes que Dom Louis, sans devoir à Jean-Jacques ce qui est l'apport de toute une société. Elles sont loin d'avoir dans la Congrégation l'importance du jansénisme, toutefois je sens chez ces bénédictins comme une tendance, tendance imprécise, qui se devine à peine, qui se soupçonne, non pas tant de réaction contre le jansénisme que d'indifférence pour la doctrine, qui renouvelle dans les âmes les sentiments plus humains de tendresse, de compassion, les sources de la sensibilité, modifie la doctrine rigoriste et froide qui avait si prodigieusement pesé sur le siècle, fait renaître la confiance, l'amour étouffé et craintif. C'est surtout dans ce sens que les théories rousseauistes purent rouvrir les portes à la grâce, mais non conver-

S.-Mihiel, prof. théologie S.-Mihiel, 1789. Mariage blanc avec une Annonciade, réhabilité 1802.

3° Nicolas Joseph Louis, né 22 septembre 1761, Reims, prof. 16 juin 83, S[t]-Vanne, à Pothières en 1789, marié, professeur grammaire École d'Arts de Compiègne, 1803.

L'âge des deux derniers, la vie religieuse du premier ne semblent pas, à première vue, permettre d'attribuer *Le Ciel ouvert* à aucun de ces bénédictins.

tir ou rattacher au catholicisme les prêtres qui ne le comprenaient plus intégralement. Incidentes et secondaires, elles ne sont en rien déterminantes, elles peuvent être une cause lointaine de conversion, utiles comme tremplin, à condition qu'on s'en sépare. D'ailleurs, le résultat de la doctrine embrassée totalement est net chez un Dom Louis. Toute la partie d'individualisme était opposée à la foi et au dogme et ce vague théisme ne se pouvait allier au catholicisme complet.

L'influence rousseauiste dut se borner à Saint-Vanne à ces quelques inspirations impalpables et fugitives que je pressens sans pouvoir les déterminer plus sûrement, que je ne voulais pas omettre. Il ne paraît pas que les bénédictins aient possédé dans leurs rangs beaucoup de « vicaires savoyards » ou de « prêtres en quête d'une apologétique nouvelle ». Dom Louis, s'il n'est pas un mythe, n'est pas un chef de file, mais plutôt une étrangeté. Son influence semble nulle.

Symptômes inquiétants, disais-je, de l'existence et des théories tout individuelles d'un Dom Cajot et d'un Dom Louis. L'entrée en scène de la franc-maçonnerie qui prend de plus en plus, à la fin du XVIII[e] siècle, une place prépondérante, approchant presque celle du jansénisme, est un fait d'une portée autrement importante, car il touche à Saint-Vanne toute une catégorie de religieux.

Les nombreuses études de détail sur ce sujet tout neuf ont commencé à faire la lumière.Il paraît à peu près démontré que l'œuvre des sociétés de pensées et parmi celles-ci de cette secte [1] fut une des causes déterminantes de la Révolution.

1. Ce ne sont pas seulement les écrivains anti-maçonniques, tels que Gustave Bord, M. Gautherot qui le démontrent, mais c'est l'opinion de maçons tels que M. Bernardin, vénérable et 33[e] qui, dans ses *Notes pour servir à l'histoire de la Franc-maçonnerie à Nancy jusqu'en 1805* revendique cette origine avec

Implantée en France vers 1726, sous la grande maîtrise de deux princes du sang, la franc-maçonnerie se développa si rapidement que vers la fin du siècle, il n'était si petit centre de France qui n'eut sa loge.

Princes, magistrats, prêtres, bourgeois — les têtes de la société, en somme, — s'étaient laissés gagner par les idées qui semblaient libérales et larges d'un bonheur plus grand promis à l'humanité et par le principe d'une égalité qui plaisait aux petits et dont les grands ne voyaient pas la fausseté. La négation de Dieu en découlait naturellement. Les dogmes révolutionnaires y étaient implicitement contenus et dirigeaient déjà les hommes ignorants du but par le facteur tout-puissant de l'idée [1].

L'activité des loges devint fébrile aux alentours de 89. Les procès-verbaux de « l'Union et la Sincérité » de Troyes témoignent de ce courant intense [2].

Visiteurs de plus en plus nombreux venus des loges amies de province, correspondance fréquente avec celles-ci, union étroite avec le G.·. O.·. de France qui seul leur décerne le brevet d'orthodoxie, nombre des adhérents qui devient si grand que le local est bientôt trop petit pour les recevoir, et surtout cette fondation d'une Loge à l'abbaye de Clairvaux qui paraît avoir suivi la création de la « Concorde » à l'Orient de Trois-Fontaines : tous ces faits témoignent de la vitalité et de l'influence croissante de cette société.

Cette intrusion de la maçonnerie dans ces deux grandes abbayes de l'ordre de Cîteaux vaut l'affiliation

orgueil. « La Révolution fit *chair* le Verbe de la Franc-Maçonnerie » (p. 45).

Cf. Deste (L.), *Marie-Antoinette et la F.-M.* Nouv. lib. Nat.

1. Noter l'éclosion du Mesmérisme à cette même époque. La *Société des amis réunis* de Strasbourg publia en 1787 l'exposé de nombreuses guérisons obtenus par ses membres magnétiseurs, nobles strasbourgeois. Il serait curieux de contrôler s'ils étaient F.·.-M.·.

2. Bibliothèque de Troyes. Mss Carteron 935 (1784 à 1789 .

des maçonnistes de l'Ouest dès 1773 à Saint-Maur de Glenfeuil, « Le Tendre accueil », puis à Jumièges et à Saint-Florent de Saumur [1].

Les vannistes ne furent pas en retard. Le 3 novembre 1774, l'atelier de la Loge Saint-Jean de Jérusalem à l'Orient de Nancy décida d'agréer moyennant 10 écus de France cinq R. P. Bénédictins demeurant à Flavigny, antérieurement reçus francs-maçons [2].

Successivement, vinrent se faire recevoir : Dom Remy Poirot, place Neuve du Marché à Nancy, régularisé et admis comme compagnon le 25 mars 1779 ; Dom Dominique Gallet, procureur général de la Congrégation, agrégé comme R.·. C.·. le 12 juin 1791, et Dom Nicolas Debras, président général, agrégé comme R.·. C.·. le 27 décembre 1791 [3].

Il faut remarquer pour ces deux derniers une affiliation aussi singulière à cette date.

Si l'on ajoute Dom Bonnaire, prieur du Saint-Avold et vénérable de la loge « la Concorde » de cette ville [4], Dom Néophit, prieur de Bouzonville et R.·. C.·. [5], et Dom Pierre Toussaint, vice-orateur de la loge de Metz [6], pour lesquels j'ignore la date d'affiliation, mais qui est sûrement antérieure à la Révolution, et que l'on songe aux hasards qui permirent la conservation de ces noms, l'importance de ces faits apparaîtra.

Il est inutile désormais d'objecter les bulles de Clément XII (4 mai 1738), Benoît XIV (15 juin 1751). Les

1. Bord (Gust.), *La Franc-maçonnerie en France, des origines à 1815*. Paris, Librairie nationale, s. d. (1908), in-8°, t. I (seul paru).

2. Bernardin, *Notes pour servir à l'histoire de la Franc-maçonnerie à Nancy jusqu'en 1805*. Nancy, 2 vol. in-8, I, 104.

3. Bernardin, *ouv. cité*, II, 195-204.

4. Renseignement communiqué par M. G. Bord.

5. Mangenot (Eug.), *Les ecclésiastiques de la Meurthe*, p. 357.

6. Renseignement communiqué par M. l'abbé Lesprand, auteur du *Clergé messin et la Révolution*.

parlements refusèrent de les enregistrer. Elles n'étaient pas fulminées en France, elles étaient donc à peine connues [1]. Les bénédictins ne s'en soucièrent pas. Tous ces francs-maçons vont jouer un rôle dans la Congrégation pendant la Révolution. Ils sont parmi les plus considérables de leur Corps. La qualité de Dom Debras, Dom Gallet et des prieurs donne à leurs actes une portée plus grande. Les vannistes vont se signaler par leur influence prépondérante dans la rédaction des cahiers de doléances et deux maçons, Dom Bonnaire et Dom Néophit, ne manqueront que de peu de voix le siège de députés aux États généraux. Ces faits sont un singulier appoint à l'assertion que les F.·. M.·. prirent une part très active à la rédaction des cahiers de 89, « dont beaucoup avaient déjà été élaborés par eux depuis longtemps [2] ».

Enfin, si je ne puis contester que Dom Bonnaire et peut-être Dom Debras furent victimes de la Révolution, si la franc-maçonnerie fut débordée par le flot auquel elle avait ouvert les vannes et qu'elle fut ensuite impuissante à endiguer, ces faits n'enlèvent rien à sa responsabilité primordiale, et la protection mystérieuse qui couvrit Dom Poirot [3], Dom Néophit [4] et Dom Gallet prouve combien grande fut son influence et sa portée pour se faire encore sentir en pleine Terreur.

Cette brève esquisse de la crise d'idées à Saint-Vanne se complétera au fur et à mesure que se dérouleront

1. Elles sont cependant citées dans le *Journal de Luxembourg*, mai 1775, pp. 406-414, qui contient tout un article dénonçant la franc-maçonnerie comme une institution dangereuse. Cette époque de 1773-1774-1775 dut être marquée par un prosélytisme intense en faveur de la F.-M., surtout dans le clergé. Son action est patente à Saint-Vanne. Dom Laurent Brulé est accusé précisément au chapitre de 1774 d'avoir tenu une loge à Morey lorsqu'il y était prieur.

2. Bernardin, *ouv. cité*, I, 46.

3. Cf. ci-après, chapitre XI.

4. Mangenot, *ouv. cité*, p. 357.

les événements. A côté de ces symptômes de décomposition, j'avoue ne pas attacher grande importance à quelques faits particuliers, de mœurs ou d'ambition, que l'on peut aisément glaner sur les religieux [1].

En 1787, l'on glosait sur les relations d'un religieux de Saint-Avold et d'une religieuse de la même ville. Après enquête de l'évêché, il fut prouvé qu'il n'y avait rien de fondé : la religieuse avait 48 ans. Le rapport ajoutait cependant :

Il serait à désirer qu'au cas où vous voudriez laisser la direction de ces religieuses aux Bénédictins, Dom Maçon [2], leur confesseur ordinaire, soit continué. Il est question de le leur ôter. C'est un vieillard très modeste. Il serait difficile de le remplacer, car, dans le nombre des Bénédictins, il y en a qui ne sont nullement propres à inspirer la régularité aux religieuses à cause de leurs propos trop libres et de leurs manières.

Et naturellement, le Régime ne tint aucun compte de cette suggestion, car en 1790, c'est un bénédictin de Longeville, Dom Hubert Lequeux, plus tard marié [3].

Je n'insisterai pas davantage sur les racontars qui couraient sur les religieux du Breuil à Commercy [4], pas même sur ceux qui concernent les bénédictins de Saint-Sauveur de Vertus. Pour ceux-ci, les faits précis suffiront amplement [5]. Encore une fois ces derniers

1. Cf. Sausay, *Hist. relig. de la Rév. dans le dép. du Doubs*, écrite dans un esprit complètement anti-révolutionnaire, sur les Bénédictins de Saint-Vincent de Besançon et leur manière de se dispenser du maigre.

2. Probablement Dom Benoît Masson, né le 17 déc. 1714 à Rembervillers, prof. de Moyenmoutier le 8 déc. 1736, qui se trouve à Senones en 1790, plutôt que Dom Joseph Masson, prof. de Moyenmoutier le 23 mai 1743, à Münster en 1790.

3. Lesprand, *Le Clergé messin et la Révolution*, *Revue eccl. du diocèse de Metz*, janvier 1912, pp. 34, 53.

4. Dumont, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, 3 vol. in-8°, Bar-le-Duc, 1843.

5. Cf. ci-après, p. 122-123.

détails sont d'une importance moins grande que les idées, qu'elles émanent des jansénistes, des encyclopédistes, des rousseauistes ou des francs-maçons. Leur développement découvrira seul le but ultime alors insoupçonné, sauf de quelques lucides esprits : la destruction de la religion catholique afin d'implanter à sa place le culte de l'individu et de l'humanité divinisés. La participation des vannistes, tout inconscients qu'ils pussent être, à l'élaboration de ces dogmes laisse prévoir et explique l'étonnante et rapide réussite de la Révolution, dont se dessinent les prodromes immédiats.

CHAPITRE V

LES PRODROMES DE LA RÉVOLUTION

La tentative de résoudre en 1787 les difficiles problèmes auxquels se trouvait acculé le gouvernement par des Assemblées provinciales n'avait donné aucun résultat. Celle octroyée à la Lorraine comme aux autres provinces avait compris Dom François Maillard, abbé de Moyenmoutier [1], parmi les douze députés du clergé; mais sa nomination par les six députés déjà choisis par le roi [2], comme celle de ses cinq collègues, n'avait pas modifié la composition de cette commission prise tout entière parmi le haut clergé et n'avait pas contribué à apaiser les ecclésiastiques du second rang. Elle honorait la Congrégation de Saint-Vanne. L'abbé fut en outre nommé président du bureau du Commerce et de l'Agriculture, distinction flatteuse en sa faveur. De même, Dom Aubertin, abbé de Münster, avait été nommé membre de la Commission intermédiaire pour le district de Colmar [3]. Ces manifestations platoniques s'arrêtèrent là.

1. Dom François Maillard, né à Ligny, profès de Moyenmoutier le 29 mai 1731, abbé de Moyenmoutier le 6 août 1771, † le 2 février 1790. Sur lui: Th. Poirot, *Dom Maillard, dernier abbé de Moyenmoutier*, dans la *Semaine religieuse* de Saint-Dié, 1891. Cf. ci-après les démêlés résultant de sa succession.

2. Pour tout ce chapitre: L. Jérôme, *Les élections du clergé lorrain aux États Généraux de 1789*. Nancy, 1899, in-8°. Tirage à part des *Annales de l'Est*.

3. Sitzmann (Fr.Ed.), *Dictionnaire de biogr. des hommes célèbres de l'Alsace*. Rixheim, Sutter, 1899, 2 vol. in-8° (t. I, pp. 65-66).

Au début de 1789, des États Généraux apparurent comme le seul remède à la situation, et Louis XVI se laissa persuader de les convoquer. Les trois ordres furent invités à élire des députés, qui devaient se réunir le 5 mai, par un scrutin à deux degrés, et à faire connaître dans des cahiers qu'ils leur confieraient leurs doléances et leurs souhaits. La période électorale s'ouvrit le 24 janvier 1789.

Le règlement des élections du clergé donnait un suffrage direct à tous les ecclésiastiques qui possédaient un bénéfice séparé : évêques, abbés, curés, chapelains, mais ne reconnaissait aux couvents des deux sexes, quelle que fût leur importance, qu'un suffrage par communauté.

Cette clause atteignait directement les bénédictins pour qui le dommage matériel et moral était considérable. Cette innovation capitale, au même titre et dans le même esprit que tout le règlement qui brisait l'armature sur laquelle reposait l'ancien régime, était inattendue et les religieux, interloqués et furieux, ne purent que s'incliner. Ils se borneront à faire enregistrer leurs réclamations sur les cahiers. Ils apportèrent d'ailleurs moins de passion dans leurs revendications que les Chapitres.

La cause en est complexe, mais se peut trouver.

Par tendance et situation, l'ordre bénédictin est aristocratique. Les religieux le sentaient confusément. D'abord, leur sentiment instinctif de supériorité sur les curés de village reposait sur les faits. La nomination à nombre de cures appartenait à l'abbaye, seigneur du village. L'abbé commandataire était un noble avec qui le moine, puissance collective, traitait d'égal à égal.

Les trois vœux marquent enfin un degré supérieur dans l'ordre spirituel. La vexation de ce désavantage qui leur était infligé vis-à-vis de leurs inférieurs enrôlait les bénédictins dans l'opposition, donc dans le parti du haut clergé.

Mais, d'autre part, l'hérédité propre de chaque religieux, le niveau social assez commun du plus grand nombre rapprochaient du Tiers État leurs aspirations personnelles. Il faut y ajouter l'atmosphère qui les imbibait, la croyance universelle en la nécessité d'une réforme de l'Église de France, en la souveraineté du peuple, chez les jeunes, l'accès aux honneurs encore lointain, la présence de curés dans leurs rangs. Tout leur fait envisager avec sympathie les efforts du bas clergé.

Les supérieurs participaient du premier de ces deux courants qui se partageaient la Congrégation. Ils sentaient plus vivement l'injure faite au Corps entier et qu'elle pouvait être de grande conséquence.

Dom Gallet, procureur général à Nancy, s'évertuait à la pallier, avec l'approbation de Dom Nicolas Casbois, Président depuis le chapitre de 1786. Les bénédictins vont s'efforcer d'accaparer le plus de procurations possibles. Les efforts de Dom Gallet auprès des Carmélites du grand couvent de Nancy sont typiques.

« Elles avaient toujours donné leur procuration à M. Guilbert, curé de S. Sébastien de Nancy (qui jouera un rôle très important dans les élections, il était très influent auprès des curés et comptait bien être élu député). Mais des religieux carmes et surtout bénédictins persuadaient aux religieuses qu'elles avaient eu tort d'agir comme elles avaient fait et insistaient pour qu'elles revinssent sur leur détermination. Les pauvres religieuses, inquiètes, tourmentées ne savaient que faire. Dans ces conjectures, grande était la perplexité de l'infortunée prieure, Mère Marie-Thérèse de Saint-Joseph, au fond dévouée à Guilbert, mais circonvenue par les bénédictins. »

Une lettre confidentielle d'une carmélite, Sœur Félicité, adressée à Guilbert, dévoile quelques détails de l'intrigue :

Le procureur général des bénédictins a tourné la tête à notre mère prieure pour n'avoir pas donné sa procuration aux moines. Il lui a dit que nous allions être accablées par le clergé s'il n'y avait pas de religieux député pour Paris. Je n'ai pas besoin de vous dire que les moines n'ont jamais exercé que du désordre chez nous.

Et dans une autre lettre :

Nous ne savions ce qui se passait. Les bénédictins ne quittent plus la mère prieure, elle est enfermée depuis le matin avec eux au parloir, nous sommes inquiètes de savoir ce qu'elle brasse.

« A la fin cependant, tout s'arrangea. Par quel concours de circonstances, on l'ignore, mais la prieure eut la joie de pouvoir annoncer au curé de Saint-Sébastien que tout était pacifié. Les bénédictins en furent pour leurs frais et Guilbert conserva la procuration des Carmélites [1]. »

Ils avaient réussi par ailleurs : Dom Pierson, abbé de Saint-Léopold, votait en son nom et au nom des Dames du Saint-Sacrement ; Dom Gridel, prieur de Saint-Nicolas, pour sa communauté et les Dames bénédictines de Saint-Nicolas. A l'assemblée du bailliage de Nancy, figuraient nombre de vannistes : Dom Debras, prélat de Flavigny, comme prieur titulaire ; Dom Bridot, curé de Saint-Nicolas-du-Port, possédait son propre vote et deux procurations ; Dom Renel votait pour Varangéville ; Dom Probst pour M. de Seichamps. Les communautés étaient représentées : celle de Laye-Saint-Christophe par Dom Didelot, Saint-Léopold de Nancy par Dom Gallet, et Flavigny par Dom Georges. Ils étaient parvenus à réunir 13 voix pour quatre abbayes ou prieurés [2].

1. Jérôme, *ouv. cité*, pp. 28-29.

2. A l'assemblée du bailliage de Vic, Dom Baudot possédait deux voix, l'une pour sa communauté, l'autre par délégation (Mangenot, *ouv. cité*, p. 494).

Dom Pierson, abbé de Saint-Léopold, doyen d'âge, fut nommé scrutateur ; Dom Didelot, prieur de Laye, rédigea les procès-verbaux ; Stanislas de Boufflers, abbé de Longeville, présidait l'Assemblée.

Un peu auparavant, Dom Gallet avait été élu commissaire de l'Assemblée patriotique des États de la province de Nancy le 21 janvier 1789, et à la dernière séance, le 25, fut l'un des trois ecclésiastiques nommés sur la Commission de 12 personnes qui devaient correspondre avec les quatre députés de Paris [1].

Tous les députés appartenant à la Congrégation firent excellente figure dans les Assemblées. Partout, les communautés firent choix de leur prieur pour les représenter [2]. L'esprit de subordination et de hiérarchie était donc intact, sinon au fond, du moins en apparence. Agir autrement eût peut-être été impolitique pour les religieux. Ils ne durent même pas y penser. Leur chapitre général était proche. L'ordre social n'est pas encore bouleversé et l'on pense construire pour durer.

Les bénédictins paraissent estimés de tous les partis, ils étaient considérés comme les plus représentatifs des

1. Chatrian (Journal de). Extraits. *Sem. religieuse de la Lorraine*. 28 fév. 1861, p. 19. Sur ce curé lorrain, qui laissa des volumes de notes sur l'histoire religieuse de son époque, cf. Thiriet, *L'abbé L. Chatrian, 1752-1814*. Nancy, 1890, 39 pp. Le titre seul d'un de ses ouvrages indique suffisamment son esprit et ses tendances : *Catalogue historico-critico-monastique pour toute une année, par un curé myso-moine*. A. Vilz-Biburg, 1801. Second volume, *Partie honteuse*. Les mss. étaient conservés à la bibliothèque du grand séminaire de Nancy. Ils sont invisibles depuis la séparation de l'Église et de l'État. Mes emprunts ne sont donc que de seconde main et par suite très incomplets.

2. Outre ceux qui sont cités : Dom Thénevin, prieur de Nesle (G. Laurent, *Cahier des doléances pour les Etats Généraux de 1789*. Epernay, Villers, 1909, II, 515). Mais il faudrait les citer tous et il n'y eut pas, je crois, d'exception.

réguliers : libéraux en même temps que conservateurs, si je puis dire, et leur renommée d'érudition, déjà tradition populaire, leur fit confier en de nombreux endroits la rédaction des cahiers :

A Paris, Dom Prêcheur, procureur général, est élu le 30 avril, sur proposition de l'archevêque, secrétaire des réunions du clergé [1]. Dom Pétré, prieur de Montier-la-Celle, fut, à Troyes, élu commissaire rédacteur des cahiers de doléances [2], comme Dom Derône, prieur de Saint-Evre à Toul [3] (6 avril 1789), Dom Joseph George, sous-prieur du Mesnil à Lunéville, et Dom Jean-François Baptiste, prieur de Senones [4].

Quelques-uns crurent bon d'exposer sur les cahiers leurs doléances personnelles : Dom Chomier, prieur de Rosières, signa celui du clergé, mais en ajoutant « sans préjudice à nos droits, touchant la juridiction de MM. les évêques », et à Troyes, Dom Brincourt [5], délégué de Montiéramey, protesta contre certains passages des cahiers contraires aux droits des curés [6]. C'était déjà prendre parti contre son ordre, mais ce vanniste est une exception à ce moment.

Quelques vannistes passèrent aux Assemblées de réduction : Dom Collette pour le bailliage de Thionville, Dom Bonnaire pour celui de Boulay [7], Dom Josse Néophit à Bouzonville, Dom Breuillot à Besançon : ces succès étaient bien précaires et malgré la sympathie qu'ils dénotent pour les religieux sont plutôt une manœuvre du bas clergé.

1. Delarc, *L'église de Paris et la Révolution*, I, 77.
2. Prévost, *Hist. du dioc. de Troyes pendant la Révol.*, I, 28.
3. Denis (A.), *Le comité de surveillance de Toul*, p. 55.
4. L. Jérôme, *ouv. cité*, p. 92.
5. Dom J.-B. Brincourt, né à Verdun, profès 7 juin 1746. Saint-Vanne, opte pour la vie privée, curé constitutionnel de Mathaux (1791-92), retiré à Verdun, puis à Sedan où il meurt, 1797 (Matr. de Saint-Dié).
6. Prévost, *ouv. cité*, I, 41.
7. Lesprand, *Le clergé messin*, Revue eccl. de Metz, 1909, p. 401.

Une lettre reproduit l'état d'âme des curés. Il s'agit du bailliage de Metz où l'on écarta le cardinal de Montmorency-Laval, évêque de Metz, abbé de Saint-Arnould, complètement impopulaire. Parmi les quatre élus à l'assemblée de réduction figurait Dom Collette, principal du collège. L'auteur de la lettre écrit :

Vous serez surpris de voir un moine accolé à tant d'honnêtes gens. Nous n'avons pu prendre un autre parti. Si nous eussions exclu les religieux de notre élection, ils auraient dirigé leurs suffrages sur le personnage intéressant (le Cardinal) que nous avions envie d'exclure [1].

A Sarreguemines, toutefois, le 30 mars, l'abbé régulier de Freistorff et le prieur de Saint-Avold, Dom Bonnaire, eurent la moitié des voix. La discipline des curés assura la victoire [1]. De même, Dom Josse Néophit faillit passer aux États généraux contre le curé Bour de Fenestrange. Nous reconnaissons le Vén. .·. et le R.·. C.·. Leur rôle atteste la singulière influence de la maçonnerie. Dom Jérôme Noirot, bénédictin de Luxeuil, fut nommé seulement suppléant des députés du bailliage d'Amont.

J'aurais signalé les incidents les plus marquants en ajoutant que cette assemblée du bailliage d'Amont, qui avait été tenue en avril, devait être présidée par M. de Clermont-Tonnerre, abbé de Luxeuil. Un acte irrégulier lui enleva la présidence, contrairement au règlement royal du 24 janvier et à l'ordre des préséances, symbole de précoce déchéance.

Les cahiers des doléances clos, les assemblées préparatoires terminées, la parole était laissée aux États Généraux.

Les bénédictins avaient tenu la place que leur situation, leur éducation leur imposait. Ils avaient d'ailleurs fait l'impossible pour se préserver. Efforts impuissants.

1. L. Jérôme, *ouv. cité*, p. 32.

Ils ne pouvaient lutter contre un pareil cyclone. Ils ne se tiennent pas encore pour battus. Comme les Chapitres, ils avisèrent aux moyens de rentrer en possession pour les élections à venir de leurs anciennes prérogatives. Dom Gallet, le 13 avril 1789, faisait parvenir secrètement à toutes les supérieures des communautés de Nancy une circulaire imprimée, signée de sa main :

L'abus que les curés viennent de faire de la trop grande influence que le ministre leur a accordée dans les élections des députés aux États Généraux, disait-il, exige les plus fortes réclamations de la part de tous les corps ecclésiastiques séculiers et réguliers. Tous les chapitres réunis ayant témoigné le désir que tous les réguliers fassent cause commune avec eux, plusieurs maisons m'ont déjà envoyé à cet effet leurs procurations par acte capitulaire qui m'autorise à faire toutes dues protestations et à concerter avec tous les corps intéressés les moyens les plus sûrs et les moins dispendieux de nous faire rendre la justice que nous sommes dans le cas de réclamer contre les usurpations ou invasions dont nous sommes menacés. J'espère bien que vous voudrez bien m'autoriser de même [1].

Il est probable que c'est une fois nanti de ces procurations que le Régime envoya au mois de mai Dom Bonnaire, désigné par ses succès électoraux et son grade de F.·. M.·. à Paris et au besoin à Versailles pour faire, au nom des bénédictins, des protestations solennelles sur leur exclusion générale des députations aux États Généraux [2]. Inutile de chercher quel fut le résultat de sa mission.

Un souci plus immédiat vint faire diversion pour les religieux. Leur Chapitre général devait se réunir cette même année. Au 15 mars, Chatrian avait consigné dans son Journal :

1. Jérôme, *ouv. cité.*
2. Mangenot, *ouv. cité*, p. 302.

Les RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne dans les provinces de Champagne, de Franche-Comté et de Lorraine sont fort étonnés de n'avoir encore reçu de la Cour aucune nouvelle au sujet du Commissaire de Sa Majesté au Chapitre général et triennal de cette Congrégation qui doit avoir lieu cette année immédiatement après la quinzaine de Pâques, ainsi qu'au sujet du lieu et du temps où il se tiendra.

Il eut lieu le 10 juin 1789 à Saint-Mihiel. La date en avait donc été considérablement retardée. Les moines étaient tout chauds des luttes électorales ; l'on est en pleine joie, en pleine exubérance. Moment détestable. L'esprit nouveau avait soufflé dans les cloîtres. Ces élections ont une grande importance ; les supérieurs majeurs vont supporter le poids des futurs événements. Le Chapitre les pressentait. Il voulut rajeunir les cadres et choisir des hommes en harmonie avec l'époque. On comptait vraisemblablement sur l'ardeur plus vive de ces religieux plus jeunes, sur leur esprit d'initiative, sur leur adaptation aux idées nouvelles et la sympathie que ce régime en communion d'idées avec les novateurs pourrait inspirer à ceux-ci et l'on espérait, par lui, préserver la Congrégation. Les deux partis qui se renversaient tour à tour durent cette fois faire bloc contre l'ennemi commun. L'heure n'était plus aux dissensions intérieures. Comme toujours, les concessions furent vaines et ne servirent qu'à rendre la fin de la Congrégation plus lamentable.

L'âge de la plupart des prieurs oscille entre 40 et 55 ans. Dom Hydulphe Debras, prieur titulaire de Flavigny, devient président général. Il remplace Dom Nicolas Casbois. Il avait alors 52 ans, soit six ans de moins que le plus jeune président général [1] nommé depuis vingt ans. Il ne craindra pas de se faire admettre avec Dom Gallet, le procureur général de Nancy, dans

1. Dom Brihy (58 ans), président général en 1774.

la franc-maçonnerie au début de 1791, alors, il est vrai, que la Congrégation était virtuellement dissoute, confirmant ainsi toutes ses idées antérieures ou pire, cherchant un préservatif contre les persécutions ou une aide chez ces dirigeants de la révolution.

Francs-maçons également : Dom Bonnaire (54 ans), prieur de Saint-Avold ; Dom Neophit, prieur de Bouzonville (44).

Les trois visiteurs, Dom Sébastien Étienne (54), Dom Martin Vautherot (50) et Dom Bernardin Pierron (46), prieurs de Moyenmoutier, Luxeuil et Saint-Arnould, semblent avoir des idées moins avancées. Le premier refusera de prêter le serment de liberté-égalité, le second sera déporté, mais Dom Ybert (45), janséniste notoire, remplace comme procureur général à Paris Dom Prêcheur, un des seuls religieux qui protestera contre les décrets [1] ; il deviendra vicaire général constitutionnel à Verdun. Et si Dom Clavey, prieur de Saint-Mihiel, déploya plus tard le zèle le plus ardent à Belfort sous le Directoire, Dom Melin, prieur de Mouzon, se maria, Dom Breton, prieur de Pothières, se montra dans une lettre à l'Assemblée nationale dans une attitude grotesque de pusillanimité. Ceci sans tenir compte des futurs constitutionnels, tel le janséniste Dom Mougenot, prieur de Rosières. Les événements préciseront mieux l'attitude du Chapitre.

A part ces nominations, les questions qui y furent agitées n'ont qu'un intérêt fort médiocre. La pension des novices est fixée à 300 livres, dont 150 payées en entrant et 150 lors de la profession. Quelques règlements suivent sur les supérieurs des maisons, des collèges, sur les bibliothèques. L'on ne devra pas ouvrir les églises avant le jour. Les complies sont fixées à 6 heures

1. L'on aura toutefois la pudeur de nommer Dom Prêcheur prieur de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons. Arch. Nation. G⁹ 34.

du soir. Le souper ou collation suivra immédiatement les complies. La retraite aura lieu à 8 heures du soir.

Il est décidé enfin que les supérieurs, en l'absence des abbés, occuperaient dorénavant la première place à droite, tant au chœur que dans tous les autres lieux d'assemblées et que les anciens présidents auraient toujours le pas sur les doyens.

Dès maintenant, la mission de Dom Bonnaire avait échoué. Ce fut sans doute au Chapitre que fut décidé, mais non officiellement, de déléguer un religieux auprès de l'Assemblée nationale pour y veiller aux intérêts de la Congrégation. Tout le monde sentait la guerre sourde engagée contre les maisons religieuses. Dom Nicolas Casbois [1], ancien président général, fut chargé de cette nouvelle tentative de préservation [2]. Il devait se tenir au courant des événements auprès du Comité ecclésiastique. Il y restera six mois. J'ignore ses démarches. Le résultat était inéluctable.

A la joyeuse exaltation du début de l'année avaient succédé des craintes, puis des angoisses. Un hiver terrible avait suivi un été désastreux et des pluies continuelles faisaient craindre pour la récolte prochaine.

Tout à coup, sans qu'on sût pourquoi ni comment, le bruit se répand que des brigands dévastent les campagnes. Une terreur folle règne. Les rumeurs les plus diverses courent d'une réaction contre l'Assemblée nationale, contre le peuple et pour le roi. Des paysans s'arment. « Dans les provinces du Nord, de l'Ouest, du

1. Il était né à Huiron, le 10 sept. 1728, profès de Beaulieu, le 13 juin 1745, président général de 1786 à 1789, † Metz, février 1795. Il était l'auteur d'un *Cours de mathématiques à l'usage du collège de Metz*, 1772-1773, 2 vol. in-8°. Cf. *Biog. Univ.* de Michaud, t. VII, p. 107, Art. par Bégin. *Dict. encyclopédique*, t. XVII. p. 942, éd. de Genève. *Journal encyclopédique*, 1765-1777.

2. Lesprand, *Le clergé messin et la Révolution*, *Revue eccl. du diocèse de Metz*, 1909.

Centre et du Midi, les explosions sont isolées, mais du côté de l'Est, sur une bande large de 30 à 50 lieues et depuis l'extrême nord jusqu'à la Provence, la conflagration est universelle. Sous prétexte de comprimer la réaction, les paysans habilement poussés se répandent dans les campagnes, 3 abbayes sont détruites, 11 châteaux ruinés, toutes les archives enfoncées [1]. »

Les abbayes de la Congrégation de Saint-Vanne se trouvaient en plein dans cette bande de terrain. La grande peur ne fut pas une vaine image pour les moines. Le pillage de Saint-Urbain, la révolte de Saint-Nicolas le 11 juillet, les violences de Luxeuil et de Fontaines-lès-Luxeuil le 21, qui contaminent les paysans de Morizécourt, la tentative avortée contre le Saint-Mont le 25, Flavigny le 30, permettront d'entrevoir les origines, les conséquences et le but de cette soi-disant réaction, dirigée bien au contraire contre les religieux et les nobles [2].

Dom Bridot, prieur curé de Saint-Nicolas-du-Port, avait établi au mois de février 1790, au profit des pauvres gens de la ville, un atelier où l'on filait, cardait et travaillait la laine pour en faire des bas [3]. L'atelier avait prospéré et il y avait déjà plus de vingt métiers à bas, sans compter les métiers à faire des draps

1. Taine, *L'ancien Régime et la Révolution*, I, p. 97.

2. Sur les origines de la grande peur, cf. *Correspondant*, 10 oct. 1911, M. de Roux : « Un émissaire de l'ordre le plus bas surpris à exploiter la grande peur, invoquant pour se sauver qu'il allait se faire recevoir F.·. M.·. (Loge de Poitiers), se sauvant en effet et faisant condamner ses justes accusateurs. »

Cf. également Gaëtan Guillot et Antonin Amic (*Le dernier abbé de la Ferté-sous-Grosne. Revue Mabillon*, fév. 1908, n° 12), qui prouvent l'arrivée d'un agitateur à la Ferté à fin 1788, et de meneurs étrangers au pays pendant les derniers mois de 89.

3. Mangenot, *ouv. cité*, pp. 399-400.

Journal de Chatrian, extrait dans *Sem. relig. de la Lorraine*, 1864, p. 21, repris par Benoît, *Les élections aux États généraux de Lunéville*, p. 59.

quand, vers le mois de juillet, Dom Bridot fut aver
d'un complot tramé par les sans-culottes du pays, qu
avaient monté la tête aux bourgeois et devaient tou
jeter par les fenêtres de l'Hôtel de Ville. Le prieur s'
rendit une demi-heure avant l'heure fixée par les me
neurs — c'était le 11 juillet — parla raison à ceux qu
s'y trouvaient rassemblés et prévint le vandalisme tan
par ses exhortations que par sa fermeté.

Ce projet de destruction stupide était évidemmen
dirigé contre le but charitable et le caractère religieu
du fondateur. La haine du prêtre naissait.

A Luxeuil, la tentative n'avorta pas. La foule ne v
plus être susceptible d'être maîtrisée ni raisonnée.

Au matin du 21 juillet, le tocsin retentit dans les en
virons de Luxeuil. Le mot d'ordre était donné. Le
villageois se rassemblèrent et à une heure de l'après-mid
les paysans de Mailleroncourt, derrière eux ceux de
Landres, de Vironcourt, Baudoncourt, de la Chapelle
de Brotte, et par une voie opposée ceux de Froido
Couche parurent devant l'abbaye, échevins en tête. L
troupe houleuse était armée de pieux, bâtons, fourches
de faux emmanchées et de haches qui hérissaient menaç
çants la masse compacte.

Les bénédictins avertis avaient fermé leurs porte
et s'étaient réfugiés presque tous dans la maison e
dans les jardins. Le prieur Dom Vautherot, accompa
gné de deux ou trois religieux, se tenait dans la cou
basse qui servait habituellement d'entrée au monastère
La cour d'honneur était soigneusement verrouillée.

Il accueillit les délégués et leur demanda le but d
leur démarche. Ceux-ci répondirent qu'ils réclamaien
les titres de propriété du monastère. Le prieur ne refu
sait pas de s'en dessaisir, mais exigeait que l'on dres
sât un inventaire des papiers qu'il consentait à remettre
La discussion se prolongeait. La foule agitée s'impa
tientait derrière la porte. La milice et la maréchaussée

impuissantes et indécises, ne pouvaient la contenir. La porte de bois qui fermait l'entrée de la cour vole en morceaux, la grille qui formait une deuxième barrière est enfoncée. Les manifestants escaladent l'escalier du coin de la cour, vident quelques rayons de la bibliothèque, jettent quelques titres, registres, livres imprimés pris sans discernement, volent la caisse du procureur qui contenait 20 ou 30 louis, puis descendent à la cuisine, cassent les assiettes et se précipitent à la cave dont ils tirent plusieurs pièces de vin ; il était cinq heures [1].

La même scène se produisit au palais abbatial. M. de Clermont-Tonnerre est forcé, la hache levée, de signer un abandon de ses droits seigneuriaux sur 23 terres. Il résidait depuis 1743, était d'un caractère doux, d'une piété sincère, de mœurs exactes, et n'avait rendu que des services.

Rendu libre, il s'enfuit. Les mutins brisent les meubles, pillent le médaillier ; la fête dura jusqu'à dix heures du soir.

Le lendemain, la milice bourgeoise fit observer une consigne sévère ; le 26, 50 dragons, 33 chasseurs à cheval arrivent à Luxeuil : le calme était revenu.

L'émoi était grand dans les alentours. La fuite de l'abbé avait affolé les esprits, et Mme de Sabran écrivait le 24, de Plombières, au Chevalier de Boufflers :

Luxeuil est en feu. On pille les buveurs d'eau. On brûle leurs voitures. On a voulu tuer l'abbé de Luxeuil qui est bien le plus digne homme du monde. Sa maison est arrangée à la mode de Réveillon. Ce pauvre malheureux est venu hier se réfugier ici, mais on l'a prié de vouloir bien aller ailleurs, de crainte d'attirer à Plombières le même vacarme, et dans ce moment il est peut-être assassiné.

1. Beauséjour (Chanoine de), *Les derniers jours de Luxeuil*, dans *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1879, p. 32.

Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté, depuis la Révolution, Londres, 1790, 2 vol. in-12.

Remiremont est assiégé. On veut avoir les titres, on veu brûler la maison [1].

Le refus apeuré de recevoir cet hôte compromettan n'était pas complètement injustifié. Le même jou une autre troupe s'était jetée sur le prieuré de Fon taines où les bénédictins furent pillés et molesté comme ceux de Luxeuil. Le lendemain, la même troup forte d'environ 900 hommes, s'en vint à Saint-Loup o elle commit quelques méfaits que conte le curé d Saint-Loup à Dom Grappin [2]. L'exemple de Luxeu portait ses fruits. Les paysans voisins de Moriz court, de Flabémont, excités par des agitateurs an logues, entreprirent de forcer les bénédictins et les pr montrés à renoncer à leurs droits féodaux et à signer u acte d'abandon de toute propriété sur leurs terres [3].

Ce fut ensuite le tour du prieuré du Saint-Mon tout voisin. Encouragés par les exemples journalier l'appât du butin et l'impunité, quelques hommes réunirent en bande et vinrent, dans la nuit du 26 a 27 juillet, frapper à la porte du monastère sur les on heures du soir. Réveillés, les bénédictins firent appel en hâte les domestiques et accoururent au vestibul armés au hasard de bâtons, broches et outils pillés la cuisine et au bûcher.

Dom Brunet, dont la taille gigantesque et la vo puissante ranimaient la confiance de ses confrère hurla : « Qui êtes-vous et que voulez-vous ? » — « Ouvr la porte ou nous allons l'enfoncer, répondirent des vo menaçantes ». — « On n'ouvre la porte à personne celui qui aura l'audace de le faire périra sur place. » Les agresseurs gardèrent un instant le silence puis

1. Correspondance inédite de la Comtesse de Sabran et Chevalier de Boufflers, Paris, Plon, 1875, in-8°, p. 169.
2. Biblioth. de Besançon, mss. 624.
3. Bouvier, *Les Vosges pendant la Révolution*, 1885, p. 23.

concertèrent à voix basse. Ils frappèrent de nouveau à la porte, mais moins assurés, tout en menaçant les religieux de les massacrer. Ceux-ci n'eurent garde de céder. La porte resta fermée. La bande désappointée n'osa pas passer outre et se retira pleine de rage et grommelant des injures vaines. Dom Nicolle, prieur, fit transporter au matin tout ce qu'il y avait de précieux dans la maison du prieuré à Remiremont[1].

Un peu d'énergie avait suffi. Cependant, les religieux, pour plus de sûreté, soldèrent durant six semaines une troupe de 25 à 30 hommes [2]. Ils craignaient justement de ne pas rencontrer toujours cette docilité. Le gendarme était nécessaire. C'est ainsi qu'à Flavigny, le 30 juillet, une quarantaine de gens s'attroupèrent. Ils se dirigèrent vers le palais du prieur prélat pour en enlever tous les papiers et faire carillon dans les meubles. Dom Debras les amusa prudemment en les régalant et en les faisant boire jusqu'à ce que le secours qu'il avait envoyé solliciter à Nancy fût arrivé. On saisit alors un certain nombre des mutins et on les mena en prison à Nancy [3].

Tout ne se terminait pas aussi heureusement. A Saint-Urbain, il semble bien que le pillage eut lieu en grand, mais que la maison ne souffrit pas. Les détails manquent. A Münster, Dom Aubertin, prince abbé, et ses religieux s'enfuirent à Belfort et ne revinrent qu'une fois l'ordre rétabli par le lieutenant général Victinghoff. Cette soi-disant contre-révolution s'exerça partout dans le même sens.

Aussi, dès le commencement d'août, tout le monde avait pris des mesures spéciales de précaution contre des tentatives semblables que l'on croyait pouvoir se

1. Didelot, *Remiremont. Les saints. Le Chapitre,* Nancy. Wagner, in-8°, p. 260.
2. Arch. Nation., F 19 611[5].
3. Chatrian, *loc. cit.*

renouveler. A Saint-Evre et à Saint-Mansuy de Toul, l'annonce de l'incendie et des désastres commis dans les abbayes champêtres engagèrent les religieux « à transporter leurs titres et papiers dans leur cave pour les mettre à l'abri du malheur qu'ils craignaient ». Telle est la raison qu'ils donnent lors de l'inventaire de 1790 du désordre dans lequel se trouvent les chartes, diplômes et titres des deux abbayes [1].

A Moyenmoutier, Dom Maillard trouva bien mieux. Il fit établir par son notaire, le 1er août, un acte secret dûment timbré et paraphé dans lequel : « Vu l'esprit d'insubordination, d'insurrection et d'anarchie qui paraît s'être répandu dans toutes les parties du royaume de France » et les craintes que l'abbaye de Moyenmoutier peut avoir pour ses deux menses abbatiale et conventuelle, il proteste par anticipation « contre tous désistemens, abandons, désaisissemens de droits, propriétés, revenus, titres et papiers, ainsi que contre tous écris, signatures, jugemens et délivrance que la crainte, les menaces, la violence pourraient leur arracher, se réservant de se pourvoir par la suite par toutes les voies de justice et de droit pour se faire rétablir dans les biens abandonnés [2] ». Je ne sais pas quelle pouvait être la valeur en droit de cet acte, son ingéniosité me remplit d'admiration.

A Montier-la-Celle, le nouveau prieur Dom Herbin, nommé au chapitre de juin, fit faire à la campagne différents dépôts d'or et d'objets précieux. L'un d'eux fut découvert à Javernant par une population en effervescence qui voyait dans les moines des dilapidateurs de biens qu'elle considérait déjà comme appartenant à la nation. Dom Herbin n'eut pas de peine à démontrer

1. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle L. 2440.
2. *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges.* Paris, 1876, t. IV, p. 240 et sq.

son innocence, et le dénonciateur, sans doute l'homme à qui avait été confié le panier au trésor, qui craignait la responsabilité et avait organisé une mise en scène de vol, en fut pour ses frais [1].

Ce sont là les derniers échos de la grande peur. Les bénédictins se prémunissaient par ailleurs contre l'hostilité grandissante par des charités renouvelées qu'à Metz ils ont soin de faire publier dans les *Affiches des Évêchés et Lorraine*.

Le 8 janvier 1789, ce journal annonçait que les bénédictins de Metz avaient encore augmenté les charités qu'ils faisaient annuellement dans les villages dont ils sont seigneurs ou décimateurs. « Ils avaient encore ajouté aux aumônes abondantes qu'ils faisaient dans Metz, 1.000 livres de pain qu'ils distribuaient chaque semaine aux pauvres de cette ville », et le 30 juillet, les bénédictins des quatre maisons de Metz offrirent 1.200 livres pour les pauvres.

La misère que les rigueurs de l'hiver avaient accrue rendait ces charités nécessaires et les religieux l'avaient compris. L'opinion ne leur revenait pas pour cela plus favorable, car elle les considérait comme dues et se montrait de plus en plus frondeuse. Deux témoignages isolés contre les bénédictins sont des témoins probants de l'état d'esprit des campagnes.

Le premier est un mémoire adressé par les habitants de Flavigny à Necker. Il date de juin 1789 et sa teneur fournit les motifs probables de la mutinerie de juillet que réprima Dom Debras.

C'est un amer réquisitoire. Depuis la rédaction de leur cahier de doléances, les bénédictins « inhumainement et sans égard à la cherté des vivres font exécuter ceux de leurs vassaux en retard à défaut de moyens de

1. Godefroy (J.-E). *Les derniers jours de l'abbaye de Montier-la-Celle*, dans la *Révolution dans l'Aube*, 1910, p. 6 à 9.

payer les redevances seigneurialles, dans la vue sans doute de les intimider et de les empêcher de se plaindre ».

Ils affectent déjà de beaucoup venter leur bienfaisance qui, dans la réalité, consiste en très peu de choses, il existe d'ailleurs un fond considérable destiné aux aumônes et dont ils ont l'administration, il s'en faut cependant beaucoup que les revenus soient absorbés en entier; les habitants infortunés de Flavigny, pour éviter les pièges que leurs seigneurs leur ont tendus de tous tems, sont conseillés d'adresser à Votre Grandeur un extrait de leurs doléances contenant uniquement leurs réclamations contre les usurpations et la dureté de leurs religieux seigneurs. »

Ils demandaient la suppression des banalités, des corvées seigneuriales, des novéaux. « La remise de ces droits insupportables et peut-être mal fondés les soulageroient. Les religieux seigneurs peuvent s'en passer en vivant dans leur état. » L'équité du meilleur des rois les a « rassurés contre les menaces qu'on leur a fait de tout temps de les écraser par un procès s'ils avaient l'audace de se plaindre, événement qu'ils ont éprouvé puisqu'ils payent encore annuellement le capital de 100 louis d'or restant des frais d'un procès contre leurs religieux seigneurs qui se montaient à 8.000 livres [1].

Enfin la lettre du curé de Manoncourt en Woëvre et Avrainville, dont la paroisse appartenait aux religieux de Saint-Evre, adressée au président de l'Assemblée nationale concorde de façon inquiétante. Elle est datée du 3 septembre 1789.

Monseigneur,

Permettez-moi, si le sort des religieux bénédictins n'est pas encore décidé, de vous faire quelques observations sur leur conduite. La première c'est que les prieurs et procureurs sont grandement suspectés de faire leur

1. Arch. Nat., B. III, 93, p. 348.

bourse et qu'ils seroient bien embarassés s'ils étoient obligés de rendre publics leurs comptes de recette et de dépense. La deuxième est qu'ils ne font aucune charité dans les paroisses où ils sont seigneurs. En voici la preuve. Cette année, comme vous le savez, a été très difficile à passer pour les pauvres. Je pris la liberté d'écrire à ceux de Saint-Epvre qui sont seigneurs ici pour leur recommander les malheureux de ma paroisse. N'aiant point reçu de réponse, je ne me suis pas rebuté ; je me suis transporté dans leur couvent et leur ai demandé s'ils n'avoient pas reçu une lettre de ma part, ils m'ont répondu qu'oui, mais que le Procureur iroit incessamment à Manoncourt et qu'il feroit ce qu'il conviendroit. Là-dessus, je me suis retiré espérant toujours quelque secours, mais j'ai été bien trompé. Le procureur est venu en effet trois [jours] après à Manoncourt et pour me prouver combien il avoit eu égard à ma recommandation, il a demandé vingt-cinq louis à son fermier, s'en est retourné sans entrer chez moi et sans donner un denier pour ma paroisse, joignant par là l'arrogance à l'insensibilité. A ce fait que j'atteste, j'en pourrais joindre beaucoup d'autres que je tais par discrétion et qui prouveroient combien ces religieux s'éloignent de l'esprit de leur état.

Pasquel, curé de Manoncourt [1].

Les bénédictins avaient sans doute leurs raisons qu'ils n'avaient pas jugé convenable d'exposer au curé. La dureté des temps leur imposait peut-être des mesures exceptionnelles. Ils manquèrent un peu de politique et de sens des réalités. Par ailleurs, ils agissaient plus adroitement : A Besançon, le panégyrique de M. Blanc, premier député du Tiers mort en fonctions, composé par Dom Grappin, fut prononcé par Dom Froissardey le 28 juillet 1789 dans une cérémonie grandiose, qui leur valut des louanges dont leur vanité se laissait agréablement chatouiller : dernières satisfactions.

1. Arch. Nat., D, XIX, 14.

La lettre du curé donne le ton des clameurs partout poussées contre les maisons religieuses. La nuit du 4 août avait aboli les privilèges, les lois contre la religion se multipliaient. Le 28 octobre, paraît le décret d'interdiction de recevoir des postulants et des novices à la profession. C'est la suppression virtuelle des congrégations.

CHAPITRE VI

LES ADRESSES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Devant l'imminence des événements, préparés par d'innombrables brochures, pressentis par l'ambiance, nombreuses furent les adresses envoyées à l'Assemblée nationale, d'ailleurs réclamées par elle, émanées de toutes les catégories sociales : toqués qui soumettaient des plans de gouvernement, anonymes qui donnaient des idées de réformes, ou, sous couleur de dénoncer des abus, commençaient déjà de s'attaquer à leurs ennemis personnels. A plus juste titre, les ordres religieux, particulièrement visés, employaient ce seul moyen de défense [1].

Toutes les opinions sont représentées dans ces adresses, chez les Bénédictins, Mauristes et Vannistes comme chez les Clunisiens, et il ne faut pas prendre texte des idées révolutionnaires émises par quelques exaltés ou dévoyés pour juger l'ensemble. L'on a trop insisté sur la supplique destructive des religieux de Saint-Martin-des-Champs, heureux de secouer le joug de l'obéissance, et dès 1789, l'on a fait silence sur la contre-partie. Ce que l'on ne sait pas assez c'est que la protestation de leurs confrères Clunisiens fut presque unanime contre cette déclaration. L'éloquente pétition des Capucins de Lorraine pour leur maintien intégral,

1. Tous les textes cités dans ce chapitre proviennent, sauf exception signalée en note des Archives Nationales, D XIX 14.

avec les procès-verbaux de la séance tenue à cet effet par toutes les communautés, signés par chaque religieux, est aussi inconnue.

Nombre de protestations des Ordres et des Communautés mériteraient d'être mises à jour : ainsi celle des bénédictins de Saint-Remi de Reims, mais surtout cette magnifique page des Supérieurs Majeurs de l'Étroite Observance de Cluny qui proclame énergiquement les sentiments de la plus grande partie des moines de Cluny « sur la nécessité des corps religieux ; leurs membres ont fait vœu et serment de stabilité... la vie commune et régulière est indispensable pour l'édification des peuples, le maintien de l'ordre social dont la base repose sur la religion... C'est un lien étroit d'obligation absolue, consacré par la religion ; la mort est préférable à en changer ».

Cette affirmation est signée par Dom Courtin, supérieur général, plus tard guillotiné : il fut écouté.

La Congrégation de Saint-Vanne ne suivit pas cet exemple d'une protestation officielle contre sa suppression et n'en comprit pas la nécessité. Il est possible que, tenus au courant de la marche des événements par Dom Casbois, les supérieurs majeurs se soient rendus compte de la vanité apparente de ce geste. Il n'en était pas moins indispensable.

La lettre de Dom Conscience à son cousin a laissé soupçonner des rivalités intérieures. Il est fâcheux que la seule pétition des supérieurs qui existe confirme ses assertions. Elle dénonce les religieux de Moyenmoutier qui se seraient emparés de l'héritage de Dom Maillard. L'incident viendra à sa date. A leur place qu'ils ne surent pas tenir, les communautés ou les religieux individuellement multiplient les avis ou les demandes. Ils eurent raison d'agir puisque leurs chefs s'abstenaient, mais l'esprit de discipline est dès lors aboli. La division règne sur toutes les questions. Les vues les

plus divergentes, parfois même les plus ridicules, sont exprimées. Le règne de l'individualisme commence.

Quelques rares opinions saines, presque héroïques alors, viennent compenser la nausée que cause toute la vilenie humaine contenue dans cet amas de documents.

Deux protestations vannistes, celle des communautés de Saint-Pierre-au-Mont à Châlons-sur-Marne et de Montier-la-Celle remplacèrent celle que les supérieurs ne voulurent pas écrire.

La première est datée du 29 septembre 1789.

Les religieux de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons ont l'honneur de vous exposer les allarmes dont ils sont agités. La motion relative aux corps réguliers étoit de nature à nous faire craindre une dissolution prochaine. Les principes d'équité qui animent l'auguste Assemblée, l'assurance solennelle de ne point toucher aux propriétés, notre confiance en vos justice et promesses étoient à la vérité des motifs bien puissants pour écarter nos frayeurs, mais des bruits désastreux et soutenus nous font redouter leur objet, notre espoir chancelle et nous osons mettre sous vos yeux nos inquiétudes, nos perplexités.

L'élite de la nation la plus éclairée se décideroit-elle à nous frapper de l'anathème, au moment où elle vient de rendre l'existence libre et légale aux sectes jadis prescrites de son sein ?... Se plairoit-elle à arracher des sanctuaires, élevés par la piété de ses pères, des victimes qui se sont librement et légalement immolées au culte de son Dieu ?

.....Le dépôt des lettres..... conservé dans nos cloîtres,.. le tiers du royaume, sorti de l'inertie,.. fécondé par les sueurs des Bénédictins, ne sont-ils pas des monuments... durables,.. intéressans ?

.....Ne réclament-ils pas avec plus d'énergie que nos paroles la conservation des maisons religieuses, l'azile des vertus et des lettres ?

Les habitans des villes et des campagnes la sollicitent de concert. Si vous daignez interroger ceux qui envi-

ronnent nos établissemens, ils vous diront que la classe indigente trouve en nous des âmes compatissantes, l'artisan un salaire assuré, le cultivateur des propriétaires indulgens et commodes, le père de famille des établissemens.

Vous avez, Nosseigneurs, assuré la liberté à la nation; chaque citoyen partage ce bienfait, nous vous demandons d'user de cet avantage pour conserver nos foyers et nos propriétés, remplir des obligations sacrées que nous avons contractées envers Dieu et l'État. Nos sentimens, nos consciences nous pressent impérieusement de nous rendre à nos engagemens, de pratiquer nos règles.

Notre patriotisme nous donne l'assurance d'offrir à la Nation nos talens et nos veilles... Nous rendre utiles à la Société est un nouveau genre de gloire qui nous est réservé. Nous adhérons à toutes les requêtes qui sollicitent de vous la conservation des ordres religieux [1].

Cette requête, comme la suivante, est des plus importantes. Elles émanent toutes deux des communautés composées des éléments les plus sains de la Congrégation qui prouveront par des actes leur attachement à la vie monastique. Le silence général donne plus de prix à leur voix et celle-ci condamne les autres.

La pétition de Montier-la-Celle développe légèrement certaines des raisons de Saint-Pierre-au-Mont. Elle est datée du 15 octobre 1789. Il est évident de sa comparaison avec la précédente que les religieux troyens eurent copie de celle de leurs confrères châlonnais et jugèrent à propos de la compléter sur quelques points à leur idée :

Les religieux de l'abbaye de Montier-la-Celle les Troyes ... ont l'honneur de vous prier d'agréer leurs hommages et

1. La pétition est signée de Dom Joseph Prêcheur, prieur; Dom Gesnué, sous-prieur et secrétaire, Dom H. Gayet, Dom J. Gourmet, Dom B. Adam, Dom Stassart, Dom Gizart, Dom Mabille et Dom Remi Pétré, procureur.
Quatre religieux s'abstinrent.

de mettre sous vos yeux leurs justes craintes et leurs vives allarmes. ".

Les bruits qui se répandent journellement dans les papiers publics par toute l'Europe que la suppression de l'Etat religieux a été vivement agitée au Tribunal de la Nation, parce que quelques-uns vous ont sollicité de rompre les liens qu'ils ont contracté librement, nous pénètrent de la douleur la plus amère.

.....Nous nous persuadons aisément que quelques jeunes religieux dans le délire de l'âge, dans le feu des passions et par séduction désirent la dissolution d'un Etat qu'ils ont embrassé, mais les sollicitations d'un petit nombre doivent-elles l'emporter sur la réclamation du plus grand ?

.....En ne considérant les maisons religieuses, surtout ces anciennes abbayes de moines rentés, de Bénédictins, que du côté de la politique, la nation entière n'est-elle pas intéressée à leur conservation ? Vous, père de famille qui avez plusieurs enfans dont quelques-uns sont portés par inclination à embrasser un état honnête et tranquille, n'êtes-vous pas bien aisé de trouver ce port d'innocence pour y placer un enfant sans qu'il vous en coûte beaucoup ? Le noble n'y trouve-t-il pas une grande ressource ? L'artisan... ? L'indigent, le malade... ?

L'on dira peut-être que les moines sont trop riches, mais induire de là qu'ils doivent être anéantis serait s'écarter de la saine raison. En effet, l'on ne peut nier qu'ils perçoivent à peine le tiers du revenu de leurs biens. Un fait non moins incontestable, c'est qu'il n'existe aucun propriétaire dont les richesses aient une source aussi pure.

.....Si vous arrachez cet arbre antique qui ombrage si majestueusement la France par tant de beaux édifices... dans les villes et dans les campagnes...., que deviendront ces monumens et ces contrées ?

Les Jésuites, les Grammontains, les Célestins, les Antonins, etc... ont été détruits. Quel fruit en a retiré la nation ? Aucun. Comment donc oseroit-on se flatter que la suppression actuelle des autres ordres religieux fut avantageuse à l'État ? Ainsi, on doit tenir pour constant que la destruction des religieux, non seulement blesserait

la justice et préjudicieroit à l'Église, à la Nation et aux lettres, mais encore seroit impolitique puisqu'elle ne procureroit qu'un secours pécuniaire momentané et priveroit pour jamais les générations futures d'une infinité de ressources précieuses, en un mot auroit tous les caractères d'un acte despotique....

Non, Nosseigneurs, nous ne pouvons croire... que vous qui voulez substituer à des loix antiques et barbares les vrais principes de la félicité publique, aviez projetté d'anéantir des corps de citoyens, vos parens et vos amis qui... n'aspirent qu'à concourir avec vous au bien général et particulier, soit en s'appliquant à l'instruction de la jeunesse, ou à la culture des lettres, soit au Saint ministère, si vous jugez à propos de leur faire rendre les cures dépendantes d'eux à mesure qu'elle viendront à vacquer, cures qu'ils ont autrefois possédées, ce qui donneroit un nouveau lustre aux Bénédictins dont les maisons deviendroient des séminaires de pasteurs actifs et vigilants, de religieux fervents et utiles; nous joignons nos vœux à ceux des religieux qui sollicitent la conservation de leur État.

A part ce dernier paragraphe, la requête était valable. A force de vouloir trop prouver, les religieux fournissaient des armes à leurs adversaires. Ils ne remplissaient donc plus le but de leur institut, puisqu'ils reconnaissent implicitement la nécessité d'être *employés*, éternel et banal raisonnement. Si les abbayes devaient devenir des séminaires et les religieux des curés, à quoi bon, puisque les uns et les autres existaient déjà. Ainsi ces idées de Dom Cajot deviennent des arguments dans la bouche des meilleurs religieux. Elles n'étaient pourtant pas acceptables au point de vue monastique. Les concessions sont toujours vaines, l'intransigeance était seule admissible, il fallait s'en tenir aux affirmations des Supérieurs de Cluny, à la rigueur, aux raisonnements de la communauté de Saint-Pierre-au-Mont, et tous les moyens ne pouvaient être bons.

Mais le lieu commun de l'utilité était si bien admis à cette fin du XVIIIe siècle qu'il paraissait le seul soutenable. La thèse est inlassablement répétée. Elle est reprise par les bénédictins de Novy qui le 10 novembre 1789 supplient l'Assemblée de les conserver, offrant de servir selon tout leur pouvoir [1] ainsi que par les religieux de Münster, tant les uns et les autres croyaient à la possibilité d'un accommodement avec la Révolution !

D'autres requêtes furent envoyées à l'Assemblée par les municipalités soucieuses de conserver leurs religieux. Le 18 janvier 1790, les officiers municipaux de Luxeuil demandent la conservation des bénédictins qui tiendraient un collège. Ils font d'eux les éloges les plus flatteurs et célèbrent les 234 marcs d'argenterie qu'ils adressèrent à la Monnaie.

Dès ce moment, municipalités et moines intriguent pour se préserver, de concert, et le moyen le plus employé est de faire admettre la conservation des abbayes en tant que collège. Chaque monastère tente de se sauver individuellement, ainsi du prieuré de Breuil à Commercy en novembre 1790 [2], et le régime présente les symptômes de désagrégation déjà signalés.

C'est toutefois du Président général que part l'approbation pour l'abbaye de Bouzonville d'ériger une cure dans l'église de l'abbaye le 5 novembre 1789.

C'est un grand motif de consolation pour nous, écrit-il à la communauté, de voir dans ce moment une municipalité, une ville respectable s'intéresser de notre sort et nous rendre une justice que nous avons tâché de mériter partout, puisque partout, nous avons essayé de nous rendre utiles à nos [con]citoyens, mais il est rare d'en trouver d'aussi reconnaissants que ceux de Bouzon-

1. *Moniteur*, déc. 1789.

2. Archives municipales de Commercy, Délibération du 24 novembre 1790.

ville. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'en ai des preuves. Depuis dix ans que j'ai l'honneur d'être dans le régime de la Congrégation, je n'ai pas passé une année, sans (en) avoir de très sensibles à mon cœur. Je vous prie d'être mon interprète auprès de Messieurs qui composent votre Comité et de leur dire combien je suis pénétré des bontés qu'ils nous témoignent.

Dom Debras approuve ensuite un projet d'érection de cure dans l'église de l'abbaye, « dans tout ce qu'il contient concernant la ville, à condition que le curé soit pris dans la province et non dans l'abbaye et nommé par les supérieurs majeurs ».

Et comme corollaire, le 10 novembre 1789, les bénédictins déclaraient à la municipalité :

Vous ne devez pas douter de notre bonne volonté à procurer aux enfants de la ville l'instruction nécessaire surtout d'après ce que nous avons toujours fait et ce que nous venons de faire en donnant à ces enfants un second régent et en bâtissant deux salles d'école ; nous consentons à continuer de même par la suite.

La municipalité ne pouvait mieux faire après cela que de demander la conservation des bénédictins. Celle de Châlons se prononça de même à l'unanimité le 28 novembre 1790 en faveur de ceux de Saint-Pierre-au-Mont sur leur demande [1].

Qu'étaient ces frêles barrières devant l'appoint qu'apportaient au torrent les moines eux-mêmes ?

Le 29 octobre 1789, ceux de Saint-Vincent de Besançon, une des communautés les plus importantes de Franche-Comté, préludant aux spoliations ultérieures en indiquant la voie à suivre, écrivaient :

Nous, Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Vincent de Besançon, sensiblement touchés des besoins de l'État et

1. Archives départ. de la Marne, H, 535.

voulant donner à la Nation des preuves de notre patriotisme, lui faisons avec plaisir l'abandon de tous nos biens, nous en rapportant entièrement pour notre subsistance et notre entretien à la sagesse de l'Assemblée Nationale [1].

Cette aberration s'explique assez aisément. Bien que la Communauté fût considérée comme une des plus lettrées de la Congrégation et qu'il s'y trouvât un Dom Sornet, plus tard emprisonné, un Dom Couderet qui refusa le serment de 91, ces qualités littéraires et cette minorité plus attachée à la règle ne comptaient pas devant les idées du plus grand nombre, qui comprenait un Dom Grappin, tout disposé à adhérer à la future Constitution civile. Il est bien probable que ce fut ce religieux dont la conduite postérieure justifierait assez cette hypothèse, qui entraîna ses confrères à force de sophismes. Il sera le porte-parole du clergé constitutionnel pour défendre, depuis 1791 et jusqu'au Concordat, l'évêque et les jureurs non rétractants. Son portrait méritera d'être fait.

Mais la question soulevée était trop irritante et l'abandon prématuré. Des protestations, surgies sans doute de toutes parts, de l'évêque diocésain comme peut-être des supérieurs majeurs, pesèrent sur les religieux. Il était évident qu'ils n'étaient que de simples usufruitiers qui n'avaient droit au temporel de leur abbaye que par accident et comme un dépôt intangible qu'ils devaient remettre à leurs successeurs.

Le 2 novembre, ils se résignèrent à expédier une nouvelle adresse, modèle de subtilité orgueilleuse, qui infirme les conséquences obligées de la première, mais où ils ont soin de ne pas se désavouer totalement.

Ils déclarèrent que « par l'abandon qu'ils avaient cru pouvoir et devoir faire de tous leurs biens entre les mains

1. Sauzay, *ouv. cit.*, I, 137.

de l'A. N., ils n'avaient nullement l'intention de solliciter la dissolution d'un ordre auquel ils se faisaient gloire d'appartenir, ni la suppression des maisons qui le composaient. Nous déclarons, au contraire, ajoutent-ils, que nous respectons et chérissons les vœux qui nous y attachent et nous en adressons de bien sincères aux représentans de l'A. N. pour qu'au cas où l'offre que nous avons faite à la patrie soit acceptée, ils veuillent conserver nos maisons pour le bien des campagnes qui les avoisinent ou pour l'utilité des villes où nous sommes placés et y pourvoir à nos besoins, comme ils trouveront le mieux convenir ».

Les religieux commençaient à comprendre que ces offres magnifiques étaient fort inutiles et qu'on allait leur imposer des sacrifices plus considérables sans leur demander leur avis. Ils se borneront désormais à des demandes plus immédiatement personnelles.

La situation de l'abbaye de Senones, en terre étrangère, tourmentait certains de ses moines. Sur les 24 qui y comptaient, huit [1] inquiets de l'avenir ou désireux de la liberté se décidèrent à écrire à l'Assemblée le 20 novembre 1789 pour revendiquer leur place dans la Congrégation et leur droit à une pension. Leurs raisons sont d'ailleurs absolument justes:

Les religieux de cette maison... ont fait leur noviciat dans les différentes maisons de la province de Lorraine pour y vivre sous l'obéissance des Supérieurs de leur Congrégation, de sorte que si les suppliants se trouvent aujourd'hui hors du royaume, c'est par un effet de l'obéissance...

Jamais ils n'ont eu l'intention de s'y fixer, quelques efforts que l'on [2] ait fait en 1777 pour obliger les religieux de Senones de se séparer de leur Congrégation pour

1. Dom G. Gérard, doyen ; Dom Jean Roussel, Dom François Menelet, Dom Nicolas Verneau, Dom J.-B. Nachin, Dom Cl. Rauch, Dom Jean Nicolas Thirion, Dom Ch. Beaugé.
2. Le prince de Salm.

former une maison isolée, ad instar des maisons d'Allemagne, la force majeure, les voies de fait, le conseil même de Sa Majesté, par l'organne de M. de Vergennes, n'ont jamais pû ébranler l'attachement des religieux à leur patrie et à leur Congrégation et ils ont été constamment changés et remplacés à la volonté des Supérieurs Majeurs, de sorte qu'il n'y a presque point de religieux bénédictin en Lorraine qui n'ait demeuré à Senones.

Ils ajoutent que l'abbaye a 26.000 livres de revenus en France et 5.000 dans la principauté, demandent,

à subir le même sort que leurs confrères de Lorraine .....et (pensent) qu'ils seront libres de manger (leurs pensions) en commun et en particulier.

Le prince de Salm, toujours mal disposé pour le catholicisme et les bénédictins en particulier, tout heureux de suivre l'exemple venu de France, fit signifier le 24 février 1790 aux bénédictins « qu'ils eussent à sortir de leurs maisons, parce qu'ils ne vouloit plus conserver que l'abbé et 6 religieux, dont 1 curé, 2 vicaires et 3 régents pour les humanités ». Le surplus des religieux devait réclamer des pensions sur les biens de Lorraine. « Aussitôt on a placé des gardes à la bibliothèque, aux Archives et à toutes les issues de la maison [1]. » Ces ordres ne durent pas être exécutés, car sauf ces huit religieux [2], Dom Duval, curé de Franconville, et Dom Valentin, vicaire épiscopal des Vosges, il ne semble pas que les bénédictins abandonnèrent l'abbaye. Par acte capitulaire du 2 décembre 1790, soit neuf mois après l'ordre du prince, il fut

1. Chatrian, Journal, *ouv. cité.* — Mathias (abbé), *Annexion de la principauté de Salm-Salm à la France*, 1793. Saint-Dié, 1893, p. 15.

2. Sur les huit religieux, figurent, en effet, dès maintenant, parmi les constitutionnels : Dom Gérard, Dom Rauch, curé de Rosières, Dom Beaugé, vicaire de Moriville ; Dom Nachin dans le Doubs en 1791.

décidé que les religieux de Senones qui désiraient profiter de la liberté toucheraient sur les revenus du monastère une pension équivalente à celle fixée par l'Assemblée Nationale. Dom Lombard, après avoir fait tous ses efforts pour garder ses religieux, se résigna à cette solution qui sauvegardait momentanément l'abbaye et empêchait la France de mettre le nez dans les affaires de la principauté. Il la paiera exactement jusqu'au 1er janvier 1793. Les huit curés bénéficiers résidaient naturellement dans leur cure, les quelques religieux maintenus par Dom Lombard qui dut opposer la force d'inertie aux prétentions du prince y vécurent jusqu'à la réunion de la principauté à la France en mars 1793, augmentés même de cinq vannistes qui y vinrent d'autres maisons pour continuer la vie régulière [1]. Jusque là, ils seront préservés.

Comme les suppliques collectives, les pétitions individuelles affluent, elles aussi. Mais elles dénotent la plus extrême étroitesse d'idées. Le pétitionnaire n'a que lui-même en vue. S'il indique des mesures d'intérêt général, c'est qu'elles lui sont personnellement favorables. C'est bien là le fond de celle de Dom Grappin, le janséniste de Besançon, futur vicaire général constitutionnel. Il semble s'élever à des idées générales, encore qu'on sente fort bien où le bât le blesse, et finit par découvrir, malgré sa finesse réelle, le plus personnel et le plus vulgaire intérêt.

J'applaudis bien sincèrement avec une foule de nos confrères au projet de décret qui rendroit aux Evêques la juridiction qu'ils n'auroient pas dû cesser d'avoir sur les religieux de leur diocèse. Mais si par le *régime* qu'on se propose de conserver, on entend les supérieurs majeurs des ordres religieux ou Congrégations, le but d'une réforme utile paroit manqué. En perpétuant le régime ancien, on

1. Arch. Nat., F19 1259B.

perpétueroit des abus qui ont frappé trop souvent des Cénobites recommandables par l'amour de leur état et par des talents vrais.

..... Un évêque seroit... au-dessus des petites considérations de l'amour propre et des ménagements à garder... C'est à chacune des maisons qui sera conservée à choisir elle-même son supérieur sous la surveillance des évêques et non d'autres.

Il en vient alors à la conservation de l'abbaye de Saint-Vincent qui le touche de près :

Je ne ferois point valoir en sollicitant notre conservation dans cette ville, ni le titre de curé attaché à l'abbaye, ni la desserte presque gratuite de nos paroissiens, ni la crainte de ceux-ci de nous perdre.

Mais puisque le Comité met au rang des maisons privilégiées celles qui peuvent être utiles aux sciences, fussent-elles situées dans les villes, je prendrai la liberté de représenter : 1° que l'abbaye de St-Vincent est chargée de la Bibliothèque publique qui lui a même été donnée en propre à condition de l'ouvrir deux jours par semaine ; 2° que depuis l'origine de l'Académie de Besançon en 1752, il s'est passé peu d'années où les Bénédictins franc-comtois, surtout ceux de S. Vincent, n'en eussent remporté les prix ; 3° que plusieurs bénédictins de Franche-Comté sont correspondants du Comité établi sous la présidence de M. le garde des sceaux pour la recherche et la collection des monumens de l'histoire et du droit public de la Monarchie française ; 4° qu'une partie d'entre eux sont infatigablement occupés à l'histoire de leur pays et à d'autres branches de la littérature...

Les motifs sont dès lors fort clairs pour lesquels Dom Grappin, que l'on doit considérer évidemment comme un homme de « talent vrai », déclarera avec tous ses amis vouloir continuer la vie en communauté, tandis que les religieux qui l'auraient demandé dans tout autre cas voudront se retirer. Cette pétition montre bien l'inspiration connexe des adresses de Saint-Vincent.

Une pétition des quatorze frères convers de la cy-devant province de Franche-Comté procède du même esprit, elle réclamait pour eux un traitement supérieur à celui qui était alors discuté à l'Assemblée Nationale,

alléguant qu'ils se sentaient incapables de travailler et que, liés par des vœux solennels à l'ordre qu'ils ont embrassé, ils ont renoncé pour s'y engager à leurs biens, à ceux de leurs parens et de leurs proches [1].

Ces humbles n'eurent pas davantage gain de cause. Le traitement avait été fixé à 300 livres jusqu'à 50 ans, 400 livres jusqu'à 70, 500 livres après 70 ans [2] et ne fut pas modifié.

Enfin, pour finir ces réclamations mesquines, la lettre de Dom Breton, prieur de Pothières, réclamant aussi un traitement supérieur à celui auquel il aura droit, vu son âge (46 ans), parce que vieilli prématurément, donne une note comique, mais dévoile un triste représentant du régime.

J'ai préféré d'être utile malgré la faiblesse de ma santé, des maux de tête et de poitrine habituels. Je me suis dévoué à l'enseignement public. Le courage a suppléé à la force. J'ai professé pendant vingt ans au collège de Metz, dont je ne sorti qu'aux vacances dernières parce que ma santé entièrement délabrée ne me permettait plus de continuer... Ma santé, loin de se rétablir, est devenue encore plus mauvaise, l'incertitude où j'étois sur la stabilité de mon état et des allarmes continuelles n'étoient pas faites pour contribuer à la rétablir. Je suis né trop sensible.

Nous tombons dans le grotesque. Le tragique point.

1. Arch. Nat., D, XIX, 25.
2. Décret du 20 février 1790.

CHAPITRE VII

L'ANNÉE 1790

LES INVENTAIRES. LES PREMIÈRES SUPPRESSIONS

L'émission des vœux avait été suspendue le 28 octobre 1789. Cette décision n'avait été que le prélude de la destruction totale du monachisme. Le 13 février 1790, parut le décret supprimant les Congrégations. Il paraissait ménager encore les religieux désireux de mener la vie régulière [1].

Des décrets des 19 et 20 mars complètent le premier. Ils portaient qu'il serait fait un inventaire général des biens de chaque communauté par les municipalités et que les religieux s'expliqueraient sur leurs intentions de sortir ou de rester.

Il n'était pas possible de résister. L'Assemblée Nationale était à l'apogée de son rayonnement et de sa puissance. Un pouvoir mystique pour ainsi dire émanait d'elle. Il semblait qu'on n'aurait pu enfreindre ses ordres sans sacrilège. On ne songeait même pas à discuter. Il n'y avait qu'à adorer. La Souveraineté du

1. Les articles principaux portent : « La loi constitutionnelle ne reconnaitra plus de vœux monastiques solennels de l'un ni de l'autre sexe... Tous les religieux existant dans les maisons religieuses pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu ; il sera pourvu incessamment à leur sort par une pension convenable. Il sera pareillement indiqué des maisons où seront tenus de se retirer ceux qui ne voudront pas profiter de la disposition du présent décret. »

peuple était un dogme absolu et l'Auguste A. N. en avait reçu une telle auréole de vénération que ce ne sera qu'après longue et mûre réflexion que les hérésies évidentes de la Constitution civile du clergé seront répudiées par les évêques et les théologiens.

Avant les inventaires, un bouleversement s'opéra dans tout le corps. Chaque religieux, inquiet pour son avenir, intriguait auprès de ses supérieurs pour revenir dans le monastère le plus proche de son pays natal ou bien à l'abbaye où il avait fait profession, l'une et l'autre souvent identiques. A ce moment, l'on s'imaginait sans doute que cela avait quelque importance. Dom Congniasse-Desjardins raconte qu'on avait égalisé à neuf le nombre des moines de chaque couvent. Lui-même changea deux fois de destination [1]. Dom Claude Mabille, de Saint-Pierre-au-Mont, fut envoyé à Vertus ; Dom Laurent Dumay, archiviste de Montiérender, à Montier-la-Celle ; le frère Nahée, convers d'Hautvillers, à Mouzon, etc...

Seuls, les supérieurs nommés par acte officiel au Chapitre de 1789, durent, quel que fût leur désir, demeurer à leur poste d'honneur. La liste des moines devait être fournie dans chaque maison, lors des inventaires. Elle fut encore modifiée. On en trouve plusieurs contresignées par Dom Pierron, visiteur de Champagne, à la date de septembre 1790 (Huiron), établies en même temps que la liste générale fournie au Comité ecclésiastique et que l'on voulait exacte sans doute, soit bien après ceux-ci. C'est un indice qu'il y eut des changements jusqu'à ce moment, changements de pure convenance. De plus, bien des vieillards étaient morts depuis le mois d'août 1789 [2], qui ne figurent plus sur les états ; parmi les

1. Archives de l'Aube, Lv, 1595. Cf. J. Godefroy, *Dom Charles Cajot*, p. 10.

2. Dom Pétré, mort le 20 novembre 1789 à Châlons ; Dom Lam-

plus marquants : Dom François Maillard, abbé de Moyenmoutier, mort le 2 février 1790 ; Dom Pierre Gastebois, à Metz, le 3 mars. Plus heureux que leurs confrères qui durent assister à la lente agonie d'un ordre qui avait fait leur honneur et leur joie, ils n'eurent pas à assister aux humiliants inventaires.

Pour la première fois, municipalités et villageois allaient mettre le nez dans les comptes des abbayes, avoir une idée nette des propriétés, des biens fonciers, des titres, des meubles, pénétrer dans l'intimité d'une existence toujours défendue jusque là des indiscrétions, manque de convenance qui répugne, bien qu'obligé. Aucune municipalité ne se refusa — quoique le décret prévit le cas — à cette inquisition qui ne pouvait que satisfaire une curiosité vulgaire allumée par l'envie et la jalousie. La promenade se répétera partout, de la cave au chapitre et des cellules des moines au grenier; sacristie, église, tout y passera, jusqu'à la procure où l'on s'arrêtera pour les comptes.

Les inventaires se poursuivirent sans incidents notables depuis le 28 avril 1790 à Hautvillers, pendant tout le mois de mai dans les différentes maisons de la Congrégation jusqu'au 15 juin à Münster. Nulle part, il n'y eut de résistance. A Montier-la-Celle pourtant, les religieux avancèrent qu'il était trop détaillé et que telle n'était pas l'intention de la loi.

Les premiers inventaires conservent encore les marques extérieures de respect envers les bénédictins : A Saint-Vanne de Verdun, « MM. les prieur et religieux, capitulairement assemblés en habit de chœur », reçoivent la municipalité qui se fait annoncer courtoisement suivant les rites habituels de politesse. Les paysans expriment avec un respect gêné leur considération

brecht, le 16 décembre 1789 à Saint-Arnould; Dom Hilaire Goubert, le 8 janvier 1790 à Laye; Dom Grégoire Thomas, le 29 janvier 1790 à Saint-Mihiel, etc.

pour les communautés qu'ils viennent inventorier.

Mais au récolement qui eut lieu en novembre et décembre 1790, tout est transformé et si les bourgeois usent encore de quelques formes atténuées : « Nous avons fait assembler les religieux de la dite maison et les avons requis de nous accompagner dans nos opérations », à la campagne, la grossièreté et la goujaterie ont fait place à la platitude. Plus comprimé, le peuple se détend en insolence, heureux de faire sentir son pouvoir nouveau.

Les déclarations des Vannistes qui devaient accompagner les inventaires jetteraient un jour précis sur l'état moral de la Congrégation si elles étaient connues intégralement. Beaucoup font défaut soit qu'elles ne furent jamais exprimées, soit que perdues désormais. Celles qui restent permettent cependant de fournir des conclusions approchées de la réalité, jointes aux déclarations de novembre, lors du récolement.

Toutes les nuances de sentiment sont exprimées. L'on reconnait les moines fermement attachés à leur état : les pieux, que l'âge, la fatigue ou la maladie inclinent à vouloir quitter leur monastère, ceux-ci pour ne pas être à charge à leurs confrères ; les scrupuleux, tourmentés par la grâce ou le doute ; les indécis, retenus par la crainte de ne pas toucher leur traitement, ignorants de ce que leur réserve l'avenir ; les tièdes, qui penchent pour la sécularisation, jusqu'aux moines heureux de jeter leur froc aux orties et de se débarrasser d'une règle qui leur pèse.

En plus de ces nuances, avant d'en arriver à ces déclarations mêmes et pour peser leur valeur exacte, il faut encore tenir compte de leurs conséquences possibles — inhérentes à l'époque — et des circonstances locales qui pouvaient influer sur elles.

Les conséquences étaient graves pour le moine qui désirait quitter le cloître. L'ancien régime était dur

pour les renégats et l'on compte les religieux dans ce cas avant 1789 [1]. Ils n'avaient pas de situation sociale possible. Tous pouvaient craindre la lamentable existence de Dom Clerc.

Jean-Edme Clerc était né à Vesoul le 16 mai 1746, le dernier de seize enfants. Il entra au noviciat de Luxeuil le 18 septembre 1763, à 14 ans, suivant l'exemple de quatre de ses frères, et prononça ses vœux à l'âge de 16 ans et quatre jours. Que se passa-t-il bientôt? Je n'ai pour en juger que quelques aveux de Dom Clerc lui-même.

Lorsque la malheureuse affaire qui m'a contraint de quitter le froc est arrivée, je n'étois guère moins enfant qu'à mon entrée en religion. J'étois à l'âge où les passions dans toute leur force maîtrisent les trois quarts des hommes.

Il avait 24 ans. C'était en septembre 1770. Cet aveu d'un égarement passionnel doit exprimer la vérité. Dans des pétitions postérieures, il rejettera toute la faute sur son prieur qui aurait empêché le cardinal de Choiseul de l'ordonner en l'accusant d'être un déiste. Le déisme de Dom Clerc ne devait pas être très farouche. Ni son âge, ni même le milieu vanniste ne semblent le rendre admissible et je n'ai pas cru devoir en faire état dans l'étude des idées. Quoi qu'il en soit, on l'enferma dans une prison régulière. Il s'échappa, s'enfuit dans sa famille. Sur le point d'être arrêté, il vola à l'un de ses cousins onze louis, traîna sur le pavé

1. A peine deux ou trois à chaque chapitre, c'est-à-dire tous les trois ans. A celui de 1789, l'on signale comme fugitifs Dom Charles Munier et Frère Jean Nicolas Henning, convers. A celui de 1786 étaient notés comme relaps Charles-Claude Pavier, de Châlons, profès de Hautvillers le 6 octobre 1761 ; Pierre-François Coinsin, profès du 14 mai 1771 et Didier Billottey, de Vesoul, profès de Luxeuil le 28 décembre 1773 (Bibl. de Verdun, mss. 513).

de Lyon, finit par être rattrapé et enfermé à Charenton, puis à Maréville près de Nancy [1]. C'est là que la Révolution vint le libérer, peu de temps après ses pétitions à l'Assemblée Nationale. Ses supérieurs ne l'avaient pas lâché, malgré ses supplications. Il semblerait qu'il eût fallu le défendre contre lui-même. Enfin délivré, il servit trois ans dans l'Infanterie, faisant les fonctions du premier commis du trésorier; ensuite secrétaire du duc de Montbazon, il quitta celui-ci pour devenir professeur au petit collège de Lyon. Poursuivi comme émigré, il fut incarcéré pendant la plus grande partie de la Révolution. L'Empire le trouva professeur à l'École secondaire de Poligny. Il demanda la permission de se marier au cardinal Caprara qui la lui refusa, à cause de ses vœux, quoiqu'il ne fût même pas sous-diacre. Il dut s'en tenir là. Ses différents emplois prouvent que ce dévoyé n'était pas dénué d'étoffe, mais cela ne suffisait pas à lui donner la vocation. Cette vie manquée, tout exception qu'elle fût, est un cruel réquisitoire contre le recrutement des couvents de l'ancien régime. Elle put servir d'exemple, mais le désir de s'en aller était pour quelques religieux trop puissant à l'aurore de la Révolution pour que la raison seule pût les retenir.

Une lettre de Dom Massias, bénédictin de Flavigny, du 14 mai 1790, adressée à un membre de l'Assemblée Nationale, son compatriote, secrétaire de l'Intendance, receveur de la ville de Colmar [2], est l'expression très nette du sentiment de toute la catégorie de moines qui désire quitter le cloître. Dom Massias formule quelques demandes sur la façon dont il doit se décharger de la gestion de la procure du prieuré, sur la date à laquelle

1. Arch. Nat., D, XIX, 14 (Pétition du 26 novembre 1789) — F7 7312 (28 frim. an 3) et AFiv, 1910.

2. Dom Nicolas-François Massias, né le 14 mars 1742, Colmar, profès de Münster le 21 août 1761.

il pourra toucher les quartiers de sa pension, mais surtout quête un conseil autorisé sur lequel il puisse s'appuyer pour quitter sa maison.

Malgré ce qu'en diront MM. les évêques, je me dispose partir le plus tôt que je pourrai pour me retirer chez M. Boulet, premier membre de la municipalité d'Einsisheim, mon cousin. Je ne crois pas que les foudres amortis des évêques détourneront beaucoup de nos confrères à profiter de la liberté que Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale ont sagement accordée aux Religieux. Tout ce qu'on désireroit pour faire taire ces Messieurs [seroit que Nosseigneurs [de l'A. N.] demandassent au pape une bulle de sécularisation pour tous ceux qui voudroient sortir, et par ce moien, il n'y en aura pas un qui ne se retireroit... Je vous déclare que mon intention est de sortir... Ce n'est point l'envie de quitter mon habit qui m'a fait prendre ce parti et quoiqu'en disent les évêques, je ne me regarderai jamais comme apostat. Le seul motif qui m'y engage est de vivre paisiblement avec un vrai ami et de ne pas vouloir m'astreindre à un régime de vie que je ne connois pas et de ne vouloir dépendre d'une Communauté qui nécessairement sera soumise à l'inspection d'une juridiction de laquelle je ne dépendois pas en vivant en Congrégation.

L'ouvrage de Dom Deforis [1] doit vous faire connaître combien d'inconvéniens résultent de ce nouvel établissements et combien ces MM. ont tort de taxer d'apostats des gens qui ont été toute leur vie soumis à une observance dont ils ne se sont jamais plaints et qu'ils ne quittent que les larmes aux yeux, leur état étant dénaturé par ces changemens. Seroit-il juste qu'après 30 ans de profession, j'allasse de nouveau me remettre à un novitiat et dépendre de gens qui nous ont continuellement persécutés, soit en

1. S'agit-il du livre de Dom Deforis sur « *L'importance et l'étendue des obligations monastiques* », Paris, 1768, ou bien du *Plan de réforme motivé présenté aux États Généraux par les fidèles citoyens de la bonne ville de Paris*, 1788-89-90, que Barbier lui attribue ? Le contexte ne permet pas de le préciser. Cf. Berlière, *Nouveau supplément*, I, 150.

nous dépouillant de nos abbayes, soit en voulant assister à nos chapitres généraux où ils n'ont apporté que le trouble et mis la discorde où régnait la paix.

Dom Massias exagère. Il n'avait jamais été question nulle part de faire recommencer aux moines leur noviciat. Il lui fallait bien légitimer son intention de sortir et sa diatribe contre l'épiscopat, mais celle-ci ne sert pas seulement de tremplin à un mouvement oratoire et il faut en retenir l'amertume non feinte. Ces rancœurs ne tenaient pas seulement au dégoût de son état et l'on peut lui tenir compte des circonstances atténuantes, si je puis dire.

En effet, dans le diocèse de Nancy, dont dépendait Flavigny, Monseigneur de la Fare avait ordonné :

De retenir toutes les feuilles d'approbation des religieux de leur diocèse et de regarder comme interdits de toutes fonctions de prêcher et de confesser tous les religieux cy-devant approuvés qui feraient leur déclaration par devant les municipalités pour jouir de la liberté accordée par le décret de l'A. N. du 18 février dernier de sortir du cloître avec espoir d'une pension [1].

Le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, avait, semble-t-il, fixé les mêmes règles. Cette décision des deux prélats était compréhensible, mais trop catégorique. Sans laisser fléchir les principes, il eût été bon de montrer moins d'intransigeance, de ne pas proposer indistinctement des sanctions générales. Il eût fallu n'examiner que des cas d'espèce.

Il était certain que des religieux piqués déjà du virus libertaire n'admettraient pas ces entraves mises à leur droit récemment proclamé. C'était d'une psychologie rudimentaire. Ceux mêmes qui n'approuvaient pas toutes les décisions de l'Assemblée Nationale, qui ne voulaient pas quitter le cloître, allaient se regimber

1. Chatrian, *loc. cit.*, 18 avril 1790.

devant ces ordres légitimes, mais maladroits. Ils vont influer sur les bénédictins d'une façon tout opposée à leur but. Les religieux du diocèse de Metz vont presque tous protester contre eux avec irritation, par manque d'humilité, je l'accorde, non par impiété. La majorité choisira la vie privée pour faire pièce au Cardinal, parfaitement impopulaire, lui prouver la faillite de son autorité. Le résultat le plus net sera donc de faire passer tous ces religieux indistinctement du côté d'un Dom Massias.

Si elles n'excusent pas totalement le choix de la vie privée, toutes ces causes les expliquent dans une certaine mesure.

Plus justement encore, l'incertitude dominait. Le peu de précision de la loi en était la cause. Elle ne fixait pas les maisons qui devaient être conservées — celles-ci ne devant être désignées que par les Directoires des départements — permettait différentes interprétations pour les règlements intérieurs et par conséquent la vie en commun. Surtout, les nominations des supérieurs, source de difficultés presque insurmontables dans les derniers chapitres, traversées en temps normal, par les ambitions et les jalousies, devenaient impossibles. Pour les religieux décidés à partir, elle ne précisait pas la façon dont seraient servies les pensions, ni à quelle date. Toutes ces circonstances permettent d'aborder les décisions des religieux qu'elles expliquent. A Montier-la-Celle comme à Novy et à Châlons, l'unanimité des bénédictins se prononce pour la vie régulière. L'on retrouve ici les deux communautés pétitionnaires. Ce sont les trois seules dans ce cas. La majorité l'emporte encore à Saint-Vanne, 8 moines sur 13 ; à Beaulieu, 8 sur 14 ; à Flavigny, 7 sur 12 ; au Breuil, 9 sur 10 ; à Faverney, 7 sur 22 [1] ; à Saint-

1. Archives de la Haute-Saône, Lv, 560.

Vincent de Besançon, 12 sur 17 [1] ; à Münster, 13 sur 25 [2] ; mais à Saint-Mihiel, 11 seulement sur 25 s'obstinent à rester. L'influence des supérieurs fut considérable sur ces résolutions. Dom Herbin à Montier-la-Celle, Dom Prêcheur à Châlons, Dom Lefebvre, plus tard guillotiné, à Saint-Vanne, Dom Étienne Pierre et Dom Lenel d'Ivoiry à Novy, Dom Debras à Flavigny surent maintenir leurs religieux. L'on pourrait peut-être discuter la part du sentiment religieux, faire celle de la pression, des amitiés, insinuer que ce sont là tous les éléments conservateurs de la Congrégation, le parti des supérieurs majeurs, celui qui avait à perdre de la suppression de leur Corps, hypothèses gratuites et déplacées. Outre qu'il n'y a pas lieu de suspecter la sincérité de ces prêtres, la gravité du moment en est un sûr garant [3].

L'indécision domine à Saint-Arnould de Metz : 11 religieux sur 18 ne savent que faire, à Saint-Ayoul de Provins : 5 sur 7 [4], comme à Montiérender : 13 sur 17 [5],

1. Archives nationales, D, XIX, 17.

2. Archives nationales, F[19] 611[1].

3. Dom Charles Clavey et Dom Claude Vignerel, prieur et procureur de Saint-Mihiel, déclarent chacun « être toujours attaché de cœur et d'affection à son corps et qu'il en observera les statuts et règlements suivant l'énoncé de ses vœux tant et si longtemps qu'il sera à même de le faire ». Dom Vignerel ajoute en outre qu'il n'abandonnera pas son état sans y être contraint par une force supérieure.

Ce sont là les déclarations les plus nettes en faveur de la vie régulière que j'aie pu trouver. Elles donnent le ton général, voici la contre-partie. Dom Jean-Baptiste Artus de Luxeuil : « Vu le délabrement de sa santé et autres motifs graves, accepte avec reconnoissance la liberté qu'offre à tous les individus l'auguste sénat qui consolide si généreusement les bazes de la félicité publique » et Dom Bertilleville, de Montiéramey, adhère complètement aux décrets de l'A. N. qu'il regarde comme tendant au bien général et particulier, et en conséquence il use de la liberté accordée par l'A. N.

4. Archives dép. de Seine-et-Marne, L, 397.

5. Archives dép. de la Haute-Marne, Q, 18.

et au Saint-Mont, 7 sur 11[1] ; enfin à Luxeuil on trouve 10 bénédictins indécis, 8 fidèles à leur vocation, 5 se décident à partir[2]. A Montiérender, ils opteront en novembre pour la vie régulière. Là encore, le prieur : Dom Sommeillier tenait sa communauté en mains. Dom Brihy, ancien président général, y résidait.

Les décisions des abbayes messines sont visiblement motivées par les instructions de l'ordinaire qui viennent d'être relatées. A Saint-Vincent de Metz, 13 religieux sur 16 se prononcent pour la vie privée ; à Saint-Clément, 7 sur 9 ; à Saint-Symphorien, l'unanimité : l'un des bénédictins, Dom Enard, se rétractera au récolement ; à Saint-Avold et à Longeville, tous les moines optent dans ce sens par une déclaration collective où ils souhaitent obtenir du pape un bref de sécularisation qui pût les protéger contre les censures épiscopales. A Bouzonville, ils souhaitent la vie régulière, sauf à utiliser ce bref de sécularisation qu'ils réclament également[3]. Il est évident que les déclarations furent concertées entre les trois abbayes. Dom Massias les connaissait. Elles faisaient le tour de la Congrégation et récoltaient l'approbation générale enchantée de fronder le Cardinal.

A Morey, 7 moines sur 11[4], à Fontaines-lès-Luxeuil, 15 sur 7, à Saint-Urbain, 7 sur 10 choisissent la sortie du cloître. Le prieur Dom Reuchet joignit à sa décision des explications embarrassées pour se prouver à lui-même son droit de choisir ce parti[5]. A Morizécourt,

1. Archives nationales, F[19] 611[5].
2. Archives dép. de la Haute-Saône, Q, 82.
3. Lesprand P., *Le Clergé messin et la Révolution*, Revue ecclésiastique de Metz (Saint-Avold), 1912, p. 34 à 53. (Archives de Metz, L, 353.) — (Bouzonville), 1911, p. 31-443. — (Longueville), 1911, p. 155.
4. Archives nationales F[19] 612[2].
5. Archives dép. de la Haute-Marne, Q, 26.

Chatenois, les bénédictins se prononcent presque à l'unanimité pour la vie privée, et dès le mois de mars 1790, tous les religieux de Mouzon déclaraient avoir l'intention de profiter de la liberté accordée par les décrets. Dom Melin, prieur, avait eu soin de signaler à ce propos « le patriotisme dont ils étaient tous pénétrés ». Bien mieux, ils sont tous partis au début de septembre et leurs meubles sont vendus le 18 de ce mois.

Je ne veux pas omettre quelques déclarations notables de Dom Jouet à Saint-Urbain, Dom du Fey à Metz, Dom Bruley à Vertus qui en profitent pour se plaindre « du despotisme affreux des supérieurs ». L'attitude de ces religieux aigris est sans importance dans l'ensemble.

En définitive et en réunissant toutes les déclarations connues dans 39 maisons, sur 437 religieux, 144 choisirent la vie régulière, 229 la vie privée et 64 ne voulurent pas se prononcer. J'ai interprété les déclarations à ce premier inventaire dans le sens le plus favorable à chaque religieux.

En novembre, lors du récolement, dans 30 maisons, sur 351 religieux, 83 s'entêtèrent pour la vie religieuse, 268 se décidèrent pour la sortie du cloître.

Le résultat intégral connu pour les 50 maisons et les 600 religieux ne changerait, semble-t-il, rien à cette proportion, d'autant que les deux statistiques ne portent pas sur les mêmes abbayes, et qu'en novembre il n'est pas tenu compte de celles nombreuses déjà disparues [1] et dont les membres étaient dispersés. A cette époque, la nature des décisions dépend de circonstances tout autres et la sortie du cloître est pour certains religieux fort admissible.

Les chiffres primitifs sont péremptoires. Je me suis

1. Saint-Airy, Huiron, Moiremont, Mouzon et les trois abbayes messines. Cf. plus loin, p. 122.

étendu sur les motifs qui pouvaient excuser le départ des religieux. Ils ne tiennent pas en regard des obligations acceptées. Malgré celles-ci, malgré les ennuis moraux et matériels qui pouvaient les accabler, dès le mois de mai, plus de la moitié des bénédictins font fi de toutes les considérations religieuses et renient leurs vœux. Les défections augmentent le mérite de ceux qui persévérèrent, mais n'en portent pas moins un témoignage accablant contre la Congrégation.

Peu de vannistes partirent sur leur champ. Leur décision prise de s'en aller, la plupart attendirent. Quelques-uns passèrent outre. Les Messins donnèrent l'exemple. A part Dom Tabouillot que sa mauvaise santé rendait bien excusable — il avait eu des attaques en 1786 — comme Dom Gossin qui part le 11 mai de Saint-Vincent, les autres montrèrent un empressement excessif : Dom Agnus part le 11 avril de Saint-Arnould, Dom Marionnels, Petitjean, Huguenin dès ce mois de mai de Saint-Arnould, Dom Termonia le 23 juillet de Saint-Clément. Dom Gabriel, jeune diacre de Montiérender, parti le 29 avril, se rendait parfaitement compte de la portée et de la signification de son acte.

Dom Mabille de Vertus, qui avait, en septembre, retenu un appartement à Vertus, déclare qu'il ne peut sortir de l'abbaye qu'avec ses confrères parce qu'il ne serait pas *décent* de la quitter avant eux [1].

A partir d'octobre, les départs ne se comptent plus.

Mais j'anticipe et l'année 1790 mérite d'être reprise. Les événements extérieurs ont leur répercussion sur les religieux et les dernières étincelles de la vie monastique doivent être précieusement sauvegardées.

Le mois de juillet était arrivé. C'est du 12 que date le décret de l'Assemblée Nationale sur la Constitution civile du clergé. Il n'empêcha pas que la fête du 14 juil-

1. Arch. dép. de la Marne. *Fonds révol.* Liasse Saint-Sauveur de Vertus.

let ne fût débordante d'enthousiasme délirant et fou. Les bénédictins du Saint-Mont et de Metz se firent un devoir de se rendre officiellement à la cérémonie, fiers de donner cette preuve de civisme sincère, en même temps qu'intelligent. Le patriotisme des vannistes n'était pas douteux.

Au Chatenois, avait eu lieu le 16 mai la prestation de serment par les officiers et soldats de la Garde nationale. Deux bénédictins du prieuré étaient inscrits à la Compagnie et figuraient sur les rangs. La noble cérémonie était commencée, quand, de la fenêtre d'une maison voisine, un homme se mit à tenir les propos les plus indécents. Il osait soutenir que les assemblées publiques étaient composées de gens sans aveu et sans lumière. En entendant de telles énormités et un langage si scandaleux, les religieux se firent les interprètes du sentiment général et s'efforcèrent d'éclairer ce pauvre égaré. C'était un ex-garde du corps du roi nommé Drouot. Il avait tous les sentiments d'un ci-devant. Exalté par ces raisonnements, il éclata en invectives, refusant aux religieux le droit de lui adresser leurs remontrances importunes. « Il vous convient bien, leur disait-il, moines parjures et traîtres à votre état, de porter de longs cheveux, alors que vous n'êtes pas le moins du monde supprimés. » Dom Pierre Tailly lui répondit avec douceur « qu'ils étaient supprimés autant que les gardes du corps, qu'ils se soumettaient aux décrets de l'Auguste Assemblée et qu'ils obéiraient avec confiance à cet ordre qui leur donnait une honnête liberté ».

Le garde du corps en fureur répliqua : « Nous ne sommes pas supprimés. Rétracte une injure aussi atroce, maudit moine, ou je te donne cent coups de canne. — Je ne vous crains pas, dit le religieux avec calme. » C'en était trop, Drouot leva sa canne sur le bénédictin qui voulut l'arrêter et fit dévier le coup qui le blessa à la mamelle gauche et le fit chanceler. Dom Tailly

cria « A la garde ». On arrêta Drouot qui fut relâché le lendemain à la demande du bénédictin magnanime [1].

J'aime le jugement porté par le garde du corps sur les assemblées publiques. Il est intéressant d'entendre ce roturier juger honteuse l'abdication facile des religieux, tandis que ceux-ci stigmatisent comme d'un manque de patriotisme, la fidélité instinctive d'un soldat à son roi. Il y a là toute une philosophie de la révolution. Quant à l'attitude de Dom Tailly, elle est celle que l'on pouvait attendre de l'auteur des *Lettres Vosgiennes*.

Dans toute la congrégation, les bénédictins ne manquent pas une occasion de souligner leur civisme : les religieux de Saint-Avold font insérer dans les *Affiches des Trois Évêchés*, le 9 septembre 1790, qu'ils ont offert leurs vœux à l'Etre Suprême « pour nos frères décédés (de la Garde nationale) à Nancy et pour le maintien du bon ordre ». Il s'agissait d'une échauffourée récente qui avait fait grand bruit.

Tous les esprits sont tournés naturellement vers ces événements vitaux, l'on ne découvre plus que des lueurs furtives qui signalent l'existence intérieure de la Congrégation. Celle-ci avait continué partout identique en apparence, sûrement douloureuse et angoissée par l'attente. Les supérieurs jugèrent bon de prémunir les jeunes moines contre les événements en les attachant par le sacerdoce à leur vocation. Ils leur procuraient, avec l'appui plus abondant de la grâce, la faculté de servir par leur ministère et d'être *utiles*.

Sur la trentaine des jeunes moines tous profès : diacres, sous-diacres et clercs qui faisaient leurs études à Montiérender, Saint-Mihiel, Faverney et Münster [2],

1. Procès-verbal aux Archives municipales du Chatenois.

2. C'est sans doute par suite de la répartition des vannistes dans les maisons que l'on trouve plusieurs de ces jeunes religieux éparpillés dans les monastères, au lieu de se trouver dans

quelques-uns pouvaient être ordonnés immédiatement. Il ne pouvait être question de ceux qui venaient de faire profession l'année précédente, comme Frère Pierre Silvestre dont la profession est du 12 juillet 1789 à Saint-Evre de Toul et semble être la dernière de la Congrégation. Elle avait été un peu hâtée. Né le 16 juillet 1768 à Lunéville, à quatre jours près, il n'avait pas les 21 ans nécessaires. Les ordinations furent sans doute anticipées de même dans la plus large mesure possible.

En septembre, les frères Gaucher, Bodard et Reumont, de Montiérender, reçurent les ordres mineurs. Le 24 novembre, ils furent ordonnés à Châlons en compagnie de Dom Claude Bertrand et Dom Collinet, ceux-ci probablement sans anticipation [1]. Dom Biétrix, religieux de Saint-Ferjeux, est ordonné par Mgr de Durfort, archevêque de Besançon ; Dom Boulard, de Saint-Mihiel, probablement par l'évêque de Verdun. Parmi ceux qui étaient trop jeunes, trois recevront les ordres d'évêques constitutionnels. Dom Joseph Fréchard les recevra en 1792 des mains du cardinal de Rohan en émigration.

Sur les sept étudiants de Montiérender, un seul voulut quitter l'abbaye, mais des premiers : Dom Gabriel. Il recevra les ordres de l'évêque constitutionnel, puis se mariera.

les cours de théologie de chaque province. Quatre sont à Saint-Vincent de Metz, trois à Moyenmoutier, un (frère Pierre Latourette) à Hautvillers. Ce n'étaient que des mesures de circonstances et que l'on pouvait espérer n'être que momentanées.

1. Archives départ. de la Haute-Marne, Q, 26.

Ne serait-ce pas la conséquence du passage de Dom Pierron, visiteur de Champagne, dans les monastères qu'il avait sous son contrôle avant le récolement des inventaires, vers septembre-octobre ? Ce serait le dernier acte émanant du régime à mettre à son actif. Le visiteur devait chercher à réconforter les âmes vacillantes, donner des directions plutôt qu'exercer une surveillance.

A Saint-Mihiel, tous les huit choisirent la vie privée, à Faverney, deux sur cinq, à Münster cinq sur huit. Dom Louis Arnould d'Hautvillers fera partie du clergé constitutionnel. A Saint-Vincent de Metz, trois cependant sur quatre se rendront au prieuré de Sainte-Barbelès-Metz pour y continuer la vie commune [1].

Quatre de ces jeunes bénédictins se marieront au cours de la Révolution : Dom Nicolas Amyot, Dom Gabriel, Dom Couchot, tous trois ordonnés par l'évêque constitutionnel, et Dom Biétrix ; tous avaient opté pour la sortie du cloître. Par une contre-partie curieusement identique, quatre autres seront déportés : Dom Berger qui mourra en Guyane, Bertrand, Daviot et Charbonnier.

En résumé, plus de la moitié de ces jeunes moines, cependant à l'âge de la générosité et du dévouement, refusèrent cette existence de sacrifice et d'abnégation si récemment embrassée. Plusieurs churent lamentablement. Quels religieux eussent-ils pu faire ? Ces vocations insuffisamment éprouvées, comme celle de Dom Clerc, tiennent à l'état de mœurs, au recrutement. Considérer l'état monastique comme un « placement commode pour un père de famille », suivant l'opinion des religieux de Montier-la-Celle, prouve une telle aberration que rien ne peut plus étonner des écroulements qui vont suivre.

Les événements marchaient, et dans ces derniers mois de 1790 la faux a déjà circulé partout. Il est facile d'établir le bilan des monastères supprimés. Le décret qui fermait les abbayes du même ordre existant dans la même ville, sauf une, s'appliquait à Metz : Saint-Vincent et Saint-Clément sont fermées en octobre. Saint-Symphorien subsiste, mais seulement comme col-

1. Dom Jean Sommeillier, Dom Jean Michel Cirier, Dom Jean Le François.

lège. Les professeurs sont tenus d'abandonner toute observance monastique, libéralisme révolutionnaire! Ne subsista que Saint-Arnould, la plus illustre. Il en est de même à Verdun : Saint-Airy est vide le 1er octobre. Huiron, Vertus, Moiremont furent abandonnées en novembre et Saint-Urbain en décembre. Il faut signaler à Moiremont le serment prêté par tous les bénédictins avant de se séparer en conformité avec la constitution civile, démonstration qu'on ne leur demandait pas et qu'ils durent donner par pur orgueil, pour l'exemple. La palme revient à Mouzon, dont nous venons de voir les religieux se séparer avec un civisme enthousiaste qui permet au département de faire vendre les meubles dès le 18 septembre.

La fin de l'abbaye Saint-Sauveur de Vertus fut presque aussi navrante. La maison était obérée de dettes ; le prieur Dom Thenevin, lors de son arrivée en juin 1789, avait fait son possible pour apaiser les créanciers, faire vivre cinq religieux dans une maison où il n'existait aucune sorte de provisions, point d'argent en caisse, des vignes en mauvais état qu'il fallait cultiver, des domestiques et des ouvriers nécessaires pour l'agriculture qu'il fallait nourrir et payer. Aussi, dès le 24 février 1790, aussitôt rendu le décret de suppression des Congrégations, il s'empresse d'écrire au maire de Vertus, le priant d'intervenir auprès des Supérieurs majeurs, sans doute indifférents ou impuissants, et de pourvoir aux besoins les plus urgents. Dom Bruley, procureur, avait remis le 1er mai 1790 sa gestion au prieur qui la continuera jusqu'au 1er janvier 1791. Étaient-ce ces embarras d'argent et la vie étriquée qu'ils menaient qui avaient aigri ces religieux ? Sans doute, car Dom Delré, sous-prieur, envoya au district une dénonciation signée par lui, Dom Thénevin et les deux autres moines contre Dom Bruley. Celui-ci est accusé « d'avoir volé 18.000 livres à l'abbaye, d'aller à la chasse en habit vert, de rentrer à

des heures indécentes, d'entretenir des relations scandaleuses avec la blanchisseuse du couvent, de tenir des propos grossiers, d'avoir injurié le prieur et les autres religieux ». Le procureur général, syndic du district, renvoya la dénonciation à la municipalité de Vertus qui fut d'avis qu'il n'y avait pas malversation de la part du procureur. Quant aux autres accusations, elle engagea malignement les religieux à revenir à des sentiments de charité, de concorde et de paix [1].

De son côté, Dom Bruley ne se gênait pas pour déblatérer contre ses confrères. Il avait envoyé à Devilly, libraire à Metz, une lettre remplie d'injures contre ceux-ci [2] et sa déclaration de vie privée déjà signalée est tout spécialement dirigée contre eux. Ils se sépareront avec joie le 21 décembre 1790.

Je me borne à enregistrer sans plus cette lamentable histoire. La défection des supérieurs, aussi bien des supérieurs généraux que des prieurs, s'y découvre sur le vif. Peur de l'effort, des responsabilités : cette dernière crainte commence à s'accuser tout particulièrement ; conviction de leur impuissance, tels en sont probablement les motifs, motifs qui ne sont pas valables, car la force d'inertie n'empêche rien. On l'opposera également à Dom Saignelonge qui travaillait chez les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et qui n'arrive pas à se faire payer par l'abbaye de Faverney 408 livres qui lui avaient été promises pour complément de sa pension de 1789 [3]. La crise d'autorité s'ajoute à la crise d'idées.

Cette année 1790, marquée par les inventaires, les décisions des religieux qui révèlent si crûment leur état

1. Maupassant, *L'abbaye Saint-Sauveur de Vertus*, Bulletin de la Société d'agriculture de la Marne, 1839, d'après Arch. municip. de Vertus.
2. Arch. dép. de la Marne. *Fonds révol.*, Abbaye de Vertus.
3. Arch. dép. de la Haute-Saône, 2, L. 243.

d'âme et les premières suppressions est l'ultime de la Congrégation. Elle est capitale. L'étude de la courte existence des maisons de réunion, plus loin celle de la dislocation totale n'éclaireront pas davantage l'époque et les âmes. Toute la révolution est en puissance dans les esprits et dans les cœurs et les obstacles qui pouvaient lui faire échec sont disparus.

A l'extérieur de la Congrégation, l'évolution est aussi sensible. L'orientation nouvelle des esprits vis-à-vis du monachisme s'accuse parallèlement. La considération qui entourait les religieux, l'amour superficiel, sentiments à fleur de peau que prodiguait la sensiblerie du XVIII[e] siècle, diminuent. Ils disparaîtront, puis se transformeront bientôt en haine sourde, puis en haine agissante et meurtrière. Celle-ci trouve alors son aliment dans l'accusation commune de dilapidation et de soustraction par les religieux de leurs biens.

CHAPITRE VIII

LA RICHESSE DES BÉNÉDICTINS

La clarté des inventaires, le plein jour des investigations, loin d'apaiser les défiances, les avaient réveillées. Le peuple, ami du merveilleux, ne peut croire que trésors d'églises, ces fortunes d'abbayes qu'il avait cru incalculables, se bornent au sec exposé des procès-verbaux dont le positif ne peut contenter son imagination enfantine et débordante. Faute de preuves précises, les dénonciations naissent qui accusent les religieux de vouloir faire disparaître ce qui, hier encore, était leur propriété et qui est désormais le bien de la nation.

Une courte esquisse de la façon dont était constituée la fortune de la Congrégation précisera la vraisemblance de ces accusations, en même temps que la portée de la destruction révolutionnaire.

La richesse des abbayes a été discutée. L'histoire économique du XVIII^e^ siècle est encore à faire. Bien des causes pouvaient modifier les revenus d'une abbaye qui provenaient en majeure partie de la terre [1]. Un fait général s'avère cependant: celle-ci, mise en valeur, rapportait de plus en plus. Les produits des menses conventuelles et abbatiales allaient en croissant tous les ans, fait déjà sensible en 1789. Ainsi l'abbaye de Montier-la-Celle qui pouvait à peine, au début du

1. Cette raison suffit à démontrer qu'il est impossible de donner une évaluation même approximative du revenu global de la Congrégation. Un tel chiffre ne correspondrait du reste à rien de réel, à cause de l'autonomie financière laissée à chaque abbaye.

siècle, joindre les deux bouts avec 8.000 livres de rente et se trouvait, par suite de bâtisse, fortement endettée au milieu, jouissait de 34.000 livres en 1789 [1]. Montiéramey qui devait 26.000 livres en 1720, dette augmentée au cours du siècle, l'avait complètement acquittée dès 1780.

Certaines abbayes étaient fort riches : Saint-Arnould de Metz (62.530 livres de rentes), Saint-Mihiel (55.850 livres), Luxeuil (36.000 livres). Les autres pouvaient vivre sans faste mais décemment, comme Novy, dont la mense priorale montait à 16.363 livres et la mense conventuelle à 29.423 livres, budget bien équilibré par une sage administration. Dom Aubertin, abbé de Münster, achevait de meubler son palais, ce qui n'indique pas la misère.

Plusieurs monastères cependant étaient endettés assez gravement. Toutes les abbayes de Champagne avaient eu leurs revenus obérés au long du XVIII[e] siècle. La question avait failli devenir angoissante. Si Montier-la-Celle et Montiéramey étaient remises à flot, si Saint-Urbain n'avait plus en 1789 que 20.600 livres de dettes au lieu de 44.000 en 1786 [2], Montiérender devait encore 32.000 livres, Hautvillers 80.000, quoique la fabrication de son champagne améliorât sa situation de jour en jour. Saint-Pierre-au-Mont devait s'acquitter de 67.300 livres, mais parce que rebâtie de fond en comble. Saint-Sauveur-de-Vertus, qui ne devait que 11.000 livres était bien plus gênée que ses opulentes voisines. C'étaient des dettes criardes que ses maigres revenus ne lui permettaient pas d'éteindre. Mouzon, qui accusait 28.700 livres de recettes en 1787 avec une dette de 10.000 livres contractée par Dom Nicolas

1. J.-E. Godefroy, *Les derniers jours de l'abbaye de Montier-la-Celle.*

2. Archives départementales de la Haute-Marne, Q 18.

Conscience, prieur, en 1778, devait 14.689 livres en 1789 et n'indiquait que 14.283 livres de recettes : ceci permet de juger les écarts de revenus. Il ne faudrait pas jurer que les comptes n'aient été ici quelque peu triturés. Enfin, Saint-Airy de Verdun était chargée de 48.050 livres que Dom Conscience, abbé régulier, s'efforçait d'amortir [1] et le prieuré du Mesnil à Lunéville de 39.426 livres.

Il n'y avait pas péril en la demeure, car beaucoup de ces dettes étaient la suite de luxueuses constructions. Une administration sage et réglée aurait eu bientôt raison de ces déficits, d'autant que, de l'aveu des religieux de Montier-la-Celle [2], les abbayes ne touchaient guère que le tiers de leur revenu effectif, qui ne pouvait que s'améliorer. Les prêteurs n'avaient rien à craindre... sans la Révolution.

Ils se recrutaient d'habitude parmi les riches communautés de filles, toujours fort entendues et fort économes, qui faisaient là un excellent placement. Les Dames de Saint-Maur de Verdun avaient prêté 8.400 livres à Saint-Sauveur-de-Vertus, la Congrégation de Saint-Mihiel 5.000 livres, et les religieuses de Saint-Joseph de Châlons 6.000 livres. Un heureux éclectisme y présidait. Il y avait aussi des particuliers : M. Sevestre, de Longeville, qui avait prêté 4.000 livres à Montiérender, le président Goussaint à Metz, 12.000 livres à la même abbaye, prêteurs procurés évidemment par les abbayes messines.

Enfin, les abbayes de la Congrégation s'avançaient parfois quelque argent : Bouzonville, 7.035 livres à Lunéville en septembre 1788. D'autre part, ce prieuré était créancier de Saint-Clément de Metz pour

1. Archives départementales de la Meuse, série Q, dossier S. Airy. Le revenu de l'abbaye était de 25.013 livres.
2. Cf. ci-dessus, p. 95.

4.500 livres et de Saint-Ayoul de Provins pour 3.600. Le questeur de la Congrégation avait avancé 11.000 livres à Saint-Urbain, les bénédictins de Saint-Maur 16.000 livres à Montiérender, 7.200 à Saint-Urbain.

Il y eut en 1789 de nombreux transferts : une lettre de change de 842 livres est tirée le 1er décembre par le procureur de Saint-Pierre-au-Mont, Dom Gourmet, sur celui de Saint-Sauveur. Les religieux de Moiremont veulent même plaider, dans leur affolement, contre leurs confrères de Saint-Michel-en-Thiérache le 6 mai 1790, pour couvrir leur responsabilité vis-à-vis des autorités ; autre signe du manque d'autorité du régime, à signaler en passant. Ces moyens de fortune n'avaient qu'une médiocre importance et n'influent en rien sur l'état financier général.

En définitive, il importe ici fort peu : chaque abbaye était gérée par le procureur qui rendait compte de sa gestion, d'abord à la communauté, puis aux visiteurs et enfin au Chapitre général, mais traitait les affaires à sa guise, sous la direction de son prieur. Les moines vivaient sans faste, encore qu'ils fussent atteints de la maladie de la pierre, mais sans privations, plutôt largement. Socialement, leur gestion était douce et peu exigeante, quoi qu'en disent les habitants de Flavigny. S'ils ne faisaient pas rendre à leurs propriétés tout ce qu'elles pouvaient produire, le surplus profitait à leurs fermiers ou à leurs paysans. Par rapport à la vie religieuse, leur richesse n'était pas exagérée au point de pervertir leurs sens.

Leur cœur et leur esprit en étaient indépendants et les idées contribuaient pour une part autrement déterminante que l'argent à les diriger et à les transformer. Je n'y reviendrai plus [1].

1. Je n'ai pas à tenir compte des menses abbatiales. L'Almanach royal donne une très vague idée du produit de cette

Le tableau de cette fortune propre des abbayes fait ressortir en toute évidence qu'il n'était pas possible aux religieux de rien soustraire de ces biens fonciers, catalogués et complètement connus. Les détournements, s'ils existent, ne peuvent donc porter que sur l'argent en caisse, les produits de l'année, quelques récupérations de créances, un total extrêmement médiocre. Les accusations vont les préciser.

Symptôme des temps, c'est un religieux, Dom Nicolas-Joseph Louis de Pothières, qui ouvre le premier, le 14 novembre 1789, le feu contre ses supérieurs [1] :

Monseigneur,

Je suis religieux bénédictin, mais je puis assurer que l'esprit de corps n'a point étouffé en moi les sentiments de patriotisme qui doivent animer tout bon français.

C'est en cette qualité que j'ose élever ma voix jusqu'à vous, Messeigneurs, et que pénétré de la dure alternative de décrier mes confrères ou trahir en quelque sorte ma patrie, je ne me détermine quoiqu'avec répugnance, à découvrir les abus que les circonstances présentes aident à introduire dans nos maisons et qui peuvent devenir d'une très grande conséquence.

Depuis que les religieux ont cru avoir lieu de craindre la suppression, ce ne sont plus que divertissemens de leurs meubles les plus prétieux, que transports et dépôts hors de leurs maisons de tous les effets dont ils peuvent

mense *seule*. Son chiffre est plutôt au-dessous du revenu de 1789, et il n'est même que la moitié de celui de quelques abbayes. Il semble que ce n'était que le chiffre *imposable*, lors des provisions de bénéfices. Les menses conventuelles, administrées de plus près, étaient bien plus importantes et variaient dans les mêmes rapports que celles-ci. Vers la moitié du XVIII[e] siècle, lorsque cela n'avait pas été fait auparavant — en général, lors de l'introduction de la réforme par la Congrégation de Saint-Vanne — un traité avait fixé la séparation des deux menses, système indispensable pour éviter toute chicane.

1. Archives nationales, D, XIX, 14.

absolument se passer, que ventes anticipées et à moitié perte de toutes leurs denrées pour se faire de l'argent comptant. Au moins, est-ce là la conduite que j'ai la douleur de voir que l'on tient dans la maison que j'habite et que je scais à n'en pouvoir douter que l'on imite dans le plus grand nombre des autres maisons...

Cependant, on supprime les maisons ou on ne les supprime pas. Si on les supprime, l'argent qui sera provenu de la vente de ces meubles étant entre les mains des supérieurs et administrateurs du temporel, je ne scais s'ils seront bien scrupuleux pour le verser à part égale entre les mains de leurs confrères (*voilà la grande crainte de Dom Louis!*) Si on ne les supprime point, l'argent sera également dissipé et il faudra encore rançonner le pauvre particulier et le priver d'une partie de son nécessaire pour remonter la maison en meubles. Oh ! l'heureuse circonstance pour MM. les procureurs des maisons religieuses.

La question des biens à part, je ne crois pas qu'il soit besoin de commenter cette lettre pour retrouver, à travers les sentiments de Dom Louis, un aspect de la Congrégation. Il faut l'enregistrer en passant. Les faits eux-mêmes seraient assez sûrement confirmés par une lettre du maire de Bar-sur-Seine, datée du 28 février 1790 :

Les religieux de Montiéramey se sont transportés hier soir samedi à Ville sur Arce où ils ont un très beau vendangeoir. Ils y ont vendu tous les meubles qui y étaient placés, mesmes les ustensiles nécessaires à la manipulation des vins, ils ont poussé leurs soins oeconomiques jusqu'à arracher les plaques des foyers, les mains des cheminées, les mangeoires, les solives des sinots, les chantiers des caves, quoique le tout tint à fer et à clou et qu'il ait fallu faire fracture pour arracher ces objets.

Il y a eu procès-verbal dressé qui a été signé par deux religieux chargés du pouvoir de la communauté.

« Les relligieux de Mores ont usé de la même précaution. Ainsi vous voyez que ces Messieurs ne laissent rien à con-

server aux municipalités. J'ai cru devoir vous instruire de ces circonstances pour scavoir ce qu'il y a à faire »... De même, pour façonner les vignes, cultiver les terres, « ces Messieurs n'entendent plus y donner leurs soins, ni veiller à la culture, il seroit cependant bien intéressant de ne pas les laisser en friche. [1] »

La découverte, signalée au moment de la grande peur, des dépôts faits à Javernant par le prieur de Montier-la-Celle pour mettre à l'abri les objets précieux de l'abbaye, participe de cette défiance.

La délation devient plus meurtrière à mesure que le temps s'écoule. Un membre de la municipalité de Verdun accuse les bénédictins de Saint-Vanne et de Saint-Airy et les prémontrés de Saint-Paul, qui « possédant entr'eux un revenu au delà de 120.000 livres.... n'ont rien déclaré en denier comptant de leur inventaire » :

Je dénonce à l'illustre Assemblée qu'il est de notoriété publique qu'au mépris de ses respectables décrets qui défendent de rien vendre ou détourner de leur mobilier, argent ou autres effets précieux, les religieux ci-dessus désignés ont vendu ou détourné la meilleure partie de leurs meubles, chevaux, bestiaux, meubles précieux, argenterie... enfin... que les infidélités suivant le calcul le plus modéré font tort à la nation de plus de 120.000 livres [2].

Le directoire du district à qui l'affaire fut transmise, « partageant avec l'administration du district les sentiments d'indignation qu'excite la scandaleuse dilapidation des religieux des trois monastères..... qui a enlevé au Trésor national le prix d'un mobilier immense dont il ne reste plus rien » autorise le procureur syndic à poursuivre toute personne qui y aurait participé. Les religieux ne paraissent pas avoir été individuellement inquiétés, mais le Directoire décida comme punition

1. Arch. nationales, D, XIX, 14.
2. Arch. dép. de la Meuse, série Q, dossier S. Airy.

de faire vendre les meubles de Saint-Airy qui fut fermée peu de temps après.

Enfin, à Moyenmoutier, l'accusation se précise. Dom Maillard, abbé régulier, était mort le 2 février 1790, laissant une succession importante. Les religieux de l'abbaye empêchèrent les supérieurs majeurs de la Congrégation de mettre le nez dans les comptes et ceux-ci, qui ne trouvèrent pas moyen de protester contre leur suppression, s'assemblèrent pour réclamer cet argent :

Vous avés prononcé la suppression des ordres religieux, notre obéissance égale le respect profond dont nous sommes pénétrés...

Nous venons de perdre Dom Maillard, abbé régulier de Moyenmoutier, il a vécu en religieux, a mérité nos regrets et ceux de toute la contrée ; ce respectable bénédictin a toujours oublié qu'il était bénéficier, vivant dans l'esprit de pauvreté il a cru ne devoir user d'un revenu qui appartenoit aux pauvres et à l'église que selon ses lois, aussi indépendamment de ses aumones ordinaires, il se proposoit de faire avec ses épargnes un établissement utile aux citoyens indigents lorsque la mort l'a enlevé à ses frères ; il a laissé une cotte morte très considérable en numéraires et en effets.

Nous supplions l'Assemblée Nationale de nous autoriser à nous faire rendre compte exact de cette cotte morte dont les religieux actuels de Moyenmoutier en qualité d'héritiers se croient seuls en droit de disposer et de nous permettre et enjoindre d'en faire l'amploy, permission et injonction qui seroient parfaitement conformes à l'esprit et à la lettre de nos Constitutions [1].

Ils proposent alors d'acquitter avec cette somme les dettes contractées par plusieurs maisons de la province ou bien de l'affecter pour payement des pensions à créer aux bénédictins de la province de Lorraine. Cette belle requête est signée par tous les prieurs des mona-

1. Arch. nationales, D, XIX, 14.

stères de Lorraine, en commençant par Dom Debras, président.

Outre la naïveté de la demande, celle de l'application, étroitement personnelle, témoigne de soucis fort peu élevés. Il est certain qu'on n'y donna aucune suite, mais la véracité de l'héritage semble bien démontrée. Une dénonciation anonyme du 5 janvier 1791 sur le même sujet concorde parfaitement.

Elle émane d'un compatriote de l'abbé de Moyenmoutier très au fait de ses affaires [1].

Dom Maillard, abbé de Moyenmoutier, à l'époque de la refonte des louis a échangé ou fait échanger treize mille six cens louis, fait constant qui peut être attesté par les personnes qui ont été chargées de faire le change. Cependant, à sa mort,... le trésor s'est trouvé réduit à une somme de 59.000 l. que les religieux, au nombre de vingt, ont déclaré être le montant de la succession, d'où il résulte des soupçons très notoires d'une dilapidation très remarquable.

Le mémoire résume la vie de Dom Maillard élu abbé le 6 août 1771. Les cinq premières années, il a versé ses revenus dans la mense conventuelle.

Sur la fin de la 5e année, il a commencé à mettre ses revenus de côté dans un coffre dont luy seul avoit la clef. Tous ses revenus, mis de côté pendant 13 ans, sur le pied de 1.000 louis par chacun an, déduction faite de ses charges, forment un total de 312.000 francs.

L'anonyme évalue en fin de compte la succession à 297.000 livres. « Les religieux ont fait la déclaration de 80.000 livres tant en argent qu'en billet, l'on peut donc les obliger de plus à restituer au moins 223.600 livres [2]. »

1. Arch. nationales, D, XIX, 19, Vosges.

2. Il faut noter que le 4 avril 1790, peu de temps après la mort de Dom Maillard, ils eurent soin d'envoyer au curé de Raon, leur confrère, un sac de 50 louis pour ses incendiés (Chatrian).

Suivent les indications sur les personnes à interroger « d'abord, frère Jacob, administrateur de Salkerich (ferme de la mense abbatiale), M. Salmon, de Raon, MM. Haxo de Lunéville et Salmon de St-Diez qui ont fait le change des louis, les gens de l'abbaye et surtout les frères convers, le souprieur, le procureur, le père maître, le père curé. » Je ne sais si les bénédictins furent inquiétés. Je ne saurais les blâmer. Il était trop naturel que ces pauvres religieux eussent gardé une fortune qui, somme toute, leur appartenait — en admettant que les évaluations fussent exactes. Je ne jugerais pas ce cas de conscience, pas plus que je ne m'étonnerais si la plupart ne poussèrent pas l'héroïsme jusqu'à entretenir un bien dont ils allaient être dépouillés.

Ce n'est pas seulement à Moyenmoutier que les moines emportèrent un petit pécule. A Saint-Airy, l'accusation reproduite plus haut était fondée: Dom Colloz, prieur, est fouillé, lors de son arrestation, le 14 brumaire an II, et trouvé porteur de 2.640 livres en or (100 pièces de 24 l. et 5 de 48 l.). Dom Gallois, du même monastère, fait des acquisitions à Mouzon, où il avait élu domicile, lors de la vente des meubles de l'abbaye, mais à vrai dire, modestes.

A Vadonville, Dom Didelot se fait construire en 1790 une maison qu'il vendit en 1807 à M. de Neyon [1]. Il avait utilisé sans doute les revenus de son prieuré de Neufchâteau.

La déclaration d'un religieux demandant au Concordat dispense de son vœu de pauvreté est d'ailleurs probante : Dom J.-B. Piot, de Saint-Urbain, déclare le 28 septembre 1806 qu'il a fait « depuis la sortie de sa maison l'acquisition d'une maison avec l'argent qu'il a reçu de ses supérieurs [2] ». Les bénédictins de Saint-

1. Collection de feu M. l'abbé Gillant à qui je dois communication de cet acte de vente.

2. Arch. Nat., AFiv, 1893 (Milly, 28 septembre 1806).

Urbain devaient être bien partagés, car Dom Reuchet, prieur, achète pour 16.300 l. l'abbaye de Villers-Bettnach. Il est vrai que c'est de compte à demi avec Dom André Piéron, prieur de Saint-Clément de Metz. Il serait vraiment intéressant de savoir si cette acquisition est bien un placement individuel, ou si ce ne serait pas au titre de la Congrégation, avec personnes interposées, mais la chose est invérifiable et je ne crois pas que cette dernière hypothèse ait quelque chance d'être vraisemblable.

A Villers-Bettnach encore, Dom Louis Guiot, de Saint-Symphorien, achète pour 1.153 l. la maison occupée autrefois par le chirurgien du monastère

Beaucoup de religieux se fournirent en mobilier, mais le montant n'est pas très considérable et n'excède pas leurs disponibilités normales. L'on comprend aisément qu'ils aient besoin de monter leur intérieur. A la vente de Mouzon, le 28 septembre 1790, se pressent Dom Farinet, Dom Bernutz, Dom Lequy, Dom Gallois, de Saint-Airy, et le frère Quinquernel. A Faverney, les deux religieux restés comme gardiens des scellés font également quelques rachats[1].

On pourrait certainement retrouver d'autres reprises, mais le cas n'est pas général. Elles sont tout individuelles. Dans certaines maisons, la municipalité fit affirmer aux religieux qu'ils n'avaient rien emporté : A Montier-la-Celle, à Münster, au Breuil [2], ces décla-

1. Cf. l'abbé de la Ferté-sous-Grosne, *ouv. cité*, p. 81, note 2. Je n'ai pas fait mention du mobilier accordé à chaque religieux par la loi, fort variable suivant les administrations, et qu'ils purent enlever presque partout avec quelques livres. Il s'agit des suppléments pécuniers qu'ils s'accordèrent. Quant aux manuscrits et objets précieux, d'ailleurs fort difficiles à connaître, ils n'ont d'intérêt que pour l'histoire particulière des abbayes. Je ne saurais dénombrer ceux qui ne furent pas livrés au Domaine. Il me semble que ces sortes de soustractions furent fort restreintes, mais ce n'est qu'une impression.

2. Arch. dép. de la Meuse, L, 2440.

rations sont trop nettes, sonnent trop juste pour qu'il puisse y avoir doute. Il ressort bien en somme qu'il n'y eut pas de décision d'ensemble prononcée par le régime sur cette question.

La plus grande latitude était accordée aux prieurs pour la conduite de leur communauté. C'était la tradition de la Congrégation qui explique d'ailleurs, sans l'excuser complètement, l'inertie du régime signalée à chaque pas. Celui-ci n'intervint donc pas, suivant son habitude. Aussi, les décisions les plus diverses sont prises suivant les cas, l'argent en caisse, les supérieurs, les communautés. Les uns, pris de scrupules, estimèrent qu'ils ne devaient pas détourner un denier ; les autres, moins timorés, jugèrent que c'était leur droit strict. Il suffit que ceux-ci agirent « suivant leur conscience », comme le fixera le pape dans le cas de la prestation du serment de liberté égalité. C'est la seule règle qu'il faille adopter pour les juger.

CHAPITRE IX

LES MAISONS DE RÉUNION

Le temps du récolement de l'inventaire était arrivé. Déjà, huit abbayes étaient fermées [1]. C'est partout l'agonie. Les « maisons de réunion » ne sont pas encore désignées. Suivant la loi du 14 octobre 1790, le Directoire de chaque département devait fixer un monastère aux religieux qui voulaient mener encore la vie en commun, pourvu qu'ils atteignissent le nombre de vingt. Il s'exécuta en général fort tard. Il attendait les soumissions des religieux et ceux-ci voulaient savoir, pour se prononcer, si l'abbaye désignée leur conviendrait.

Le récolement sonna le coup de cloche. L'avenir se dessine. Les ventes nationales sont imminentes. L'on presse les bénédictins de céder la place. Pour un peu, on les mettrait à la porte. Ils se laissent faire. A Montier-la-Celle, cependant, le commissaire Truelle-Chambouzon dut leur intimer d'un ton énervé de vider les lieux. On leur avait laissé leur abbaye jusqu'en octobre. C'était une grande concession. Partout ailleurs, ils partiront sans attendre une mise en demeure scandalisée du district.

De janvier à mai 1791, l'exode est à peu près général. Les départs se font coup sur coup. Les moines s'en vont isolément ou deux à deux. Quelques-uns, plus

1. Saint-Airy de Verdun, Saint-Clément, Saint-Symphorien, Saint-Vincent de Metz, Moiremont, Huiron, Vertus, Mouzon.

rares, demeurent longuement dans les abbayes désertées, parfois gardiens des scellés. En janvier, Morizécourt est vide. De janvier à février, les vannistes abandonnent Montrolland, de janvier à mai le Saint-Mont, de janvier à avril Faverney dont la vente a lieu le 9 mai.

Le mois d'avril marque la fin d'une foule de monastères : Montiéramey est vendue le 6 avril, le mobilier de Montiérender le 18. Nesle est vide le 31 mars, et dans le courant d'avril, Saint-Urbain, Jouhe, Saint-Vincent de Besançon, Morey, Laye, Rosières, Saint-Nicolas-du-Port, Le Breuil à Commercy, Saint-Avold, Longeville, Beaulieu deviennent déserts.

Les Bénédictins quittent le Chatenois de mars à mai, Saint-Léopold de Nancy d'avril à mai, Saint-Mihiel de février à mai.

Traîneront encore jusqu'en juillet : Flavigny, Saint-Mansuy, Hautvillers; jusqu'en août : Moyenmoutier et Münster (18 août); jusqu'en octobre : Bouzonville et Montier-la-Celle.

Les maisons de réunion enfin désignées par les Directoires subsistent seules : Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, le prieuré de Novy, Saint-Evre de Toul, Luxeuil et enfin Saint-Vanne de Verdun [1]. C'était déjà beaucoup. Au mois d'avril 1791, Dom Mouton, dans une lettre à Dom Grappin [2], n'en comptait que huit de possibles, sans doute d'après les renseignements transmis dans la Congrégation. Il devait y comprendre Montier-la-Celle.

Ce furent les seules des trois provinces pour les bénédictins de Saint-Vanne, avec le prieuré de Sainte-

1. Dans la Moselle, Justemont fut désignée. Aucun Bénédictin ne s'y rendit.

2. Cf. ci-après, p. 158. Sans doute les cinq maisons précédentes : Montier-la-Celle, Saint-Arnould ou Bouzonville et peut-être Montrolland.

Barbe-lès-Metz, qui servit de refuge à quelques Bénédictins, dont les trois jeunes profès de Saint-Vincent de Metz, mais sans être une maison de réunion officielle. On les y toléra jusqu'en juillet 1792 où eut lieu le récolement de l'inventaire. Il subsista donc presqu'aussi longtemps que les dernières maisons préservées.

Les répugnances, les hésitations et les défections n'avaient pas permis d'atteindre le nombre légal dans le Doubs, le Jura, la Côte-d'Or, la Seine-et-Marne, la Haute-Marne, l'Aube. Les religieux de Montier-la-Celle avaient déployé tous leurs efforts pour conserver « cette maison commode et agréable pour les religieux rentés ». Ils ne voulurent pas accepter la vie régulière chez les Capucins de Croncels, seule maison désignée dans ce département, et se mêler aux religieux mendiants. Ils avaient adressé au Directoire de Troyes un long mémoire où ils démontraient l'absurdité et l'illégalité de cette mesure [1]. Ils en furent pour leurs frais. Montrolland dans le Jura ne fut habité, il semble, que par les bénédictins de Cluny.

Il fallait une abnégation et une foi peu communes pour s'enterrer dans une « maison de réunion » : *Maison*, ce n'est plus un monastère, abbaye ou prieuré, lieu de prière où vivent des moines sous une observance régulière, c'est un domicile banal ; *réunion*, pauvre réunion de gens déracinés, tristes de toutes les ruines. Ce terme révolutionnaire et péjoratif est, pour une fois, exact.

D'un côté, les mirages de la liberté, la réalisation des désirs bucoliques, la douceur de la vie sans responsabilités, sans heurts. Elle est si belle, vue de loin, la petite habitation champêtre, ornée de fleurs, cachée

1. Prévost (Abbé), *Le diocèse de Troyes et la Révolution*, t. I, p. 119.

dans les arbres, où l'on peut s'organiser une existence calme, ornée de livres, la matérielle assurée, comme le jardin du curé de campagne, considéré sans les tristesses qu'il recèle et que la vie apporte!

De l'autre, l'existence conventuelle connue, dans l'incertitude du lendemain, sans l'appareil de prospérité encourageant, l'assurance de la continuité, au milieu de confrères, dont les défauts et les faiblesses sont trop bien connus, sans avenir discernable, sous la surveillance d'une administration tracassière, hargneuse, qui n'accorde qu'à regret des concessions obligées.

Ils furent peu nombreux les moines qui passèrent outre l'inutilité apparente de la tentative, la honte d'être seulement tolérés, comprirent la sereine grandeur de cette existence dépouillée, austère, cultivèrent l'espérance éternelle, possédèrent la foi en leur mission et goûtèrent avec une ferveur attisée par la persécution les joies de l'amour divin qui les payait de tout.

Le Directoire de la Marne avait désigné le 13 avril 1791 l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons. La piété ardente de Dom Prêcheur, prieur, avait soulevé les vingt religieux nécessaires. Le règlement de la vie nouvelle fut établi le 23 avril.

Il pose en principe la récitation de l'office divin suivant le rit bénédictin (Art. 1er). Les heures conventuelles sont fixées suivant la saison : le lever des religieux aura lieu à 4 h. 1/2 et 5 h. 1/2. Une demi-heure après viennent les vigiles, suivies des matines sans interruption. A 6 ou 7 heures, la première messe pendant laquelle on dit prime et tierce, on joindra sexte en carême. Grand'messe conventuelle à 10 h. 3/4. Le petit office suit la messe, puis none.

Dîner à midi en tout temps, avec lecture de l'écriture sainte auparavant, Vêpres à 3 heures. Complies à 6 h. 1/2 ou 7 heures suivies de la réfection du soir (Art. 2).

Les portes seront fermées à 7, 8 ou 9 heures (Art. 3).

L'élection du supérieur avait été prévue par la loi. Les suffrages se portèrent sur Dom Prêcheur. Il a toute autorité, occupera partout la première place. On lui rendra en tout lieu honneur, respect et obéissance. Sa charité s'étendra sur les besoins spirituels et temporels de ses frères (Art. 4).

Le procureur touchera les pensions et les versera à la masse commune (Art. 5). L'entrée d'un nouveau religieux n'est admise qu'avec l'approbation des deux tiers de ceux qui composent la société actuelle (Art. 6). Les membres de la Congrégation pourront, à la pluralité absolue, se débarrasser de tout délinquant grave.

Vacances qui ne pourront excéder plus de deux mois par an (Art. 7), règlement de la succession d'un mort, mobilier des religieux (Art. 8) sont prévus de façon sage et prudente et sans explications superflues. Le règlement est tout civil et extérieur, encore qu'il engage formellement le spirituel, puisqu'il est fondé sur la règle bénédictine, mais les détails d'observance devaient être fixés implicitement suivant les constitutions de la Congrégation de Saint-Vanne [1].

Des douze religieux de Saint-Pierre-au-Mont, cinq étaient partis vers le 18 avril. Dom François-Remi Pétré était mort le 20 novembre 1789; mais, à la fermeture de leur abbaye, Dom Thévenin, prieur de Vertus, Dom André, prieur de Nesle, y avaient reçu l'hospitalité, et Dom Simon, prieur d'Huiron, était venu s'y réfugier. Vieillard ébranlé par cet arrachement brutal à ses habitudes, il y trouva la paix le 11 avril 1791.

Arrivèrent successivement : Dom Michel Georges, d'Hautvillers; Dom Lahausse, de Montiérender; Dom Marion et Dom Lelouvier, de Saint-Airy; Dom Desruis-

1. Archives de la Marne. Fonds révol. Liasse Saint-Pierre-au-Mont.

seaux, de Saint-Arnould de Metz. Peu après, Dom de Gaulle et Dom Bourgeois vinrent de l'abbaye de Montier-la-Celle pour l'établissement du règlement, tout en comptant nominalement dans cette abbaye pour tenter de la sauver : Dom Goze, de Beaulieu, Dom Perrin, de Montiéramey; Dom Humbert, de Huiron, le seul qui quittera bientôt Saint-Pierre pour entrer dans le clergé constitutionnel ; un Bernardin de la Charmoye, Dom J.-F. Le Court, et deux prêtres dont j'ignore l'ordre, Dom Joseph-Antoine de Meaux et N. Le Genre, firent l'appoint pour compléter le nombre à vingt et un religieux.

Tous firent preuve d'une grande bonne volonté dans les tribulations et les vexations de toutes sortes. Le 19 mai 1792, au grand crève-cœur de Dom Prêcheur, l'on enleva les châsses de l'abbaye, dépôt séculaire, pour les transporter dans l'église Saint-Loup. Ils avaient dû supporter les incommodités d'un immense bâtiment inachevé que l'hiver aurait rendu inhabitable s'ils n'y avaient fait établir à leurs frais des cheminées ; mais l'affectation d'une partie de l'abbaye aux volontaires nationaux mit le comble à leurs désagréments. Ce voisinage leur procurait les pires misères. Le décret du 4 août 1792 qui ordonna l'évacuation de toutes les maisons religieuses pour le 1er octobre ne fit qu'avancer de peu le dénouement d'une situation intenable. Les religieux avaient résisté jusqu'au bout.

Aucun d'eux n'avait juré fidélité à la Constitution civile. Ce fut seulement le 2 octobre que la plupart des religieux restés à Châlons prêtèrent le serment de liberté-égalité sans grande portée : Dom Prêcheur, toutefois, Dom Génué et Dom Adam poussèrent le scrupule jusqu'à refuser de le prêter. Ils le paieront de l'emprisonnement. Ils furent probablement les seuls vannistes, avec les émigrés, à se maintenir dans une orthodoxie absolue.

Le prieuré de Novy près Rethel [1] était gouverné par Dom Louis Lenel d'Ivoiry, à la fois prieur titulaire et conventuel, cumul exceptionnel pour les défiances tatillonnes du Chapitre. Dom Étienne Pierre, ancien prieur titulaire, lui avait résigné son bénéfice dès 1778, et vivait au prieuré, paisiblement, en marge des simples religieux à cause de ses titres, mêlé à la direction de la Congrégation dont il venait d'être Président de 1783 à 1786. C'est lui qui défendit assez tard la cause de l'abstinence. Averti du courant politique et social, comme le prouve sa note de librairie, fournie de toutes les nouveautés, Dom d'Ivoiry tenait sa bibliothèque au niveau du temps, aussi bien en histoire, où la mode poussait. Il put prévoir l'avenir.

Les scellés furent apposés le 3 décembre 1790. Le directoire du district répondit le 3 janvier 1791 à la pétition pour la conservation du prieuré où le prieur insistait « sur le nombre des voyageurs et des passants » en quête de l'hospitalité bénédictine, qu'il ne pouvait changer les termes de la loi.

Seul, Dom Vitry, devenu curé constitutionnel d'Auboncourt-lès-Vauzelles, était parti. Neuf religieux demeuraient. Le grand âge de Dom Pierre, Dom Poncelet et Dom Granjean pour lesquels une expulsion pouvait être fatale put inciter leurs confrères à rester. Tous le comprirent. Il fallait être vingt. Ils firent appel partout.

Dom Laborde et Dom Dumay accoururent de Montier-la-Celle condamnée, Dom Gallois, de Saint-Airy et deux jeunes religieux, Dom Roger, sous-diacre de Montiérender, et Dom Silvestre, clerc de Saint-Evre. Avec M. Miron d'Estournelle, chanoine régulier, et frère Bonneville, convers de Saint-Urbain, ils n'étaient encore que seize. Ils présentèrent le 8 mai une sup-

1. Archives dép. des Ardennes, Q, 532.

plique en forme. Ils promettent d'arriver au chiffre voulu vers le mois de juillet, grâce à Dom Herbin, prieur de Montier-la-Celle, gardien des scellés de cette abbaye ; Dom Arnould, retenu également par son administration ; Dom Meunier, ancien procureur de Saint-Michel-en-Thiérache, encore aumônier du Paraclet ; Dom Lemaire, retenu à Saint-Michel par la maladie. Ils avaient eu la soumission de quatre religieux, dont deux sont morts [1] et deux nommés à des cures. Ils ajoutent que les trois octogénaires et les vieillards qui font partie de la communauté demandent bien des considérations. La requête fut admise par le district le 26 mai.

La maison de réunion fut respectée jusqu'en août 1792. Alors, comme partout, il fallut se séparer. Les deux titulaires, Dom Étienne Pierre et Dom d'Ivoiry, réclamèrent la totalité du mobilier de la maison priorale « comme l'avaient reçu les abbés de Cuissy, Bucilly, Nancy, Münster, Flavigny, Senones ». Ils n'ont, disent-ils, de tous les revenus de la maison, que la satisfaction de les avoir employés pour l'utilité et l'avantage du commun (15 sept. 92). Où est le temps où Dom d'Ivoiry faisait relier en maroquin son bréviaire et ses heures nouvellement imprimées pour l'usage de la Congrégation ?

Dom Lequy et Dom Capitaine touchaient à Rethel un couvert en argent le 1er octobre 1792 et le gardien qui leur avait succédé le 25 septembre cédait la place le 11 novembre à l'hôpital ambulant.

C'est l'abbaye de Saint-Evre de Toul que le Directoire de la Meurthe avait fixé aux bénédictins du département. Les religieux qui s'y trouvaient avaient si peu l'intention d'y rester que le 1er novembre 1790 ils avaient

1. Probablement Dom Lespagnandel, † 3 avril 1790, à Mouzon, et Dom Philibert-Pierre Forestier-Lafaye, † 22 février 1791, à Mouzon.

envoyé leurs reliques de saint Evre, évêque de Toul, à la paroisse de ce nom à Nancy. Monseigneur de la Fare « avait reçu solennellement cet auguste présent [1] ».

Au début de juillet 1791, l'on était parvenu à réunir péniblement treize religieux [2], dont quatre convers, et le 24, le département constate qu'il ne s'y trouve que huit moines au lieu des trente inscrits. Dès octobre, ce reste est encore décimé. Les quelques tenants de la vie monastique travaillèrent dans le courant de ce mois [3] à obtenir du département de la Meurthe l'abbaye de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson pour y réunir une trentaine de religieux. Il y avait huit bénédictins de Haute-Seille et huit prémontrés de divers monastères. Deux bénédictins seulement de Saint-Evre, Dom Brunet et Dom Lallemant, s'y trouvent le 19 novembre 1791. Dom Lallemant était vraisemblablement parent de Dom J.-F. Lallemant, abbé de Sainte-Marie-Majeure, et ce dut être la raison qui le détermina. Les deux vannistes durent y amener leurs confrères : Dom Hyacinthe Drouot, qui mourra dans une maison de réclusion à Nancy, et Dom François-Xavier Chavanne [4].

L'abbaye de Pont-à-Mousson fut fermée le 17 septembre 1792 [5]. Les quatre religieux restèrent jusqu'à la fin, mais aussitôt Dom Chavanne et Dom Lallemant émigrèrent. Ce dernier est à Trèves le 12 octobre 1792.

Ce ne fut que le 6 octobre 1792 que, dans le même

1. Chatrian, *Journal.*

2. C'étaient : Dom Brunet, Dom Lallemant, Dom Gabriel-François Villars, Dom Christophe Villars, Dom George Mayer, Dom C. Fleurant, Dom J.-B. Léonard, Dom Baudot, Dom Chavanne, Frères Jean Martel, Poincloux, Jean Jannot, Verteville. Arch. de Meurthe-et-Moselle, L, 2440, L, 1451.

3. Chatrian, *loc. cit.*

4. Mangenot, *Les ecclésiastiques de la Meurthe*, p. 401.

5. Mangenot, *ouv. cité*, p. 426.

département, fut fermée la Chartreuse de Bosserville qui servait également de maison de réunion, mais pour les Capucins [1]. Deux vannistes s'y trouvaient en compagnie des religieux mendiants : Dom Pierson, abbé de Saint-Léopold, et Dom Courvoisier, procureur de cette abbaye. L'intense piété de ce milieu les avait attirés. Tous deux seront emprisonnés. Le dernier paiera de sa vie son orthodoxie.

Les meubles de Luxeuil ne furent vendus qu'en décembre 1792. Deux religieux y demeuraient encore : Dom Mouton et Dom Baverey. Furent-ils seulement des gardiens ou les derniers hôtes d'une maison de réunion, je n'ai pu le découvrir. Il semblerait qu'on eut l'espoir de garder l'abbaye, ce qui ne pouvait se faire qu'avec une combinaison légale. En effet, Dom Grappin faillit y venir, mais appelé par l'évêque constitutionnel du Doubs comme vicaire général, il accepta sur le conseil de Dom Mouton : « Je prenois plaisir, lui écrivit celui-ci, à faire préparer ici votre petit appartement et j'en avois beaucoup à penser que nous serions bientôt réunis, mais quelque défiance que vous ayez de vos propres forces et de votre aptitude à la chose, votre respectable évêque ne pense pas comme vous là-dessus et puisqu'il vous appelle, vous devez en conscience lui obéir. » La tentative put être viable, malgré l'absence de cette illustre recrue, mais elle reste douteuse et obscure.

Il ne reste qu'à pénétrer à Saint-Vanne, le dernier de ces monastères agonisants, pour y recueillir les lueurs suprêmes de la vie religieuse traquée et bientôt réduite à merci.

Cette abbaye mena l'existence tourmentée de Verdun. Les bénédictins de Saint-Airy avaient été autorisés à s'y rendre en octobre 1790.

1. Archives de Meurthe-et-Moselle, L, 2032.

Le 2 avril 1791, le Directoire du district de Verdun écrivait : « Nous sommes fondés à croire que, malgré le nouveau délai d'un mois que vous avez accordé aux bénédictins de Saint-Vanne, aucuns ne parviendront à se réunir au nombre voulu par la Loy. Beaucoup de ceux qui habitaient nos maisons ont témoigné désirer de continuer à vivre en communauté, mais sous la réserve de n'être pas déplacés et depuis qu'ils sentent la difficulté de décider leurs confrères à un déplacement auquel ils répugnent eux-mêmes, ils préfèrent les avantages que leur offre la vie privée [1]. »

Cependant, les religieux purent détromper ces pronostics. Ils parvinrent à se réunir au nombre de dix-neuf, et, le 3 juin, un arrêté du Directoire fixa provisoirement l'abbaye pour la retraite des religieux de l'ordre de Saint-Benoît [2].

Le prieur de Beaulieu, Dom Grégoire Martin, et cinq religieux [3], le prieur de Saint-Michel-en-Thiérache : Dom François Willaume, quatre religieux de Montiérender [4] et Dom Jean-François Roussel de Montier-la-Celle renforcèrent le chiffre des sept religieux de Saint-Vanne restés fidèles à leur vocation [5].

La vie bénédictine se continua jusqu'au 25 août 1792 où les moines « furent contraints de s'enfuir subitement de cette maison sur le soir pour éviter les mauvais traitements et peut-être la mort même dont les menaçoient sans cause les volontaires du Bataillon de Mayenne-et-Loire alors en garnison dans la citadelle de cette ville ».

1. Arch. dép. de la Meuse, Lv, 1468.
2. Arch. dép. de la Meuse, Lv, 1460.
3. Dom Bon, Lelogeais, Thiébaut, Athanase Maupoix, Carit.
4. Dom Chauveau, Dom P. Dumay, Reumont, Jean-Louis Gauché.
5. Dom Lefebvre, prieur ; Dom Jérôme Pichon, Gandouin, Delobbe, Bellouet, et deux frères, Jacques e Louis Gilbain, convers de Saint-Vanne.

Vint l'occupation prussienne du 18 septembre qui ramena l'évêque et les émigrés — désastreuse alliance — et rétablit momentanément l'ancien régime.

Les religieux reprirent possession de leur monastère. L'on restitua même à toutes les communautés leurs ornements et trésors volés. Dom Lefebvre, prieur, et trois religieux fidèles paieront de leur vie cette insulte à la République. La reprise de la ville par les Français obligea les bénédictins à abandonner pour la seconde fois et pour jamais l'abbaye de Saint-Vanne. « L'image redoutable du bataillon de Mayenne qu'ils croioient faire partie de l'armée leur présentoit ou des tortures ou la mort. »

Cette fuite piteuse et raisonnable marque la fin de l'ordre dans l'ancienne et première abbaye de la Congrégation, son berceau. Il était bien qu'elle sombrât la dernière.

En résumé, si l'on tient compte des religieux de Saint-Evre, cependant bien versatiles, de la possibilité de trouver des moines fidèles au prieuré de Montrolland et à Luxeuil, le chiffre des religieux qui acceptèrent de mener la vie régulière ne peut guère se monter à plus d'une centaine. Ils ne remplirent même pas les monastères qui leur avaient été concédés.

Mais c'est parmi ces bénédictins que se trouve l'élite de la Congrégation. Douze prieurs acceptèrent de se soumettre à l'obéissance. Ils paient par leur présence la rançon des autres supérieurs, comme les religieux celle de leurs confrères apostats. La majeure partie des victimes de la guillotine et des déportations provient de cette élite. Plus intransigeants, plus exposés par le fait même, ils furent plus persécutés. Ils expient magnifiquement la honte de leurs confrères. L'ordre avait commencé avec des saints, il fallait qu'ils le glorifiassent à sa fin.

CHAPITRE X

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

La fermeture des maisons de réunion, fin véritable de la Congrégation, a fourni une vue anticipée des événements, mais cette fermeture même n'était que l'aboutissement de toutes les mesures prises depuis le début de la Révolution qui en avaient accentué le sens anti-religieux.

Une loi avait été promulguée qui avait une portée vitale pour l'Église de France : La *Constitution civile du Clergé*, votée le 12 juillet 1790, acceptée en principe par le roi le 24 août, formait un ensemble de dispositions sur l'organisation de l'Église gallicane incompatibles avec la religion catholique. Il est inutile désormais de prouver ce fait et de démontrer qu'elle empiétait de façon inadmissible sur le spirituel en détruisant la hiérarchie religieuse, la suprématie pontificale et toute la discipline ecclésiastique [1].

La question religieuse, entrée dans le fond même de la Révolution, sera le boulet qu'elle traînera désormais sans pouvoir s'en dépêtrer.

Dès ses premiers pas, la Constitution fut discutée. Une *Exposition de principes sur la Constitution civile* rédigée par l'archevêque d'Aix et ses collègues de l'Assemblée la condamnait formellement. L'opposition grandissait. Dom Pouthier, « cy-devant souprieur de

1. Taine, *L'ancien régime et la Révolution*, I, 236.

Fontaines en Franche-Comté », qui avait abandonné son prieuré, en même temps qu'il réclame son traitement qui tardait à venir, la signale avec indignation dès le 30 août 1790, de Luxeuil où il était venu s'établir. Le petit tableau qu'il trace de la vie provinciale montre les deux camps qui se forment et les deux France qui vont se heurter.

Monseigneur,

Le besoin m'inspire la liberté de vous ravir un de ces moments précieux que vous consacrés si glorieusement au bien public.

Conformément aux décisions de l'auguste A. N., j'ai déclaré franchement et sans aucun détour que mon intention étoit, vû la suppression de mon ordre, d'en quitter la maison et l'habit ; ce que j'ai fait depuis trois mois ; démarche qui n'eut pas peu contribué à fixer la Constitution dans l'esprit de cette classe nombreuse de citoyens auxquels il faut principalement parler par des faits, si elle eut été suivie de tous ceux qui se proposent bien de prendre le même parti. Mais l'aristocratie a mis tout en œuvre pour rendre odieuse et cette démarche et ceux qui l'ont fait. Sans exposer ici tout ce que j'ai eu à souffrir en particulier je vous dirai, Monseigneur, que lon se sers du besoin où nous met le retard du traitement fixé par l'auguste A. N. pour nous tourner en ridicule et pour inspirer des défiances à ceux qui sont sortis et à ceux qui vivent encore dans les cloîtres. Eh, Monseigneur, une démarche autorisée par d'augustes décrets nous fera-t-elle moins regarder par l'auguste A. N. comme les enfants de la patrie que les religieux qui n'ont encore donné de déclarations de leur intention de rester ou de sortir ; elle a pourvu, cette auguste A. N., à leur subsistance, les autorisant à percevoir les revenus de l'année et à se retenir les montants de leurs pensions. La haute sagesse qui a dicté tous ces décrets ne luy fera-t-elle rien faire pour les besoins pressants de ceux qui ont marqué plus de confiance en ses décisions ? Les laissera-t-elle plus longtemps en proye aux libelles, aux sarcasmes

de l'aristocratie et au discrédit où les mettent les bruits répandus sur l'incertitude de leur traitement? Oui, Monseigneur, j'ose vous assurer que le premier payement fait à ceux qui sont sortis, contribuera plus que tout autre moyen à faire évacuer les cloîtres et à fixer la Constitution dans l'esprit des peuples, dans les cantons infectés des maximes et des faux-bruits répandus par les ennemis de la Patrie [1].

Les vannistes qui étaient décidés à ne quitter le cloître que lorsqu'on commencerait le paiement des pensions n'avaient pas eu tort, et Dom Pouthier s'était trop pressé, car ces embarras ne feront qu'empirer. Les paiements seront des plus irréguliers et le Directoire de la Meuse demande instamment au 17 juin 1791 des fonds pour payer les fonctionnaires ecclésiastiques dont les demandes justifiées s'accumulaient [2]. Il insiste sur le mauvais effet que ces retards produisent sur le public.

La pénurie était telle que l'administration en était réduite pour trouver des ressources à employer les moyens les plus mesquins. Un déficit se découvrit parfois dans les règlements définitifs des comptes de certains monastères. Après avoir soulevé maintes difficultés avant de tomber d'accord, elle retint sur son traitement à chaque religieux du monastère incriminé sa quote-part de la somme réclamée. C'est ainsi que Dom Derone se trouva débiteur de 335 l. 8 s. 7 d. après l'apurement des comptes de Saint-Evre. Quant aux religieux de Moyenmoutier, ils ne parvinrent pas à se faire payer avant le commencement de 1792, à cause de la succession litigieuse de Dom Maillard. Enfin, elle réclama à chaque religieux une part de la contribution patriotique à laquelle les communautés avaient généreuse-

1. Lettre adressée au Président de l'Assemblée Nationale. Arch. Nat., D, XIX, 25.
2. Arch. dép. de la Meuse, Lv, 1451 et Lv, 1452.

ment et sans arrière-pensée engagé la bourse d'une abbaye opulente, mais contribution hors de proportion avec le maigre budget d'un pensionné [1]. Ces traitements si péniblement conquis seront d'ailleurs rapidement réduits à rien par la crise des assignats qui consommera la faillite des engagements de la Révolution avec celle de ses finances.

La fermentation générale conduisait à une revision des théories acceptées sur la société et la vie. La défense avec une égale habileté des opinions les plus contradictoires jetait le trouble dans les esprits qui ne distinguaient plus le vrai du faux, mais la question de la Constitution civile primait tout, à juste titre, dans le monde ecclésiastique.

Chez les bénédictins, l'acceptation ne fut pas complète de l'esprit nouveau et des décrets ; des résistances se dessinent. Dom Enard, bénédictin de Metz, fit imprimer en 1790 un mémoire qui dénote un esprit tout opposé à celui de Dom Pouthier. Ce religieux était, depuis 1771, professeur au collège de Metz où il enseignait les mathématiques et la physique. Le bureau d'administration du collège avait décidé le 4 juin 1790 que les classes reprendraient avec le même personnel au 3 novembre. De son côté, la municipalité avait arrêté successivement les 12 novembre et 10 décembre que les religieux devraient quitter leur habit.

Dom Enard s'élève contre cette prétention et déclare que jamais cette concession n'avait été accordée par Dom Collette, principal, à la municipalité :

On était parvenu à persuader aux religieux du collège que pour ne pas être destitués de leurs fonctions ou même

1. L'arrivée dans la Meuse de Dom Claude Bertrand, bénédictin de Moyenmoutier, est signalée le 6 mai 1793 avec l'apostille : « Il faut veiller à lui faire accorder une contribution patriotique de 200 livres. » Arch. dép. de la Meuse, Lv, 1453.

expulsés de leur maison, c'est-à-dire pour se soustraire à des vexations de tout genre, il ne leur restoit qu'un moyen, c'étoit de quitter leur habit. Tout concouroit à les induire en erreur. Je fus moi-même un instant dupe de cette intrigue.

On se garda bien alors de laisser soupçonner l'idée qu'on se proposoit d'attacher ensuite au changement de costume : *la renonciation de l'état religieux*, la qualification de prêtres *séculiers*; dans ce sens aucun de nous n'auroit consenti à prendre l'habit clérical....

Malgré tous *les ci-devant*, signés, imprimés et affichés je ne serai pas moins *ci-devant, actuellement et ci-après* religieux bénédictin de la maison de Saint-Symphorien....

Liberté, égalité, uniformité : Chimères! qui ont appelé partout le désordre et l'anarchie et qui n'existeront jamais. .....Dom Enard a été chargé de l'éducation du fils de M. le premier Président Chifflet. Aujourd'hui, il donne ses soins à celle des petits neveux de ce magistrat, fils de M. Terrier, Président au Parlement de Franche-Comté. Que Dom Enard quitte ses élèves ou qu'il sorte du collège, or on sait bien qu'il ne les quittera pas. ' '

C'était indiquer nettement ses intentions. Il émigra, probablement avec ses élèves, car il se trouve à Trèves en décembre 1792.

Ce mémoire fournit un exposé clair de cette question de l'habit religieux. Les bénédictins devront se résoudre à l'abandonner par la force des choses, mais aucun décret ne les y obligea[1]. Beaucoup s'empressèrent de quitter leur froc qui leur rappelait trop nettement leurs vœux. Dom Mouton va nous dire qu'il n'attend que le retour de la chaleur, afin de ne pas souf-

1. Un décret du 11 mars 1791, par une interprétation libérale de la loi du 14 octobre (8 octobre) 1790, souvent invoquée dans le sens de la municipalité de Metz, déclare que cette loi n'a pas entendu priver les religieux et religieuses de la faculté de continuer à porter leur costume, si bon leur semble.

frir du froid dans l'église de Luxeuil, pour s'en séparer de gaieté de cœur: désertion progressive.

Dom Enard avait fait preuve de courage dans cette affirmation publique de ses convictions, car les restrictions, les atteintes à la liberté individuelle — du moins religieuse — deviennent de plus en plus fréquentes.

Devant les attaques qui montaient contre la Constitution civile, son enfant le plus cher, l'Assemblée nationale décida le 27 novembre que tous les évêques, curés et autres fonctionnaires ecclésiastiques prêteraient le serment de maintenir cette Constitution, faute de quoi ils seraient considérés comme démissionnaires.

L'ère des serments s'ouvre. Un serment civique avait déjà été imposé en février 1790. Outre celui du 27 novembre, de multiples promesses de fidélité, aux régimes successifs, cependant profondément différents, qui vont gouverner la France, ne cesseront pas d'être réclamées jusqu'à l'Empire.

Le serment civique avait été considéré à juste titre comme licite. Il avait été prêté par tous les évêques de l'Assemblée nationale. La Constitution encore non terminée ne renfermait rien jusqu'alors qui touchât au spirituel. Ses dispositions nouvelles inacceptables au point de vue religieux, rendirent le serment de 1791 qui promettait de la maintenir, le plus important de tous et par ses obligations et par ses conséquences.

Des controverses infinies s'engagèrent alors sur sa légitimité : elles furent assez approfondies et développées pour ne pas laisser place au doute.

Tous les prêtres furent éclairés à temps, sinon par le pape, du moins par les avis autorisés des théologiens et les décisions des évêques. Le discours de l'évêque de Clermont à l'Assemblée Nationale qui le condamnait formellement, parvenu avec toutes les gazettes, les lettres pastorales des évêques de Langres, Verdun,

Châlons-sur-Marne, Troyes, Nancy étaient unanimes. L'administration, il est vrai, multipliait ses efforts en sens contraire, distribuait des brochures favorables à la Constitution.

Enfin, la sanction du roi le 26 décembre 1790, détermina la date du dimanche 23 janvier pour la prestation du serment. Un délai de huit jours était accordé à ceux qui hésitaient. Il fallait se décider : Les bénédictins, curés et vicaires de paroisses, au nombre de 17 dans la Congrégation [1], versèrent pour la plupart avec ensemble du côté constitutionnel. Seuls, Dom Bridot, curé de Saint-Nicolas-du-Port, dont la résistance méritera d'être racontée, Dom Couderet, curé de Saint-Marcellin de Besançon, et Dom Champagne, curé de Novy, s'y refusèrent.

Dom Eggerlé, curé du Châtenois, fut bientôt élu au conseil municipal de cette ville, prime à son civisme. Ces capitulations étaient compréhensibles. Il fallait vivre. Les motifs si divers qui engageaient les prêtres à jurer, les pressions exercées par la peur, l'exemple ou les conseils, la faiblesse humaine ou l'ambition, les rendent bien excusables à ces premiers instants.

Tout autre est le fait que des religieux qui n'y étaient astreints par aucune obligation aient cru devoir prêter le serment constitutionnel. C'était une indication qu'ils voulurent donner et qu'ils donnèrent en effet : ces religieux tenaient, dans leur aveuglement, à servir d'exemple et insistaient orgueilleusement sur l'utilité sociale de leur geste. Il est curieux de constater que dès le 1er octobre 1790, avant de se séparer, les huit bénédictins de Moiremont prêtèrent le serment civique en honneur avant la Constitution civile qui n'avait pas

1. Non compris les huit curés dépendant de Senones (principauté de Salm-Salm), qui jouit jusqu'en avril 1793 du privilège de l'exterritorialité, et dont cinq s'abstiendront à cette époque.

de rapports avec celui qui fut imposé par la suite aux prêtres, car le curé de Moiremont Dom Debeyne et son vicaire Dom Grosjean, jurèrent à nouveau en janvier 1791, mais ces moines avaient été des précurseurs. Ils furent suivis à Morizécourt où sept bénédictins sur huit [1] jurèrent de maintenir la Constitution; de plus trois vannistes à Saint-Jean de Châlons : Dom Millet, Dom Humbert et Dom Mathieu Manuel [2] ; trois à Metz: Dom J.-A. Lemoine, Dom Jacques, Dom Pasziaux, plus tard marié [3] ; trois à Besançon : Dom Husson, Dom Roussel, Dom Jeanmougin, ensuite marié [4] ; Dom Lelong, prieur de Mouzon, pour affirmer son civisme, et enfin à Luxeuil Dom Mouton: ce dernier le 27 février 1791, tous les autres, le 23 janvier 1791, en même temps que les prêtres séculiers de chaque ville, prêtèrent le serment constitutionnel.

Ces jureurs inutiles eurent en Dom Mouton un porte-parole qui renseigne exactement sur leurs sentiments. Une lettre qu'il écrivit, tout fier de son geste récent, à son ami Dom Grappin, présente sa défense et ses explications. L'on ne saurait récuser sa plaidoirie. Elle décèle de façon précise l'action du jansénisme et des idées philosophiques du siècle déjà discernée.

Luxeuil, le 12 mars 1791.

J'ai bien partagé avec vous, mon cher Grappin, la surprise où vous a jeté la métamorphose de notre ami [5], mais ce qui a augmenté mon étonnement, c'est que, de bonne

1. Chanoine Thomassin, *Essai sur la persécution révolutionnaire dans le district de Lamarche*, Saint-Dié, 1908, p. 319.
2. Millard, *ouv. cité*, p. 184 et 325.
3. Arch. Nat., D, XIX, 22.
4. Sauzay, *La persécution révolutionnaire*, I, 317.
5. Il s'agit évidemment d'un bénédictin du cours de Dom Mouton et Dom Grappin, c'est-à-dire d'un vanniste qui fit profession en même temps qu'eux en 1754 et qui, abandonnant son monastère, était de passage à Luxeuil vers le 27 février 1791.

foi, comme vous connaissez ce digne ami, il appuie sa façon de penser actuelle sur l'histoire ecclésiastique, sur les SS. Pères, sur Duguet, etc... précisément sur les autorités qui m'ont appris le contraire. Je n'ai point fait de recherches particulières pour prouver l'indispensable obligation où se trouve le clergé de suivre et accepter l'organisation civile que l'autorité souveraine vient de lui tracer. Depuis longtemps, je désirais une réforme à peu près semblable. Quand le plan en a paru dans les rapports de MM. Camus, Martineau, etc... j'ai cru reconnoître ceux que je m'étois tracé d'après mes lectures et j'ai désiré qu'il fut adopté comme conforme à l'Écriture et à la tradition la plus pure de l'antiquité, mais j'ai tremblé dès lors pour les maux que l'exécution en occasionneroit à l'Église de France, parce que je prévoyois l'usage que les mécontens ne manqueroient pas d'en faire pour s'opposer à la Constitution. Cependant la question me paroissoit si claire, si peu susceptible de difficultés sérieuses que l'idée ne m'étoit pas venue de m'en occuper jusqu'au passage de mes amis. J'ai eu trop d'occupation depuis, soit après nos comptes, soit après différentes autres affaires temporelles qui m'occuperont encore longtemps que je n'ai pas eu le temps d'y penser du moins pour faire les recherches de tout ce que j'ai lu à ce sujet. Je tâcherai de le faire dans la suite. En attendant, je dois vous dire le parti que j'ai pris.

J'étois à Lure, lorsque par provision, on nous a payé le premier trimestre de nos pensions pour 1791. On a exigé préalablement le serment des fonctionnaires jusqu'aux professeurs inclusivement et quant à moi, on a décidé qu'on s'en rapportoit à ce qu'il me plairoit de déclarer sur le dessein où j'étois de continuer ou plustôt de renoncer entièrement (car on avoit prévenu ces Messieurs que je n'exerçois pas quoiqu'approuvé) et qu'on ne laisseroit pas de me payer. A mon retour, j'ai cru que ce seroit manquer à la vérité si je gardois le silence, et quoique je fusse décidé à ne pas plus user de pouvoirs que par le passé, j'ai fait le serment il y aura demain quinze jours.

Par malheur, cette cérémonie a eu lieu pendant le séjour que mes amis ont fait ici parce que la municipalité l'a

retardée de huit jours. Ils ont été offensés. Je leur aurois de tout mon cœur évité ce sujet de mécontentement, du moins pour le moment, mais j'avois donné ma parole. J'étois d'ailleurs persuadé qu'il étoit pour moi d'un devoir indispensable de m'expliquer dans les circonstances présentes pour ne pas autoriser un schisme dont nous sommes menacés.

Pourquoi, leur disois-je, ne pas convenir que la nouvelle élection vaut infiniment mieux que l'ancienne manière de pourvoir aux affaires ecclésiastiques.....

Rien n'a touché ces pauvres émigrans; nous nous sommes quittés amis, mais divisés sur un article qui leur paroît essentiel au salut, comme ils m'en ont écrit. Mais rien ne m'empêchera de reconnaître l'évêque que la Providence va nous donner et je ne cesse de prier qu'il soit selon le cœur de Dieu ou que, dans sa miséricorde, Il en fasse un homme nouveau au moment de sa consécration, comme il arriva à Saint Germain.....

Le parti que vous m'offrez est bien de mon goût, cher ami, parce qu'il me réuniroit à vous, surtout après que les affaires actuelles me séparent de mes amis, sans espérance de retour, M. l'abbé pensant comme eux; mais le séjour d'une grande ville, mais le monde! et le grand monde! pour un homme qui n'a rien de ce que la société exige et qui ne pourroit apporter qu'un goût physique pour la retraite.

Je n'ai jusqu'ici d'autre projet que de continuer la vie commune dans une de nos huit maisons [1], s'il y reste un peu d'ordre ou une velléité de me retirer avec mes sœurs, surtout si la religieuse revient, leur maison isolée dans une campagne m'y invite, je n'y trouverai que les richesses qu'on reprochoit à l'ami de Saint Basile, un jardin et une fontaine. Si nous sommes payés, j'ajouterai des livres à ceux qui y sont déjà. Si les affaires de la nation ne lui permettent pas de fournir à notre entretien, nous y suppléerons par la culture d'une vigne, d'un champ qui ne sont pas éloignés.

Vous ne pouvez pas vous dispenser d'accepter les occa-

1. Cf. p. 138.

sions de travailler, les circonstances vous en font un devoir exprès ; dans un temps de danger, un soldat ne doit pas abandonner l'armée. Il faut prier le Dieu fort de vous inspirer le courage et la force dont vous avez besoin. Actuellement, tout semble favoriser ceux qui suivent la *bonne cause* [1], mais qui peut prévoir ce qui suivra ? On doit s'y attendre et s'armer de courage sans compter sur ses forces. L'organisation ou la réforme de tant d'abus est un grand bien, il faut donc la soutenir de toutes ses forces.

Nous avons toujours conservé le costume et nous espérons qu'on laissera enfin arriver au printemps, alors nous nous ferons voir, comme nous l'avons déjà dit, que nous ne tenons pas à l'habit et que nous sommes citoyens. C'est le froid de notre église qui nous retient.

Paliod [2] est le seul qui soit en ecclésiastique.

Bonsoir, je vous embrasse de tout mon cœur.

D. Fr. Mouton votre ami [3].

Bonjour à Corselle [4].

C'est ce même Dom Mouton qui restera parmi les derniers à Luxeuil, où il aurait voulu faire venir Dom Grappin. Il se retira près de ses sœurs à Lure, une fois l'abbaye vendue, comme il vient d'en manifester l'intention. Il y mourut le 3 septembre 1798.

Dom Grappin fournit ces détails en pleurant son ami dans les *Annales de la Religion* [5]. Il y fait un copieux éloge des vertus jansénistes de ce religieux, type sans doute unique parmi ceux qui habitèrent les maisons de réunion.

L'apologie par Dom Mouton du serment constitutionnel contient l'explication de cette anomalie :

1. C'est moi qui souligne.
2. Sans doute Dom Paillard, curé de Luxeuil.
3. Dantier (Alph.), *Rapport sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*, Paris, Impr. Nat., 1857, p. 188 (Original : mss. 624 de Besançon).
4. Peut-être Dom de Courcelles (?
5. T. VIII, 4e année, p. 74-77.

son choix de la vie bénédictine tient plutôt à son goût pour la retraite, à son déplaisir de changer ses habitudes plutôt qu'à sa conviction intime de l'inviolabilité de ses vœux, puisque l'habit : la coulle, signe cependant sensible de la profession bénédictine, lui importe peu. Ce religieux, si naïvement sincère dans son erreur, d'un esprit clair et cultivé, ne semble pas plus aigri que sectaire. C'est ce qui donnerait à sa vie une importance singulière si même l'on ignorait son rôle d'Éminence grise auprès du Commissaire du roi (en particulier Loménie de Brienne) depuis le Chapitre de 1771 jusqu'à celui de 1789, chapitres où ses rapports sur les talents de ses confrères susceptibles d'arriver aux dignités influaient notablement sur la direction des affaires et le choix des supérieurs dans la Province de Franche-Comté [1]. Ce rôle et son caractère doublent le poids de sa profession de foi constitutionnelle. Il serait presque inutile de commenter certains passages de cette lettre si remplie d'enseignements précieux et nets et d'en dégager le sens évident. Quelques traits doivent cependant en être soulignés.

La Constitution civile du clergé fut principalement l'œuvre des jansénistes. Ceux-ci ne songèrent jamais à le nier. Le fait est constaté par M. Léon Séché dans ses *Derniers jansénistes*. Il n'est pas suspect d'animosité à leur égard.

Que les constitutionnels ne fussent pas tous des jansénistes, que beaucoup, en toute sincérité, prétendissent que l'hérésie n'existait pas, personne n'y contredit. Cette confusion servait les jansénistes ardents à l'entretenir. Un fait assuré : ce sont les directions de l'Église constitutionnelle, dont les principes s'accordent exactement avec ceux des jansénistes. Dom Mouton le confirme péremptoirement. Son opinion n'est pas dou-

1. Arch. Nat., G⁹, 34.

teuse non plus que l'organisation du parti dans la Congrégation. C'est là l'important. Ses congratulations à Dom Grappin prouvent bien qu'il n'ignorait rien des sentiments de ce dernier. La joie qu'il manifeste du triomphe de la *vérité*, de la *bonne cause* est explicite. L'étonnement qu'il éprouve de ce que leur ami commun — donc janséniste — ait été *métamorphosé* montre combien il était persuadé que la Constitution s'adaptait à leurs sentiments jusqu'alors communs. Enfin, depuis longtemps « il désirait une réforme à peu près semblable ».

Je n'aurais pas la cruauté d'insister sur la facilité avec laquelle ces jansénistes acceptèrent la prestation d'un serment imposé par l'autorité civile, alors qu'ils ergotaient interminablement sur le formulaire présenté par l'autorité ecclésiastique. Il est vrai qu'ils suivaient la foule des prêtres assermentés dont le nombre est désormais à peu près établi. Quelques chiffres concernant ces prêtres séculiers aideront à mieux comprendre les résolutions des religieux[1].

La Seine-et-Marne, la Marne, la Haute-Marne, comptèrent une forte proportion de prêtres jureurs, ainsi que les Ardennes, les Vosges, le Haut-Rhin, le Doubs et le Jura (51 à 70 %) ; la Meuse et la Haute-Saône une très forte proportion (71 à 85 %).

Plus considérable fut le nombre des prêtres qui résistèrent dans la Meurthe, la Moselle et surtout le Bas-Rhin où les assermentés ne comptent que pour 0 à 15 %. Ces départements qui dépendaient des

1. Ces pourcentages sont donnés par Sagnac, *Revue d'histoire moderne*, 1906, p. 97-115. Ils sont vérifiés par les différentes études locales.

Millard (*Le clergé du diocèse de Châlons*) indique 371 jureurs sur 502 astreints au serment.

Martin (Abbé) (*La révolution en Lorraine*), pour le diocèse de Nancy seul, 124 jurent sur 395 astreints au serment.

évêchés de Nancy, Saint-Dié, Besançon étaient beaucoup mieux défendus ou avertis par leurs évêques que les prêtres des diocèses de Toul, Melun, Troyes, Châlons, Reims et en même temps beaucoup moins gallicans et jansénistes qu'en Champagne. Il en résulta que dans ces derniers diocèses, il y eut moins de places vacantes qu'en Lorraine et en Alsace. Les curés réfractaires, démissionnaires par le fait même, devaient être remplacés. Des élections par le peuple — considérées comme un retour aux mœurs de la primitive église — étaient prévues par la Constitution.

Elles eurent lieu de février à juin [1], suivant les dispositions des districts. Les évêques furent d'abord nommés, puis à intervalles divers, il fut pourvu aux cures. Elles échurent naturellement aux religieux rentrés dans le monde et d'autant plus disposés à prêter le serment incriminé que les défaillances des curés étaient plus rares.

C'était à ce moment que se fermaient la plupart des abbayes sacrifiées. Les vannistes s'enquièrent de l'existence qui les attendait. C'est partout l'exode. A Nancy, arrivent en mars et en avril, Dom Petitcolas et Dom Léopold Henry de Bouzonville, Dom Voinier de Saint-Avold, Dom Georges Roland et Dom Daime de Lunéville. A Lunéville, d'autres religieux de Saint-Avold et de Longeville. Tous viennent aux nouvelles prendre le vent. Leur curiosité satisfaite sur les décisions des bénédictins éminents, des supérieurs, de leurs amis, leur certitude confirmée, tous repartent, qui dans leur pays natal pour la plupart, qui dans une ville où ils possèdent des relations, où ils savent trouver bon accueil, peut-être une situation. Ils ont déjà envisagé l'avenir. Les uns comptent manger tranquillement leur traitement à la campagne, les autres se

1. 21 février dans la Meuse, 27 février dans les Vosges.

cramponnent à la ville où ils demeurent, espérant comme les Messins conserver leur poste de professeur, comme quelques religieux à Saint-Mihiel, à Commercy, continuer à enseigner, mais il n'y a pas de places pour tous et les cures sont tentantes du clergé constitutionnel qui se forme. Pour les moins scrupuleux le pas sera vite franchi. Les tentations étaient grandes : le traitement plus important, les flatteries des autorités, l'encens parfois enivrant de la foule, l'orgueil de jouer un rôle, la conviction qu'ils agissaient orthodoxement en poussèrent un grand nombre à accepter leur nomination ou à se présenter dans le courant de l'année pour remplacer des prêtres définitivement rétractés ou secourir, avec l'approbation officielle, les constitutionnels surchargés.

Pour mieux marquer l'importance qu'elles y attachaient et leur joie de posséder un nouveau pasteur si patriote, les municipalités firent souvent de l'installation de leur nouveau curé une cérémonie destinée à étouffer les discordes naissantes et à exalter le nouveau culte.

L'acceptation de Dom Goblet, élu à Châtelraould, précisera les sentiments réciproques de ces nouveaux curés et des municipalités. Elle est adressée au procureur syndic du district de Vitry [1].

Messieurs,

Les événements extraordinaires dont la France est depuis deux ans le surprenant théâtre, se succèdent dans un tel ordre et paraissent tellement liés avec tous ceux qui les ont précédés depuis près d'un siècle, que... on ne peut s'empêcher de conclure que la cause qui les dirige est la Providence elle-même, cachée sous le voile des causes secondes qui ont entrepris la régénération de la discipline de l'Église et de l'État de ce grand Empire... Vous repré-

1. Elle est datée de Plichancourt le 13 juin 1791.
Millard, *Le Clergé du diocèse de Châlons*, p. 268-270.

sentez, Messieurs, les augustes assemblées de la primitive Église dont les apôtres avaient prescrit le modèle pour les élections de leurs successeurs et des autres ministres de la religion...

Vous êtes aussi, Messieurs, les organes de la voix du peuple, qui a mis entre vos mains et ses droits et sa confiance ; vous êtes donc, Messieurs, par conséquent, les respectables échos de la voix de Dieu... Vox populi, vox Dei.

Mais, Messieurs, ce qui me frappe d'étonnement et d'admiration, c'est que cette voix si imposante ait daigné se diriger vers moi... J'avais cru devoir cacher mon obscurité et mon inaptitude dans un lieu retiré et champêtre pour y admirer de loin les différentes scènes qui frappent aujourd'hui les yeux des observateurs... mais vos regards pénétrants ont percé le voile qui me cachait à vos yeux... Vous m'avez fait entendre votre voix pour m'engager à sortir de la retraite et à venir consacrer mes services à la religion et à la société. Je crains... d'être reconnu pour beaucoup trop inférieur à la bonne opinion que vous avez de moi.

...La crainte d'encourir le reproche et le blâme que méritent l'inutilité et l'oisiveté m'oblige à sortir de la retraite où je vivais pour moi-même, afin de me disposer d'après votre invitation à vivre dorénavant pour les autels et pour le salut de mes frères.

En plus de celles-ci, j'ai donné les autres raisons fort claires qui pouvaient faire agir les religieux, mais comment ne pas remarquer l'insuffisance de piété et de foi, de doctrine ou de bon sens de ce moine par trop inconscient qui avoue vivre *pour lui-même* dans la retraite, comme si l'essence même de la religion et de la profession religieuse n'était pas l'altruisme par la charité. A chaque pas, on se heurte à des états d'esprit décourageant toute sympathie pour ces bénédictins.

L'organisation de l'Église constitutionnelle s'effectuait : bon nombre de vannistes furent choisis comme vicaires épiscopaux : Dom Ybert dans la Meuse ; dans

la Meurthe : Dom Bassigny et Dom Maugenre ; trois dans les Vosges : le fameux janséniste Dom Mougenot qui va collaborer aux mandements de Maudru, Dom Valentin et Dom François-Joseph Bailly ; dans la Moselle : Dom Jean-Pierre Bertrand, ex-professeur au collège de Metz; dans la Haute-Marne : Dom Bertilleville, et enfin dans le Doubs : Dom Grappin, qui occupera dans l'Église constitutionnelle une place de premier plan. Noms d'autant plus intéressants que l'on compte parmi ces religieux qui occupent les postes les plus élevés de ce clergé, des vannistes déjà notables dans la Congrégation. Je ne parle ni de Dom Grappin, ni de Dom Mougenot assez connus par leurs opinions, mais Dom Ybert avait été procureur général à Paris, Dom Bassigny, examinateur au Chapitre de 1771 des Constitutions de 1768 et surtout Dom Maugenre venait d'être définiteur en 1786 et prieur de Saint-Mihiel jusqu'en 1789, malgré l'exclusive prononcée contre lui au Chapitre de 1783 par l'évêque de Toul qui s'était aperçu que « les députés de la province de Lorraine vouloient porter ce jeune religieux (46 ans) pour se ménager par ce moyen de pouvoir parvenir aux places des supérieurs des maisons de Lorraine[1] ». L'acceptation de ces fonctions par ces moines accuse l'affinité du Régime de Saint-Vanne, sinon avec les idées jansénistes, du moins avec les idées révolutionnaires, en admettant qu'ils fussent convaincus de leur vérité. Elle n'en serait pas moins caractéristique si l'on suppose qu'ils agissaient par ambition, ce que la vie de Dom Maugenre semble ne pas exclure.

Dans les séminaires épiscopaux, Dom Gérard fut nommé par Maudru à celui des Vosges, au mois de mai, et Dom Claude-Joseph Baudot au collège Saint-Claude à Toul. Les 6.000 livres que ce dernier avait emprun-

1. Arch. Nat., G⁸, 34.

tées pour mettre debout son séminaire furent volatilisées rapidement, et le bénédictin disparut de Toul au bout d'un an. Ces essais d'organisation furent à peine viables. Les séminaires fermèrent bientôt faute d'élèves [1].

Il ne faut pas songer à donner la liste des premiers élus, elle serait difficile à établir et sans intérêt, car il faut tenir compte des divergences de décisions prises par les directoires des districts qui pouvaient interpréter différemment certaines instructions du pouvoir central. Les rétractations des curés d'abord assermentés par ignorance, puis mieux avertis ou pressés par les remords ou les conseils laissèrent de nouvelles places libres pour lesquelles on ne procéda qu'à des simulacres d'élections où l'on s'empressait de voter pour les religieux qui venaient faire leurs offres.

Enfin, vers le milieu de l'année 1791, l'Église constitutionnelle était formée. Nombre de vannistes y figuraient dans tous les départements de l'Est. J'en compte 125 probablement tous jureurs, y compris les curés légitimes, mais assermentés. Il faut y ajouter douze vannistes qui acceptèrent les fonctions, mais purent se dispenser de prêter serment [2].

C'est donc un quart des religieux de la Congrégation: énorme proportion, si l'on considère les vieillards et les malades qui s'abstinrent nécessairement, qui tomba dans le schisme.

1. Martin, *ouv. cité*, p. 113.
Mangenot, *Les eccl. de la Meurthe*, p. 103.
Denis, *Le comité de surveillance de Toul*, p. 64.

2. Je n'ai pas trouvé trace de la prestation et d'après certains indices il semble qu'ils purent, mais par quels artifices ? s'en abstenir.

CHAPITRE XI

LE PRÉLUDE DE LA TERREUR

L'Église constitutionnelle, installée, forte de l'appui des autorités, jouissait avec magnanimité et condescendance de son triomphe. La bonne volonté était générale d'éviter les heurts et d'essayer de tout concilier. Elle satisfaisait les scrupuleux dociles aux directions des évêques en permettant aux prêtres insermentés l'accès des églises et le libre exercice du culte. Mais cet accord ne dura qu'un moment. Rapidement, les fidèles virent clair dans la conduite à tenir; de plus, la tolérance se refusa bientôt des deux côtés à la fois, et le curé constitutionnel, là où il n'était pas seul à diriger sa paroisse, n'eut souvent pour assister à sa messe que des bancs vides ou des patriotes dont la ferveur occasionnelle n'était qu'une démonstration de civisme.

La fuite de Louis XVI à Varennes le 22 juin, son retour forcé à Paris lui avaient enlevé le reste de son prestige. Le roi dut prêter le serment à la Constitution le 14 septembre. C'était plus qu'une abdication. La Législative, arrivée aux affaires le 1er octobre accentua l'orientation déjà si rapide, et le 29 novembre paraissait un décret contre les prêtres insermentés.

Dom Bridot, curé de Saint-Nicolas-du-Port, en subira le contre-coup. C'est ce religieux qui avait monté des métiers à bas que ses ouvriers avaient voulu détruire. Il avait prêté le serment à la Constitution civile du

Clergé le 23 janvier 1791, mais en exceptant formellement de celle-ci « les objets qui dépendent de la puissance spirituelle de l'Église, tant qu'elle ne les aura pas réglés elle-même et acceptés ». Prié de revenir prêter à nouveau le serment intégral après le décret qui interdisait les restrictions, il s'en défendit en arguant que ce décret n'avait pas d'effet rétroactif et finit par refuser catégoriquement [1].

Le cas était prévu et après avoir pu exercer quelque temps ses fonctions curiales, il dut les abandonner à l'intrus, non sans avoir lutté. Dom Bridot avait composé un long mémoire sur le serment qui servit sans doute à assurer sa conviction personnelle [2]. Le bénédictin avait pu rester à Saint-Nicolas-du-Port. De nombreux vannistes y habitaient. Beaucoup d'ailleurs séjournaient au prieuré avant la Révolution. Tous connaissaient la ville et savaient y trouver bon accueil. Les habitants étaient « accoutumés à n'être éclairés que par les ci-devant jésuites et bénédictins qui la peuplaient ». Ce sont les termes d'un rapport de police [3], issu du décret du 29 novembre. Ce morceau de littérature révolutionnaire précise agréablement la situation.

La ville de Saint-Nicolas pullule de ces prêtres non assermentés qui vient (sic) on ne scait d'où, qui font on scait quoi, pour fermenter le trouble dans les consciences, se soustrayant à nos recherches, ils tiennent des conciliabules où leur rage s'alimente par la lecture des journaux anticonstitutionnels, tourbe de noirs vautours qui voudraient faire de nous des cadavres.

De trop crédules citoyens, d'ailleurs fort honnêtes, des mères de famille abandonnent en foule l'autel cûrial, le seul autel que la patrie consacre à la religion

1. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, L, 1713.
2. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, L, 1713 (1er décembre 1791).
3. *Ibid.*, L, 1714.

pour s'enfermer dans des maisons ci-devant religieuses que la loi a clause et y entendre des prêtres non assermentés.

Il n'y a que trois bons citoyens : Thouvenin, curé ; Louis et Charles. Suit la liste noire :

Cette liste nous la transcrivons avec regret et en frémissant : Chomier [1], Rembour [2], Mathieu, Vaudeville, Marcellin, Vautrin, Georges [3], Thierry, Contant [4], Dauxert [5], Mirguet, Doré, Brocard, Bridot oncle, Bridot neveu, ci-devant notre curé, un autre ci-devant curé expulsé d'Acquainville. Tous ces béats font déserter l'église paroissiale et se font suivre, dans les églises conventuels où ils administrent les sacremens, soit en public, soit à huis-clos, promettent le paradis à qui les écoutent et l'enfer à qui n'entend que la loi, qualifient d'intrus, de schismatiques, de réprouvés les curés constitutionnels, montrent à leurs imbéciles proselites les pouvoirs qu'ils tiennent de M. de la Fare et se disent les seuls vrais patriotes.

La liste était bien choisie, car tous ces bénédictins sont effectivement décidés orthodoxes. Cette irritation se traduira par des mesures d'expulsion et de persécution qui ne vont pas tarder. Dom Bridot chassé de Saint-Nicolas ira se réfugier à Dommartin, son pays natal et paroisse d'un de ses confrères : Dom Jacquot,

1. Je ne m'occupe ici que des vannistes : Dom Marc Chaumy, né 31 oct. 43 Nancy ; prof. 15 janv. 41 Senones, Rosières 1789, puis incarcéré aux Carmélites à Nancy.

2. Dom Marc Rambourg, né le 1er sept. 51 Nancy, prof. 4 oct. 72 Saint-Evre.

3. Dom Joseph-Vincent Georges, né le 18 fév. 38 Varangéville, prof. 4 nov. 57 Saint-Mihiel, enfermé aux Cordeliers de Nancy, très infirme crachements de sang.

4. Dom Joseph Contant, né le 17 mai 55 Darnieulle, prof. 7 juil. 76 Saint-Mihiel, † curé de Thaon et Chavelot en juillet 1803.

5. Dom Nicolas Dauxert, né 1748 Commercy, prof. 8 déc. 1764, Saint-Mihiel, † curé de Saulx 30 sept. 1808.

singulier moine, s'il faut prendre à la lettre une cha
son qui courait le pays[1] :

Vous le voyez, poudré, frisé,
Boucles d'argent à ses souliers
Dans le luxe et la vanité
Auxquels il avoit renoncé.

Kyrie chanter devons
Le bon sujet de la nation.

Il mettra tout son vaillant
Pour payer Biby D....d
En lui achetant de beaux frisons
Et des rubans à la Nation

Kyrie...

Le curé de Saint Nicolas
A subi de cet apostat
Les calomnies et les affrons
Inspirés par la trahison.

Kyrie...

Cette satire amère et crue, malgré son exagération possible, ne devait pas être sans fondement. La seule présence de Dom Bridot était un reproche vivant pour son confrère, et s'il ne reste pas trace des affronts qu'il lui fit subir et des calomnies dont il l'accabla, il parvint en tout cas à l'obliger à abandonner Dommartin pour Senones. Nous retrouverons le curé de Saint-Nicolas à son retour d'émigration, dont la cause n'a pas de rapport avec ces premières persécutions, encore anodines.

L'exercice du culte est interdit aux prêtres non

1. *Semaine Religieuse de Saint-Dié*, 1896, p. 78.
Dom Pierre-François Jacquot, né 1734 Nancy, prof. 15 juillet 1752 Saint-Mihiel ; curé régulier de Dommartin en 1759, y resta après prestation du serment. Il comptait au Saint-Mont.

jureurs dès le 10 juin 1791 dans la Meuse, le 19 juillet seulement dans la Haute-Marne, mais les prêtres insermentés purent encore après ces deux dates exercer, sinon librement, du moins pratiquement sans grandes difficultés, car à Essey-lès-Nancy, Dom Etienne, prieur de Moyenmoutier, est dénoncé le 25 novembre 1791 : « Il dit la messe dans une chambre de Madame veuve Le Paillotte, sa sœur, où assiste une partie de la paroisse [1] », et l'an 2, encore à Essey, le bénédictin n'avait pas abdiqué ses fonctions ni remis ses lettres de prêtrise ; mais ce fait est plutôt exceptionnel, car si l'année 1792 fut relativement paisible, malgré l'interdiction des chapelles au mois de mars, un décret du 14 août 1792 était plus inquiétant et marquait un tournant décisif.

Il obligeait tous les prêtres, jureurs ou non, à « s'engager à rester fidèles à la Nation, à maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité et à mourir pour la défendre ». Et avant que l'on eût le temps de discuter la légitimité de cette promesse, l'Assemblée législative décréta le 26 que tous ceux qui avaient refusé ou rétracté le serment à la Constitution civile du clergé auraient à se présenter devant leur municipalité pour déclarer en quel pays ils entendaient se retirer, puis devaient sortir du royaume dans le délai de quinze jours, sous peine d'être déportés en Guyane.

Sauf Dom Bridot, curé de Saint-Nicolas-du-Port, qui partit en Suisse, les vannistes n'avaient pas à s'inquiéter de la nouvelle loi. Seul, le serment de « Liberté-Égalité » les intéressait directement. La presque unanimité des bénédictins ne crut pas devoir se refuser à le prêter. A part les trois religieux de Châlons : Dom Prêcheur, Dom Adam et Dom Gesnué, et naturellement les émigrés pour la plupart desquels il fut le motif

1. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, L, 1714.

déterminant d'expatriation, il ne paraît pas y avoir eu de récalcitrants.

Il est bien probable que les religieux se consultèrent. Les avis étaient partagés et l'heure pressait. Impossible de fixer une règle stricte et d'obtenir une réponse prompte des évêques à l'étranger. La plupart réfléchirent et jugèrent qu'ils pouvaient jurer. Longtemps après, les théologiens discutèrent. Des évêques larges d'idées, comme ceux de Saint-Dié et de Toul, permirent ce serment que Mgr de la Fare, évêque de Nancy, réprouvait avec horreur [1].

Consulté à diverses reprises, le pape se borna à répondre qu'il n'avait jamais condamné ce serment, que *les jureurs devaient agir suivant leur conscience*. Dans le doute seulement, il ne leur était pas permis de le prêter. La prestation n'entraînait ni rétractation, ni pénitence [2]. Beaucoup n'étudièrent peut-être pas très scrupuleusement les motifs qui les faisaient agir, craignant de les approfondir, mais ils étaient tellement excusables....

Le déclin du culte constitutionnel commençait à s'accuser dès la fin de 1792. Les Jacobins ne supportaient plus qu'avec une impatience grandissante les conflits entre les deux cultes qui leur paraissaient d'égales superstitions. Le mouvement terroriste se désolidarise des liens qui l'attachaient à l'Église constitutionnelle. L'évolution révolutionnaire se signale de plus en plus par ses attaques contre la religion catholique. Cette Église en était encore un simulacre trop fidèle.

Louis XVI était guillotiné le 21 janvier 1793, deux ans presque jour pour jour après la prestation du serment constitutionnel des curés. Le lendemain, la

1. Martin, *ouv. cité*, p. 97, 144.

2. *Pii VI Pont. Max. Acta*. Romae. Typis Sacr. Congr., 1871, 2 vol. in-18, II, p. 87 (1er avril 1791) et p. 96 (26 juillet 1791).

Pologne était démembrée sans espoir de relèvement. Mystérieuse correspondance des monarchies : celle de France était abattue, l'autre royaume catholique, borne au centre de l'Europe, tombait avec la tête du roi très chrétien. La mort de celui-ci supprima le contrepoids que, sans pouvoirs, il maintenait encore. Ce fut la Terreur.

Un vent d'effroi passa sur la France. Les tyranneaux de province, déjà entrainés, firent peser, de plus en plus lourde, leur verge de fer. Ils n'en étaient plus à une injustice ou à une illégalité près. D'ailleurs, il est toujours facile de faire des lois. Il n'y avait pas de résistance possible. Prêtres réfractaires ou constitutionnels se cachent ou se dispersent. Les bénédictins participent dès lors aux persécutions que vont subir les prêtres.

Un épisode de cette lutte presque partout identique eut pour théâtre une petite ville des Vosges, la petite ville si calme, si placide et si pâle d'habitude, et pour protagoniste principal un bénédictin des plus notoires, le F.·. Dom Remi Poirot. L'on ne saurait trouver d'exemple plus typique qui permit de saisir sur le vif l'évolution du mouvement révolutionnaire qui aboutit à la Terreur.

Agrégé à la Loge Saint-Jean de Jérusalem à l'Orient de Nancy depuis 1779[1], Dom Poirot était en 1789 religieux de Saint-Avold sous la direction du V.·. Dom Bonnaire. Il avait prêché en 1781 la station de carême dans l'église du Chapitre de Remiremont, en 1787 à la cathédrale de Toul, en 1789 à Saint-Dié. Il fut appelé cette même année 1789 à prêcher la station dominicale d'été à Strasbourg. Il s'acquittait de sa tâche au grand contentement des fidèles et des ecclésiastiques, quand, en septembre, il fut subitement rappelé par ses supérieurs majeurs qui lui enjoignirent de se rendre à

1. Bernardin, *ouv. cité*, I, 159.

Saint-Avold. « On ignore, dit Chatrian, la cause de ce procédé qui entache et gêne le moine francophère (?) ».

N'était-ce pas tout simplement parce que les supérieurs majeurs tenaient à ce que l'effectif des religieux fût au complet dans chaque monastère ? Précaution illusoire, mais précaution qui avait une apparence de raison [1]. Le curé mauvaise langue ajoute : « Bon prédicateur, mais religieux bien débauché, bien exalté et bien janséniste. » Je ne dis pas non, mais je ne tiens compte du jugement que pour noter sous quel jour l'esprit de parti voyait Dom Poirot.

Le bénédictin avait opté pour la vie privée. Il quitta Saint-Avold et vint à Sarreguemines. Il accepta bientôt une place d'aumônier à l'hôpital de Spada, en compagnie de Dom François-Joseph Bailly, en attendant mieux.

Dans le même temps, la Société de la Liberté et de l'Égalité, club révolutionnaire de Mirecourt, sommait le conseil général de la commune de suspendre le prêtre fanatique Nicolas-Joseph Chevresson, qui avait commis le crime de rétracter le 23 mai 1791 le serment civique prêté par lui le 6 février.

Le procureur général de la commune, sur l'avis général, vint prier Dom Poirot, dont les opinions et les talents de prédicateur étaient sans doute avantageusement connus, d'accepter l'administration de la paroisse.

Le bénédictin et la petite ville s'étaient trouvés. Maudru, évêque des Vosges, lui envoya par courrier les pouvoirs réclamés. Le nouveau curé prêta serment le 29 mai et s'adjoignit comme vicaires provisoires deux de ses confrères alors sans place et désireux d'en

1. Sur tout ce qui suit: Guyot (Ch.), *Mirecourt pendant la Révolution*, Mém. de la Soc. d'Arch. Lorr., 1901 (Arch. Nat., W, 310).

obtenir : le janséniste Dom Mougenot et Dom Bailly. Ils prêtèrent serment le 12 juin.

L'assemblée du 17 juillet pour la nomination aux cures vacantes confirma Dom Poirot comme titulaire définitif, résultat qui fut fêté par une grande illumination. Dom Mougenot et Dom Bailly, devenus tous deux vicaires épiscopaux des Vosges, résignèrent leurs fonctions de simples vicaires, peut-être sur la recommandation de Dom Poirot à qui Maudru ne pouvait rien refuser, et le nouveau curé se fit admettre au club qui avait éloigné si rapidement son successeur.

Mais combien tiède parut ce club jadis si farouche après les fameuses journées des 31 mai, 1er et 2 juin. La nécessité parut évidente aux purs patriotes qui n'avaient pas encore profité de la curée générale de fonder une société populaire de montagnards pour « ranimer l'esprit public presque éteint, supprimer un club où dominait l'esprit de modérantisme et dont les premières ardeurs étaient par trop amorties ». C'était la guerre. Il fallait que l'une des deux sociétés tuât l'autre. Ce qui est stupéfiant, c'est que la première ne voulut pas se laisser supprimer et accentua son modérantisme qui ne procédait que de la lassitude des excès. Une forte tête, Jeandel, entraîna ses compatriotes et même Dom Poirot.

La loi qui prescrivait de descendre les cloches des églises avait été exécutée à Mirecourt. Une pétition, bientôt couverte de signatures, circula. Elle demandait leur remise en place. La municipalité complice accéda d'emblée à la suggestion. « Un groupe de fanatiques parcourut les rues, Jeandel à sa tête. On criait : Vive Jeandel, vive la religion ! », et le 3 novembre 1793 Jeandel faisait assembler les citoyens et approuver son arrêté de réunir les deux clubs. C'en était trop : la mesure était comble. Fusionnée avec la société réactionnaire, la Société populaire des Montagnards était

submergée. Ces patriotes en minorité n'aimaient pas le suffrage universel quand il les gênait. « La réunion aurait infailliblement opéré l'anéantissement de la société véritablement républicaine des Montagnards », dit sans fard la lettre d'accusation.

Le représentant du peuple, Balthazard Faure, prévenu par les patriotes affolés, arrive le 17 novembre, régénère le conseil municipal, arrête neuf citoyens et les renvoie devant l'accusateur des Vosges qui transmet le dossier au Tribunal révolutionnaire de Paris.

Dom Poirot se trouvait naturellement parmi les prévenus. Il fut interrogé le 12 décembre. Il nie tout, blâme la pétition pour la remonte des cloches, défend son club d'être gangrené de fédéralisme. L'interrogatoire est d'ailleurs sommaire et les réponses brèves. C'était la seule défense habile contre la dénonciation qui, partie de Mirecourt le 2 janvier, l'accusait : « d'avoir eu la plus grande part à la remonte des cloches, mais il s'est tenu derrière le rideau. Seulement, dans le rassemblement du lendemain et lorsqu'il croyait se mettre à l'abry par la multitude fanatisée, il parla fortement contre la Société des Montagnards, et si les membres qui la composaient n'avaient pas opposé une conduite sage et prudente, le sang aurait coulé. » Conduite sage et prudente ! Quelle avilissante lâcheté se décèle dans cet aveu naïf et en même temps quelle haine chez ces farouches sans-culottes se vengeant d'avoir eu trop peur !

Ce curieux appoint aux dénonciations dut arriver trop tard à Paris. Celles-ci suffisaient amplement. Et cependant, le 14 janvier 1794, par une exception inouïe à sa jurisprudence ordinaire, le tribunal révolutionnaire rendait un verdict d'acquittement sur déclaration de Dumas, président du Tribunal, « qu'il n'est pas constant qu'il ait été formé des conspirations ».

Tout dans cette affaire est extraordinaire : voir des

bourgeois se défendre contre les attaques, attaquer eux-mêmes et mieux, les voir absoudre ! Le résultat serait inexplicable, si l'on ne connaissait les relations de Dom Poirot: il est probable que le curé fit le signe de détresse qui fut compris des frères et amis. Son acquittement entraînait l'absolution de tous les inculpés.

Il l'avait échappé belle. Il s'empressa d'abdiquer ses fonctions sacerdotales le 13 février, il remettait à la municipalité les titres et les papiers de la cure, faisait constater l'état du presbytère, et peu de temps après retournait à Toul et se faisait admettre au club des Jacobins de cette ville, en manifestant l'intention de se marier. Il disparaît désormais. Il vaut peut-être mieux ignorer sa trace, si significative que puisse être la fin de sa carrière.

Cet épisode central touche à la fin de la Terreur, et la peint en raccourci. Avant de la retrouver dans les angoisses physiques et morales des individus, le tableau de l'envahissement de la principauté de Salm et de l'abbaye de Senones par le flot révolutionnaire, à ce moment où toutes les intentions étaient précisées, donnera une série d'autres faits qui fourniront un exemple en raccourci de la façon dont se scindèrent les Vannistes et dont ils accueillirent le régime nouveau.

Les idées philosophiques du prince de Salm-Salm ne suffirent pas à protéger sa principauté. Le rayonnement révolutionnaire était trop éblouissant. La République en décréta l'annexion le 2 mars 1793. Ses lois devenaient immédiatement applicables et l'abbaye de Senones était supprimée par le fait même. Elle avait duré plus longtemps que les maisons de réunion ; mais je ne l'ai pas comptée comme telle. Elle avait bien accueilli cinq religieux venus de Münster, de Jouhe et de Faverney[1] pour continuer leur douce vie bénédictine et

1. Dom Pierre Julien, Dom Gabriel Vautrot, Frère Claude François, de Münster, Dom Benoît Artus, de Jouhe, Dom

remplacer les moines disposés à partir, mais la question pécuniaire, soulevée par ceux-ci, réglée fort sagement d'ailleurs par l'abbé, Dom Jean Lombard, et qui fut relatée [1], était trop prépondérante pour que je puisse faire fonds sur l'attachement à la vie monastique de ceux qui persistèrent, comme pur de tout alliage, ceci sans les incriminer le moins du monde non plus que Dom Lombard. Celui-ci, qui avait été nommé le 18 mars 1791 vicaire général de l'évêque de Saint-Dié pour cette partie de son diocèse, n'attendit pas l'arrivée des Français. Il était disparu au moment de l'annexion. Il avait prévu l'inévitable. Il avait refusé de payer le premier trimestre de 1793 à ses religieux sortis depuis 1790, comme il l'avait convenu avec ceux-ci, par impossibilité matérielle sans doute. L'argent ne rentrait plus et les signes avant-coureurs de la réunion étaient évidents.

Les huit religieux curés dépendant de l'abbaye n'avaient pas eu jusqu'à ce moment à prêter le serment constitutionnel. On le leur imposa. Quatre crurent bon de donner cette preuve de civisme [2]. L'évêque

Augustin Rousseau, de Faverney, étaient venus à Senones dans le courant de 1791, en fixant leur domicile légal à Moyenmoutier pour pouvoir toucher leur pension. Le paiement leur en fut refusé pendant les trois premiers trimestres de 1792, sous prétexte qu'ils résidaient hors de France. C'est alors qu'ils réclament ce paiement « l'abbaye où ils se sont retirés étant accablée de charges et de pertes qui menacent les religieux qui la composent de ne pouvoir longtemps accorder à leurs frères le secours de leur charité » (Arch. nat., F[19], 1259[B]).

1. Cf. p. 100-101.

2. Je ne compte ici que les huit cures régulières dépendant de l'Abbaye: les cures de Senones, Frammont, Moussey, la Petite-Raon, le Puid, Saint-Jean-du-Mont, le vicariat de Chatas, la cure de Plaine. Deux curés, Dom Pierson et Dom Morel, avaient d'ailleurs été remplacés, et leurs successeurs reconnaissent Maudru.

Quant aux autres cures de la principauté, depuis 1791, bien des changements s'étaient produits et elles avaient été données

des Vosges, Maudru, actif constitutionnel, voulut naturellement englober ce clergé dans son Église. Il avait encore l'appui des autorités et vint solennellement le 8 juin 1793 à Senones, accompagné — délicate attention — de deux bénédictins : Dom Georges Valentin, qui avait été précisément conventuel à l'abbaye, et Dom François Bailly, tous deux vicaires épiscopaux.

Il confirma Dom Isambart, curé légitime, comme constitutionnel — ce religieux partira marié de Senones en 1794 — et fit sa tournée épiscopale. Il n'y avait personne à Saint-Jean-du-Mont pour le recevoir. A Chatas, Dom Lemaire, vicaire, était parti depuis deux ans, et Dom Claude Bridot, nommé à Rupt par Dom Lombard depuis son arrivée de Bouzonville, le 1er octobre 1791, était absent le jour de la visite épiscopale. Absence évidemment voulue. Il prévint d'ailleurs le Département que « sa conscience ne lui permet pas de reconnaître Maudru pour évêque ni pour son évêque, et qu'en conséquence il se retirait du ministère qui lui avait été confié par une autorité légitime ». Il n'en prêta pas moins le serment civique ; mais s'il devient en l'an 6 administrateur de Saint-Jean-du-Mont, c'est avec l'approbation des vicaires généraux. Dom Bouclainville, curé de Plaine, hésita d'abord à se soumettre à Maudru. Prié de rester à son poste malgré ses répugnances, il se crut obligé de le promettre aux représentants du peuple. Il proclamera nettement qu'il n'abdiqua pas, se rétractera pour se laver de toute faute et recevra de nouveaux pouvoirs des vicaires généraux de Mgr de la Galaizière pour exercer sous le Directoire.

N'admettent pas davantage l'autorité de Maudru :

pour la plupart à des bénédictins (Celles, Rupt, Haussonville, Saales). Ce sera surtout chez ces prêtres nouveaux séculiers, nommés cependant par l'autorité légitime : Dom Lombard, vicaire général de Saint-Dié, que se produiront les défections.

Dom Jean-Joseph Marchal, administrateur de Saint-Stail; Dom J.-B. Léonard, ancien religieux de Saint-Mansuy, administrateur de Senones en 1795, successeur approuvé de Dom Isambart. Il avait donné son nom à la tentative infructueuse de conservation de Saint-Evre et était revenu à Senones après la suppression de cette maison de réunion. Il y hébergeait Dom Mathis qui dut le quitter, « attendu que deux font un rassemblement ».

Dom Placide Pierson, curé de Framont depuis 1774 et démissionnaire comme Dom Germain Merel, curé de Moussey, très âgé et aveugle, Dom Jacques Gratien, ancien prieur de Sainte-Barbe, qui était venu se réfugier à l'abbaye de Senones († 9 floréal an VII), font également partie de ces prêtres décidés orthodoxes.

L'on sent fort bien que les partis sont tranchés et les déterminations nettes.

Le clan de Maudru comprend : Dom Valentin, vicaire épiscopal ; Dom Pierre Toussaint, le franc-maçon de Metz qui demeure curé du Puid avec 1.200 livres de traitement ; Dom Benoît Pierson, vicaire d'Haussonville ; Dom Granddemange, ensuite marié, qui remplace à la cure de Celles Dom Claude Bridot ; Dom Forterre, curé de la Petite-Raon ; Dom Jean-François Léonard, vicaire de Saales ; Dom J.-B. Parisot, remplaçant de Dom Merel.

J'insiste sur ces listes fastidieuses de noms dont le grand nombre ramassé dans ce petit centre, montre en définitive comment les bénédictins prirent parti et combien peu restèrent indifférents, attitude déjà constatée et qui peut s'étendre à une bonne partie de la Congrégation.

L'invasion par la Révolution de la principauté de Salm effraya les bénédictins qui n'avaient pas le désir de devenir constitutionnels et qui savaient par les

affaires de France les gages demandés aux prêtres. Dom Lombard dut partir dans la direction de Trèves pour rejoindre l'évêque de Saint-Dié, tandis que Dom Fréchard et Dom Willaume passaient en Suisse. Ces nouveaux émigrés allaient retrouver les vannistes déjà sortis de France.

Les premiers émigrés s'étaient expatriés pour ne pas prêter le serment de liberté-égalité, qu'ils considéraient comme contraire aux obligations que leur foi leur imposait.

Deux courants s'étaient établis : l'un, composé de bénédictins de Lorraine, se dirigea vers le Luxembourg, Trèves et le duché des Deux-Ponts ; l'autre, de ceux de Franche-Comté et de la haute Lorraine sur la Suisse. Les premiers départs dataient de septembre, octobre 1792. La plupart des bénédictins qui sortent de France proviennent des maisons de réunion et prouvent par des actes l'esprit qui y régnait et l'orthodoxie absolue où ils voulaient se maintenir. Dom Chevanne qui, lors des difficultés éprouvées pour conserver Saint-Evre, écrivait le 23 juin 1791 : « Je ne veux quitter la maison de Saint-Evre que quand je verrai qu'elle ne peut absolument se completter », s'était ensuite retiré à l'abbaye Sainte-Marie de Pont-à-Mousson. Il accompagnait Dom Dominique Lallemant. Ils en partirent tous deux vers octobre 1792 pour le duché des Deux-Ponts. Le dernier alla se fixer à Trèves, tandis que Dom Chevanne partait pour Augsbourg et Munich. Dom Balon, qui avait continué la vie régulière à Novy, Dom Jean Cassiaux à Saint-Pierre-au-Mont, Dom Carit à Saint-Vanne, prirent la direction de Trèves, ce dernier avec Mgr Desnos, dès l'abandon de Verdun par les coalisés, et avec Dom Pierre Richard.

Ils furent suivis de toute une troupe de bénédictins de Metz : Dom Marionnels, qui mourra probablement à Echternach le 18 février 1794; Dom Sébastien Millet, de

Saint-Arnould ; Dom Georges Didier et Dom Léopold Robert, de Saint-Avold. Ces deux derniers passèrent à Saint-Wendel, puis allèrent se fixer à Echternach. C'est entre ces deux villes une allée et venue perpétuelle de vannistes qui cherchent un asile, des ressources, vont voir s'ils ne trouveraient autre part qu'où ils demeurent un refuge plus souhaitable. Un petit groupe s'abrite à Himmerod, bourgade minuscule aux portes de Trèves, tandis que plusieurs logent dans la ville : Dom Énard y retrouve les deux frères Nicolle, Léopold-Maximin et Jean-François. Les colonies se font et se défont. Ils changent de domicile au hasard des guerres, des circonstances : Dom Evrard Chauveau, de Saint-Vanne, avait dû partir du côté de Trèves avec Dom Carit. On le retrouve à Dresde où il passa cinq ans, de 1797 à 1802, et d'où il demandera à rentrer en France.

Le deuxième courant, dirigé vers la Suisse, est moins abondant. Le passage de Dom Willaume et de Dom Fréchard est enregistré sur le « Catalogue des prêtres passés à l'abbaye princière de Mury du 18 mars 1793 au 19 mars 1794 ».

Ils y figurent avec six autres vannistes et un convers. Dom Étienne Mourot et Dom Joly s'y rendirent de compagnie; Dom Villars qui avait habité la maison de réunion de Saint-Evre s'y trouve au début de 1794, ainsi que Dom François Roussel[1]. Les revenus de Mury

1. Les trois autres émigrés sont : frère Romain Mercier, convers de Luxeuil; Dom Henri Donat, de Saint-Nicolas; Dom Zibelin, de Bouzonville.

La copie de ce *Catalogue des émigrés et prêtres déportés du Royaume de France pour la foi de J.-Ch. qui sont passés à l'abbaye Princière de Mury depuis le 18 mars 1793*, qui est conservé dans les archives de l'abbaye de Gries (Tyrol), m'a été communiquée par Dom A. Dubourg, O. S. B., à l'obligeance duquel je dois en outre les noms de la plupart de ceux de la région de Trèves. La liste sur laquelle ceux-ci figurent n'a

ne pouvaient pas entretenir tous ces émigrés. L'abbaye devait être seulement un but connu, où ils ne devaient rester que quelques jours, le temps de s'orienter. Comme dans le pays de Trèves, ils durent errer souvent à l'aventure, aussi bien pour fuir devant les armées de la République que pour trouver du pain.

A part Dom Lombard, dont la qualité d'abbé et de vicaire général de Saint-Dié, outre les subsides qu'il put emporter, rendirent la vie possible, et qui cependant parcourut successivement les abbayes de Saint-Blaise, d'Einsilden, les autres vannistes, malgré les collectes faites pour les prêtres français émigrés, durent mener une existence étroite et fort pénible. Aussi, beaucoup tentèrent, lors de l'accalmie de 1795, de rentrer en France; quelques-uns y réussirent, bien que les lois contre les émigrés ne fussent pas rapportées, tels Dom Bridot et Dom Willaume, mais la nouvelle persécution du Directoire les reconduisit à Bâle, bien heureux qu'on ne les envoyât pas sur Rochefort comme il arriva à Dom Joly ou qu'on ne les emprisonnât comme Dom Fréchard.

Ainsi, la majeure partie de la trentaine de vannistes émigrés était partie dès avant la Terreur, pour préserver leur foi. Il y a peu de fugitifs exceptionnels, comme Dom Lombal qui s'enfuit en 1793 du domicile paternel où des gendarmes venaient l'arrêter, ou d'émigrés tardifs, à la suite des persécutions de 1797, comme Dom Marchal, constitutionnel rétracté, qui évangélisait sous la

pas d'indication de sources, mais proviendrait de M. Victor Pierre. Il faut l'accepter comme véridique, car elle se contrôle avec mes propres notes et avec l'article du Dr Lager: *Franzœsische migranten in Trier* (dans Jahrbuhr des Gesellschaft für Lothringische Geschichte, 1911), qui ne donne d'ailleurs que quatre noms, les deux frères Nicolle, Dom Lallemand et Dom Georges Didier.

Dom Balon dut mourir à Trèves en 1795-1799 (Matricules de Saint-Dié et Verdun).

direction de M. Thumery, délégué de l'évêque de Saint-Dié, la principauté de Salm ; il ne rentrera qu'en 1801, lorsque tout danger sera définitivement écarté. Les autres religieux ne purent pas regagner plus facilement la France, malgré leur désir.

Dom Evrard Chauveau qui voulait revenir de Dresde à Lunéville en 1802, après dix ans d'exil, n'est autorisé à rentrer qu'en se soumettant aux dispositions du senatus-consulte du 6 floréal an X, c'est-à-dire en faisant une nouvelle promesse de fidélité au gouvernement. Le bénédictin s'exécuta à Mayence le 2 juin 1802 [1]. Ces formalités valurent pour les autres.

Chacun de ces trente-deux émigrés était parti, poussé par son désir de fuir la Révolution, ses nécessités personnelles, son attachement à l'orthodoxie. Il n'y eut pas davantage d'indication d'ensemble donnée par les Supérieurs, — dont la plupart n'émigrèrent pas — que pour les autres décisions prises par les vannistes. On ne saurait d'ailleurs leur en faire grief à ce moment de désorganisation où la Terreur s'approche.

1. Arch. Nat., F⁷, 7973.

CHAPITRE XII

LA TERREUR

Le serment de liberté-égalité n'avait été qu'une formalité sans grande conséquence, ceci dit en mettant à part les répugnances légitimes des consciences scrupuleuses. La Révolution triomphante exigera des prêtres des concessions inacceptables.

A partir du mois de novembre 1793, tout exercice public de la religion catholique est interdit. Le culte de la Raison est célébré le 10 novembre à Notre-Dame. Le Gouvernement révolutionnaire resplendit des triomphes de Mayence, Valenciennes, Hondschoote, implacable.

L'abdication de Gobel à Paris avait été un trait de lumière. Un décret imposa son acte à tous les prêtres: tous sont tenus de déposer leurs lettres de prêtrise, dernier lien qui les attachait à la religion. L'ordre était applicable immédiatement. Il n'était point admissible au point de vue religieux. Cela n'empêcha rien : à Nancy, le 20 novembre, à la réunion décadaire tenue dans la ci-devant cathédrale, 71 prêtres viennent déposer leurs lettres d'ordination devant la statue de la Liberté ; bientôt les abdications ne se comptent plus. De mars à juin 1794, la plupart des Vannistes vont livrer leurs lettres de prêtrise et jusqu'en décembre abdiquer leurs fonctions sacerdotales. Les apostasies sont innombrables, presque générales dans la Congrégation de Saint-Vanne. Les religieux de Senones en ont donné l'avant-goût. Beaucoup sont tardives ; mais

les bénédictins doivent y passer, surtout dans la Meuse où la rigueur des ordres de Mallarmé terrorisait tout le département.

Les exceptions sont rares. Elles proviennent pour la plupart d'un oubli heureux pour le bénéficiaire ou d'une prudente réserve. Aussi le courage est-il grand d'un Dom Gesnué qui refusa d'abdiquer. Son mauvais état de santé, certifié par les médecins, l'empêchait de voyager, et force fut à l'Administation, bien contre son gré, de le mettre sous la surveillance de la municipalité de Cernon où il habitait, dans l'impossibilité de l'inquiéter autrement.

Les autres s'exécutent, la mort dans l'âme ; ils cherchent des faux-fuyants : Dom Duval abdique à Etain ses qualités de prêtre, déclarant que s'il ne remet pas ses lettres d'ordre, c'est qu'elles ont été enlevées par l'ennemi [1] ; Dom Millet assure les avoir perdues depuis longtemps ; Dom Gougelet déclare à Arry renoncer aux fonctions ecclésiastiques ; il ajoute qu'il ferait la remise de ses lettres de prêtrise, mais qu'en qualité de religieux, il n'en avait point [2]. L'équivoque est évidente. Un grand nombre use de ces subterfuges, confondant volontairement les lettres d'ordre avec les certificats de nomination à des cures. Ils purent parfois tromper les bureaux ignorants et esquiver, croyaient-ils, l'apostasie cependant effective.

Rares pourtant sont les émules de Dom Rossignol, curé de Celles-sur-Ource, qui fait avec pompe profession d'anticléricalisme :

« Attaché de cœur et d'affection à toutes les loix de la République, ennemi déclaré de tout despotisme religieux et politique, il renonce à toutes les fonctions de prêtre, il ne reconnaît d'autres principes que ceux de la liberté et de

1. Arch. dép. de la Meuse, Lv, 1443.
2. Arch. dép. de la Moselle, L, 354.

l'égalité, d'autres maximes que celles d'une saine philosophie, d'autre évangile que celui de l'humanité et de la fraternité, en outre il va s'honorer du titre de père de famille et partager avec une compagne républicaine la pension qui lui est accordée comme ci-devant bénédictin, pension qui fait toute sa richesse.

Il me paraît inutile de commenter ces déclarations, même amalgamées à ces principes fumeux.

Dom Lequeux, curé de Bayonville, se payait moins de mots. Sa pensée est à peu près nette, sinon complète. Il cesse « toutes fonctions de prêtrise parce qu'il a l'honneur d'être citoyen français et qu'il désire son entière liberté pour se conduire en bon républicain [1] ».

La peur, rarement la conviction, contribuaient largement à accélérer ces abdications que l'accoutumance ne rendait plus écœurantes. Tous ces religieux tiennent à se soustraire aux persécutions dont ils avaient eu des visions constantes sous les yeux, qui, surtout depuis le début de 1793, empiraient sans cesse et leur annonçaient des souffrances que leur foi timide appréhendait.

Aussi, ces mesures d'abominable contrainte vont-elles produire leurs fruits naturels : les résistances et les persécutions, les consentements et les chutes qui suivirent.

Dès les premiers mois de 1793, les prêtres soupçonnés d'incivisme avaient été internés. Toutes les prisons des anciens centres de la Congrégation : Nancy, Verdun, Epinal, Troyes, Besançon recèlent des bénédictins, mais la crise atteignit son point culminant en Lorraine d'où proviennent tous les Vannistes qui payèrent de leur vie leurs fautes et celles de leur pays, alors que la persécution du Directoire touchera plutôt ceux de Franche-Comté. C'est cette région, privilégiée par les souffrances de ses prêtres, qui mérite d'être parcourue et soudée,

1. Poulet, *Histoire de Thiaucourt*, Extr. des Annales de l'Est.

c'est elle qui donnera l'essentiel de cette première persécution.

Les arrestations avaient commencé dans la Meurthe, vers le début d'avril 1793. La visite successive des prisons de Nancy fournira le bilan des Vannistes frappés. Celle des Tiercelins renfermait Dom Debras, Dom Drouot et Dom Richard. L'ancien président général de la Congrégation avait été interné parmi les premiers le 17 avril ; il devait être fort suspect, car une demande des administrateurs de Nancy à ceux de Verdun fournit les motifs de son arrestation : « A-t-il exercé le prétendu office de grand vicaire du traître Desnos, votre ci-devant évêque, au mois de septembre dernier, dans ces temps désastreux où les bons citoyens de cette ville gémissaient sous l'oppression de l'aristocratie et des hordes étrangères [1] ? » Une telle présomption, même non vérifiée, pouvait coûter la vie. Dom Debras put se défendre — peut-être comme Dom Poirot — et échapper à la dénonciation et au Tribunal Révolutionnaire ; il restera en prison jusqu'en 1795 et ses biens seront seulement confisqués [2]. Ses deux compagnons ne virent pas l'aurore de salut. Dom Drouot qui avait mené la vie régulière à Pont-à-Mousson, preuve évidente de son mépris pour les lois libératrices, dut expier ce crime. Incapable de supporter le régime de la prison, il s'éteignit le 5 avril 1794. Dom Richard, plus jeune, va mourir déporté.

Dom Gallet et Dom Joseph-Vincent Georges étaient détenus aux Cordeliers. L'ancien procureur général à Nancy avait été d'abord mis en surveillance comme Dom Debras, puis comme lui, avait été arrêté et ses biens avaient été confisqués. Son confrère, ancien bénédictin de Flavigny, avait été écroué le 6 octobre comme

1. Archives de la ville de Verdun. Carton S et Archiv. dép. de Meurthe-et-Moselle, L, 158 et L, 473.
2. En exécution de la loi du 22 ventôse (12 mars 1794).

fanatique et aristocrate sur mandat du Comité de surveillance de Lunéville et transféré le 16 novembre aux Cordeliers. Il était très infirme, sujet à des crachements de sang. Dans l'ancien couvent des Carmélites, se trouvaient Dom Pierson, abbé de Saint-Léopold, accompagné de Dom Courvoisier depuis la Chartreuse de Bosserville, et Dom Chaumy, de Saint-Nicolas-du-Port, dont l'état de santé n'était guère satisfaisant[1]. Enfin Dom Etienne était enfermé à la maison du Refuge.

Avec ces vannistes, il y avait deux cents ecclésiastiques détenus depuis onze mois dans la Meurthe, lorsque la déportation fut décidée le 20 mars 1794. Elle avait commencé dans d'autres départements depuis déjà plusieurs mois. Les prêtres du Nord et de l'Est furent dirigés sur Rochefort, l'un des quatre ports désignés pour leur embarquement pour la Guyane. Comme il n'était pas possible de les y transporter à cause de la flotte anglaise qui tenait la mer, on les interna d'abord dans l'ancien couvent des Capucins, puis on les entassa sur le *Bonhomme Richard* et sur le *Borée*, et enfin sur les *Deux Associés* et le *Washington*. Ces deux derniers navires avaient été employés autrefois à faire la traite des noirs. C'est là que les vannistes déportés subirent pendant deux ans d'inimaginables tortures. Ce moyen de se débarrasser de ces prêtres ne consistait d'abord qu'en simple mesure de police et de sûreté que l'exécution transforma bientôt en supplices raffinés dont la mort ne fut qu'un aboutissement souhaitable. L'âge et les infirmités préservèrent, il est vrai, la plupart des bénédictins de la déportation. D'autre part, les relations de Dom Debras et Dom Gallet ne leur furent peut-être pas inutiles. Dom Richard et Dom Courvoisier furent les seuls frappés.

Le premier, directeur des Dames du Saint-Sacrement

1. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, L, 1717; L, 3302; L, 330.

de Nancy, s'était prononcé pour la vie monastique à Saint-Léopold [1]. Il sortit des Tiercelins le 1er avril 1794. Dirigé sur Rochefort il fut d'abord embarqué sur le *Bonhomme Richard*, puis sur les *Deux Associés*. Il s'y multiplia pour secourir ses confrères avec un dévouement et une abnégation tels qu'épuisé il fut « emporté au bout de quelques semaines après une agonie extrêmement douloureuse et beaucoup plus longue qu'on n'avait lieu de le craindre pour un homme déjà âgé et et dont toutes les humeurs paraissoient douces et calmes ». Il mourut le 9 août 1794 et fut enterré à l'Ile-Madame. Dom Etienne Courvoisier ne lui survécut que de quelques jours. Il avait joué un rôle actif dans les élections à Nancy et n'était sorti de la Chartreuse de Bosserville que pour être incarcéré aux Carmélites. Il fut envoyé le 1er mai à Rochefort, retrouva Dom Richard sur le *Bonhomme Richard* et passa sur les *Deux Associés* où il meurt le 22 août [2].

Ces déportations de religieux choisis dans les prisons et auxquels on n'avait à reprocher que leur attachement à leur religion n'avaient pas suffi au représentant du peuple Mallarmé qui activa personnellement dans les trois départements de la Meuse, de la Moselle et de la Meurthe, la persécution. Les moindres prétextes lui sont bons. Outre le système des déportations, il va jouer du Tribunal révolutionnaire de Paris que son civisme fournit de fanatiques dont le sort est désormais certain.

C'est ainsi que Dom Baudot est transféré le 10 décembre 1793 à Paris. Ce religieux avait cependant donné des gages à la Révolution. Il était entré dans le

1. Né le 19 mai 1741 Lérouville, profès le 12 juin 1760 Moyenmoutier. Entré aux Tiercelins le 26 novembre 1793. Cf. Mangenot, *ouv. cit.*, p. 234.

2. Né le 2 sept. 1750 Besançon, profès le 8 sept. 1766 Saint-Mihiel. Cf. Mangenot, *ibid.*, p. 223 ; Sauzay, *ouv. cit.*, I, 55.

clergé constitutionnel, dès sa sortie de l'abbaye de Saint-Mansuy, avait tenté de réorganiser un séminaire pour l'évêque de la Meurthe, était devenu curé constitutionnel de Tremblecourt. Il dut penser que ce civisme le rendait intangible. Un jour, au prône paroissial, il demanda, paraît-il, à ses auditeurs, s'ils étaient chrétiens, s'ils acceptaient la foi catholique, apostolique et romaine et s'ils étaient décidés à la conserver. Dénoncé pour ce propos séditieux, comme dangereux et capable d'exciter une petite Vendée, il fut mis en accusation : « son serment n'était pas conforme aux lois républicaines, ses relations et ses liaisons étaient notoires avec des aristocrates connus, son caractère brutal et impérieux ». Condamné comme « convaincu de manœuvres tendantes à exciter la guerre civile par le fanatisme et la superstition », il fut conduit le 10 décembre à Paris. Interrogé le 2 janvier, son tour de monter sur la charrette vint le jeudi saint 17 avril 1794[1].

C'est la déportation que vont subir Dom Josse Néophit et Dom Claude Bonnaire, mais avec un inégal bonheur. Le premier était le fils d'un rabbin converti au catholicisme. Nous l'avons vu parvenu au grade de Rose-Croix dans la franc-maçonnerie, affiliation qui n'était pas inutile dans la Congrégation de Saint-Vanne aux religieux qui voulaient parvenir. Il était prieur de Bouzonville en 1789. Son rôle dans les élections fut important. Il fut élu curé constitutionnel de Kœnigsmacher. Dans les premiers mois de 1794, il envoya une lettre-circulaire dans les communes de son canton priant chacune d'elles d'envoyer « trois personnes instruites et sachant lire pour délibérer sur des questions de religion ». Le malheureux voulait-il lui aussi fonder sa petite secte ou poser des jalons pour une candidature

1. Né le 24 oct. 49 Besançon, profès 21 mars 1769 St-Léopold. Archives Nat., W, 347. Archives départ. de Meurthe-et-Moselle : L, 2440. Mangenot, *ouv. cité*, p. 103. Martin, *ouv. cité*, p. 113-123.

à un épiscopat constitutionnel ? L'administration prit fort mal la chose et le coffra à Thionville sous prétexte qu'il « avait voulu soulever les citoyens de son canton ». Le pauvre incompris fut arrêté le 2 avril. On devait l'envoyer au Havre. Il échoua finalement sur Rochefort. Il réclama sa liberté, excipant de sa qualité de franc-maçon. Débarqué parmi les premiers, il fut libéré à Saintes le 19 février 1795. Après avoir occupé des postes de toutes sortes, il mourra curé de la petite cure d'Azoudange, près de Réchicourt, le 30 septembre 1836, fort mal noté de ses supérieurs ecclésiastiques [1].

Il convient de rapprocher de Dom Néophit, son frère très proche en maçonnerie, Dom Bonnaire, prieur de Saint-Avold et vénérable de la loge du lieu. Il avait quitté son abbaye le 18 mars 1791 et était venu habiter Void (Meuse), qu'il quitta dès 1792 pour Commercy où il fut arrêté le 10 mai 1794. L'enquête menée à Void sur sa vie dévoile toute son âme et éclaire singulièrement sa psychologie. L'interrogatoire vaut d'être reproduit presque en entier :

Nous, antifanatique (*sic*) Cartry, commissaire nommé par le district et Jean Carmouche, commissaire adjoint par la Société populaire de Void pour prendre des informations sur la conduite du nommé Bonnaire ci-devant moine... [avons recueilli les dépositions ci-dessous] :

Jean Millet le jeune, négociant à Void, âgé de 41 ans, a déclaré... qu'il a entendu dire à Philippe Coutant que ledit Bonnaire lui avoit dit qu'au cas que les Prussiens vinssent à Void, il n'avoit qu'à venir chez lui et qu'il seroit en sûreté, que leurs maisons étoient numérotées.

1. Dom Josse Néophit, né le 19 juin 1754 Bouquenom, prof. Münster le 11 février 1771. Nommé le 20 janvier 1803 succursaliste à Noroy malgré les notes des provicaires généraux qui le considéraient comme « un homme violent, d'une doctrine suspecte, persécuteur des prêtres catholiques », il devient successivement curé d'Uruffe 15 juin 1808, professeur à Toul 1er nov., curé d'Azoudange 1er mai 1816 à sa mort : 30 sept. 1836. Mangenot. *Ouv. cité*, p. 357.

Jean Bernard, négociant, 46 ans, a déclaré qu'il y a quelque temps, il avoit échappé à la gouvernante de Bonnaire de lui dire « N'est-ce-pas, Monsieur, dans un mois nous serons réintégrés à Saint-Avold » en voulant sûrement donné à entendre que les moines seraient rétablis dans leurs fonctions.

Joseph Laplanche, maire, ne sait rien.

Simon-Nicolas Lépicier, négociant, 28 ans : « Bonnaire profitant de sa voiture pour aller à Void lui dit : Tenez, Monsieur Lépicier, la France a beau faire, elle ne viendra jamais à bout de ce qu'elle entreprend. »

Alexis Renard, greffier du juge de paix, 43 ans, a déposé que « dans le temps que le prêtre Bon ou Mauvais Aire était ici, je me trouvois un jour chez la citoyenne Deville alors malade, présents, Michel Vivot et Jean Vivot son fils ; nous buvions de la bierre que nous avions joué. Ledit Bonnaire vint s'asseoir auprès de nous, je lui demandois comme il se plaisoit à Void, il me répondit *Assez bien*, je lui répondis que ses messes étoient pour les paresseux et les gourments. Il me répondit qu'on la lui demandoit à l'heure qu'il la disoit. Je lui demandois encore s'il étoit dans le cas de prêter le serment voulu par la loi comme fonctionnaire. Il me répartit qu'il renonceroit plutôt à la pension ; je lui dit qu'il n'y courreroit aucun risque. Il me répondit qu'il faudroit que je fusse théologien pour qu'il me répondit.

Elisabeth Arnauld, 48 ans, déclare que Bonnaire lui a dit : « N'est-ce pas, Madame, c'est bien disgracieux, on nous prend nos biens, nos possessions, nous étions seigneurs ici, seigneurs là et maintenant, nous n'avons plus rien. »

Marguerite Lefèvre, épouse du citoyen Coutant, 58 ans, déclare que Dom Bonnaire lui a dit dans le temps : « Est-ce que vous croyez que nous ne rentrerons pas dans nos biens [1] ? »

C'étaient évidemment des propos inciviques : refuser de reconnaître les bienfaits de la suppression des ordres

1. Archives départem. de la Meuse, Lv, 1443.

religieux, plus, supposer le retour à l'état de choses aboli, c'était une injure flagrante à la Révolution. Dom Bonnaire attribue son arrestation à la calomnie, mais les propos rapportés semblent fort peu dénaturés. Que le bénédictin ait parlé un peu légèrement sans mûrir ses paroles et sans choisir ses interlocuteurs, cela semble évident. Mais ses espoirs vivaces sont certains. L'ensemble des témoignages le prouve. Ils se traduisent dans les propos de sa gouvernante. Dom Bonnaire pensait avoir fait suffisamment pour ses frères maçons et que ceux-ci l'aideraient à récupérer ses « biens ». En même temps, pénétré de son importance et de vénérable et de bénédictin, persuadé de la nécessité d'aller au peuple pour l'éclairer, il le prenait maladroitement d'un peu haut avec des gens de mémoire longue et d'esprit rancuneux qui ne laissaient rien perdre de discours légers qui les circonstances rendaient aisément meurtriers et qui lui firent bien voir que les supériorités et les biens terrestres n'étaient que vanité devant la Révolution. Il fallait bien tout ravaler à l'égalité. Déporté le 3 juin 1794, Dom Bonnaire mourut le 8 septembre sur les *Deux Associés* après avoir rétracté le serment de liberté-égalité [1].

Les sous-ordres de Commercy n'avaient agi que sous l'impulsion d'en haut. La persécution était activée directement à Verdun, plus que partout ailleurs peut-être. Ce berceau de la Congrégation de Saint-Vanne fut le lieu privilégié des souffrances des bénédictins. Elle s'accrut dans cette ville par suite des revers momentanés des armées républicaines qui avaient dû céder la place

1. Archives dép. de la Meuse, Lv, 1469, Lv, 1482. Mangenot, *ouv. cité*, p. 302; Gillant, *Pouillé*, IV, 44. *Revue bénédictine*, XIV, 541.

Je signalerai sans commentaires que Dom Bonnaire avait jeté son dévolu sur l'abbaye de Senones. Il se désista au chapitre de 1786, en laissant Dom Lombard paisible titulaire (Arch. nat., G⁹, 34).

au roi de Prusse. La réaction fut violente contre les malheureux qui avaient eu l'incivisme d'accueillir avec joie la rentrée de l'évêque et des émigrés sous l'égide des Prussiens. Aussi, dès le retour des Français, Dom Ghislain Lefebvre, prieur de Saint-Vanne, fut arrêté pour avoir donné une décharge des ornements rendus par la municipalité, réorganisatrice, sur l'ordre du roi de Prusse, de la communauté bénédictine. Dom Michel Colloz, d'abord révoqué le 19 novembre 1792 de ses fonctions de bibliothécaire de la ville « pour avoir provoqué sa rentrée comme supérieur de Saint-Airy sous le régime prussien », fut également emprisonné. Les deux religieux furent mis en accusation le 10 novembre 1793. Ils furent transférés à Paris devant le Tribunal révolutionnaire, qui les condamna à mort. Dom Colloz fut guillotiné le 24 avril 1794 et Dom Lefebvre le 25. Il parut le premier de sa charrette sur l'échafaud en récitant le verset *Deus in adjutorium meum intende*. Il n'eut pas le temps d'entendre le répons que ses compagnons achevèrent pour lui [1].

Deux de leurs confrères de Verdun, Dom Roussel et Dom Barthélemy, n'avaient pas paru coupables de crimes aussi caractérisés. Il semblait que ce fût une mesure de clémence de les déporter. Ni l'un ni l'autre ne reviendront.

Dom Jean-François Roussel avait été emprisonné comme les deux prieurs en octobre 1793 « pour être rentré à Saint-Vanne, aussitôt qu'il en a trouvé l'occasion [2] ». Il était à Montier-la-Celle en 1789 et était venu continuer la vie monastique à Verdun. Longtemps détenu aux Carmélites, il fit partie du 8e convoi du 15 prairial, le même qui emmena Dom Bonnaire, et

1. Archives nationales, W, 352-718. D III, 162. Robinet et Gillant, *Pouillé*, I, 214. *Revue bénédictine*, XIV, 541.

2. Jean-François Roussel, né à Verdun le 13 octobre 1731, prof. Beaulieu 15 janvier 1753.

mourut à l'Ile Madame le 8 septembre 1794. Son mobilier et ses livres, abandonnés chez sa sœur dans la maison de laquelle il habitait rue Saint-Victor, furent vendus dès son départ pour 44 livres 9 sols. Dépouillement et injure suprêmes : son froc de bénédictin fut livré aux enchères des fripiers.

En même temps que ces trois vannistes fut arrêté Dom Michel Barthélemy[1], bénédictin de Saint-Ayoul de Provins. Il avait déclaré avec énergie au moment des inventaires « vouloir vivre et mourir dans son ordre avec lequel il a contracté un engagement libre et volontaire autorisé par les loix, protégé par les Rois et la Nation depuis douze siècles ». Forcé d'abandonner le prieuré, il était venu habiter Verdun, rue du Puit-aux-Minimes. Il n'avait exercé aucune fonction depuis 1792, mais il avait sûrement gardé les meilleurs et les plus étroits rapports avec ses confrères de Verdun. C'en était assez pour le compromettre gravement. Ses souffrances s'achevèrent à l'Ile d'Aix le 13 août 1794.

Enfin deux dernières déportations pour cette première Terreur sont encore subies par des Lorrains.

Le 9e convoi du 17 prairial emporta vers Rochefort Dom Alexis Lombal[2] et le 12e convoi du 18 fructidor Dom Lejeune[3]. Le premier, ancien prieur de Montier-la-Celle, doyen de Beaulieu en 1789, était détenu avec Dom Barthélemy à Saint-Maur. Il avait prêté tous les serments, était curé constitutionnel de Nixéville. « Il présume, dit-il, avoir été arrêté par un ordre qui lui est

1. Michel Barthélemy, né Verdun 4 janvier 1730, prof. Saint-Vanne 7 juin 1746. Arch. dép. de la Meuse, Lv, 1468 et 1469.

2. Alexis Lombal, né Sivry-sur-Meuse 15 déc. 1738, prof. Hautvillers 29 mai 1758, doyen de Beaulieu 1789, † 13 oct. 1805 à Souhesmes. Arch. de la Meuse, Lv, 1469.

3. Nicolas Lejeune, né Aubenton, prof. Saint-Vanne 16 mars 1755, part de Beaulieu en 1789 pour Brabant. Arch. de la Meuse, Lv, 1469. Gillant, *Pouillé*, II, 679, et IV, 44.

inconnu dans une émeute où le Comité de surveillance assure qu'il n'a eu aucune part. » Le second avait opté à Beaulieu pour la vie privée. « Il présume avoir été arrêté par un ordre du Comité de surveillance de Clermont-en-Argonne pour avoir tenu des propos inciviques. » Il n'avait pas prêté le serment de 1791. Tous deux furent libérés en 1795.

Ces deux religieux, d'une foi plus timide et d'une orthodoxie moins absolue, ne reçurent pas la grâce de cette mort anticipée qui paya les quatre bénédictins verdunois de leur fidélité à leurs vœux.

Ces déportations n'avaient pas apaisé la persécution qui continuait à Verdun aussi violente. Pourtant les excès de la Terreur avaient fini par causer aux cœurs les plus solides, à Verdun comme à Mirecourt, le dégoût et l'horreur. Un jeune professeur verdunois, Delayant, tenta d'entraîner ses compatriotes dans le mouvement fédéraliste et girondin. La tentative avorta. Traduit à Paris devant le Tribunal révolutionnaire, il fut guillotiné à Paris peu de temps après au mois d'avril 1794. Les complicités possibles furent naturellement recherchées à Verdun. L'on arrêta Dom Piéron et Dom Demangeot. Le premier, ancien définiteur, ancien président du chapitre, après avoir enseigné pendant treize ans au collège Saint-Clément de Metz, en était, au moment de la Révolution, prieur et principal. Il abandonna son abbaye supprimée pour aller enseigner au nouveau collège minicipal de Metz, bientôt agonisant. Le bénédictin vint alors le 3 mai 1791 à Verdun, sa ville natale, où il fut accepté comme professeur. Le collège fut supprimé dans les derniers mois de 93. Dom Piéron s'employa à le restaurer au début de 1794. C'est alors que l'affaire Delayant vint tout démolir. Le religieux parvint à prouver son innocence. Relâché, il refait un plan de réorganisation des études le 15 novembre, présente les professeurs aux magistrats, est installé

comme principal, mais peu satisfait sans doute de sa nouvelle situation, il démissionne dès le 27 février 1795 et retourne en avril à Metz [1]. Il achètera finalement l'abbaye de Villers-Bettnach, de moitié avec Dom Reuchet. Il avait prêté tous les serments et abjuré la prêtrise.

Quant à Dom Jean Demangeot, cet ancien bénédictin de Pothières, était venu à Verdun en janvier 1791, il prit à la bibliothèque de la ville la place de Dom Colloz, depuis le 19 novembre 1792 jusqu'au début de 93. Il avait passé les plus mauvais jours de la Terreur, mais il était l'oncle de Delayant : il fut traduit devant le Tribunal révolutionnaire à Paris le 2 mars ; il avait fait imprimer un mémoire sur son arrestation et la condamnation de son neveu. Le Tribunal déclara que « ces publications loin de présenter aucun délit contre la Révolution ou fédéraliste, annonçaient le principe d'un pur patriotisme ». Le bénédictin fut acquitté. Il sera renommé bibliothécaire le 17 février 1795 [2].

Ce furent les derniers bénédictins meusiens pourchassés pendant cette première période révolutionnaire, mais Verdun va encore servir de geôle pour les prêtres lorrains. Son civisme, la commodité de la Citadelle engagèrent le département de la Moselle à y envoyer les prêtres détenus à Metz le 17 prairial an 2 (26 mai 1794). Incarcération dont il reste à peine trace malgré et peut-être à cause des vexations et des chantages qu'eurent à subir ces détenus. La paperasserie n'a pas

1. André Piéron, né Verdun 16 août 1740, prof. Saint-Clément-Metz 3 mars 1761. Cf. Pionnier, *Le collège de Verdun après le départ des Jésuites*, Verdun, 1906, p. 119, et Pionnier, *Verdun pendant la Révolution*.

2. J.-B. Demangeot, né Verdun 1er avril 1746, prof. Saint-Vanne 27 octobre 1765, † Verdun 30 août 1830. Cf. Frizon, *Introduction au catalogue de la bibliothèque de la ville de Verdun*. Arch. Nat., W, 495.

sévi et c'est à peine s'il reste des listes informes. Les douze vannistes qui allaient y être enfermés n'auraient jamais cru revoir en de pareilles circonstances les bâtiments de l'abbaye de Saint-Vanne. Ils composent un assemblage assez curieux. Des constitutionnels comme Dom Brice, revenu à Metz en février 1795, lors de la cessation du culte dans sa paroisse de Hinckange. Il prendra femme après sa libération, et sans situation émigrera à Anvers. Constitutionnels aussi Dom Nicolas Bassigny, vieillard de 71 ans, vicaire épiscopal de la Moselle ; Dom Étienne Henriet, ancien professeur de Saint-Clément de Metz, assermenté en cette qualité ; Dom Nicolas Mollet, sous-prieur de Longeville, âgé de 75 ans ; Dom Nicolas Millet, qui prêta sans nécessité le serment de 1791 à Châlons, et enfin Dom Nicolas Louis, ancien professeur de théologie à Saint-Mihiel, qui contractera un mariage simulé avec une Annonciade pour éviter la déportation ; puis des prêtres insermentés et sans doute emprisonnés à cause de leur indépendance, mais qui, terrorisés par les menaces des autorités furieuses de voir échapper cette proie, à peine libérés grâce à la chute de Robespierre, livreront leurs lettres de prêtrise. Devant cette nouvelle attaque, leur énergie, trop tendue, casse tout d'un coup et rend plus excusable leur abdication. Ce sont Dom François Gougelet, Dom Reuchet, ancien prieur de Saint-Urbain, acquéreur comme Dom Guiot, aussi interné quoique infirme, de biens provenant de l'abbaye de Villers-Bettnach ; Dom Étienne-Joseph Lemoine, qui apostasie à Bouzonville, et enfin Dom Nicolas Jacquet, ancien visiteur, qui se laissa marier à une religieuse pour sauver sa vie qu'il croyait en danger, mariage innocent que le religieux estimait simple formalité et qui lui causera les tourments les plus graves après la Révolution. Dom Charles-Louis Raguel, ancien sous-prieur de Huiron, et Dom Barthélémy Rondeau, ancien

sous-prieur de Saint-Léopold de Nancy, enfermés avec eux, purent peut-être éviter l'apostasie [1].

Telles furent alors les principales persécutions que subirent les vannistes de Lorraine. Mais ces épreuves majeures ne doivent pas faire négliger les persécutions d'apparence plus bénigne, non exemptes de gravité et de souffrances, infligées aux Champenois et aux Francs-Comtois, qui ne demandent toutefois que de courtes indications.

Des Ardennes au Doubs, les prisons ne chômaient pas.

L'ancienne Chartreuse du Mont-Dieu abritait les détenus des Ardennes. La qualité des bénédictins qui s'y trouvaient semble supérieure. Dom Dominique Anchelon, de Saint-Michel en Thiérache, retiré à Brognon, fut dénoncé, comme fanatique, malgré son zèle à se rendre utile aux habitants de sa commune et fut enfermé le 12 brumaire an III. Dom Jean-François Vitry, curé constitutionnel de la Ferté, seul bénédictin de Novy qui tomba dans le schisme, détenu comme suspect, occupait la cellule 44 avec Dom Stassart. Celui-ci avait été surpris en train de procéder à l'inhumation d'un enfant. Dom Jean Lambert fut arrêté à Brévilly où il n'exerçait aucune fonction, suspect par ce fait même. Dom Poncelet, vieillard qui avait occupé nombre de postes importants dans la Congrégation, retrouva après le 17 floréal les frères Gilbin, convers de Beaulieu, sortis d'une famille de vieux serviteurs de la Congrégation. Ils s'étaient retirés à Mouzon. Levasseur donna l'ordre le 27 messidor an II de les conduire au Mont-Dieu, ils avaient été dénoncés comme « aristocrates, ne pouvant faire que le plus grand mal

1. Dom Jean-Pierre Bertrand, vicaire épiscopal de la Moselle, n'avait pas suivi ces prêtres, mais était détenu pendant ce temps à Clermont avec l'évêque constitutionnel Francin.

à l'opinion publique ». La prison s'ouvrit naturellement après la chute de Robespierre et les bénédictins s'en furent sans être davantage inquiétés [1].

A Châlons, Dom Prêcheur, Dom Adam et Dom Gesnué subirent des détentions successives et pénibles qui finirent par arracher au prieur de Saint-Pierre-au-Mont le serment de liberté-égalité qu'il avait d'abord refusé. Devant le nombre de prêtres orthodoxes qui le considéraient sinon comme licite, du moins comme possible, le bénédictin dut s'exécuter [2].

A Troyes, en octobre 1793, Dom Louis Faivre, ancien procureur de Montier-la-Celle, qui avait mené la vie régulière jusqu'en mai 1792, fut dénoncé comme manquant de patriotisme quoique membre assidu de sa section. Le 9 décembre, on l'internait à la maison d'arrêt, et il était transféré au séminaire le 5 janvier. Malgré ses pétitions successives, il ne fut libéré qu'au moment de la réaction thermidorienne. Le représentant Albert se rendit à Troyes en janvier 1795 et fit mettre en liberté les détenus. Dom Faivre retournera en Franche-Comté où la persécution du Directoire le retrouvera [3].

Encore qu'il n'eût rien fait d'incivique, Dom Faivre n'avait pas fourni les gages que Dom Congniasse-Desjardins, curé constitutionnel d'Epagne, et Dom Rossignol, ancien doyen de Saint-Vincent de Metz, partisan de la vie privée, intrus à Celles, membre de la Société populaire de Loches, marié par la suite, avaient pu donner. Tous deux furent arrêtés. Le deuxième fut libéré dès le 15 février 1794. Son abjuration verbeuse, reproduite plus haut, y contribua sans doute pour une part dominante, ainsi que son mariage.

Les détentions de Dom Bossu et Dom Mathis à Épi-

1. Henry (Ern.), *Les prisonniers du Mont-Dieu pendant la Révolution*, Sedan, Laroche, 1907, in-8°.

2. Millard, *Le clergé du diocèse de Châlons*, 159-194.

3. Godefroy, *Les derniers jours de Montier-la-Celle*, p. 36-37.

nal, Dom Lahausse et de Dom Sommeillier dans la Haute-Marne, du frère Isler dans le Bas-Rhin, de Dom Aubertin à Colmar, des religieux du Doubs sont moins incohérentes de la part de la Révolution. Ces religieux les supportèrent comme une expiation.

Comme à Châlons, les prêtres de Besançon furent internés à diverses fois. Dom Gérard, enfermé au Séminaire avec les prêtres réfractaires, prouva qu'il avait prêté le serment de liberté-égalité et fut élargi, mais pour peu de temps. Il fut emprisonné à nouveau le 17 septembre 1793. Il était accusé de propager les principes de fanatisme, il avait refusé de prêter le serment civique. « Caractère très sombre et tranquille, dit l'accusation, ses opinions politiques n'ont jamais été trop connues, attendu qu'il étoit très concentré dans son domicile. »

Dom Sornet, prieur de Saint-Vincent, reclus chez lui le 5 mars 1793, puis réfugié à Salins, demanda un emploi dans le clergé constitutionnel pour se soustraire à l'arrestation. Les autorités de Besançon déclarèrent le 6 novembre que le fugitif trop connu pour son incivisme n'en serait pas moins réclamé aux autorités du Jura ; son internement ne se termina qu'en novembre 1794.

Si l'on tient compte des mesures tracassières partout instaurées, en particulier des arrêtés de Mallarmé dirigés uniquement contre les prêtres : celui de germinal an II portant que ceux-ci devront se rendre dans les vingt-quatre heures au chef-lieu de leur district — ceci dans la Moselle — les obligeant dans la Meuse à venir y signer périodiquement une feuille de présence (à Saint-Mihiel par exemple pour les bénédictins des environs) ; enfin l'arrêté éloignant tous les prêtres insermentés et même constitutionnels des communes où ils avaient exercé le culte, l'on peut imaginer la vie toute de soucis et d'angoisses de ces malheureux prêtres qui attendaient journellement le décret ou la loi d'excep-

tion qu'inventait avec un raffinement de cruauté l'imagination fertile des représentants du peuple, quand ils ne copiaient pas, en renchérissant sur elles, les mesures de leurs collègues.

La foi qui permit les résistances n'était pas ancrée dans le cœur de tous les religieux et beaucoup ne se sauvèrent pas du mariage, chute suprême, mariages que je ne puis passer sous silence, malgré la laideur de ces boues et la fange de ces chutes, parce qu'ils indiquent précisément l'étiage des âmes.

Les deux premiers mariages n'eurent pas la peur comme circonstance atténuante, si la peur en est une ; ils sont les moins excusables, mais ils présentent ce signe commun avec les mariages postérieurs que leurs auteurs avaient tous deux prêté le serment à la Constitution civile, lorsqu'ils songèrent à prendre femme, première chute dont l'importance sera soulignée.

Dom Jeanmougin, le premier prêtre marié du Doubs, fut peut-être le premier des Vannistes. L'appréciation que portait sur lui Dom Royde son confrère, curé constitutionnel de Saint-Ferjeux, le peint suffisamment : « Il a donné constamment, disait-il, des preuves de son patriotisme, il est approuvé par l'évêque pour me seconder dans ma paroisse, il a bâti une maison à Saint-Ferjeux pour se consacrer à l'enseignement de la jeunesse dans les vrais principes de la Révolution française », principes qui le conduisirent droit au mariage, dont les bancs furent publiés le 19 février 1793 et qui fut célébré avec la plus grande pompe sous les auspices de la Société populaire de Besançon [1].

Ce mariage dut décider Dom Charles, autre bénédictin de Besançon, qui suivait ses traces peu de temps après et se mariait devant un prêtre de ses amis. Il était professeur au collège, collègue et ami de Dom Grappin

1. Sauzay, *ouv. cit.*, III, 549 à 551. Arch. Nat., AFiv, 1906.

dont il avait été l'élève et l'aide. Il sera plus tard archiviste du Doubs [1]. L'exemple de ces précurseurs dut servir à faire tomber les hésitations, mais la Terreur détermina le plus grand nombre des chutes. Durant toute l'année 1794 et au début de 1795, les pressions et la peur, la rupture des cadres et la facilité des tentations entraîneront les timides et les voluptueux. Les confessions, lors du Concordat, de tous ces prêtres tombés éclairent singulièrement les motifs et les circonstances de ces défaillances. La véracité des prêtres enfermés à la citadelle de Verdun est particulièrement sûre.

Dom Nicolas Jacquet, prieur de Saint-Vincent de Metz et visiteur général de la Congrégation, était déjà depuis quelque temps incarcéré dans la Citadelle lorsque le bruit courut que tous les prêtres allaient être conduits à Rochefort et de là à la Guyane. Une religieuse professe de la Congrégation de N.-D. du Refuge de Metz, Anne-Thérèse Louis, imagina pour le soustraire au sort malheureux qui l'attendait de faire afficher à la municipalité de Metz les promesses du mariage qu'elle entendait contracter avec lui. Le bénédictin, instruit des démarches qu'on venait de faire à son insu, eut la faiblesse d'y donner son consentement et se maria civilement [2]. Le malheureux religieux expia cruellement par les difficultés sans nombre — uniquement matérielles d'ailleurs — qu'il éprouva pour se séparer de son épouse fictive.

Dom Nicolas Louis, de Flin, qui dut se déterminer d'après les mêmes conseils, contracta, pour sortir de la Citadelle de Verdun, un mariage simulé avec une Annonciade de Saint-Nicolas-du-Port. Quant à Dom Ménétré de Châlons, il avait prêté le serment à la

1. Arch. Nat., AFiv, 1906.
2. Arch. Nat., AFiv, 1907.

Constitution civile. Il épousa, pour se soustraire à la persécution, une religieuse qui vivait avec lui. Il réprouva son acte, la tourmente passée, comme les deux autres bénédictins. Il se dégagea même devant la municipalité de Châlons par une protestation publique. Ce sont les trois seuls mariages blancs, inexcusables au point de vue théologique, mais pour lesquels on peut faire la part des circonstances, peut-être de l'ignorance et sans doute de l'intelligence volontairement obnubilée. Plus symptomatiques sont les défaillances dont les mobiles sont explicitement exposés dans les confessions au Cardinal.

Dom Nicolas Melin, prieur de Mouzon, était venu habiter Metz. Agréé comme aumônier en second de la Garde nationale par la Commune de Metz le 18 avril 1793, il déclare (le 3 pluviôse an II) « qu'il n'a exercé aucune fonction ecclésiastique depuis son heureuse sortie du cloître, n'en veut jamais exercer en ayant toujours eu horreur, ayant été victime de sa famille dès l'âge de 14 ans : il est marié et a déjà deux enfants qu'il élève dans les bons principes des sans culottes ». Singulière déclaration rapprochée de celle de 1806 : Il allègue alors « qu'à l'époque où Mallarmé a fait enlever tous les prêtres pour les transporter à Rochefort, il voulut se soustraire à ses fureurs, céda aux vives et pressantes sollicitations de ses amis et se maria ». Excuses lamentables d'une faiblesse manifeste dans la première profession de foi que l'éloignement effaça sans doute de l'esprit du religieux jusqu'à la modifier si étrangement, mais qui est loin d'être infirmée [1].

La même explication va revenir fréquemment, c'est au fond la moins humiliante. Dom Duval, sortant des prisons d'Étain, « ne trouva pas d'autre moyen pour éviter les vexations de tout genre et assurer sa tran-

1. Arch. Nat., AFiv, 1910.

quillité » ; Dom Schwartz s'excuse identiquement de son mariage contracté « dans un moment où une grande partie des prêtres emprisonnés dans cette commune (Verdun) n'ont presque point eus pour éviter le danger qui les menaçait d'autres moyens que de transgresser les engagemens sacrés qu'ils avaient pris au pied des autels ».

La confession de Dom Termonia résumera de façon claire la genèse de ces mariages contractés par crainte. Le religieux s'était retiré chez sa sœur à Palizeux, duché de Bouillon :

Bientôt, dit-il, je me suis ennuyé dans l'inaction, j'appris que Wadelaincourt, paroisse considérable à la proximité de Sedan, manquoit de pasteur ; on m'en offrit la desserte et je l'acceptai dans la vue de continuer à me rendre utile. Quelques mois après, je fus nommé curé de cette paroisse par le collège électoral de Sedan et je reçus mes pouvoirs de l'évêque constitutionnel du département des Ardennes.

Je pris possession des deux églises : Wadelaincourt et Fresnois à la grande satisfaction de tous les habitans de ces deux communes et j'ai exercé de même mes fonctions ecclésiastiques jusqu'au moment où, par un arrêté tyrannique, toutes les Églises furent fermées et le culte entièrement aboli. A cette époque, je me suis retiré dans une petite maison à Wadelaincourt où je vivois pour ainsi dire du travail de mes mains. Cette tranquillité apparente ne dura pas longtemps. Un arrêté du Représentant du peuple força tous les curés du département des Ardennes de sortir de leur paroisse ou de se marier. Je ne fis point encore usage de ce dernier moyen. Les Officiers du Génie en résidence à Sedan qui connoissoient mes foibles talens dans leur partie, me firent recevoir adjoint à l'arme du Génie. J'ai rempli les fonctions de mon nouvel état avec l'applaudissement de mes chefs et je croyois avoir évité l'orage de la persécution qui me menaçoit. J'étois à peine attaché à ce corps respectable qu'il parut un projet de décret qui obligeoit tous les cidevant nobles et prêtres à quitter toutes

fonctions civiles et militaires à moins qu'ils ne fussent mariés ou veufs ayant des enfans. Voulant prendre des renseignements sur ce projet terrible pour moi, je crus devoir m'adresser au Représentant La Croix qui me dit d'un ton très impérieux *de profiter du peu de temps qui me restoit pour me marier et que dans quinze jours le décret seroit rendu.*

Dans cette crise cruelle pour me soustraire à la persécution et me procurer la subsistance, je pris la résolution d'épouser une personne honnête et vertueuse. Je n'étois conduit ni par l'esprit révolutionnaire, ni par la passion, je ne cherchois qu'à éviter la persécution et à me procurer du pain [1].

La lettre se suffit à elle-même. La situation était fréquente, c'était celle de Dom Gabriel Villars :

Si je dis quelque bien de ma personne, je reconnois qu'il vient tout de Dieu et le mal tout de moi et des circonstances et du temps. Sorti du cloître après avoir fait consigner dans les registres publics ma ferme volonté d'y rentrer après avoir fermé les yeux à mon père vieux et infirme, je l'ai trouvé fermé après la mort de ce digne père. Nommé professeur au collège de Toul, j'y ai enseigné avec zèle la religion aux enfans et à toute la maison, n'en parlant avec respect dans des tems où on la déchiroit partout. Je me soumis à toutes les loix par principe de conscience. La haine prononcée contre les religieux, surtout les rentés, m'a mis à deux doigts de la mort. La crainte de la déportation, la terreur qui couvroit de deuil les villes et les campagnes, les bruits les plus sinistres répandus partout qu'on égorgeoit ceux qui ne se marieroient pas ou qui n'adopteroient pas un enfant, l'état désolant d'être seul, sans parent, sans aucun moyen suffisant d'existence, sans aucune expérience pour le temporel, tels sont les motifs qui m'ont porté à m'associer d'après les loix à une personne de bonnes mœurs et de probité irréprochable [2].

1. Arch. Nat., AE^{IV}, 1908.
2. Arch. Nat., AF^{IV}, 1905.

Dom Mengin tire pour lui-même la conclusion de ces mariages :

La Révolution a non seulement dissous les liens de la religion, mais elle a encore travaillé à en faire perdre l'idée ; pour y parvenir, elle a employé les moyens que ses agents ont jugé les plus efficaces. Les prêtres, les religieux, tout ce qui pouvoit rappeler l'idée de cette sainte religion ont été en but à ces hommes féroces ; il étoit difficile d'éviter les persécutions de ces Vandales, la crainte de tomber entre leurs mains, jointe à la concupiscence qui ne nous quitte qu'à la mort, m'a porté à prendre un parti qui a des suites terribles pour le salut.

C'est aussi le sentiment de Dom Courdier :

Le mariage fut proposé, dit-il, en haine de la religion catholique. Ses auteurs s'imaginoient que par ce moyen ils la feroient périr. La religion ne peut subsister sans ministres ; les ministres qui se soustraient à une discipline générale de l'Église sont censés renoncer à l'Église et ne sont plus de vrais ministres. Tel était le conseil des hommes. Mais que peuvent-ils contre Dieu ? Ils sont rentrés dans le Néant (*sic*) ces hommes pervers et la religion subsiste et subsistera jusqu'à la fin du monde [1].

Ainsi la crainte et la haine religieuse trop bien exploitées déterminèrent en majeure partie ces mariages, mais la prestation du serment à la Constitution civile du clergé avait préparé les voies et la majorité des bénédictins mariés avaient fait cette première chute dont l'importance est discernée par Dom Biétrix qui, suivant son propre aveu, « sans faire réflexion aux maux dans lesquels l'entraîneroit un serment, prit ensuite le triste et honteux parti de se marier ».

Tous ces prêtres sont des constitutionnels : nous l'avons déjà signalé pour Dom Jeanmougin et Dom Charles ; Dom Isambart, curé régulier, puis constitu-

1. Arch. Nat., AFiv, 1908.

tionnel et assermenté de Senones, se maria le 4 novembre 1793, aboutissement de ses abdications successives ; il se retirera avec sa femme à Euville. Dom Streicher, curé régulier d'Hurbache depuis 1782, voulut conserver sa cure, prêta serment en 1791, et plus tard « pour n'être pas arraché aux bras de ses concitoyens » se maria. Dom Bertilléville, vicaire épiscopal de la Marne, Dom Wickerain, Dom Ansement, intrus à Froidos, Dom Gaucher à Saint-Mihiel, Dom Hubert Lequeux à Thiaucourt, Dom Gabriel, Dom Amyot, Dom Lefebvre, Dom Régnier, Dom Sermonne, Dom Bon, Dom Termonia, tous assermentés, glissèrent sur la pente.

Assermentés les professeurs : Dom Charles, Dom Villars, Dom Bergnier qui jura pour conserver son emploi et prit femme pour la même raison ; assermentés : Dom Couchot « entré dans l'ordre de Saint-Benoît sans vocation de sa part, qui profita de la Révolution pour suivre ses inclinations naturelles » ; Dom Granddemange, curé de Celles, qui obéit aux sollicitations de ses amis; Dom Pierson, qu'exhortaient ses amis et la crainte.

Curieuse sélection opérée par un serment qu'une quantité relativement minime de religieux dut prêter, pierre d'achoppement dont on ne saurait trop exagérer l'importance, si habilement placée qu'elle fit trébucher la plupart de ceux qui la rencontrèrent.

D'autres raisons furent déterminantes, mais moins essentielles et moins générales. Petite fut la quantité des religieux entraînés uniquement par les sens, qui pousseront aux mariages tardifs et rares de la seconde Terreur : On peut peut-être y compter Dom Nicolas Louis, l'auteur possible du *Ciel ouvert* qui se trouvait à Reims en 1804, et Dom Bricé, d'abord militaire, puis habitant d'Anvers durant sept ans où il emmena son épouse de rencontre, mais d'abord curé constitutionnel.

Si l'on ajoute Dom Pasziaux, Dom Lacreuze, discrets sur les motifs qui les déterminèrent, et les deux frères convers Jean Maire et François Pointeloux, l'on en aura fini avec cette trentaine de religieux mariés. Il est extrêmement pénible de piétiner dans cette boue, mais il est indispensable d'exposer, même si largement, cet affligeant spectacle sur lequel les réhabilitations me forceront encore à revenir. Celles-ci montreront l'effort vers la rédemption de ces prêtres déchus, tombés d'autant plus bas qu'ils furent plus haut. Ils étalent leur âme en toute franchise et honnêteté, leurs excuses furent les meilleures qu'ils purent découvrir. Ces confessions permettront de tirer la forte et dure leçon qui surgit de ces fautes, comme elles découvrent dès maintenant les crimes de la Révolution et l'erreur foncière de ses principes.

Tel était l'état de la religion, tel qu'on n'eût pu le prévoir pire ou songer à un relèvement après un écrasement aussi total, telles les ressources de vitalité de celle-ci que le culte va reprendre avec une vigueur que la taille a renouvelée.

CHAPITRE XIII

L'ACCALMIE (24 FÉVRIER 1795-5 SEPTEMBRE 1797) LA PERSÉCUTION DU DIRECTOIRE

La chute de Robespierre le 9 thermidor (27 juillet 1794) n'interrompit pas instantanément la Terreur, et si les prisons s'entr'ouvrirent à Paris, la province retardataire et timorée attendit l'arrivée des idées libératrices.

L'abolition des lois révolutionnaires en juillet et en août permit aux proscrits d'espérer enfin revoir la France. Plusieurs années d'attente vaine, ponctuée d'espoirs et de découragement, avaient été un rude calvaire, temps de vie végétative et impuissante, et sans but autre que la perspective de revenir dans la terre natale, souffrances de tous les instants chargées de toutes les misères matérielles. Cet espoir fut cruellement trompé. Si près du port, les émigrés ne pourront encore aborder, retenus les uns par la barrière d'un serment, les autres par les lois non rapportées sur l'émigration. Quelques-uns cependant ne purent se tenir de rentrer; Dom Bridot, Dom Roussel, Dom Gérin[2], Dom Joly réapparurent un beau jour. Ils paieront durement cette hardiesse deux ans après.

En France, la situation s'améliorait véritablement. En décembre, le jugement et l'exécution des principaux terroristes, suivis en janvier de la fermeture du club des jacobins, firent entrevoir la fin du cauchemar.

La Belgique était conquise. Jourdan occupait les deux rives du Rhin, l'avenir était radieux pour la patrie, les angoisses françaises pouvaient se calmer et laisser place aux individuelles.

Les deux églises se retrouvaient opposées : l'une conservait ses prêtres et ses cadres, l'autre complètement désorganisée n'avait plus ni traitement, ni existence officielle. Toutes deux n'en avaient pas moins besoin de se reformer : tandis que Grégoire et Saurine, gallicans et constitutionnels irréductibles, entreprenaient de reconstituer une église nationale, de leur côté les évêques émigrés ne restaient pas inactifs et, en attendant un règlement officiel de la question religieuse, paraient au plus pressé en réorganisant le culte.

M. de Thumery, chanoine de Saint-Dié, avait ouvert des oratoires dans des maisons particulières dès avril 1795. Il avait reçu les pouvoirs de vicaire général de Mgr de la Galaizière qui les étendit même un peu plus tard. Il avait réconcilié Dom Remy Marchal, bénédictin de Flavigny, ancien vicaire constitutionnel de Senones, avec lequel il entretint une correspondance suivie, et qu'il avait nommé curé de Senones. Il calme les scrupules qui troublaient le bénédictin :

Soyez tranquille, Monsieur et cher confrère, sur la réconciliation qui vous a rendu au saint Ministère de la paroisse de Senones et les voisines, vous ne devez avoir aucun doute sur la légitimité de votre mission, je ne me suis pas attribué des pouvoirs que je n'avais pas. Une assemblée composée des personnes les plus instruites des matières canoniques à Nancy, choisie parmi les ecclésiastiques et les laïques, auxquels j'ai exposé l'état de la paroisse de Senones, les droits d'exemption dont elle jouissait, ainsi que ceux de son abbé, ont jugé qu'en son absence, je devais me charger du gouvernement de cette église et pourvoir à sa desserte jusqu'à ce que son supérieur légitime puisse y pourvoir lui-même...

D'après cela, envoyé par moi, vous l'étiez légitimement. J'ajoute aux pouvoirs que je vous ai envoyés ceux de votre respectable prélat qui m'autorise à vous envoyer en son nom. Je ne doute pas que, muni de cette lettre, tous les fidèles catholiques de nos cantons ne vous regardent comme leur pasteur provisoire et ne vous accordent le respect et la confiance qu'ils vous doivent à ce titre. Recommandez, je vous prie, à Dom Bouclainville de ma part de continuer ses fonctions de la paroisse qu'il dessert [1], quand M. l'Abbé [2] lui donneroit des conseils contraires, ce que je ne crois pas. Il n'est plus soumis à sa juridiction. Étant dans une paroisse du diocèse, il est entièrement dépendant de l'ordinaire qui lui enjoint de ne pas abandonner le poste qui lui est confié.

Laissez tous deux crier un confrère qui donne dans des principes outrés et qui a trompé M. l'Abbé par des expositions fausses [3]...

Je suis avec une affection chrétiennement fraternelle votre serviteur

Thumery [4],

La lettre est datée de Saint-Dié, le 12 janvier 1797. La question est largement et nettement tranchée. Quels espoirs existaient encore dans l'avenir, et dans l'avenir de l'ordre bénédictin, pour que Dom Lombard maintînt dans un tel bouleversement les privilèges de son abbaye « nullius », et trouvât un conseil dans l'ordre même qui fit preuve de semblable intransigeance pour les formes du droit canon, alors que l'existence de l'Église était en jeu ? Les questions de principe surgissent à chaque pas de l'histoire religieuse de la Révolution. Le Concordat fournira une mine inépuisable

1. Il était curé de Plaine.

2. Dom Lombard, abbé de Senones.

3. Je ne pense pas qu'il s'agisse de Dom Fréchard dont on signale la présence à Senones avec Dom Marchal en ce moment (*Semaine religieuse de Saint-Dié*, 1897, p. 704).

4. Lahache, *La persécution révol. dans les Vosges* (*Semaine relig. de Saint-Dié*, 1897, p. 705 ; 1899, p. 44).

aux spéculations. Non que je veuille les blâmer : beaucoup de ces discussions étaient nécessaires, mais le plus souvent superflues. L'avenir se chargea de les régler.

M. de Thumery avait une meilleure conception des réalités. Il précisa par la suite certains points : Les mariages sont soumis directement à l'évêque dans une paroisse schismatique. Dom Marchal est délégué pour les bénir.

Les réconciliations avec l'Église surgissent nombreuses. Les conditions sont dures partout. M. de Thumery les envoie à Dom Marchal le 16 juillet : le prêtre jureur est éloigné de l'autel pendant six mois. Il doit réciter tous les jours les sept psaumes de la pénitence, jeûner une fois par semaine pendant six mois. C'est ainsi que fut réconcilié Dom Bailly, placé ensuite à Saales.

Parmi les prêtres rentrés, quelques-uns crurent bon de prêter le serment de liberté-égalité qui leur permettait d'exercer leur ministère sans danger ; ils le considéraient comme un acte de simple politique. M. de Lupcourt, grand doyen de Nancy et vicaire général, crut opportun de se soumettre à cette formalité. Condamné sur-le-champ par Mgr de la Fare, il fut tenu à l'écart de l'administration du diocèse [1].

En outre, la loi du 11 prairial avait rendu les églises non aliénées aux ministres des différents cultes, mais on exigeait d'eux une déclaration de soumission aux lois de la République faite aux endroits où ils voulaient exercer le culte. Le débat fut encore très vif entre intransigeants et prêtres qui considéraient la formule comme une simple mesure de police. Il s'envenima lorsque la Convention vota la loi du 7 vendé-

1. Martin (Abbé Eug. , *La persécution et l'anarchie religieuse en Lorraine*, Nancy, Crépin-Leblong, 1903, p. 144.

miaire IV (29 novembre 1795) qui obligeait le prêtre à souscrire devant la municipalité et tenir affiché dans le local où il officiait la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Mgr de la Fare, si attaché à la dynastie, condamna ses prêtres qui avaient pu le prêter comme coupables d'une lamentable défection. A Toul et à Saint-Dié, l'on fut moins rigoureux sur cette question de principes plutôt politiques que religieux, et la majeure partie du clergé ne fit pas difficulté de se conformer à la loi [1].

L'autorité ecclésiastique du diocèse de Besançon partageait les opinions de l'évêque de Nancy. Dom Charles Clavey, ancien prieur de Saint-Mihiel, qui avait déclaré, lors des inventaires, « être toujours attaché de cœur et d'esprit à son corps, et qu'il en observera les statuts et règlements suivant l'énoncé de ses vœux, tant qu'il sera à même de le faire », était revenu, dès le 21 mars 1791 à Belfort, son pays natal. D'une orthodoxie absolue, il évangélisait en 1795 Danjoutin et correspondait avec l'évêque de Rhosy, alors en Suisse [2]. Il lui écrivit précisément pour lui signaler les difficultés que rencontraient les prêtres :

> Comme religieux, je touchais une pension. Quel a été mon étonnement lorsqu'on a exigé de moi l'attestation que je n'avois point rétracté de serment. Mon parti a été de tirer ma révérence et de tenir quitte le receveur. Aujourd'hui, pour exercer, l'on est obligé de promettre soumission aux lois de la République sans aucune restriction. Comme la chose n'est pas faisable..., il n'y a pas de missionnaire dans le pays.

1. Martin (Eug.), *ouv. cité*, p. 137.

2. Claude-Ignace Franchet de Rans, évêque de Rhosy, coadjuteur de Besançon, † 21 février 1810 à 88 ans.
Sauzay, *Hist. de la persée. révol.*, VIII, 168.

L'évêque de Rhosy lui accorda les pouvoirs à Danjoutin et à quatre lieues à la ronde (y compris Belfort, par conséquent), mais il ne devait faire aucun acte de soumission sans insérer sur les registres la restriction expresse de la religion et de la justice.

A la fin de la même année, Dom Clavey annonçait avec joie à M. de Villefrançon à Soleure, délégué de l'archevêché de Besançon, les rétractations de deux prêtres ses voisins [1].

Organisé de cette façon en missions, le culte catholique se reconstituait méthodiquement surtout dans ces départements frontières où les relations étaient relativement faciles avec les évêques habitant à peu de distance. Le diocèse de Verdun était plus déshérité, Mgr Desnos était mort le 3 septembre 1793. L'archevêque de Trèves, son métropolitain, avait organisé dans cette ville, un consistoire qui administrait le siège vacant. Sa juridiction était si lointaine qu'elle était presque ignorée des prêtres du diocèse, les premiers intéressés.

La vie de Dom Gaspard Marchal résume la situation. Ce religieux avait renoncé à la vie commune et quitté l'abbaye de Saint-Mihiel où il habitait comme jeune religieux, en février 1791, pour rentrer dans sa famille à Praye. Attiré bientôt par une vie plus active, poussé par le besoin de se suffire, il prêta le serment constitutionnel pour desservir Boucquemont, puis revint peu de temps après à Saint-Mihiel comme vicaire. En règle vis-à-vis de toutes les lois civiles, il reprit tranquillement en 1795 l'exercice interrompu de son ministère. De très bonne foi, il s'imaginait pouvoir se passer de toute autorisation de l'Ordinaire. Les efforts des missionnaires, les discussions religieuses, des avis autorisés le firent réfléchir. Il partit à Nancy pour s'enquérir

1. Ingold (A.-M.-P. . *Grégoire et l'Église constitutionnelle d'Alsace*. Paris, Picard, 1894, p. 44.

auprès de M. de Lupcourt, récemment rentré, de la conduite à tenir. Il semble bien que celui-ci, très large d'idées, l'ait rassuré et engagé à continuer sans plus son ministère paroissial. Mieux informé par la suite, le grand doyen conseilla au religieux inquiet de ses conseils faciles de se rendre à Trèves. Dom Marchal en revint absous et muni des pouvoirs pour la paroisse de Saint-Mihiel. Il s'abstint quelque temps des fonctions du culte, sans doute pour accomplir la pénitence imposée. Il rebaptisa des enfants, fit refaire les premières communions, publia son absolution. Il reconquit aussitôt la confiance des catholiques [1] qui assistèrent ostensiblement à ses offices, désertés par eux auparavant.

Après le coup d'État de fructidor, la municipalité de Saint-Mihiel, qui savait à quoi s'en tenir, mais qui avait la main forcée par des dénonciations, procéda à l'interrogatoire du bénédictin, quoique à contre-cœur et avec la ferme volonté de lui être favorable. Un premier interrogatoire fut trouvé insuffisant par le Département et fut renvoyé avec ordre de le compléter. Il n'y avait pas à tergiverser. Le religieux avait préparé sa réponse, il avoue clairement sa réconciliation, mais sur la question capitale et fort embarrassante de la rétractation, il répond en normand, comme à plusieurs autres questions insidieuses, « qu'en ce qui regarde les serments, déclarations et soumissions voulues et maintenues par le Gouvernement de la République française, *purement* civils et politiques, il n'a rien rétracté ». Cela exceptait évidemment les matières religieuses. Un casuiste aurait eu beau jeu. Dom Marchal ne mentait

1. Et ces catholiques étaient naturellement les personnes « bien pensantes » de la ville, les ci-devants, comme les appelle le procès-verbal d'interrogatoire, les seuls qui fussent informés des conditions d'orthodoxie des prêtres et qui y tinssent. Mauvaise note pour Dom Marchal.

pas. Le subterfuge n'était ni très beau, ni très courageux, il n'était pas tout à fait condamnable.

A cette nouvelle, le vicaire général [1] nommé par le consistoire pousse les hauts cris, censure comme retombé dans le schisme Dom Marchal — celui-ci avait avait aussi prêté le serment de haine à la royauté — et le destitue. Le religieux, cette fois, ne se soumit pas. Il rejeta les censures qu'il estimait exagérées et, un peu avant le Concordat, s'adressa directement au cardinal Caprara pour justifier sa conduite et se faire approuver dans ses fonctions. Il allègue que l'anarchie de l'Église l'avait obligé à agir comme il l'avait fait. Sa requête devait être destinée moins à apaiser ses scrupules qu'à obtenir de rester à Saint-Mihiel. Le cardinal ne dut pas répondre au religieux, car la question allait être tranchée pour l'ensemble de la France, mais Dom Marchal fut nommé canoniquement vicaire à Saint-Mihiel où il finit sa vie [2].

Dom Bergnier, approuvé à Villecloye, Dom Lombal à Consenvoye, Dom Dauxert à Commercy, participaient à l'organisation régulière du diocèse, organisée tant bien que mal, quand la persécution viendra encore une fois tout détruire.

Parallèlement, le clergé constitutionnel s'était reformé autour de ses évêques revenus à la lumière et à l'activité. Partout, il y avait eu des prêtres constitutionnels, la plupart reprirent leur poste d'autant plus aisément que leur titre officiel rendait leur situation beaucoup plus licite aux yeux de la foule toujours res-

1. Ce devait être M. Dordolot d'Epreville, à Bruxelles en 1794, dont l'intransigeance d'émigré en sûreté, d'ailleurs en contradiction avec le consistoire de Trèves qui admettait la légitimité des serments de Liberté-Égalité et de soumission aux lois de la République, causait ainsi une anarchie dont les prêtres étaient victimes. Gillant, *Pouillé*. Introduction.

2. Arch. nat., AFiv., 1896.

pectueuse du pouvoir établi et de ses protégés. Souvent les jureurs se faisaient demander par les populations ou les municipalités. Dom Bonard, sur la proposition du maire, se chargea de Saint-Nicolas-du-Port. Dans les Vosges, Maudru correspondait activement avec Grégoire et Saurine, chefs tacitement reconnus de l'Église constitutionnelle, et groupait son clergé qui comptait nombre de bénédictins : Dom Pierre Toussaint, le franc-maçon de Metz, curé du Puid; Dom Benoit Pierson, vicaire d'Haussonville; Dom Granddemange, curé de Celles.

Dans la Haute-Saône, Flavigny, ancien chanoine de Vesoul, devenu évêque constitutionnel, s'appliquait également à organiser son diocèse. Cet excellent homme, plein d'un zèle ardent et d'un dévouement complet à ses ouailles, prêtre vertueux, avait embrassé les idées révolutionnaires avec un enthousiasme entier et sans restriction. La République lui paraissait la plus belle chose du monde, ses lois des dogmes, et il traitait l'opinion contraire avec le plus parfait mépris. Il essaiera vers 1799 de prouver l'accord de la religion catholique avec les principes du gouvernement républicain — tel qu'on l'entendait alors — et verra dans Bonaparte un soutien de la république ! Il n'y avait pas de bornes à l'aveuglement de ce prêtre ingénu, toujours prêt à ménager le pouvoir en atténuant les principes. Aussi, il ne cessera avec un beau dévouement de prêcher la pacification et l'union, navré des obstacles qu'amassaient sur sa route les prêtres déportés rentrés, qu'il finit par considérer, malgré sa douceur, comme d'insupportables factieux « qui infestent le département », incapable de comprendre la nécessité pour ceux-ci de conserver l'intégrité de leur foi et de se préserver de toute compromission avec ses erreurs, « quelques précautions qu'il prenne ». Pétri d'illusions naïves, ce doux têtu s'ingénie à souffler à Grégoire ses

idées de rapprochement et de pacification avec le prêtres dissidents qui auraient évidemment sauv l'église constitutionnelle de l'immense discrédit dont l revêtait son schisme. Exempt de jansénisme qui plu est (car tous les prêtres assermentés ne l'étaient pa forcément), il ne voit pas celui de son cher et aimabl Grappin ou de l'incomparable Grégoire. Tandis qu ces deux réalistes, conscients des possibilités, se renden compte nettement du fossé infranchissable qui les sépar de l'Église et s'appliquent à sauver leur chapelle ave l'appui du gouvernement, but constant de leurs effort jusqu'au Concordat, l'innocent ex-chanoine ne se lass pas de se ressasser les idées, incapable de les sou mettre à une sévère critique [1]. Aussi ses direction locales n'eurent pas grande influence sur la march générale du schisme que fournira bien mieux la vie d Dom Grappin.

Naturellement, le culte constitutionnel était beaucou plus actif et mieux organisé dans des diocèses comm ceux des Vosges et de la Haute-Saône, où leurs évêques se multipliaient, que dans la Meuse, la Meurth ou l'Aube où Aubry, Lalande et Sébille faisaient piètr figure.

En marge de ces deux clergés, les côtoyant sans les pénétrer, vivaient les neutres, prêtres qui avaient laissé passer l'orage en s'abritant étroitement et rasant les murs, ou bien anciens constitutionnels insoucieux de combattre ou travaillés par les remords et le doute. Beaucoup de ces prêtres avaient montré au début de la réorganisation une ignorance identique à celle de Dom Marchal. Ils recommencèrent donc paisiblement à dire leur messe, convaincus qu'ils étaient affranchis de toute obéissance et de la tutelle de la hiérarchie. Aussi trou-

1. Gazier (Georges), *J.-B. Flavigny, év. const. de la Haute-Saône*, Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs (8e série, t. I, 1906).

vèrent-ils fort mauvais les reproches et l'interdit que leur jetèrent les prêtres approuvés, munis des instructions des évêques et de leurs mandataires. Rejetés par l'une et l'autre Église, ces irréguliers comme Dom J.-B. Aubry à Commercy, Dom Ch. Cajot à Verdun, durent s'abstenir d'exercer non sans luttes fort regrettables et non sans recevoir des horions dans la mêlée des principes. Les fidèles désireux de rester en communion avec Rome, les considéraient comme des pestiférés et leur refusaient toute confiance.

Mais la plupart des vannistes se contentèrent de vivre. Dom Gallet, ancien procureur général, sorti des Cordeliers de Nancy, habitait Saint-Dié. Dom Benoit Urbain, ancien curé constitutionnel d'Haussonville, s'était retiré à Raon, Dom Tailly, qui avait voyagé de cures en cures, à Neufchâteau, Dom Larminach avait abandonné son vicariat constitutionnel de Baccarat et avait choisi Laveline, Dom Gabriel Henry hésitait entre Chaumousey, Giraucourt, puis Hauteville. La variété des opinions de ces religieux choisis au hasard montre les difficultés qu'ils pouvaient avoir à se décider. Leurs hésitations sont compréhensibles. Tous attendaient l'issue, espéraient une détente et un statut qui les fixeraient. Ils étaient au centre du cyclone, trompeuse sécurité ; la seconde branche allait les rouler dans son tourbillon.

En l'été de 1797, catholiques et gallicans, tous étaient à l'espérance. La pacification de la Vendée par Hoche, en février-mai 1794, avait éteint la guerre civile. Le Directoire installé depuis le 27 octobre 1795 faisait preuve d'assez de libéralisme. L'Italie était conquise par Bonaparte. Le royalisme faisait de grands progrès. Les élections de l'an V avaient donné dans les deux conseils la majorité au parti modéré et l'on pouvait se flatter de voir rapporter les lois de proscription.

Vain espoir. A peine la loi pacificatrice du 7 fructidor an V (24 août 1797) était-elle votée, qu'un coup

d'État rendait le 18 du même mois (4 septembre) l pouvoir aux Jacobins. La persécution allait recommer cer pour l'Église de France. De nouveaux décrets d proscription sont édictés. Un nouveau serment de hain à la royauté et à l'anarchie est imposé. Il divisa encor une fois les catholiques. Il sera formellement réprouv par Pie VII : les prêtres ne devaient pas le prêter Toutefois, le pape n'imposa ni pénitence, ni même rétractation. Il en résulta des hésitations multiples que ne connut pas l'Église constitutionnelle. La perspective du retour des modérés lui avait causé un préjudice sensible. Ses évêques redoublent de prosélytisme. Maudru, évêque des Vosges [1], exaspéré comme Flavigny des résultats obtenus par les réfractaires et des attaques qu'il avait eu naturellement à subir de leur part, en profite pour dénoncer aussitôt au département « les personnages royalisés et prêchant le retour prochain des émigrés quelques jours avant le 18 fructidor ». Les bénédictins de Senones, apôtres actifs qui se sont révélés durant l'accalmie, sont particulièrement visés :

Bailly, prêtre à Saales, qui attendait un roi avant Germinal et les anciens évêques sur leur siège ;
Bridot, prêtre à Rupt ;
Léonard, prêtre à Senones ;
Marchal, prêtre à Senones, dit le *Beau Marchal* ;
Bouclainville, curé de Plaine ;
Gallet, ex-bénédictin à Raon-l'Étape.

Cette dénonciation tombait d'autant mieux qu'elle cadrait avec les dispositions du Directoire du Département des Vosges qui va se signaler pendant cette persécution. Elle fut efficace. L'on mit la main sur Dom Bridot, émigré rentré, qui rejoint aux Annonciades

1. Lahache, *Sem. relig. de Saint-Dié*, 1901, p. 717. L'attribution de la dénonciation anonyme à Maudru paraît prouvée.

d'Épinal Dom Willaume, compagnon d'exil de Dom Remy Marchal et rentré depuis le 3 avril 1796. Comme le délai accordé par la loi du 19 fructidor aux déportés rentrés pour sortir à nouveau du territoire de la République n'était pas expiré, ils furent expédiés tous deux sur Bâle avec un convoi de prêtres. Dom Marchal, recherché à Senones, émigra en Souabe et ne reviendra qu'en 1802, après de nombreux voyages.

Dom Gallet dut échapper pour les mêmes raisons qu'en 1793. Il n'est pas compris sur l'arrêté de déportation qui vise avec Dom Marchal et Dom Bailly, Dom Devouton et Dom J.-F. Baptiste. Dom Anatole Devouton, porté comme fanatique, fut épargné parce qu'âgé et infirme. Dom J.-F.-Baptiste de Corcieux est emprisonné à Mirecourt, malgré son âge, et ne fut relâché que le 18 pluviôse an VIII (7 février 1800). Dom J.-B. Bailly, arrêté aussitôt la dénonciation de Maudru, avait été déjà dénoncé le 3 juillet 1795 : « Il a fort bien profité des leçons de l'endoctrineur Thumery, puisqu'au lieu de se soumettre aux lois de la République conformes à celle du 11 prairial, il déclare qu'il est prêt à donner sa tête plutôt que de changer la moindre chose à la religion catholique, apostolique et romaine, soit directement, soit indirectement. » Il fut déporté le 13 mars 1793 sur *la Décade* et mourut le 18 septembre 1798 à Konanama (Guyane) dans d'effroyables douleurs.

Ce bénédictin est la première victime de la Guyane. Cette déportation vaut celle de la Terreur, si même elle ne la dépasse en cruauté. L'envoi dans un pays malsain d'hommes manquant de toute hygiène, sevrés même du nécessaire, débilités par toutes les privations, marque suffisamment le résultat espéré. J'accorde que l'intention des décrets ait été dépassée par l'application, mais cette cruauté était si patente, la mortalité des prêtres déportés en Amérique si élevée que le Direc-

toire paraît avoir eu honte de l'iniquité de ces mesures et peut-être peur de leurs conséquences [1]. Il interrompit ces déportations et remplaça la Guyane par les îles de Ré et d'Oléron, geôles barbares, mais moins inhumaines.

Cette atténuation se produisit un peu tard : outre Dom Bailly, cinq bénédictins avaient été envoyés en Guyane, deux seulement en reviendront.

Dom Gérin, ancien religieux de Flavigny, retrouva sur *la Décade* Dom Bailly. Il venait de Boulay, son pays natal, et avait été déporté comme émigré sur ordre du Département de la Moselle [2]. Il mourra trois jours avant son confrère, le 11 novembre 1798, à Cayenne.

La Franche-Comté fournit le plus grand nombre des victimes de cette première période. Dans la Haute-Saône, les mesures de rigueur sévissaient. Six prêtres du canton du Colombier sont condamnés à la déportation par arrêté du 25 frimaire an VI (15 décembre 1797). Trois bénédictins : Dom Vautherot, Dom Jean-François Bourgeois, Dom Daviot y figurent. Le 3 février 1798, ils sont à Rochefort. A ce moment, un ami dévoué s'employait activement à les sauver au ministère de la police qu'il accable de pétitions en leur faveur. Il expose que ces religieux ont été constamment, depuis leur sortie du monastère, occupés au labourage, à conduire des approvisionnements aux armées, ils ont fabriqué du salpêtre et l'ont conduit dans les magasins de la République. Il demande qu'on se hâte de les délivrer. Quatre sont déjà en rade de Rochefort : Denis Daviot, capucin; Jean-François Daviot, bernardin ; Claude-Étienne Vautherot et Jean-François Bourgeois, bénédictins; et deux autres malades

1. Peut-être cette clémence était-elle tout bonnement l'effet de la crainte des corvettes anglaises qui avaient capturé plusieurs des bateaux envoyés en Guyane.

2. Lesprand, *Revue eccl. du dioc. de Metz*, avril 1911, p. 219.

à l'hôpital de Rochefort : Jean-Nicolas Daviot, bénédictin, et Claude-François Gérin [1]. Démarches vaines. Tous vont être expédiés en Guyane. Dom Jean-François Bourgeois y mourra. Religieux de Montier-la-Celle en 1789, il avait continué la vie régulière à Saint-Pierre-au-Mont, sous la direction de Dom Prêcheur, jusqu'à la fermeture de cette maison de réunion. Il revint alors à Troyes, puis desservit Montreuil, sans doute avec Dom Huard, ancien prieur de Montiéramey. Pendant la Terreur, il retourna à La Villeneuve, son pays natal. L'arrêté de déportation, qui le vise, le signale « comme n'ayant cessé de donner dans tous les tems des preuves d'incivisme et de haine à la Révolution ; il a employé les manœuvres les plus criminelles en prêchant constamment la désobéissance aux lois de l'État et l'avilissement des autorités constituées ». Déporté sur la Bayonnaise, il termina ses souffrances à Konanama, le 8 novembre 1798.

Dom Daviot et Dom Vautherot revinrent seuls de la Guyane. Les trois Daviot étaient parents, sinon frères, unanimes d'opinion et également poursuivis. Le capucin, apôtre des plus ardents, absorba dans son rayonnement la gloire et aussi les œuvres de ses homonymes difficilement distingués. Le bénédictin est presque ignoré. Il survécut à sa détention en Guyane, mais, libéré, s'arrêta à la Martinique, où il desservit une paroisse à Sainte-Lucie, jusqu'à sa mort survenue dès le 26 décembre 1801. Dom Vautherot, prieur de Luxeuil, ancien visiteur, fut rapatrié le 30 septembre 1800 sur la *Dédaigneuse*. Il écrivit un récit de sa déportation, terne et d'une banalité désespérante, où il ne mentionne même pas ses confrères dont il fut sans doute séparé. Retiré à Pusy en 1801, il mourut à Epenoux.

1. Arch. Nat., F⁷, 7357.

La Meurthe fournit le dernier bénédictin qui périt en Guyane. Dom Charles-Henri Berger put assister aux derniers moments de Dom Gérin et connaître la mort à Konanama de ses deux confrères. Il allait mourir quelques jours après eux, le 11 novembre 1798, à Cayenne.

Ordonné prêtre en 1790, il avait exercé le culte à Azerailles (Meurthe). Député par le véritable curé, il s'entendit pacifiquement avec l'intrus et passa sans être inquiété les plus mauvais jours de la Terreur. Il avait dit une dernière messe le 30 mars 1794. Il put reprendre le culte en secret le 15 mars 1795. Trop confiant, sans doute, dans sa sûreté et son bonheur, mieux averti des erreurs à combattre et des vérités à préserver, il se fit remarquer par son zèle apostolique, et malgré son serment de haine à la royauté, il fut arrêté en mars 1798.

L'arrêté portait (8 germinal VII) :

Qu'il s'est montré constamment un apôtre ardent de fanatisme et de contre-révolution, qu'il a déclaré renoncer à l'exercice de son culte plutôt que de se soumettre aux lois de la République, que non obstant cet abandon apparent, il s'est introduit plusieurs fois dans une usine de la commune de Verrière-Sainte-Anne, pour y propager ses principes contre-révolutionnaires, que son influence a été si grande que la division a éclaté dans cette usine entre les ouvriers, au point que pour y ramener l'ordre, il a fallu en expulser les chefs du parti que ce prêtre avait fanatisés [1].

Le 11 mai, il était en route pour Rochefort ; il adressa d'Orléans à sa mère une lettre où il fait le récit de la première partie de son voyage « remplie des plus beaux sentiments de résignation, de paix et de confiance

1. Dom Berger naquit le 1er sept. 1766, à Azerailles, dont son père était maire. Profès 2 sept. 87, Saint-Mihiel. Cf. Victor Pierre, *La déportation sous le Directoire*, p. 193, et Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, L, 473, f° 11 ; Mangenot, *ouv. cité*, p. 456.

en Dieu [1] ». Il fut embarqué le 1er août 1798 pour Cayenne. Un peu plus de trois mois après, il succombait.

C'est la fin des déportations à la Guyane, qui seules causèrent la mort des vannistes frappés dans cette persécution, mais les arrestations à l'intérieur ne cessaient pas et les départements continuaient à alimenter Rochefort et les îles.

En Franche-Comté, le département de la Haute-Saône est toujours des plus agités. L'activité des prêtres insoumis qui exaspérait Flavigny ne se ralentissait pas sous les coups, et l'administration civile trouvait qui frapper. Un état des prêtres du canton de Morey, qui n'avaient pas fait la déclaration exigée par la loi du 19 fructidor, signale, dès le 29 octobre 1797 (8 brum. VI), Dom François-Marie Guillot et Dom Convers. Le premier s'exécuta et prêta le serment de haine à la royauté, mais avec restriction, signe d'une conscience scrupuleuse et des débats pendants à ce sujet ; comme il ne se trouvait plus en sûreté à Morey, il se réfugie à Noroy-le-Bourg, chez une tante, le 20 décembre 1798. Il reprend confiance et célèbre la messe tant en public que pour le curé constitutionnel du lieu. Il s'en excusera en alléguant qu'atteint de surdité il étudiait avec enthousiasme le nouveau système métrique et le propageait parmi les populations [2]. Arrêté le 7 juillet 1799, il débarqua le 21 septembre 1799 à l'île de Ré. Dom Convers, qui y avait été déporté le 11 septembre 1798, parvint à s'en échapper, acte d'indépendance inconcevable que ne lui pardonna pas l'Administration, quand le

1. Thomassin, *L'abbé Rouyer. Essai sur la persécution révol.*, Saint-Dié, 1908, p. 417. « Il a laissé dans ses papiers une pièce intitulée : *Questions sur le serment exigé des prêtres par l'article 25 des lois du 19 fruct. an 5.* C'est une consultation en règle sur le serment de haine admis par D. B. »

2. Arch. Nat., F7, 7623.

20 avril 1800, dimanche de Quasimodo, le bénédictin célébra la messe à Preigney chez le maître de la poste aux chevaux, au milieu d'un grand concours de public heureux de se retremper dans sa foi traditionnelle. On le fit comparaître, et l'instruction ouverte aboutit à l'arrestation du religieux quelques jours après. Il ne fut relaxé que le 14 août suivant [1] ; la tolérance n'était pas encore entrée dans les mœurs.

Dom Roussel l'avait suivi de près à l'île de Ré le 11 novembre 1798, en compagnie de Dom Froissardey. Revenu d'émigration, il avait été arrêté à Noroy-le-Bourg, près Vesoul, en même temps que son confrère qui s'y était retiré après avoir exercé les fonctions de curé de Saint-Marcellin de Besançon jusqu'en 1794. L'indigence des causes portées sur leur arrêté de déportation vaut pour les autres déportés de la Haute-Saône. Celui de Dom Charbonnier, du 31 janvier 1798, ne fut exécuté que le 12 janvier 1799. « Le seul crime qu'on lui faisait était d'avoir dit la messe pendant huit jours [2]. » Quant à Dom Pasquier, de Fontenoy-la-ville, et à Dom Louis Faivre, ancien procureur de Montier-la-Celle, retiré à Saulx, ils furent envoyés à l'île d'Oléron comme suspects.

Les motifs des arrestations d'ailleurs moins nombreuses dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, sont plus légitimes.

Dom Nicolas-Joseph Maire, d'abord curé assermenté de Nance en 1793, avait exercé les fonctions du culte à Lessy. Le 9 octobre 1797, un ordre de déportation est pris contre lui : « il a par des propos... contre-révolutionnaires jeté l'épouvante parmi les habitants de la commune de Lessy, il a annoncé publiquement qu'il cessait ses fonctions pour les reprendre quand il aurait

1. Arch. Nat., F7, 7767.
2. Arch. Nat., F7, 7377.

reçu de nouveaux pouvoirs de l'émigré Montmorency, il a déclaré n'avoir pas prêté le serment ». Malgré cela, il ne fut envoyé à l'île de Ré qu'en 1799. Presque en même temps était arrivé Dom Louis Bellouet, d'Is-en-Bassigny, le 13 mai 1799.

Ce fut à Oléron que vinrent échouer Dom Renel et Dom Bonard. Le premier, ministre du culte à Varangéville et le second à Saint-Nicolas-du-Port étaient accusés de compagnie d'avoir soufflé une femme de Rosières-aux-Salines : la Voiri, qui prétendait recevoir des révélations. L'on crut à une intrigue ourdie par des réfractaires et l'on engloba dans l'affaire les bénédictins déjà dénoncés au département comme hommes dangereux. Cependant, l'un d'eux, Dom Bonard, avait été administrateur de la paroisse de Nançois de 1791 à 1793[1]; c'est ce même religieux qui aurait désiré conserver son bénéfice du prieuré de Neufchâteau. Quant à Dom Renel il avait reçu un certificat de civisme de la municipalité de Flavigny et remis ses lettres de prêtrise à la même municipalité[2]. L'on ne peut trouver prêtres plus civiques. Ces abdications ne leur servirent de rien. Déporté le 12 novembre 1798, Dom Renel sortit le 6 janvier 1800 par ordre supérieur[3].

Tel est le total des déportations[4], il faut y ajouter les persécutions locales : plusieurs bénédictins trop âgés ou trop mal portants furent mis dans des maisons de réclusion. Nous l'avons vu pour Dom Devouton et Dom Baptiste. Dans le Doubs : Dom Joseph Michel,

1. Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, II, 208, 491.
2. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, L, 2737.
3. Nommé curé de Varangéville au Concordat, il y mourut le 18 juillet 1825 (Mangenot, *ouv. cit.*, p. 491 à 499).
4. Il faut sans doute y ajouter dom Jean Vinger, d'Alschviller, noté comme « déporté rentré dangereux par ses opinions politiques et religieuses », au IX (Arch. Nat., F. 19, 866), et dom Jean Thuet, ex-religieux de Münster, mais dont j'ignore la date et le lieu de la déportation.

Dom Claude-Joseph Bertrand, Dom Rousseau sont internés. Enfin les religieux déjà enfermés pendant la première Terreur sont inquiétés à nouveau, ainsi Dom Sommeillier, prieur de Montiérender, enfermé à la maison de réclusion de Saint-Dizier pendant toute l'année 1794 [1], est porté sur une liste générale d'émigrés et s'en défend. Dom Bossu est repris à Épinal. A Troyes, Dom F.-N. Billiout avait ouvert l'église de Saint-Nicolas, l'avait bénite et exercé le culte. Il est mis en surveillance. Dom Arnould, ancien religieux de Montier-la-Celle qui avait eu l'audace d'agir de même à Saint-Pantaléon, fut interrogé. On dut le laisser aller sans autrement l'inquiéter.

Quelques-uns purent échapper, mais au prix d'infinies misères. Dom Claude-Joseph Rollet, de Villersexel, dut se cacher à partir de novembre 1798, pendant dix-huit mois, dans un lieu secret et n'obtint sa grâce que le 13 juillet 1800 [2]. Dom Fréchard, recherché plusieurs fois dans le pays de Senones où il venait exercer un apostolat périlleux, réfugié à Nancy chez M. de Bazelaire, faillit y être pris après dénonciation de Strasbourg et ouverture de sa correspondance, et n'échappa que grâce au dévouement de ses ouailles et de ses amis [3].

Parmi les suspects du département de la Meurthe, Dom Nicolas-Hydulphe Debras, dernier président de la Congrégation, compte peut-être parmi les plus notables victimes. Enfermé dans la prison des Tiercelins en 1793, il en était sorti après la chute de Robespierre. Il s'était retiré aux portes de Nancy « dans une maison assez apparente » qu'il avait achetée à Vendœuvre, où il résidait depuis l'an III et où il obtint l'autorisation de demeurer le 21 septembre 1798 (5e jour complémen-

1. Arch. Nat., F7, 7324.
2. Arch. Nat., F7, 7760.
3. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle. L, 176.

taire VI). Il venait de prêter serment de haine à la royauté [1]. Or, le 4 février 1798 (16 pluv. VI) il avait été accusé « d'avoir mis en usage les manœuvres les plus criminelles pour entretenir le fanatisme et engager un grand nombre de ministres du culte à rétracter leurs serments de soumission aux lois de la République » [2]. Accusation effroyable à ce moment, mais de laquelle l'autorisation d'habiter sa maison de Vendœuvre prouve qu'il se disculpa. Pourtant, il n'était pas très sûr de la bienveillance des autorités, car il vint se réfugier à Nancy, dans une maison du faubourg de Toul, mais pour y mourir discrètement le 18 floréal an VII (7 mai 1799)[3]. Le bénédictin avait 62 ans. Il n'y a rien d'étonnant à ce que sa santé ait ressenti le contre-coup de cette existence trop agitée par des inquiétudes et des soucis perpétuels. Il n'est pas douteux que, malgré ses compromissions, son adhésion à la franc-maçonnerie, ses gages donnés à la Révolution par ses serments, il ne se donna pas entièrement aux idées nouvelles, puisque si souvent suspecté soit de relations avec l'évêque, soit avec les prêtres rentrés. Jamais il ne servit jusqu'au bout une idée ou une opinion. Certes il avait su organiser sa carrière, obtenir à vie le prieuré de Flavigny dont la mense lui assurait définitivement l'indépendance et la considération, en même temps se pousser dans sa Province dont il devint visiteur et enfin dans le Régime. Je veux bien que cette réussite ne soit que la récompense d'un talent hors pair. Pourtant son

1. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, L, 2941.

2. *Ibid.*, L, 473.

3. L'acte de décès (Arch. mun. de Nancy) rédigé le 19 floréal an VII, porte que Nicolas *Dubras* était mort, la veille, 18 floréal, à 10 heures du soir en son domicile, faubourg de Toul, 6e section. La déclaration est faite par Sigisbert Magnien-Magnienville, âgé de 41 ans, et par Élisabeth Frirey, âgée de 54 ans, amie du défunt. Le prélat était très connu à Nancy. Ses amis ne l'avaient donc pas abandonné.

attitude indécise, lorsqu'il était visiteur, en face des démêlés entre le prieur et le procureur du Saint-Mont, alors qu'il aurait été nécessaire de trancher dans le vif[1] et surtout le fait d'avoir été choisi comme Président Général, d'avoir été un membre influent dans ces derniers et lamentables chapitres de la Congrégation où les intrigues, l'esprit de parti, de clan, les questions de personnes jouent un rôle de plus en plus prépondérant et où les questions religieuses et d'intérêt général n'interviennent qu'accessoirement semblent dénoter, en plus d'une adresse consommée, un manque de caractère peu compatible avec la place qu'il occupait. Cette habileté mondaine, élégante et peu virile caractérise ce personnage trop politique. Il subit les événements sans chercher à les contrarier, en tentant de les tourner à son profit. La Révolution ne le transforma pas. Par sa fonction même, son importance dans son Corps, nous touchons au gouvernement de la Congrégation. Il en est la parfaite et inquiétante image.

Ces déportations à la Guyane, aux îles de Ré et d'Oléron, ces emprisonnements et ces arrestations fournissent ainsi le bilan de le reconstitution du culte pendant l'accalmie. Furent évidemment frappés les prêtres qui se signalèrent par leur zèle orthodoxe comme aussi quelques constitutionnels ardents, mais plus rares. Il n'est pas douteux que beaucoup d'autres sont ignorés, qui, sans avoir pâti corporellement, n'ont pas moins subi les angoisses des vexations de tout genre, les conséquences des dénonciations haineuses et sournoises. La Congrégation de Saint-Vanne fut frappée dans cette ultime persécution à un degré singulier et particulièrement en Franche-Comté, dans le département de la Haute-Saône. Remords des religieux d'avoir été trop faibles, confiance en eux et dans la

1. Arch. Nat. G⁹, 34.

mansuétude de la République, confiance étayée par la tranquillité dont ils avaient joui au maximum de la Terreur et qui leur donna une hardiesse plus grande, réaction des éléments révolutionnaires qui n'avaient jamais donné toute leur mesure, tous ces motifs valent pour cette constatation.

A côté de l'héroïsme suscité par la persécution durant cette période troublée, je ne puis taire la contrepartie. Cette fois la pression et les dangers n'obtiennent plus les capitulations de la Terreur, et s'il y a encore quelques mariages, ce sont des raisons toutes différentes qui les motivent, c'est la chute finale de religieux mûrs pour la faute. Dom Dedet avoue s'être marié « par crainte », il est vrai, et aussi « pour autres causes ». Il semble que ce soit le cas de Dom Gaucher et de Dom Wickerain. Le mariage de Dom Amyot à Arcis était une suite naturelle de ses opinions révolutionnaires; celui de Dom Cognard fut contracté « pour reconnaître une fille née en 1794 ».

Il faut tenir compte à tous ces prêtres, et, à plus forte raison, à tous leurs confrères fort nombreux qui prêtèrent le serment de haine à la royauté, de toutes les circonstances atténuantes. Ils finissaient par suivre l'opinion commune, par être envahis par toutes les nuées ambiantes qui obscurcissaient la vérité même.

Ils participaient de l'état de la pensée française pendant tout ce gouvernement du Directoire : le mépris et la haine pour la religion dominaient les Directeurs et l'administration. C'était le ressort fondamental du régime. On la considérait comme une secte presque éteinte, bientôt supprimée, dont les erreurs grossières étaient funestes, méritaient l'injure et la destruction, sentiment officiel que toutes les réalités démentaient. Religion si peu moribonde qu'elle avait été visée depuis dix ans par-dessus tout, parce qu'ennemie née de tous les dogmes et de tous les principes de la Révo-

lution. Visée d'abord par la Constitution civile du clergé qui fondait une Église d'État, sournoise contrefaçon de la véritable, mais qui rappelant par trop celle-ci fut bientôt suspecte, visée par les fêtes de la Raison, épisode passager d'un temps de folie ; visée ensuite par le concept dépouillé de l'Être Suprême, religion philosophique de Robespierre ; visée enfin par l'essai de réorganisation du déisme après Thermidor, devant la répugnance causée par le matérialisme pur.

A cette fin du Directoire, certaines administrations encourageaient les mesures tracassières des municipalités locales, patronnaient le culte théophilanthropique qu'essayait de lancer le Directeur La Révellière-Lépeaux. Ces fêtes civiques sombraient dans l'indifférence des populations lasses de tout, mais qui sentaient confusément renaître le besoin d'une religion. La situation du culte était déplorable. On l'aurait cru tombé complètement. Les derniers efforts de l'Église constitutionnelle pendant l'accalmie avaient été rapidement ruinés. Une pénurie de prêtres et de ressources s'avérait dans toutes les paroisses, des offices incertains, une confusion de pouvoirs générale.

La transformation était proche. L'année 1799 passait. Bonaparte revenait victorieux de la campagne d'Égypte. La victoire de Zurich le 25 septembre lui préparait Notre-Dame. La capitulation des Anglais en Hollande le 18 octobre venait ensuite. Puis ce fut le coup d'État du 18 brumaire et le Consulat.

Tout ne s'organisa pas sur-le-champ, il y eut encore une promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII (28 décembre 1799) qui empêcha certains prêtres de rentrer en France. L'on reprit les discussions sur sa légitimité. Pendant ce temps, les déportés traînaient aux îles de Ré et d'Oléron. Bonaparte ne se pressait pas de les délivrer. Il n'avait pas encore compris l'importance de la question religieuse et ne s'y intéressait

guère ; d'autre part, il ne se souciait pas de s'attirer l'antipathie du parti anticatholique, alors tout-puissant, dont il avait besoin. Ces prêtres ne seront libérés qu'à partir de janvier 1800, et seulement par grâce spéciale. L'on conservera les lois et les textes proscripteurs à l'égard du culte catholique ; l'administration ne cessera de soulever pendant toute cette année toutes sortes de difficultés pour son exercice [1] — comme l'éprouva Dom Rollet — malgré une certaine liberté de fait. Les évêques du dehors ne perdaient pas notion de leur charge et s'appliquaient à reconstituer les cadres de leurs diocèses ; mais impuissants à agir, ils bornaient leur action à peu de chose ; ils attendaient l'issue que tout laissait prévoir.

L'Église constitutionnelle, sur place, organisée en diocèses avec ses évêques, ses pasteurs, encouragée par l'idée qu'elle pourrait être reconnue par le Gouvernement et grâce à lui par le pape, s'agitait et s'efforçait de recueillir des adhésions et des prêtres. Quelques-uns purent croire, même après tant d'enseignements, à son avenir et s'y rallier, tant il y eut d'occasions d'escompter un résultat temporel que l'Église catholique n'offrait pas et de choir piteusement dans le schisme.

Le peuple ne savait plus guère ce que signifiaient ces distinctions de prêtres constitutionnels et réfractaires. Il voulait son curé pour lui dire la messe, les vêpres et lui fournir les sacrements. Le reste importait peu. Aussi les espoirs étaient-ils vivaces dans ce clergé.

Lors de la première accalmie, les constitutionnels avaient tenté de se réorganiser. Ils s'étaient fréquemment réunis et avaient même assemblé un concile.

1. Dom Laurent Grandcolas, rentré à Nancy, fut reconduit sans pitié à la frontière le 11 floréal an IX (Arch. dép. de M.-et-M., L. 472).

Maudru avait consacré Berdolet, nouvel évêque du Haut-Rhin, élu le 27 avril 1796. De nombreux bénédictins figuraient parmi le clergé de ce dernier et le 26 mai 1800 se retrouvent au synode de Soultz [1]. Dom Gasman, administrateur de Walheim, Dom Fr. Joseph Groll, archiprêtre du canton et curé d'Hiningue, Dom Payn du Perron, desservant de Bretten, s'y font représenter par Dom Silbermann, ancien curé de Münster, archiprêtre du canton de Massevaux. Des synodes métropolitains identiques sont tenus dans tous les diocèses : Meuse, Meurthe, Haute-Marne, etc. Ils préparaient le second concile national qui devait se tenir en juin 1801 à Paris dont les organisateurs escomptaient d'avance pour leur parti les résultats magnifiques. Il s'ouvrit le 29 juin. Dom Grappin accompagnait l'évêque du Doubs et y tenait une place importante. Les travaux étaient à peine commencés que ces prêtres reçurent l'ordre de se séparer. Le Concordat venait d'être signé le 15 juillet par le Cardinal Caprara, légat du Souverain Pontife, et Bonaparte, premier consul [2].

1. Frayhier, *Hist. du clergé cathol. d'Alsace*, Colmar, 1877, in-8°. Ce ne sera qu'en 1815 que l'autorité ecclésiastique obtiendra la rétractation du serment de ces constitutionnels tenaces.

2. Autre exemple typique d'un état d'esprit :

Vingt-deux curés de l'archiprêtré d'Hurbache, réunis à Provenchères chez J.-B. Rey sous la présidence de Pierre Toussaint, curé d'Hurbache, dans une adresse aux « RR. évêques de France restés à Paris après le Concile », leur déclarent : « Nous ne voulons pas de rétractation de la vérité ; nous ne voulons point de pardon pour le bien que nous avons fait et les maux que nous avons soufferts, nous maintenons... les principes dont nos sermens ont été les garans ».

Ces prêtres comprennent, outre D. Rey et D. Toussaint, trois autres vannistes, D. Marcaire, D. B. Pierson et D. Larminach, curés de S.-Stail, Moyenmoutier et Laveline (*Annales de la Religion*, XIV, 180-183).

CHAPITRE XIV

LE CONCORDAT. LES RÉHABILITATIONS

La réorganisation du culte fut un soulagement pour toute la France. Elle ne laissait pas toutefois de soulever des complications dont la répercussion se fera sentir longtemps après leur solution apparente.

Les négociations du premier consul avec le pape et son légat, le Cardinal Caprara, butaient contre nombre de pierres d'achoppement. Les refus par les anciens évêques entêtés dans le Gallicanisme, de donner leur démission comme la rétractation des constitutionnels, rivés à leur serment, rétractation que Pie VI n'obtint en définitive de quelques-uns [1] que deux ans après, avaient notablement retardé la conclusion.

Le Concordat fut enfin promulgué, et le pays put se livrer à la joie de célébrer en paix et sans ambages son culte national.

Les nouveaux évêques, recrutés partie parmi les évêques légitimes, partie parmi les constitutionnels, auxquels on avait fait la part belle — menace à Pie VI — partie par de nouvelles préconisations, s'appliquèrent à réformer leur clergé et firent entrer dans les cadres, après enquête de mœurs et entente avec le

1. Toute cette question des négociations qui précédèrent le Concordat n'est pas de mon sujet. Voir cependant ci-après le cas particulier de Le Coz, archevêque de Besançon (p. 240, note 1), qui jette un jour net sur les idées des constitutionnels et fait comprendre Dom Grappin.

Ministre des cultes Portalis, tous les prêtres disponibles.

Peu de temps après la signature du Concordat, Portalis avait prescrit aux préfets de faire une enquête sur les prêtres « méritant la confiance du Gouvernement ». Les tendances diverses des préfets leur fit interpréter cette instruction dans un sens souvent bien différent. Quelques-uns même se récusèrent, avouant leur incompétence par peur d'engager leur responsabilité. Telles quelles, ces listes arbitraires et incomplètes fournissent un état assez précis de la situation des bénédictins.

Dans la Meuse, le préfet donne sa confiance, sans plus, à Dom Didelot, curé de Broussey-en-Blois (orthodoxe et indifférent); à Dom Dépinois, secrétaire de l'évêché (donc constitutionnel); à Dom Gossin, curé d'Osches (n'avait pas exercé pendant la Révolution); à Dom Aubry (n'avait pas exercé), desservant à Commercy; à Dom Bergnier, curé de Villecloye (orthodoxe).

Le préfet de la Moselle signale Dom Bertrand, vicaire de l'évêque constitutionnel, avec cette note « On l'accuse d'être très intolérant contre les prêtres insoumis, il a de l'esprit, des connaissances et peut être fort utile », tandis que dans le Haut-Rhin, Dom Charles Clavey, curé de Danjoutin, actif délégué de l'évêque de Besançon, « paroit tenir aux principes qui appartiennent aux déportés, d'ailleurs tranquille, ne donne lieu à aucune plainte »; mais en même temps, les nombreux constitutionnels, Dom Grégoire Boyet, Dom Silbermann, Dom André Baudel, de Münster; Dom Gros, de Neubrisach; Dom Huevert, de Mühlbach, sont désignés comme se conduisant bien. « Ils ont su par leur soumission aux lois, leur bonne conduite et leur moralité se concilier l'estime générale des habitants et des autorités. »

Le même éclectisme se retrouve dans les Vosges où

les meilleurs renseignements sur Dom Léonard, futur compagnon de Dom Lombard en 1802, « prêtre très instruit de Senones » voisinent avec d'autres non moins flatteurs sur l'obstiné constitutionnel Dom Pierre Toussaint, curé d'Hurbache, « de mœurs irréprochables »[1]. Les préfets ne s'avançaient pas outre mesure. Le Gouvernement n'avait certainement rien à craindre de tous ces religieux qui n'aspiraient qu'à la paix et à l'ordre, et étaient tout disposés à soutenir avec enthousiasme qui les leur apporterait. Dans la pratique, ces renseignements ne serviront pas à grand' chose; ce sont les évêques qui vont organiser eux-mêmes leur clergé avec la collaboration étroite du ministre des cultes, mais en allant plus au fond des nécessités locales.

La nomination des curés dans les paroisses était fort délicate. Outre les ménagements à garder envers le pouvoir civil, particulièrement chatouilleux, il fallait tenir compte des désirs et des opinions des populations auxquelles il était impossible d'imposer certains sujets. Enfin les deux clergés, réconciliés à la surface, subsistaient intégralement. Les « bons prêtres » insermentés, qui avaient souffert persécution et exil, durent rentrer dans le rang, après avoir joui de la liberté illimitée que leur donnaient les mandats des anciens évêques, dont les pouvoirs subsistèrent jusqu'au moment où leur démission fut requise par le pape; le coup fut dur pour ceux qui perdaient cette indépendance presque absolue, surtout pour retomber sous le joug d'un constitutionnel.

L'histoire du diocèse de Besançon donne une idée exacte des dissensions graves et cruelles qui troublèrent la restauration du culte.

Dans le Doubs et les départements limitrophes : le

1. Arch. Nat., F19, 865-866.

Jura et les Vosges, réunis lors du Concordat en un seul diocèse confié à l'archevêque de Besançon, beaucoup de prêtres jureurs, longuement travaillés par les missionnaires, s'étaient rétractés et les purs constitutionnels ne formaient plus qu'une minorité. La persécution y avait été active, surtout sous le Directoire, et l'antagonisme assez grand. Ce fut précisément Le Coz, ancien évêque constitutionnel, jureur impénitent et breton têtu, qui fut nommé par la volonté de Bonaparte et malgré le pape, grâce à un subterfuge pour la rétractation imposée [1].

La récompense était amère, car, loin de tenir une balance égale entre les deux catégories de prêtres, comme ses opinions antérieures auraient dû lui en faire un devoir, il favorisa plutôt, avec l'aide de Dom Grappin, nommé vicaire général, les assermentés. La déception des prêtres réfractaires fut immense, et ils ne montrèrent pas l'obéissance et l'abnégation qui auraient été de circonstance, mais ils pensaient avoir

1. Sur la rétractation des évêques constitutionnels, cf. Paul Dudon, *Pie VII et les évêques constitutionnels* (Études des PP. de la Cie de Jésus, 1905, p. 17-50) et la lettre suivante de l'abbé Dégola à Dom Grappin (mss. 624 de Besançon).

Paris, 23 décembre 1804.

.....

« MM. de Besançon et Strasbourg (Le Coz et Saurine) ont constamment refusé leur signature. Voici celle qu'ils ont substitué : « J'ai abandonné sincèrement la Constitution civile du clergé. Je suis soumis aux jugemens du St-Siège et de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine ainsi que l'a toujours entendu l'Église de France. »

Mon ami, cette formule allait être rejettée, lorsqu'on la fit connoître à l'Empereur qui dit qu'elle étoit parfaitement catholique et qu'il falloit finir là ces contestations. Il ajouta des éloges des deux évêques cy-dessus. En conséquence, le pape en fut content et il les admit à son audience. »

L'on n'a aucune raison de suspecter le témoignage de l'abbé Dégola, partisan de Le Coz. Bien au contraire !

assez fait. Ils n'avaient pas tout à fait tort. Le Cardinal Caprara, lors des absolutions, se verra contraint de passer par-dessus Le Coz intransigeant et rebelle et de donner des pouvoirs à l'ancien suffragant de Besançon Franchet de Rans, évêque de Rhosy.

Dom Grappin eut probablement égard aux désirs de ses anciens confrères : Dom Baverey fut nommé à Citers son pays natal, Dom Cerneçon à Raynans, Dom Joseph Clerc à Ronchaux, Dom Colombot à Busy.

Les bénédictins encore valides et heureux de trouver cet emploi de leurs facultés et de leur temps furent naturellement acceptés. Dans le diocèse de Nancy toutefois, Dom Bridot, Dom J.-B. Bouclainville et Dom Fleurant sont considérés « comme des prêtres qu'il y aurait inconvénient à employer ». Exclusion plutôt rare.

A part Dom Grappin, aucun bénédictin n'occupa dans d'autres diocèses une situation prépondérante. L'on avait bien glissé parmi les listes des évêques possibles le nom de Dom François Carrois, du diocèse d'Arras. La fiche de ce vanniste qui ne fut même pas prise en considération porte qu'il était le frère du Général Carrois. C'était son seul titre de recommandation [1]. Ce constitutionnel n'avait aucune chance. Il fut sans doute tout heureux de retrouver une cure comme tous ses confrères. Du reste, la répartition faite un peu au petit bonheur à ces premières années de l'Empire fut constamment modifiée, suivant les cas, et probablement aussi suivant les convenances personnelles des curés.

Durant ces années qui suivirent le Concordat, la levée des censures encourues et les dispenses de vœux que nécessitait pour les religieux leur retour à la vie séculière furent demandées au Cardinal Caprara. Les évêques avaient bien tous les pouvoirs pour donner

1. Arch. Nat., AFiv, 1044.

les absolutions: mais dans les diocèses où venaient d'être promus d'anciens évêques constitutionnels, les moines évitent de s'adresser à cette autorité et préfèrent avoir recours directement au Cardinal qui semble l'admettre fort bien : vieux levain d'aristocratie revenu avec l'ordre social, souvenir des privilèges bénédictins. Il faut aussi tenir compte de ce que les brefs accordés aux évêques n'étaient que temporaires. Souvent il s'agit de demandes de religieux attardés.

Dom Joseph Lenfumez [1], n'ayant plus « aucun espoir de voir réintégrer les maisons » de la Congrégation, sollicite relève du vœu de pauvreté et de toutes les observances de son ordre : vigiles régulières, jeûne, silence, abstinence de chair; licence de vendre, acheter et aliéner, dispenses contenues d'ailleurs dans la sécularisation que demandent les bénédictins nombreux encore à Metz : Dom J.-P. Bertrand, Dom Collette, Dom Calmar, et Dom Gormand, curé de Remilly, du même diocèse, tous en communion avec M. Bienaimé, ancien constitutionnel, évêque de Metz. Dom Jean-Joseph Dussery à Carlsbourg, Dom Bergnier à Villecloye, Dom Delobbe à Thibouroche, Dom Bossu à Salins reçoivent les mêmes dispenses [2]. Nombreux sont aussi les religieux dépendant de l'archevêché de Besançon : Dom Colombot est l'interprète de Dom Vautherot, Dom Philibert Joly à Citers demande en outre, par un scrupule intéressant, l'autorisation de réciter le bréviaire du diocèse [3].

L'absolution de la censure du serment constitutionnel fut plutôt donnée par les évêques par délégation du pape ; quelques prêtres s'adressent directement au Cardinal : Dom Maxel à Neufchâteau, Dom Orelle à

1. Arch. Nat., AFiv, 1901 avril-juin 1802).
2. Arch. Nat., AFiv, 1901 (1802).
3. Arch. Nat., AFiv, 1902.

Noméville et Dom Delagoutte [1]. Un fragment d'une lettre de prêtres du diocèse de Besançon qui, tous, avaient reçu les ordres d'un évêque constitutionnel, explique leur démarche directe et les absout pleinement de leur défiance envers l'archevêque. Malgré le « jugement de M. le Coz, archevêque, qui déclare qu'ils n'ont encouru aucune censure ni irrégularité et que, conséquemment, ils n'ont besoin pour célébrer ni d'absolution, ni de dispenses », ils le supplient de donner à l'évêque de Rhosy, suffragant de Besançon, qui demande au Cardinal de lui donner réponse et les appuie, pouvoir de les absoudre. Ce qui fut accordé [2].

Cette obstination du haut clergé constitutionnel se retrouve chez certains bénédictins et surtout à propos de cette question de l'absolution des mariages, délicate entre toutes celles que le légat eut à traiter de 1802 à 1807. Eux aussi s'imaginent que les réhabilitations accordées par Pie VII aux prêtres mariés sont une grâce due et la réclament impérieusement. Il y a là, semble-t-il, un état d'esprit, suite d'un préjugé général : la subordination de l'Église à Napoléon. Les concessions du pape paraissent des capitulations imposées :

Dom Jeanmougin écrivait de Besançon le 4 floréal an II (24 avril 1803) [3] :

Supplie humblement Joseph Jeanmougin, marié en 1792... avec Alexis Étiennette Jacque Berger, fille libre, et dit, que, quoique tranquille sur la validité de son mariage qu'il avait principalement contracté pour pouvoir continuer l'instruction publique à laquelle il s'étoit consacré dans sa Congrégation de l'avis de ses supérieurs, cependant pour prouver aux faibles que son mariage avoit pu scandaliser qu'en le contractant il n'a point renoncé à la Religion catho-

1. Arch. Nat., AFiv, 1897 (mai 1802).
2. Arch. Nat., AFiv, 1897 (juin 1802).
3. Arch. Nat., AFiv, 1906.

lique et qu'il a toujours conservé l'union avec le Saint-Siége, il s'adresse avec confiance à Votre Eminence et la prie de vouloir bien confirmer son mariage et le renvoyer par devant son ordinaire pour y recevoir la bénédiction nuptiale et ferez justice.

Le Cardinal répondit à cette étrange missive :

La charité de Jésus-Christ, qui suivant l'expression de l'Apôtre Saint-Paul est patiente et bénigne, m'engage à ne vous pas dissimuler la vive douleur que j'ai (é)prouvé en lisant votre supplique. Religieux et prêtre, vous avez eu le malheur d'abandonner votre état et d'oublier les promesses solennelles que vous aviez faites à Dieu. Il s'agit maintenant d'expier vos fautes et de réparer vos torts et vous avancez des erreurs contraires à la doctrine de l'Église et vous accusez de faiblesse les fidèles qui auraient pu avoir été scandalisés de votre conduite. Ce langage vous paroit-il propre d'un vrai pénitent ?..... Persuadé que vous voulez mettre ordre à votre conscience, je vous adresse une instruction qui vous indiquera les règles à suivre pour vous rendre digne de participer à l'indulgence extrême du Souverain pontife.

Mieux averti, le bénédictin écrivait le 13 floréal :

Je recours à vous avec confiance, bien revenu des principes renfermés dans ma première lettre, principes qui m'avaient été malicieusement imprimés et que je rétracte, vous assurant qu'aujourd'hui j'agis de bonne foi.

Dom Charles. archiviste du Doubs, expose brièvement les faits :

Soumis aux lois de la Constitution civile du Clergé de France, en présence de Bernard Drouin, alors professeur ainsi que l'exposant au collège de Besançon, il reçut la bénédiction nuptiale d'un prêtre ami à Besançon [1].

Il réclame son absolution comme une formalité

1. Arch. Nat., AFiv, 1907.

administrative. Le Cardinal exigea une supplique en forme avec repentir.

Il est vraiment curieux de constater à quel point la Révolution et la Constitution civile du clergé avaient faussé les idées au point de vue catholique. Nombreux sont les constitutionnels comme Dom Jeanmougin et Dom Charles, et non pas seulement ceux du diocèse de Besançon, qui s'imaginent remplir seulement une formalité que la condescendance du Gouvernement accorde aux demandes du pape. Le Cardinal insiste sur l'indulgence extraordinaire du Saint-Siège. Il apporte d'ailleurs un tact parfait à toutes ces négociations et sait en quelques mots mesurés redresser les erreurs constantes.

Dom Streicher alléguait que « sa profession religieuse ne portait aucune mention du vœu de chasteté ».

« Il est inutile, dit le Cardinal, que je remarque la futilité de l'observation que vous avez faite sur la forme de la profession religieuse dont on se sert dans l'O. S. B. Tout le monde sait et vous ne pouvés pas ignorer que les mots « obedentiam secundum Regulam » renferment les trois vœux solennels et que cela a été maintes fois déclaré par le Saint-Siège. Il est plus sage à la place de chercher des prétextes vains et inutiles que vous avouiez sincèrement vos fautes et que vous n'omettiez aucun moyen pour mettre ordre à votre conscience.

Même réponse avait été faite à Dom Dédet à Montiérender : Tout était prêt pour le mariage de celui-ci, mais l'évêque de Dijon, M. Raymond, ancien constitutionnel, s'y opposait formellement par un bizarre retour de scrupules. Le Cardinal passa outre et donna les pouvoirs au curé du canton de Montiérender.

Cette opposition têtue et acharnée des constitutionnels aux décisions de l'autorité ecclésiastique, quel que soit le sens dans lequel celle-ci s'exerce, est pour le

moins singulière. L'évêque de Chambéry qui s'occupait de l'archevêché de Lyon en attendant qu'il fût pourvu de son titulaire, écrivait le 14 août 1802 :

Malgré mes travaux continuels et tous les efforts de ma sollicitude, je n'ai pu jusqu'ici terminer l'organisation du diocèse de Lyon, j'ai été surtout arrêté par l'obstination des prêtres constitutionnels, qui abusant des marques de la protection du gouvernement, ont formé une ligue pour me résister dans les Conférences particulières que j'ai eues avec eux en se montrant opiniâtrement attachés aux erreurs de la Constitution civile du clergé et en méprisant l'absolution à recevoir des censures. Je n'ai pas exigé d'eux d'autres formules que celle de la déclaration convenue et j'ai usé à leur égard de tous les moyens de douceur et de persuasion [1].

Le surplus des quarante religieux mariés fut absous sans autres difficultés. Les scrupules, le respect humain avaient retardé plus d'une demande. Ainsi, Dom Bergnier, à Metz, sollicitait son absolution le 9 juillet 1806 seulement [2]. « Il attendait le retour de sa santé pour donner une preuve publique de sa foi et de son humble soumission à l'Église, voyant aujourd'hui qu'il est prêt de sa fin, il a recours à vos bontés », dit le vicaire général Lingois qui la transmettait. La lettre d'absolution partait de Paris le 17 juillet, jour même de sa mort [3].

Le mariage fictif de Dom Jacquet lui causa les pires désagréments. Dévoré de scrupules et de honte, l'ancien visiteur dut, sans doute par suite de retard dans les correspondances, écrire plusieurs fois au Cardinal.

1. Arch. Nat., AFiv, 1906. Cf. Latreille, *La petite église de Lyon*. Lyon, Lardanchet, 1911, in-18, p. 64. L'évêque nommé à Chambéry était Mgr de Mérinville.

2. Arch. Nat., AFiv, 1910.

3. *Narrateur de la Meuse*, 27 juillet 1806, p. 160, et n° 5 d'août 1806, p. 178. Gillant, IV, 128.

Celui-ci ne trouvait peut-être pas très heureuse l'obligation où le religieux lui disait qu'il se trouvait, pour pouvoir vivre matériellement, de résider avec la religieuse, avec laquelle il avait contracté mariage, dans leur maison de Gorze. Atermoiements, crise de désespoir et d'énervement qui exaspèrent le bénédictin, rendent ses lettres émouvantes. Je pense qu'il fut réhabilité.

Dom Louis à Flin et Dom Ménétré à Châlons qui avaient eux aussi contracté des mariages fictifs sont rétablis dans le ministère paroissial. Il faut leur adjoindre, malgré le peu de convenance de ce voisinage, Dom Brice, échoué à Paris, après des avatars de toute nature et malgré ses trois enfants vivants, et Dom Laurent Lacreuze, dont la femme était morte sans enfants.

Quant à Dom Clerc, dont la vie religieuse plus que troublée fut esquissée plus haut, qui demande l'autorisation de se marier, et à Dom Boulard, caissier de Monterhausen, en résidence à Bitche, qui désire continuer son train de vie séculière, ils sont exhortés à persévérer dans leur vocation et à pourvoir au salut de leurs âmes.

A ces débuts du premier Empire et à ce moment de réorganisation des institutions et des vies bouleversées, il était naturel que les bénédictins songeassent à la reconstitution de leur ordre, quoiqu'on puisse penser de la viabilité de la tentative.

Dom Lombard, abbé de Senones, à qui sa situation avait probablement permis de sauver quelques capitaux, après avoir passé toute la Révolution à Clefey, près d'Einsilden, puis à l'abbaye de Saint-Blaise [1], revint au début du XIX^e^ siècle à Saint-Jean-du-Mont, et parvint à y réunir huit religieux, parmi lesquels Dom

1. Dinago, *Histoire de l'abbaye de Senones*.

Laurent, Dom Fréchard, les deux frères Léonard et Dom Claude Willaume [1].

La petite congrégation, formée vraisemblablement vers 1802, ne dut pas durer longtemps. Dès 1804 Dom Claude Willaume s'est retiré à Vadonville. Dom Léonard meurt à Senones en 1803. Tout au plus put-elle vivoter jusqu'en 1810. A cette date, Napoléon qui n'admettait pas la reconstitution des Congrégations et ne voyait même pas la nécessité des maisons de retraite pour les moines vieillis dans la vie commune, interdit formellement celles qui s'étaient réformées. C'était une nouvelle suppression. Dom Lombard s'éteindra à Saint-Jean-du-Mont le 11 janvier 1815.

Ces mesures draconiennes supprimèrent toutes velléités autres, s'il y en eut, que j'ignore [2]. Seul Dom Fréchard, au soir de sa vie, mais en ne s'appuyant que sur des éléments jeunes et non sur ses anciens con-

1. Les deux autres religieux seraient peut-être Dom Didelot et Dom Lallemand (?)

2. L'on ne connaît de tentatives de reconstitution de la Congrégation de Saint-Maur qu'en 1814-1817, lors de la Restauration, tentatives auxquelles collaborèrent Dom Verneuil, ancien prieur de Saint-Denis, et Dom Marquet, et qui aboutirent à la création d'un établissement à Senlis pour les enfants des Chevaliers de Saint-Louis. Cet essai de réunion de quelques mauristes ne semble pas avoir beaucoup survécu à Dom Marquet, nommé principal, mort à Senlis le 12 octobre 1817. Le collège ensuite dirigé par Dom Goult d'Arcy fut transféré en 1821 à Vaugirard.

Les difficultés rencontrées par les mauristes semblent donc avoir été insurmontables. A plus forte raison, les vannistes, moins nombreux et moins pourvus de ressources, ne pouvaient-ils aboutir. (*Ami de la Religion*, nos 56, 82, 113, 229-235 de novembre 1814 à novembre 1816. — *Dictionnaire des ordres religieux* de l'*Encyclopédie Migne*, par l'abbé Badiche, t. II, col. 916-917).

Je suis redevable de ces références sur Saint-Maur à l'obligeance du R. P. Dom A. Dubourg, O. S. B.

frères, essaiera de réaliser ce rêve impossible qui le poursuivit pendant toute son existence.

Autour des principales abbayes, centres naturels de la Congrégation : Metz, Châlons, Verdun, Nancy, Senones, Luxeuil, Besançon, beaucoup de bénédictins se trouvaient éparpillés. Il était tout naturel qu'ils résidassent dans des lieux où ils avaient passé leur vie, possédaient quelques relations, n'étaient pas complètement déracinés. Ils formaient dans les anciennes provinces vannistes de petits noyaux qui se recomposaient pour quelques instants. Ainsi, Dom J.-B. Léonard meurt à Senones, le 3 janvier 1803, assisté de son frère Dom Joseph Léonard, de Dom Aug. Rousseau, ancien prieur de Luxeuil, et de Dom Laurent.

Ces rapports ne sont plus motivés que par des liens de souvenir, très puissants et très doux, mais sans chaîne et sans obligations. La mise à jour des matricules de la Congrégation à Verdun, Saint-Dié, Nancy (en particulier celle de Dom Pierson, ancien abbé de Saint-Léopold) jusque vers 1805-1807 prouve les relations encore vivantes entre les vannistes d'une même région. C'est la fin extrême et ceux qui les entretiennent sont déjà d'un certain âge. Beaucoup de bénédictins, isolés dans leurs cures, ne peuvent plus garder le contact avec leurs confrères ; les plus jeunes qui avaient moins de liens et de souvenirs ont délaissé leurs amitiés trop courtes, Dom Grappin gardera fort tard ses relations, grâce à sa longévité, sa notoriété, ses opinions marquées qui le font chef d'un parti. Il vivra si longtemps qu'il arrivera à leur survivre, c'est une exception.

Ces associations fugitives n'ont rapproché que pour un instant les membres de ce corps dissocié. Il ne reste qu'à dénombrer les isolés, professeurs, précepteurs ou vannistes nantis de situations diverses, avant d'aborder pour finir la majeure partie des bénédictins entrés dans

le ministère paroissial, dont le tableau d'ensemble fournira quelques traits supplémentaires au jugement final sur la Congrégation.

Au début de la Révolution, Dom Nicolas Marion était parti pour l'Amérique ; Dom Pierson, aumônier de l'expédition formée pour aller à la recherche de La Pérouse, faillit y mourir d'une fièvre maligne du 11 au 19 sept. 92, et je perds sa trace [1]. Dom George, jeune profès qui avait choisi la vie privée, parti comme aumônier à l'armée, devient volontaire, prend tous ses grades et finit capitaine retraité à Darney ; mais ces existences aventureuses sont la suite d'exceptionnelles décisions que l'exaltation de l'époque fit surgir. Le reste mena une vie plus terne.

La pléiade des historiens est réduite, la plupart sont morts. On ne trouve plus que quelques noms : Dom Collette devient chanoine de Metz, Dom Arnould mourra à Troyes en 1804, prêtre habitué à Saint-Pantaléon, et à Verdun en 1807 ce curieux type de Dom Cajot, consolé, je le voudrais, de sa vie manquée. Dom Fleurant, le naturaliste Fabre avant la lettre, vit obscurément, éloigné du ministère par le gouvernement. Dom Probst, qui fouillait les archives de Bouxières-aux-Dames en 1789, après avoir été tour à tour curé constitutionnel de Schlestadt, arrêté, jugé à Paris et acquitté, agent national du district de Benfeld, serait mort vers 1800 dans une grande misère [2]. Naturellement, plusieurs sont curés : Dom Grossart, curé de Gigny-aux-Bois, puis de Planrupt, Dom Nachin, curé de Vandrillers. Dom Tailly parcourt les cures de la Meuse, sans en trouver à sa convenance et sans donner suite à son ouvrage sur les eaux de Plombières.

1. La Billardière, *Voyage à la recherche de La Pérouse*, I, 299.
2. Frayhier, *Hist. du clergé cath. d'Alsace*, p. 117.

D'autres sont bibliothécaires : Dom Demangeot à Verdun, comme Dom Maugérard, le fameux pilleur de bibliothèques, mais pour le plus grand profit de celle de l'évêque de Metz qu'il organise ; d'autres archivistes : Dom Peuchot, de la Haute-Marne, Dom F. Charles, du Doubs.

Avec Dom Bernardin Pierron, nous arrivons à l'enseignement utilisé par le plus grand nombre plutôt comme une situation et une ressource que comme une occupation désintéressée. L'ancien visiteur et prieur de Saint-Arnould professe la rhétorique à Metz et publie une quantité d'ouvrages à l'usage des classes (grammaires, etc...) comme suite à son *Temple des Messins*. En 1812, il succéda à son frère François-Jacques, ancien récollet, curé doyen de Virton, où il mourut le 17 juin 1814.

Dom Mabille continuera toute sa vie à diriger le collège de Vertus, inamovible et respecté, ainsi de Dom Stein à Commercy. Dom Ybert, ancien procureur général à Paris, conserva ses fonctions de principal du collège de Verdun, durant toute la Révolution, malgré les hauts et les bas où le balançait l'instabilité des régimes jusqu'en 1819. L'âge et la Restauration l'obligèrent à démissionner. Il vit alors dans la retraite et console ses loisirs avec l'histoire de Port-Royal de Dom Clémencet, dont il fait ses délices, ainsi qu'il le conte à son ami Dom Grappin. Dom Géröme est également principal du collège de Toul. Dom Lombal éduque un moment les gamins de Stenay. Dom Dussert fonde, avec le concours d'une famille de Paris, dont il avait eu les deux fils en pension, tandis qu'il était curé de Rhuis, un pensionnat à Senlis. « Tout va, plus de 60 élèves, dont 26 pensionnaires », écrit-il joyeusement à Dom Grappin (23 janvier 1812).

Des prêtres mariés en font partie, qui eurent à subvenir aux besoins d'une famille : Dom Termonia, directeur de l'école secondaire à Sedan; Dom Couchot, professeur à Saint-Mihiel; Dom Gabriel, maître de pension

à Troyes; Dom Nicolas Louis, professeur de grammaire à l'École d'arts et métiers de Compiègne; Dom Biétrix, instituteur à Besançon.

Enfin, quelques-uns sont précepteurs : Dom Rey se trouve en 1814 chez le général comte Hulin[1]; Dom Charles Lenfumey chez M. de Voguë à Chevigné-en-Val[1]; Dom Clerc avait été secrétaire du duc de Montbazon; Dom Winckel, de Metz, est demandé par Keiffer, gouverneur du jeune comte de Marcow, fils de l'ambassadeur de Russie. Plusieurs bénédictins de Metz se rendent en Prusse ou en Bavière : Dom Melin à Mariembourg en 1808, Dom Joseph Amiot à Munich, Dom Michel Guerrier à Hambourg, puis en Russie. Sans doute, un de leurs confrères, émigré, leur signalait ou leur retenait une place, peut-être Dom Maugérard qui avait de nombreuses relations en Bavière s'ingéniait-il à les caser.

Je ne creuserai pas plus profondément les avatars de tous ces professeurs ou de tous ces religieux émancipés, pas plus que je ne suivrai les bénédictins mariés dont je n'ai fait qu'effleurer la vie, quelque profit qu'y pût trouver un moraliste. Je ne voudrais pas risquer de rencontrer l'original de ce Dom Rigou dont Balzac grava les traits dans *Les Paysans*, traits grossis démesurément par l'optique du romancier, glanés un peu partout et ramassés sur un type, mais réels et non imaginaires. Il ne faudrait pas jurer qu'on ne pût retrouver chez les vannistes certains des modèles dont il se servit, non pas certes tombés au point de cynisme odieux de ce bénédictin « déprêtrisé », mais suffisamment atteints pour en faire des êtres d'exception. Ces chutes motivées autant qu'accélérées par les serments du début de la Révolution, serments qui établirent l'étiage moral de ces quelques vannistes, n'importent d'ailleurs qu'au-

1. Arch. Nat., AFiv, 1903 (3 décembre 1805).

tant qu'elles intéressent la vie du Corps constitué, aussi laisserai-je sans m'en occuper, leurs conséquences se développer chez les individus eux-mêmes, pour tâcher de découvrir le détail qui démontre s'il existe encore chez les autres vannistes, maintenant que toute vie monastique est dissoute, maintenant qu'ils ne sont plus que de pauvres êtres isolés et désencadrés, un sentiment qui les élève au-dessus d'eux-mêmes.

Or, à Saint-Mihiel, en octobre 1808, eut lieu la translation des restes du comte Wolfand et de la comtesse Adelsinde, du vieux moûtier à l'église abbatiale.

Cette cérémonie, en enlevant aux ruines de l'abbaye primitive perdue dans les forêts denses des Hauts-de-Meuse, origine de la ville descendue dans la vallée, les tombeaux de ses fondateurs du VIII^e^ siècle, rappelait les plus hauts fondements de l'histoire de Lorraine et de l'histoire bénédictine, les plus nobles traditions du diocèse et de la ville, et ranimait pour les vannistes eux-mêmes les souvenirs les plus directs de leur ordre et de leur Congrégation. Elle aurait dû attirer les évêques et les foules, remuer au moins tous ces bénédictins qui s'occupèrent d'histoire, qui, de Metz à Verdun et à Besançon, avaient feint de s'intéresser aux archives et d'y puiser des enseignements avec des matériaux.

La messe fut dite par Dom Marchal, vicaire à Saint-Mihiel, qu'assistaient Dom Lachambre, curé des Paroches, Dom Stein, professeur au collège de Commercy, et le frère Gros: trois humbles moines et un convers [1]. Décadence suprême, irrémédiable inconscience d'une génération aveuglée, il est vrai, par l'éblouissement de l'épopée impériale qui pouvait vibrer aux accents d'un Chateaubriand, mais pour les

1. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 41.

oublier aussitôt la dernière note retombée, incapable d'accorder la réalité et la vie avec ces sentiments, tant ils étaient factices et sans profondeur, apathie qui va se vérifier mieux encore chez les vannistes devenus curés.

CHAPITRE XV

LES DERNIERS BÉNÉDICTINS. DEUX PORTRAITS.

La stabilité revenue, la hiérarchie religieuse organisée, c'est dans le ministère paroissial que se retrouvent la majeure partie des vannistes. Solution évidemment préférable à toutes les autres, elle remettait dans un cadre des hommes qui, ayant été toute leur vie dirigés, devaient en éprouver le besoin, et leur procurait, avec les occupations que la pénurie de prêtres rendait multiples et nécessaires, les plus honorables moyens d'existence.

Ils se fondent dans une grisaille que l'histoire de la Congrégation explique suffisamment. Quand j'aurais signalé que Dom Basile Urbain construit avec son frère une église pour le village de Laître près de Senones qu'ils n'achevèrent d'ailleurs pas, que Dom François Billiout, ex-caporal fourrier, puis adjudant de la Garde nationale de Troyes, trouve la conclusion de ses velléités guerrières dans de petites cures du diocèse de Troyes, que Dom Mathis et Dom Willaume meurent tués chacun par un taureau furieux, j'aurais donné un échantillon des renseignements extérieurs qu'il est facile de glaner sur tous, mais qui n'ajoutent rien à l'étude de leur âme.

Il devait leur sembler qu'un siècle est passé et qu'ils sont désormais séparés de leur vie antérieure par cet abîme révolutionnaire qui coupa deux mondes, mais en passant sur eux la Révolution ne modifia pas le

tréfonds de leur être. Elle put en racheter quelques-uns, elle en fit tomber d'autres, l'ensemble subsiste identique. La torpeur antérieure est demeurée, aggravée par l'âge, la lassitude, toutes les angoisses passées.

Le besoin de repos est prépondérant, sauf chez les intraitables constitutionnels, qui continuent la bataille port-royaliste avec la même méthode et sur des bases à peine modifiées. Quoique l'influence janséniste se prolonge longtemps encore dans le XIXe siècle, sa descendance retarde déjà prodigieusement dans le mouvement des idées, et je ne la suivrais pas si je ne trouvais — personnage presque invraisemblable — un vanniste en train de la combattre. Cet épisode entrevu grâce à lui d'une lutte religieuse dans une petite ville lorraine, montrera les deux pôles de la Congrégation par-dessus la masse inerte, les possibilités d'action sous l'Empire et les motifs qui pouvaient justifier cette lutte périmée.

Dom Enard, le professeur de sciences au Collège de Metz qui défendit en 1790 l'habit monastique contre la municipalité, avait émigré durant la Révolution, était revenu à Metz en 1802 et après un court passage à Besançon [1], fut nommé vicaire à Stenay, sa ville natale, de Maudru, l'ancien évêque constitutionnel des Vosges. Ce résumé de la vie des deux prêtres suffit à expliquer les divergences d'opinion qui vont s'affirmer entre eux, accentuées par l'intransigeance de Dom Enard au point de rendre leurs rapports impossibles. Mais laissons

1. Dom J.-B. Enard, né à Stenay le 19 nov. 1749, fit profession à Mouzon le 1er septembre 1766. Les détails de la carrière de D. Enard donnés par Lamoureux pour cette période de son existence dans la *Bibliographie Michaud* (XII-452) ne s'accordent pas avec les lettres irrécusables de Maudru. Je les ai conciliés autant que possible avec celles-ci. Cette incertitude ne change rien à l'ensemble des faits sur lesquels je m'appuie. Cf. les ouvrages du bénédictin à l'appendice bibliographique.

Maudru peindre son vicaire dans ses lettres éplorées à Dom Grappin [1] :

Monsieur et cher ami.

Il y a un siècle que je n'ai eu de vos nouvelles. Vous avez cependant eu l'occasion de m'en donner par votre confrère, le trop fameux Dom Enard qui fait icy beaucoup de tapage comme partout ailleurs. Dittes moi, je vous prie, ce qu'il est devenu pendant son séjour à Besançon ; s'il est vrai, comme il le débite qu'il y est admiré pour sa diatribe contre M. Cornier [2] d'Issans, professeur de philosophie. Comme elle comprenait à la fois Monsieur l'archevêque et les autorités locales, je suis étonné qu'elle soit restée impunie. Il vient d'en répandre une contre moi qui n'aura sûrement pas le même sort. J'ai été forcé de porter mes plaintes contre sa conduite turbulente au Ministre des Cultes. Le maire de la ville de Stenay a l'ordre de le surveiller et la préfecture l'a fait prévenir qu'à la première plainte il serait déporté hors du territoire français. Toutes ces menaces ne l'arrêtent pas....

Cet étonnement de Maudru et cette indifférence du bénédictin pour les foudres administratives peignent les deux natures.

Dom Enard, persuadé de la bonté de sa cause, dut redoubler ses attaques, car le Gouvernement finit par donner satisfaction à Maudru, en donnant l'ordre au religieux de partir de Stenay et en le mettant en surveillance dans la résidence qu'il lui avait fixée. Mais l'évêque curé avait affaire à forte partie, car le 1er juin 1810, il se plaint encore du religieux et le 16 juillet gémit :

Dom Enard remue ciel et terre pour obtenir mainlevée

1. Mss. 624 de Besançon.

2. Je ne sais qui est ce M. Cornier, Maudru l'appelle « constitutionnel » « parce que le titre seul suffit à agiter la tête de Dom Enard ».

de son exil. S'il reparaît à Stenay, je serais tourmenté de nouveau.

Ses craintes n'étaient que trop réelles. Dom Enard revint avec les honneurs de la guerre ; Maudru n'insista plus, il dut céder la place.

Dom Enard et son digne satellite Dom Lombal [1] l'ont chassé. Heureusement Dom Rey, Dom Grappin, Dom Toussaint, autres bénédictins lui restent fidèles [2].

Ce singulier épisode révèle Dom Enard. Il y a bien des trous dans l'enchaînement des faits, bien des circonstances qui gagneraient à être précisées. Il est certain que le bénédictin qui se signale d'abord à Besançon, qui n'hésite pas à combattre Maudru, qui parvient après avoir été blâmé par le Gouvernement à obtenir sa réintégration, devait avoir puissamment raison ou surtout des appuis irrésistibles pour réussir ainsi sous l'Empire où il avait toutes les chances pour être suspect.

Il était déjà connu. Le reste de sa vie, qui ne fera que préciser son caractère, mérite cependant quelques traits succincts.

Sa tâche remplie à Stenay, le bénédictin publie en 1814 une brochure contre Grégoire où l'ancien député à la Convention est pris à partie pour ses discours révolutionnaires, et accusé d'avoir contribué à la mort de Louis XVI [3]. La Restauration était venue et Dom

1. Dom Jean-François Lombal succéda fort dignement à Maudru sur le siège de Stenay. Il avait été nommé curé de Sivry en 1803, à son retour d'émigration. Il y organisera des écoles vers 1818, qu'il dut fermer à la suite des Ordonnances et y mourra plein de jours le 18 mai 1843.

2. Ce sont les bénédictins du clergé de Maudru, qui figurent parmi les signataires de l'adresse au Concile. Cf. p. 236.

3. *L'abbé Grégoire jugé par lui-même.*

Cf. Lettre de Dom Toussaint, ex-curé du Puid et d'Hurbache,

Enard pouvait donner libre cours à son humeur batailleuse. Ses protecteurs de 1810 ne l'oubliaient pas. Il est nommé aumônier de la Chambre des députés, poste dans lequel il mourra en 1829.

Il continue ses polémiques par une critique en 395 pages de l'ouvrage de l'abbé de Pradt sur les *Quatre Concordats* [1] qui doit être un de ses derniers ouvrages.

« Aristocrate de 1789, resté fidèle à Dieu et au roi, homme monarchique », il se refuse « à envelopper la vérité de précautions oratoires, de formules adoucissantes [2] » et donne libre cours à son dégoût pour toutes les œuvres de la Révolution, toutes les erreurs qu'il découvre dans le libéralisme brouillon de l'abbé de Pradt. Malgré la crudité des termes, la violence des expressions, l'on ne peut contester la lucidité de ce monarchiste et parfois la justesse de ses raisonnements.

Je ne puis relever qu'un passage qui intéresse directement la Congrégation de Saint-Vanne. L'abbé de Pradt avait attaqué les bénédictins avec l'Ancien Régime. Le religieux se borna pour toute défense à dire qu'on étudiait la philosophie et la théologie dans l'ordre

le f.·. maçon et le fidèle de Maudru, à son ami Dom Grappin. Elle est datée de Bouxières-aux-Bois le 18 juillet 1814.

« ... Je fus mercredy dernier dîner chez M. Orelle que je n'avais pas vu depuis près de six ans, il me chargea de vous renouveler ses sentimens de respect et de reconnaissance, je lui dis que j'avois vu un diatribe bien virulent contre le sénateur Grégoire, il me dit qu'il croioit que c'étoit le petit Enard qui en étoit l'auteur, et il me donna la réponse du sénateur Grégoire aux libellistes et ses réflexions sur la Constitution de l'an 1814, que je porterois demain à notre curé cantonal (Charmes-sur-Moselle), qui conserve toujours pour vous ses sentimens les plus respectueux, je vois avec plaisir que le sénateur Grégoire est toujours *sibi constans*. »

1. Sur l'abbé de Pradt, cf. *Bibliographie Michaud*, XXXIV, 278-282.

2. *Le grand travail de M. l'abbé de Pradt sur les quatre concordats*, p. 4.

de Saint-Benoît, prit texte des Mauristes célèbres et ne trouva pas autre chose pour glorifier sa Congrégation, que de mettre en avant Dom Calmet et Dom Ceillier[1]. Il passe, il glisse, alors qu'on eût attendu une apologie en forme chez ce moine contempteur de la Révolution. Rien n'est plus écrasant pour Saint-Vanne que cette timide défense.

Je ne saurais blâmer l'œuvre à Stenay de ce royaliste éberlué. Il débarrassa cette petite ville d'un prêtre assez suspect. Je voudrais que les moyens employés n'eussent pas dépassé les limites permises. L'activité, la combativité du religieux semblent l'avoir mis en lumière et purent le faire choisir comme interprète de l'orthodoxie. La courbe de sa vie, ses relations possibles avec l'action catholique du temps mériteraient d'être suivies, d'autant que l'on découvre chez lui des tendances ultramontaines. Ce rejeton inattendu de Saint-Vanne que sa rareté rend supportable, nous a donné sur sa congrégation de nouvelles clartés qu'il serait intéressant d'approfondir. Partout il travailla de toute son âme. Aimons cette passion, malgré ses excès, comme un fruit presque unique sur la branche bénédictine devenue inféconde.

Et cependant près de 160 vannistes survivent en 1817. Quelle force n'eussent-ils pas représentée, unis encore par le respect vivace du sceau indélébile dont les avait marqués la profession suivant la règle de Saint-Benoît, lien que la persécution aurait dû leur faire renouer plus puissant que jamais, comme on le vit en d'autres temps, tandis qu'ils acceptent inertes leur anéantissement !

Écrasés par le despotisme du gouvernement impérial qui avait comprimé toute velléité d'indépendance, qui s'était effarouché des œuvres scolaires cependant bien anodines qu'avaient créées Dom Lombal à Stenay

1. *Le grand travail de M. l'abbé de Pradt sur les quatre concordats*, pp. 228, 229.

et Dom François Bernier à Iré-les-Prés [1], les curés restent confinés dans l'horizon clos de leur jardin. Beaucoup l'avaient souhaitée cette vie à la Rousseau dans la simple nature, parmi d'honnêtes paysans. Ils sont contraints à réaliser cet idéal timide. Savamment réduits à l'impuissance d'agir par le traitement de misère du petit clergé qui était leur partage et ruinait leur prestige, ils ont à peine lutté, ayant épuisé sous l'antipathie et le plus souvent l'indifférence leurs énergies et leurs désirs. Ils purent s'émouvoir comme Dom Enard aux accents du *Génie du christianisme*, superficiel et brillant ouvrage, qui fournissait à la France la dose de religion qu'elle pouvait seulement supporter. Mais ce romantisme, qui représentait le catholicisme en opposition avec le classicisme prolongé de Voltaire, ne contenait qu'une apologétique bien faible. Il évolua rapidement et laissa déborder ce qu'il contient en réalité, l'individualisme et les principes de 89. S'il servit la religion c'est par erreur d'interprétation et grâce à l'inconscience des esprits.

La tourmente qui avait emporté ce quart de siècle dans son tourbillon avait malaxé les âmes, insufflé l'esprit d'insubordination. La Révolution, école de désordre, avait fait son œuvre. L'anticléricalisme qui se trouvait au fond de tous les dogmes nouveaux, sous tous les droits proclamés, apparaissait à la surface.

La jeunesse des écoles, ardente et attentive à tous les mouvements qui préparent l'avenir auquel elle devra collaborer, était mal disposée pour la religion. La dissolution des mœurs, signalée par Flavigny en 1799, l'indifférence des maîtres y contribuaient.

La Restauration survint alors qui prolongea par-dessus l'Empire la renaissance du sentiment religieux amplifiée par le *Génie*. Les classes dirigeantes

1. Gillant, *Pouillé*, IV, 128, février 1812.

imbibées de voltairianisme n'y participèrent que faiblement. Le peu de durée de cette réaction de foi qui ne s'appuyait que sur des sentiments et non sur une certitude vivante était inévitable.

Malgré la réussite incontestable des missions et leurs résultats moraux, malgré l'appui indéniable donné par le Gouvernement au catholicisme, maladroit au début, trop faible et trop timoré par la suite, le libéralisme naît et grandit, tandis que l'autorité royale va s'affaiblissant de jour en jour. Dans les dernières années du règne de Louis XVIII, le déclin est palpable. Le gouvernement pense qu'il a assez à faire pour se défendre et laisse l'Église de France en butte aux attaques multipliées, étayées par les merveilleux tremplins d'accusations contre les jésuites, la Congrégation, le péril prêtre. Le concordat incomplet de 1818, la loi sur les communautés de femmes en 1822, la limitation des écoles secondaires ecclésiastiques en 1828, sont autant de concessions arrachées par les libéraux qui diminuent la couronne et causent la désaffection lente du pays.

A partir de 1825, l'assaut sera donné à toutes les forces de reconstruction de la France.

Les bénédictins sont alors à l'écart de toute action. Ceux qui survivent sont les types du digne pasteur à l'auréole de cheveux neigeux débordant d'une calotte de velours, que l'on voit caresser des enfants sur les lithographies romantiques. Plus tard encore, ils s'éteignent successivement, quelques-uns dans toutes les misères matérielles. Dom Léopold Robert de Saint-Avold reçoit des secours du Gouvernement en 1823-1828 [1], Dom Claude-Joseph Bertrand à Luxeuil demande un secours de 400 livres en 1840-1841 [2]. Le mouvement de la vie les a submergés.

1. Arch. Nat., F[19], 1200.
2. Arch. Nat., F[19], 1213, A.

Pourtant, parmi les quelques vannistes survivants qui menèrent depuis le nouveau siècle une vie active et agissante, purent exercer une influence, deux religieux surgissent. Ces deux figures significatives, quoiqu'elles se détachent si nettes sur l'ombre de leurs confrères ne doivent pas être considérées comme des portraits généraux. Elles n'en expriment pas moins deux symboles.

L'un, le fameux Dom Grappin dont les traits se sont peu à peu dessinés par ses alentours, mérite d'être peint directement, l'autre Dom Fréchard, peu connu, présente un visage rude et peu amène, anguleux et sévère, taillé d'un bloc rigide, terme abrupt, mais rayonnant au bout de la route bénédictine. Leurs deux existences donnent la mesure et l'épilogue de la Congrégation, en un sens la mesure de la Révolution elle-même dont les résultats s'accusent de plus en plus, sens de la décomposition et du découragement des âmes chez Dom Grappin, qui s'était adapté si parfaitement au reniement de la religion qu'il avait professée, sens de la reconstruction chez Dom Fréchard qui avait retrouvé les sources de sa Congrégation, les eaux vives de la sainteté d'un Dom Didier de la Cour, et de la rénovation mystique du xvii[e] siècle, dans la pureté de doctrine, dans la discipline et l'ordre, et dans la charité.

Pierre-Philippe Grappin naquit le 1[er] février 1738 à Ainvelle-les-Conflans, d'une famille de bonne bourgeoisie. Il fit profession à l'abbaye de Luxeuil le 28 juillet 1754 sous le nom discret d'Hermenegilde. Il avait 16 ans [1].

Les trois lieues qui séparaient l'abbaye de son pays

1. Sur Dom Grappin, voir Bibliographie universelle de Michaud.

natal suffisent à expliquer cette précoce vocation, aiguillée par la proximité et le prestige du puissant monastère et peut-être les intérêts de sa famille. Sa jeunesse lui permit de pousser ses études à loisir; elles étaient avant tout théologiques, comme il convient à un religieux. Le précieux témoignage de Dom Mougenot a révélé les tendances de l'enseignement de la Congrégation à ce milieu du XVIIIe siècle. Ce professeur se targue d'être l'un des maîtres les plus écoutés, un de ceux qui en formaient l'esprit vivant — et tout janséniste. Dom Grappin dut sucer cette doctrine à chaque page de son cours de philosophie et de théologie.

Il ne pourra échapper à cette atmosphère, lorsqu'après avoir reçu la prêtrise, il va commencer, sous la direction de Dom Berthod, qui sortait alors (1760) de l'obscurité, l'étude de l'histoire et de la diplomatique. Le jansénisme de Dom Berthod a été nié. Ses relations avec Pacciaudi, théatin, bibliothécaire du duc de Parme, le prouvent surabondamment. Celui-ci lui demande le 23 novembre 1765 les trois petits volumes de réfutation du système orthodoxe Tournély sur la grâce, faits par un des confrères de Dom Berthod[1].

C'est un système qui n'a pas le sens commun et qui voulant cimenter les différentes opinions ne fait que les embrouiller.

Et le 11 janvier 1766, il s'empresse de répondre au bénédictin :

Je vous remercie d'avance de la réfutation de Tournély. Je ne connais pas l'évêque de Metz, mais les deux autres crossés et mitrés de Toul et de Verdun, je les ai beaucoup vus à la cour du roi Stanislas. L'un est un génie borné, l'autre, M. de Nicolay, se donne tout l'air d'un littérateur.

1. Bibliothèque de Besançon, ms. 624,

J'ai causé avec ces prélats sur les affaires du temps. Ils sont trop dévoués au Roy de Pologne et à la Reyne sa fille pour n'être pas les partisans déclarés des jésuites. Je ne suis pas étonné des tracasseries que l'auteur des réfutations a essuyées.

Ces deux lettres suffisent à indiquer la diffusion et l'influence des ouvrages de Dom Mougenot sur quoi je n'avais pas insisté. L'on sent de plus la puissance et les ramifications des relations jansénistes. Il n'y a rien d'étrange à ce que Dom Berthod, bibliothécaire de Saint-Vincent de Besançon, connut ce confrère. Celui-ci vient de dire qu'il fut reçu à la cour du roi de Pologne. Un bénédictin Lorrain put le mettre en relations avec Dom Berthod, mais pour qu'ils se fussent reconnus sur le terrain religeux, il fallait que la trame fût bien tissée et les relations de la secte organisées de façon admirable, sans compter l'anonymat de Dom Mougenot déjà percé par le théatin. Les opinions de Dom Berthod ne sont plus douteuses, son correspondant se livre entièrement à un ami qui partage sa façon de penser et auquel il ne cache rien. Il était indispensable de démontrer quelles influences purent s'exercer sur Dom Grappin à ces heures premières de formation où elles sont ineffaçables.

Deux ans plus tard, Dom Grappin publia une *Lettre à l'auteur de l'Examen philosophique de la Règle de Saint-Benoit*, son premier ouvrage, semble-t-il. Le pamphlet de Dom Cajot ne valait certes pas la peine d'une remarque et son outrance par trop choquante était trop facilement criticable, mais la réfutation de Dom Grappin put le faire bien noter du Régime et de ses supérieurs immédiats.

C'était là se détourner un peu de sa voie et des leçons de Dom-Berthod. L'émulation causée chez les bénédictins par les travaux de Dom Calmet, Dom Ceillier, la pente naturelle de son esprit et de ses idées le rame-

nèrent aux travaux historiques. Il va y travailler activement, menant une intéressante vie d'érudit, aiguillonné et guidé précisément par l'Académie de Besançon qui stimulait par ses concours l'ardeur de tous les érudits locaux.

Les chartriers de Luxeuil et de Faverney lui fournissent d'abondants matériaux que Dom Coquelin, abbé de Faverney, lui demande d'exploiter en même temps qu'il lui confie le classement de la bibliothèque de son abbaye. A partir de 1768, commence une période de travail et de production vraiment remarquables.

Dès 1770, il donne à l'Académie de Besançon une histoire de chacune des abbayes de Luxeuil et de Faverney, aboutissement de ses recherches dans les archives. La seconde seule fut imprimée en 1771. Puis, se succèdent sans interruption un *Abrégé de l'histoire du Comté de Bourgogne* 1773), des *Recherches sur les monnaies, poids et mesures usitées au Comté de Bourgogne*, présentées à l'Académie en 1774, mises au point et éditées en 1782, une *Histoire de l'origine des droits de la main-morte* (pour l'Académie en 1778), éditée en 1779.

Après dix ans de travail, sa production cesse tout d'un coup : il avait obtenu tout le fruit de ses labeurs. Les nombreux prix qu'il venait de remporter avaient suffi quelque temps à satisfaire le bénédictin qui en recevait une consécration d'érudition que sa Congrégation mal organisée ne pouvait lui assurer ; mais il était trop intelligent pour ne pas sentir la vanité de ces victoires d'écolier, et il entrevit bientôt la possibilité d'accorder les prix, bien préférable à celle d'en recevoir. Il va faire le siège de la florissante Académie et se créer dans ce but les plus nombreuses et les plus honorifiques relations. Il ne lui convenait plus de conserver cette attitude de suppliant.

A cette raison de l'abandon relatif de l'histoire par Dom Grappin, il est de toute justice d'ajouter que le bénédictin, lancé dans les affaires de la Congrégation, avançant en âge, ne trouve plus le temps de s'occuper de ces travaux. Déjà, il était prieur et principal du collège de Saint-Ferjeux [1]. Son habileté était supérieure pour évoluer parmi les mille chausses-trappes de l'administration et des chapitres, sachant demeurer assez obscur et assez humble pour n'être pas jalousé, assez brillant et assez capable pour être désigné pour les emplois agréables qui pouvaient chatouiller sa vanité et faciliter son existence.

Sa besogne historique va se borner à peu de chose. Chargé de terminer le dépouillement des archives à Besançon après le départ de Dom Berthod pour Bruxelles en 1784, il ne s'en soucie plus que d'assez loin, se fait adjoindre un jeune bénédictin, Dom Fulgence Charles, qui copie les mémoires de Granvelle (1787), mais Dom Grappin reste toujours en nom. C'est lui qui promet à Bertin en 1789 un mémoire sur la composition des États de Franche-Comté. Non qu'il s'en désintéresse, mais son érudition est devenue un moyen plutôt qu'un but, c'est le tremplin de sa correspondance.

Celle-ci prend un développement considérable que témoignent les gros volumes qui en restent [2]. Le bénédictin étend de plus en plus ses relations avec les académiciens de Nancy et de Metz et avec tous les beaux esprits de Franche-Comté. Les lettres de Dom Grappin sont plus rares que celles qui lui furent adressées et qu'il conserva soigneusement, celles qu'il envoya à Grandidier subsistent [3]. Son esprit vif, spirituel, qui

1. 1774-1777.
2. Bibliothèque de Besançon, mss. 624-625.
3. Ingold (A. M. P.), *Les correspondants de Grandidier*. Paris, Picard, 1896, in-8°.

le rendait infiniment séduisant et explique les amitiés profondes qu'il fit naître, s'y découvre tout entier. Sa vie variée, ses voyages aux chapitres, à Saint-Mihiel en 1786, ses villégiatures, comme chez Dom Lombard, abbé de Senones en 1787, s'y révèlent sans fard.

Les quelques lettres que lui envoyait de Bruxelles cet excellent homme de Dom Berthod, son ancien maître devenu son ami, primesautier, incapable de cacher ses opinions et ses jugements, susceptible, imaginatif et cœur d'or, confirment la place assez considérable qu'occupait Dom Grappin à cette époque, participant aux Chapitres et même aux diètes, voix écoutée et un peu redoutée.

Le jansénisme ne ressort pas si nettement de cette correspondance que dans la lettre de l'Italien impulsif et imprudent. Des traces nombreuses s'y découvrent cependant et en particulier dans les lettres de Dom Mouton. Je citerai ce passage infiniment curieux d'une lettre de 1779 :

> Votre messe du Sacré-Cœur m'a donné un peu d'humeur, non pas que je l'aye cru, mais c'est que notre Prélat y a beaucoup applaudi.

Ainsi le bruit avait pu courir que dans l'abbaye où se trouvait Dom Grappin avait été célébrée une messe du Sacré-Cœur. Dom Mouton avait jugé la chose invraisemblable et la réalité l'avait vite rassuré. L'on connaît l'horreur des jansénistes pour ce culte. Les *Nouvelles ecclésiastiques* ne peuvent se tenir d'écumer en abordant ce chapitre. Les bénédictins de Saint-Vanne ne sont pas suspects d'avoir propagé cette dévotion, qui s'étend de plus en plus, malgré la secte, à la fin du XVIII^e^ siècle. L'approbation de l'honnête abbé de Luxeuil, quoique séculier, il est vrai, et sans attaches avec la Congrégation, n'en est pas moins digne de remarque. Le jansénisme de Dom Grappin

devait alors être plutôt atténué. Il n'apparaîtra vraiment déterminé qu'après la Révolution. Il est difficile de le concilier avec ses relations mondaines et surtout avec ses *Essais poétiques*.

Cet étonnant recueil de poésie fut édité en 1786, à petit nombre « pour quelques amis bien sûrs ».

Les trois odes du début intitulées : « Le triomphe de la foi », « La question », « Le Duel », ne semblent insérées que pour sauver la face par une dernière pudeur. Le bénédictin s'exerce ensuite dans les genres les plus divers : épîtres, satyres, chansons, moralités, sonnets, épithalames, stances. Il n'y a guère que du médiocre dans cet amas de petites pièces, la plupart de circonstance, ornées de titres de ce genre : « A Mademoiselle..... âgée de quinze mois », « Pour un enfant à sa mère », mais il semble que ce soit la satire qui inspire le mieux la verve du religieux, comme dans un couplet sur un abbé qui fait courir les femmes à ses sermons :

> Ambré comme on l'est à Cythère
> M. l'abbé, vermeil et frais
> Étale à nos yeux dans la chaire
> Et ses grâces et ses attraits.

ou peut-être davantage les couplets galants : « La Chanson sur l'Air », « La jeune Iris », montrera jusqu'où peut aller Dom Grappin (p. 26) :

> Avec transport sur les pas d'Eulalie,
> Tous les amours éparpillent des fleurs,
> Mais sous ses traits, une fleur plus jolie
> Scait plaire aux yeux et subjuguer les cœurs.
>
> A l'incarnat d'une rose nouvelle,
> Blancheur de lys paroît s'y réunir.
> Talens heureux, doux appas, tout en elle
> Laisse à mon âme un charmant souvenir.

Oui, l'ingénu, l'agréable sourire
Naît sur sa bouche, enyvre tous les sens.
Sa voix légère accompagne sa lyre
Et tout Paphos répète ses accens.

Au bon esprit, aux grâces d'Eulalie,
Offrons, amis, le tribut de nos vœux.
Rions, chantons et qu'un grain de folie
Vienne égayer nos danses et nos jeux.

Évidemment, il ne faut pas prendre au tragique le grain de folie, non plus que les danses ou les jeux ; mais enfin le texte est là. Que Dom Grappin peste plus loin contre ses pertes au reversis (p. 51) et jure de n'y plus jouer, c'est un autre symptôme que la vie du religieux n'a plus grand'chose de monastique. L'abbé, ambré comme on l'est à Cythère, aurait beau jeu pour retourner au bénédictin ses traits les plus acérés.

Je sais bien que le cardinal de Bernis dans sa jeunesse et le cardinal de Bayane au temps qu'il était auditeur de Rote et abbé d'Hautvillers [1], commirent d'aussi méchants versiculets que Dom Grappin. Ce travers était banal. Je ne chargerais pas davantage ce dernier et je n'attacherais pas plus d'importance qu'il ne faut à cette parfumerie mythologique que le XVIII^e^ autorisait amplement. Le bénédictin ne se cache nullement de ses relations — en tout bien, tout honneur du reste — qui le flattaient grandement. Il est reçu chez M^me^ de Mesmey, au château de Quincey, chez M^me^ Grosset et M^me^ de Saint-Maurice, et naturellement paye son hospitalité par des vers galants qu'il leur dédie. Complaisance piquante pour ces dames, beaucoup moins pour l'ordre. L'on ne peut s'étonner qu'il y ait trouvé du charme. Cette fréquentation du monde et du grand

1. Des Robert (I.), *Le cardinal de Lattier de Bayane*. Extr. des *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1890, p. 59-61 du Tirage à part. Picard, 1891.

monde, comme disait Dom Mouton, dut lui être d'une aide appréciable pour atteindre le but qu'il visait depuis longtemps. Dom Berthod mourait à Bruxelles en 1788, et Dom Grappin était élu comme son successeur à l'Académie de Besançon.

Il était arrivé au but de ses efforts, à peu près intangible désormais dans sa congrégation.

La Révolution le surprit au milieu de ces occupations. Qu'il l'ait vue venir des fenêtres de Saint-Vincent, j'en doute fort, et ses préoccupations n'allaient pas jusque là ; il semblerait qu'il avait tout à y perdre, il ne s'en troubla pas outre mesure. Il sut fort bien s'adapter aux circonstances. Dès les premiers jours, il adresse à l'Assemblée Nationale la pétition qui fut analysée dans laquelle on ne sait s'il faut admirer davantage l'incompréhension des événements, l'égoïsme transcendant ou la persuasion enfantine de l'importance de son épître, qui transpire à travers tous les méandres qu'elle recèle.

Il demande le maintien de l'abbaye de Saint-Vincent, comme il avait déclaré tenir à la vie conventuelle, pour toutes sortes de raisons, dont la principale est qu'il s'y trouve bien, pose toutes sortes de conditions à la capitulation qu'il propose, conditions bien amusantes en un pareil moment, comme si sa lettre eût pu l'engager à quelque chose : mais bien significatives de la tournure d'esprit de cet homme retors et fuyant qui ne se prononce et ne se compromet jamais.

Vite, il évolua, non par intérêt, mais suivant ses tendances naturelles et au fond parce que, comme Dom Mouton, il voyait à juste titre, dans la Constitution civile du clergé, l'aboutissement de son jansénisme triomphant. Cette dernière raison surtout suffit à expliquer son adhésion totale. Il n'était pas sans connaître les rédacteurs jansénistes de la Constitution

comme Camus; aussi, dès mars 1789, il a pris parti. Outre son « Anti Brutus » et son « Confiteor » dont Crétin le félicite, on lui attribue trois pièces de théâtre en un acte : *Le nouveau bourgeois gentilhomme*, *Le serment civique*, *Le retour à la raison* [1].

Avec ardeur, il se lance dans la mêlée, anonymement. Pas plus que pour les *Essais poëtiques*, il n'aura garde de sortir de l'ombre. Le mystère l'enchante, d'autant que c'est un secret de polichinelle pour ceux desquels il a intérêt de se faire reconnaître. Trait de caractère notable que cette répugnance à se montrer, cette peur de la lumière et du plein jour. Besogne austère pour une plume aussi légère, mais bien plutôt polémique que dogmatique. Les titres de cette nuée de petits ouvrages sont d'ailleurs significatifs : *Le petit mot pour rire à une Société de gens de lettres en mauvaise humeur*, par P. D. F. M. C***, de la Société des Amis de la Constitution de Besançon, cache une apologie de la constitution de M. Seguin, évêque constitutionnel. Il est chef réel et secret de l'Église du Doubs dès 1792, dit Sauzay, et c'est fort possible, il manœuvre Seguin à son gré dans la coulisse et publie une *Lettre d'un bon citoyen, propre à calmer les consciences*, puis *La Grande Colère des aristocrates*, curieux titre pour Dom Grappin (l'on n'est jamais trahi que par les siens), brochure de 7 pages, datée du 8 juillet 1792, gage au parti terroriste.

L'anonymat de ses ouvrages ne trompera bientôt plus personne, car il confesse publiquement ses opinions en devenant vicaire épiscopal en septembre 1793.

Après la Terreur, il se retira à Gy. L'air de Besançon ne lui convenait probablement plus. De cette re-

1. Pour toutes ces brochures révolutionnaires, cf. Archives dép. du Doubs. Inventaire imprimé de la série L. (collection de pièces sur la Franche-Comté).

traite, bien placé entre Vesoul et Besançon, comme l'araignée qui jette sa trame et guette sa proie, il collabore aux *Annales de la Religion*, publie des brochures de circonstance : *Les Prêtres* (contre la rétractation), Lausanne 1795 ; *Lettre d'un prêtre français assermenté aux prêtres incommunicants* (21 mai 1796), et prépare les voies à la reconstitution de l'Église constitutionnelle.

Sa liaison avec Grégoire doit dater de cette époque. Il était naturel qu'il cherchât à connaître le véritable Chef de son Eglise. Il devient membre de la Société de philosophie chrétienne, fondée par Grégoire en 1795, et de plus organise à Besançon, à l'instar de celle de Paris, une Société littéraire de philosophie chrétienne [1]. Ce titre est tout un programme qui sera suivi par les deux prêtres. Négligeant les suggestions innocentes de Flavigny que nous avons rapportées — car le bénédictin ne tarda pas à faire la connaissance de son métropolitain — Grégoire et Dom Grappin voyaient plus loin, en s'appuyant sur des réalités plus tangibles et cherchaient avant tout la reconnaissance de leur Église constitutionnelle par le Gouvernement qui leur eût donné accès, à leur sens sur pied d'égalité, pour traiter avec l'Église réelle et leur eût permis, pensaient-ils, de pouvoir entrer en relations avec le pape. Tous leurs efforts vont être dirigés dans ce sens pendant ces cinq années de 1795 à 1800.

Naturellement Dom Grappin assiste en août 1797 au Concile. Il est député du clergé de second ordre de la Haute-Saône (19 juillet 1797) et accompagne Flavigny.

On lui proposa l'évêché d'Eure-et-Loir [2]. Il ne voulut pas en entendre parler, tenant aux avantages de sa

1. *Annales de la Religion*, t. VII, 1re année, p. 35-36, 11 prairial VI.

2. Pisani, *Répertoire de l'épiscopat constitutionnel*, III, 66, 70.

position intermédiaire, manœuvrant toujours de la coulisse sans avoir les responsabilités qu'il laissait aux pantins qu'il faisait marcher. Il contribue activement à l'organisation de l'Église constitutionnelle et le concile national de 1801 où il arrive en qualité de délégué de Flavigny — après avoir résigné la procuration de l'Église de Gand — et où il est nommé secrétaire semble être le couronnement magnifique de tous ses efforts.

Tout cet édifice de Perrette croule avec le Concordat et les « immenses » travaux des Pères du Concile leur restent pour compte, symbolisés par ces mélancoliques pèlerinages qu'accomplissaient souvent, lors de la préparation du concile, M. Grégoire, M. Dégola et Dom Grappin « au sommet d'une forêt d'où l'on découvrait tout Port-Royal », terre promise qu'ils ne voulaient aborder qu'en vainqueurs, source de méditations et d'espoirs cruellement déçus [1].

Dom Grappin s'en tirera sans peine. Ses relations constitutionnelles vont lui être utiles, car l'Empire était plutôt favorable aux schismatiques qu'il tenait mieux en mains.

Le bénédictin est nommé vicaire général de Le Coz, archevêque de Besançon, ancien évêque constitutionnel, qu'il avait dû connaître au Concile et dont il sera le bras droit. Je n'ai plus à suivre Dom Grappin dans l'administration des trois vastes départements qui composaient le diocèse. L'on peut être sûr que ses qualités diplomatiques de finesse, de circonspection et d'habileté durent trouver leur emploi total. Il resta en relations avec Grégoire, Wadelaincourt, Flavigny, Maudru que nous avons vu déverser ses rancœurs dans le sein du religieux. La réaction qui suivit la mort de l'arche-

1. Bibl. de Besançon, mss. 567, f° 98. Dom Grappin composa une inscription destinée à être placée au sommet de cette forêt.

vêque survenue en même temps que la Restauration balaya Dom Grappin de l'administration, cette fois définitivement.

Il dut se contenter de mener une vie retirée, occupé de ses besognes académiques, d'éloges funèbres, d'une histoire de la vie de Le Coz et de petits vers, incorrigible jusqu'à son dernier jour.

Il continue à correspondre avec ceux de ses amis qui vivent encore et lui restent fidèles dans sa disgrâce, eux-mêmes disgraciés et finis. Cette pléiade de constitutionnels ardents qui compte Dom Toussaint, Dom Dussert, Dom Ybert, Dom Rey, Dom Breuillot, forme encore en 1814 une petite chapelle qui garde entières toutes ses opinions. Grégoire en est le porte-flambeau et le chef reconnu comme le désignent ses qualités indiscutables et son titre de sénateur. Et toute cette descendance de Port-Royal, ultime rempart de la secte, cherche à se retrouver et surtout — car il est bien tard et les beaux jours sont passés — à se ressouvenir de leur jeunesse, loin de la vie qui les dépasse et les ensevelit tous les jours.

Le « nerveux et vaporeux » Grappin eut l'amère tristesse de leur survivre à tous, presque abandonné de la mort même, il finit par s'éteindre à l'âge de 97 ans, le 20 novembre 1833, obstiné dans son serment qu'il ne voulut jamais rétracter malgré toutes les sollicitations [1].

Dans cette esquisse rapide de cette balzacienne figure, je n'ai pu qu'indiquer largement ses évolutions successives, presque déroutantes, et seulement en entrevoir les causes qui ne sont pas impossibles à découvrir. J'ai insisté sur le côté janséniste de Dom

1. La notice sur D. Grappin dans : *Ami de la religion*, fév. 1834, t. LXXIX, p. 530-532, nous conserve ce détail suggestif : Pendant plus de trente ans qu'il a été chanoine, on ne l'a jamais vu dire sa messe à l'Eglise. Il faisoit faire sa semaine d'office par un autre.

Grappin, qui suffirait peut-être à expliquer sa vie en grande partie, plutôt que sur les services qu'il put rendre à sa Congrégation par ses travaux, son intelligence incontestable, la situation qu'il s'était créée.

Esprit d'une finesse infinie, voltairienne même dans le sens élogieux de ce mot, sans le sectarisme étroit et l'athéisme, mais d'une souplesse telle qu'elle en devient inquiétante. Ce prudent homme d'église savait que théologiquement et même humainement tout est de conséquence. Que ne s'en avisa-t-il pour le jansénisme ? Il eût pu jouer un grand rôle pacifiant et catholique. Ses amis l'aimèrent chaudement. Ce sera le seul éloge à mettre à son actif, contre le lourd bilan de cette vie : vie ingrate et inutile, stérile et médiocre à tout prendre, remplie à déborder, mais de petites intrigues et de vanités. Que reste-t-il de cette interminable existence ? Du vent. Pas une œuvre, parce qu'il n'aima pas. Desséché et recroquevillé dans son hérésie, il peut être comparé à ces sépulcres blanchis qui n'ont jamais dégagé ces seuls éléments qui comptent : la flamme intérieure et le rayonnement [1].

Le simple exposé de cette vie de Dom Grappin, juxtaposée à celle de Dom Fréchard, rend tout parallèle inutile. Le commentaire s'imposera de lui-même par leur contraste absolu.

1. L'on pouvait se demander si Dom Grappin ne fit pas partie de la franc-maçonnerie. La question se trouve réglée par la lettre que voici :

Paris, le 3 octobre 1818.

« Mon très cher collègue

« .....

Oui, je vous ai crû maçon (D. Gr. avait donc nié, et il n'y a que moi qui avait eu cette pensée) et vous l'êtes en effet car le vrai maçon est un homme de bien. Salutem, salutem, salutem.

A.·. Janvier. » (Bibl. Besançon, ms. 624.)

C'est ce même Antide Janvier qui s'était employé à Verdun pour faire nommer Dom Charles Cajot à la bibliothèque de la ville. Coïncidence curieuse et sur laquelle je n'insiste pas. Cf. J.-E. Godefroy, Dom Ch. Cajot, *Révolution dans l'Aube*.

*
* *

Dom Joseph Fréchard naquit le 30 décembre 1765 à la Petite-Raon [1]. Il étudia les humanités à Senones et la théologie à Moyenmoutier. Précaires et rapides, ses études tardives le conduisirent jusqu'à la profession suivant la règle de Saint-Benoît qu'il fit à Moyenmoutier le 6 janvier 1787. La Révolution les interrompit. Ordonné en 1792, probablement à Ettenheim, des mains du cardinal de Rohan, le religieux se garda de tous les pièges doctrinaux, intact de toute souillure de soumission aux gouvernements irréligieux. Revenu d'émigration après la Terreur, il devient missionnaire dans le pays de Senones, qu'il laboura à la sueur de son front. Réfugié à Nancy, sur le point d'être arrêté sous le Directoire [1], il échappa par prodige aux grandes persécutions, et ne subit qu'en 1799, à Saint-Dié, une courte réclusion, pour bénéficier d'une part des rigueurs purifiantes.

Il accourt à Saint-Jean-du-Mont se placer sous le joug de Dom Lombard. Séparé de la communauté dissoute, il fut nommé curé de Colroy-la-Grande et de Saint-Blaise-la-Roche. Il y exerça un ministère fructueux encore que discuté. Il avait conservé de la théologie vanniste, gangrenée de jansénisme, les sévérités exagérées et l'étroitesse, et s'il avait prudemment relégué à l'écart les théories sur la grâce, leur influence réagissait sur sa discipline. Et sans hypocrisie, intégralement. Farouche avec lui-même, ennemi de toute aise et de toute distraction, même légitime, il imposait à ses paroissiens, en même temps que des pénitences

1. Cf. Marton (Abbé P.), *Notice biographique sur Dom Fréchard, dernier bénédictin de Senones* (sic), *curé de Colroy et de Saint-Blaise-la-Roche, fondateur des frères de la Doctrine chrétienne de Nancy*. Nancy, Vagner, 1890, 109 pp., in-8°.

extraordinaires — souvenirs de la coulpe capitulaire et des levers matinaux — des discours véhéments et emportés où il n'épargnait ni les personnalités, ni les reproches, sermons médiocrement goûtés par des ouailles ahuries ou surexcitées par ce traitement empirique et violent, qui auraient préféré des remèdes plus onctueux. Dom Fréchard estimait que la corruption était grande et qu'il valait mieux enlever le morceau que panser les plaies profondes.

Gendarme botté et tonnant, il agitait sa paroisse d'une poigne autoritaire, enseignant une religion compassée, plus austère que consolante, mais peut-être seule nécessaire alors. Attentif à discerner les nécessités présentes, il visitait scrupuleusement les écoles, convaincu de la grandeur de la tâche éducatrice. Aussi, vers 1817, désolé de la pénurie d'instituteurs intelligents et pieux, il réunit dans son presbytère quelques jeunes gens de 16 à 18 ans et leur donna les leçons dont il était capable. Ce fut le berceau des frères de la Doctrine chrétienne. Berceau humble comme celui de toutes les grandes choses, prêt à être brisé par toutes les difficultés matérielles pour obtenir les bâtiments et l'argent indispensables, l'autorisation de l'évêché, secouru toujours à temps jusqu'à être établi définitivement en 1822 avec l'autorisation du Gouvernement.

Le nouvel Institut put enfin s'organiser et vivre comme les institutions parallèles de Jean de Lamennais en Bretagne et de l'abbé Mortain en Alsace.

Épouvanté par la Révolution de 1830, Dom Fréchard crut la Terreur revenue, il licencia tout son monde, affolé à la pensée de lutter encore. L'œuvre interrompue jusqu'en 1837 fut alors confiée aux fameux Baillard. Revivifiée par le renouveau éducatif du temps, elle participa de leur splendeur sur la Colline inspirée jusqu'à Vintras, dédaigneuse de Dom Fréchard, ancêtre retardataire et un peu ridicule, nommé directeur

honoraire des frères de la Doctrine chrétienne. Sauvée de leur chute en 1848, la Communauté retrouva son berceau de Vézelise, à temps pour que son fondateur enfin apaisé put chanter son *Nunc dimittis* et mourir le 24 juillet 1849 entre les bras de ses enfants.

Il me plaît de le croire le dernier bénédictin de Saint-Vanne : belle fin d'une Compagnie viciée, mais dont la grandeur paraissait encore à travers les tares. Ses cadets dans la Congrégation n'étaient au plus que de trois ans plus jeunes. Je voudrais qu'aucun n'eût une carrière aussi longue. Aucun n'eut cette vie droite invariablement et pure. Sa substance théologique était faible, mais sans ergoter, il accomplit des prodiges tout opposés au Jansénisme, parce qu'il pria.

On le croyait inculte et borné. Il reconnaissait son manque de talents et de moyens. Et cet homme comprit la nécessité de l'éducation avant même l'élite de 1835 ; il fut choisi pour être le truchement qui rendit au peuple les écoles saccagées par la Révolution. On ne le croyait pas mystique et idéaliste. Il était persuadé de sa mission divine et de son appel effectif, le contraire de la prédestination. Il ne doutait pas. Idéaliste, le peut-on concevoir plus haut, lorsqu'il proclamait tous les enfants, fils de Roi, fils du Roi des Rois ? On le croyait âpre et sec. Il était passionné pour le salut des hommes et leur progrès vers Dieu. Toute sa vie n'est-elle pas une vie d'amour, du plus pur et du plus surnaturel ?

Ainsi, ce bénédictin à l'abord fruste, raide et peu amène, sans culture, arriva à conquérir des âmes, greffa sur la souche de Saint-Benoît un rameau inattendu, qui sert de lien spirituel, quoiqu'un peu lointain, avec la restauration de Dom Guéranger.

Dom Fréchard espéra celle-ci, la connut, mais ne put mettre à exécution son désir de faire refleurir sa Congrégation éteinte. Désir vivace, toujours renais-

sant qui le travaille avec obstination, qu'il expose même au soir de sa vie, aux vicaires généraux de Nancy, suscitant des vocations, proposant au besoin un pis aller : desservir l'hôpital de Vézelize sous l'habit bénédictin (1846-1847), tant étaient grands sa confiance en Dieu et ses espoirs à cet âge même, où l'on retrouve son étonnante et indomptable énergie. Logiquement, n'aurait-il pas dû y parvenir, dirigeant tous ses efforts dans ce sens ? Cette mission ne lui appartenait pas. Il ne fallait pas que la Congrégation détruite eût aucun rapport avec la nouvelle branche. La hache avait frappé un arbre pourri. Il ne pouvait refleurir.

CONCLUSION

Je n'ai pu que déblayer les grandes voies encombrées des débris de la ville ensevelie. Ces premiers travaux tout grossiers ont permis de deviner le plan possible, non de découvrir les détails qui fixeraient la vie et que le manque de sondages préalables laisse dans l'ombre. Mais peut-être les grandes lignes seront-elles exactes. La Révolution a permis de pénétrer plus intimement les arcanes de ce grand corps religieux. Elle a suscité ces moments de catastrophes, occasions uniques où les devoirs des moines, leur foi et leurs vœux se trouvèrent en conflit avec leur confort, leur sécurité et même leur existence, conflit qui révèle sans doute aucun, dans les natures les plus molles et les plus insignifiantes comme dans les plus énergiques et les plus hautes, le fond le plus secret de l'âme.

Peut-être ai-je poussé trop au noir la peinture de ces Vannistes, ai-je fait une place trop prépondérante — celle que m'imposaient les documents — aux chutes, dans ces chutes même n'ai-je pas souligné suffisamment les repentirs, non plus que fait ressortir en dehors et à côté des égarements, la possibilité et l'existence de la persévérance, de la foi et de la charité? Je sais bien que ces vertus éminentes se cachent et sont indiscernables. Il n'en reste pas trace d'archives. L'amour jaloux et unique n'est pas du monde, n'est pas pour la satisfaction du monde. Et quand il est, son action est illimitée et prodigieuse, compense et au delà l'abîme

des fautes. Une victime put racheter tout le médiocre. Elle ne put pas le préserver.

En définitive, les faiblesses, les tiédeurs, le défaut presque général de cette charité me semblent acquis. Les œuvres révèlent les hommes et l'œuvre vanniste manque de flamme. La responsabilité de cette lacune essentielle porte avant tout sur les moines, mais peut être atténuée par des causes indépendantes des individus.

L'erreur capitale des Constitutions qui préposaient à la tête de la Congrégation une direction secouée par des élections incessantes et livrée par ces élections à la masse est irréparable. L'on a pu saisir sur le vif les conséquences inéluctables de ce manque de continuité, les défaillances constantes de ce régime maintenu longtemps par la forte armature catholique, mais qui se précipite bientôt dans une décadence de plus en plus rapide, aidée par le mouvement des idées et du siècle. De même, les vannistes subissaient cette crise d'idées plutôt qu'ils ne l'aggravaient. Ils étaient les héritiers de tout un lourd passé. L'hérésie avait pénétré chez eux. On la sent, il est vrai, diminuer sur la fin du XVIIIe siècle, mais les tendances du mouvement religieux auquel ils participaient, allaient nettement à un catholicisme protestantisé, quelles que soient les influences rousseauistes, à une Constitution civile du clergé.

L'importance de ces directions extérieures est grande, certes, mais surtout les bénédictins eux-mêmes étaient atteints individuellement. Les jalousies, les ambitions sévissaient dans les chapitres que la vie religieuse ne vivifiait plus. Ils n'avaient plus la foi en leur mission, ne comprenaient plus leur nécessité propre, la splendeur de l'idée monastique. Ils se débattaient péniblement contre les objections qui leur réclamaient des preuves de leur utilité, s'évertuaient à répondre à cette question que Rousseau avait le premier posée et que le

siècle ne se lassait pas de leur jeter ensuite à la face, mais d'une façon qui renforçait la thèse de leurs adversaires, alors que cette utilité des cloîtres n'est que fonction de leur bienfaisance transcendante et spirituelle, de leur perfectionnement propre, prend son utilité sociale de la réparation et non de l'accessoire intérêt des collèges, des cures et même des sciences.

Ces erreurs essentielles expliquent la déchéance inévitable. Elles préparaient mal les vannistes à résister. Une infime minorité suivit le parti du devoir. Ces réguliers avaient cependant toutes les facilités pour ne pas tomber. Ils ne furent pas tenus de prêter le serment civique. Mieux que les simples curés, ils surent la portée de leur acte lorsqu'ils jurèrent et s'enrôlèrent dans le clergé constitutionnel, puisqu'ils eurent le loisir de délibérer et d'attendre l'arrêt du pape. Dom Mouton sait fort bien à quoi s'en tenir pour le serment, comme Dom Enard pour l'habit monastique.

Le premier serment admis entraînait la suite. Devant les terribles menaces contre les prêtres avant la cessation du culte, ces religieux tombèrent avec une facilité qui ne peut étonner. L'homme désencadré, dénué de tout secours spirituel, ayant relâché tout lien de famille, d'ordre social qui le maintenait, n'est plus protégé par aucune barrière et roule dans les pires bas-fonds.

Ce fut le but total de la Révolution : cette destruction morale particulièrement dirigée contre les prêtres, pression inouïe et qui pourrait les excuser légèrement si l'on n'avait vu les chemins qu'eux-mêmes lui avaient préparés.

Le sens très net de cette situation fut perçu dès les premiers jours de la Révolution par un abbé bénédictin anonyme. Il reprend les mêmes arguments que Dom Pierre pour la cause de l'abstinence, mais avec plus de force. Je voudrais que son discours publié vers

la fin de 1790 pour retenir les religieux dans les maisons de réunion fût de l'un des 5 abbés réguliers [1]. C'est peu probable, mais il découvre un véritable moine qui voit et qui juge tout ensemble théologiquement. Jugement qu'il est intéressant de recueillir de la bouche même d'un bénédictin, non pour en faire état contre l'ordre, mais bien pour lui tenir compte de posséder encore de tels religieux capables de sentir si vivement la grandeur de leur mission, l'utilité de leur labeur et la nécessité de l'expiation :

Les jours de pénitence sont arrivés pour nous; il nous faut monter avec Jésus-Christ sur la montagne où se sont opérés les mystères de notre salut.

Comment pourrais-je ne pas ressentir d'émotion du moment qu'on m'arrache du milieu de mes enfans, de mes frères, de mes amis ? Comment ne frémirais-je pas en me représentant ce temple, ces autels, ce siège bientôt couvers de poussière et voués à la solitude et au silence. Cet ordre du Saint Patriarche Benoît dont tant de siècles n'avaient pu obscurcir l'éclat sera éteint.

O temps ! O religion !... Ne perdez point courage, votre Chef est toujours Jésus-Christ....

Ne pourrions-nous pas dire aussi que dans cette destruction même dont nous sommes les victimes, la miséricorde et la justice divine s'accordent à procurer notre salut....

Risquerions-nous de nous tromper en disant que les monastères sont supprimés en France pour les péchés de ceux qui les habitent et que cette funeste sentence de mort n'est pas tant portée dans l'Assemblée de la Nation que dans le sanctuaire de la justice divine.

Convenons-en sans détours M. T. C. F. quelle prodigieuse distance n'y a-t-il pas maintenant entre notre Père S. Benoît et ses enfans dégénérés ? Est-il étonnant que Dieu dans sa colère disperse le peuple qu'il avait choisi ?

1. *Discours d'un abbé bénedictin*, 15 pp. in-8° de l'imprimerie de Briand, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 22, s. d. (1790), Bibl. Nat., Lb 39, 3056.

Ah ! Je vous en conjure, mes frères, gardez-vous d'attribuer ce malheur à la malice des hommes ou à leur avarice qui n'attendoit que ce moment de se repaître de nos richesses. Non, mes frères, c'est la main de Dieu qui a porté le coup, qui nous écrase. Nous aurions dû parer ce coup par un véritable changement de cœur, par la sainteté de notre vie : mais Dieu disait dans le secret de son conseil suprême : qu'ils ne soyent plus, puisqu'ils ne sont pas tels qu'ils doivent être.

Et ce n'est pas seulement les religieux, mais c'est principalement les crimes de ce royaume qu'il a voulu punir...

Grand Dieu ! Sauvez la France.. Sauvez la religion qui n'a pas besoin de nous, mais la France nommée jusqu'à présent le royaume très chrétien ne peut s'en passer. Il me semble que notre sort a de la ressemblance à celui du peuple de Dieu. La main qui nous frappe si terriblement est encore conduite par l'amour.

Et, le dirai-je ? Ce déterminisme providentiel est encore la seule explication qui me paraisse valoir pour éclairer la Révolution. A tout moment, il eût suffi d'un geste, d'une volonté pour tout enrayer, tout transformer et donner une tout autre orientation aux événements. Le nez de Cléopâtre... Le voyage de Varennes... Il tint à rien qu'il aboutît. Fatalité ? — Non. L'histoire n'est que la suite des actes humains, mais ceux-ci engendrent des conclusions inévitables.

La lucide clairvoyance de l'abbé bénédictin, dont le jugement, un peu trop dur parce que trop général, peut être nuancé à l'aide de cette étude, apporte la preuve absolue de la nécessité d'une refonte totale de ces cloîtres, des idées et des mœurs [1]. Les religieux

1. Je ne prendrais pas texte de deux jugements prononcés sur la Congrégation de Saint-Vanne par deux prêtres lorrains cependant à même de la connaître intimement. Ils manquent du recul nécessaire pour être suffisamment impartiaux.

Le premier est de Chatrian :

« En dernier lieu, dit-il, cette Congrégation a produit une multitude d'apostats schismatiques et ces mauvais moines ont

avaient perdu de vue le but primitif de leur fondation, de cette œuvre bénédictine dont on ne touche ici que la décadence et dont la beauté n'est apparue nulle part. Il leur manquait la magnifique simplicité des premiers ouvriers du lointain moyen-âge, même de leurs prédécesseurs du XVII^e^ siècle et surtout la paix, cette « summa quies » que chantait saint Maur, cette admirable paix bénédictine — Pax — qui ne se retrouve que sur le cachet de la Congrégation, accompagnée des trois clous de la Passion et entourée de la couronne d'épines, symboles de vie devenus emblèmes inertes, car ils n'étaient plus imprimés dans les cœurs. Il est toujours vain de deviner l'histoire qui aurait pu être, mais je ne crois pas à la possibilité de la régénération des monastères et du pays sans la Révolution.

Les autres Congrégations, Bénédictins de Saint-Maur et de Cluny, Cisterciens, Prémontrés, pour ne citer que les plus marquantes, étaient aussi atteintes que celle de Saint-Vanne. La quantité était trop infime des ordres vraiment réguliers et saints comme celui des capucins de Lorraine — sans tenir compte des Congrégations de femmes — pour peser dans la balance. Le clergé régulier s'enlisait dans le farniente et la médiocrité. Comment transformer cette quiétude, toute studieuse fût-elle, en une dure vie de pénitence qui les élève vers l'amour méconnu? Ils supportèrent les premiers les conséquences de cette écrasante responsabilité, et montrèrent l'horrifiant abîme où peut crouler le monde manquant de charité.

couvert la Lorraine de pasteurs intrus, de prêtres orduriers. »

Le deuxième est de l'abbé Georgel (21 novembre 1803).

« Un grand nombre des sujets de cette Congrégation ont donné tête baissée dans tous les excès de la Révolution, nos contrées sont infectées de leur scandale. »

(Thomassin, *ouv. cité*, p. 103.)

Ces indications ne sont pas négligeables. Elles me sont superflues.

La ruine s'est appesantie plus complète encore que ne l'envisageait l'abbé. La poussière n'est pas demeurée longtemps sur les stalles et l'autel. Les bâtiments disparurent et l'église d'abord. Elle était visée et son cœur avant tout : l'autel. Parfois, un vestige subsiste qui rappelle aux hommes la grandeur du lieu dont l'âme est partie. »

Ce vide d'âme accentue la tristesse des maisons de prière abandonnées et dépouillées dont il ne reste que la coque. Fermes tristes, collèges mornes, pire : bâtiments administratifs, l'utilisation n'emploie que des ruines, débris majestueux souvent qui gardent un semblant de cohésion, mais qui n'expriment plus rien.

— Maisons qui fûtes l'œuvre de tant d'amour, de tant de volontés combinées, transmission léguée de pensées et de soucis, temporels sans doute, mais surélevés par l'amour du Christ qui fut l'unique but, l'inspirateur, suscita les ardeurs, aida aux moyens, maisons des villes et des champs qui languissez délaissées, pourquoi exprimer une telle désespérance ? Il vous manque l'Essentiel.

Combien mieux valut une destruction totale : Moiremont, Saint-Vanne..., mais ces collines bénédictines sont profanées et ne laissent pas le rêve s'élever en paix. J'irai non loin saisir leur âme dans un cadre intact de nature.

Beaulieu ! Ce nom exprime et l'admiration du fondateur qui l'imposa et son goût des grands spectacles. Peut-être fut-ce saint Rouin lui-même dont l'ermitage proche, mais dans un humble vallon, enchanté par une source, contentait ses besoins d'existence et contenait dans ses murs resserrés les désirs et les joies qu'aurait procurées la hauteur, joies trop tangibles, supprimées par la mortification, mais que l'ascèse bénédictine sut accueillir.

Nulle part, le site ne fut plus merveilleusement choisi.

Perché sur un îlot, aux confins sud de la forêt d'Argonne, le village s'allonge sur la crête élevée. L'abbaye en occupait toute une extrémité. Le regard embrasse tout le Barrois, ses hauteurs vallonnées et fertiles, les villages étendus aux toits rouges, couchés dans la verdure, et la forêt tourmentée, profonde, aux cimes mouvantes, infinie comme une mer. Paysages divers et ondoyants avec les saisons, violacés par les vapeurs de l'aube, voilés par les brumes, bleutés par les soirs, frais dans les printemps limpides, incendiés par les couchants sur la forêt rouge.

Par ce matin déjà brûlant de Pentecôte, celle-ci abandonnait ses parfums et sa fraîcheur. Réconfort et délectable voisinage. Bain de douceur et de repos exaltants.

— Les ruines mêmes ont péri.

— Qu'eussent ajouté des bâtiments importuns ? Remercier et se taire, n'est-ce pas la vie du moine ?

— Il ne reste rien.

— Stupidité ! L'âme des cloîtres est revenue avec la prière.

AVERTISSEMENT SUR L'APPENDICE

L'appendice qui suit est destiné à suppléer dans une certaine mesure aux lacunes des références systématiquement réduites au cours de ce livre pour ne pas grossir les notes au delà du possible. Il y a peu de lignes en effet qui ne pourraient être appuyées par un texte.

La Liste générale des Monastères *qui composaient la Congrégation en 1790 avec le nom de l'abbé commendataire ou régulier, celui du prieur et le nombre des religieux que chacun contenait à cette date permettra de retrouver les sources manuscrites omises. Dans la plupart des Archives départementales d'où celles-ci proviennent, le fonds révolutionnaire, lors de mes recherches, n'était pas classé ou bénéficiait d'un complet remaniement. Là où la référence n'est pas indiquée, la pièce sur laquelle je me base existe dans les Archives du département où se trouvait soit le monastère, soit le religieux en cause, pièce dont la nature indique le classement possible. Les références des Archives Nationales sont toujours mentionnées.*

La Bibliographie *est strictement limitée aux*

ouvrages qui intéressent directement la Congrégation de Saint-Vanne, il ne pouvait pas être question de l'étendre aux innombrables travaux sur la Révolution qui peuvent la concerner, mais d'une façon lointaine.

D'autre part, il n'a pas paru possible d'établir une bibliographie exacte des religieux écrivains et de leurs œuvres. Celle de Dom Grappin pourrait servir d'exemple par son étendue. Cette partie de l'Histoire littéraire n'est pas encore étudiée et, pour les vannistes existant à la Révolution, nécessiterait à elle seule un volume. Les ouvrages généraux qui pourraient servir de base à ce travail sont d'ailleurs mentionnés. Les œuvres omises n'offrent qu'un intérêt purement littéraire ou historique. Celles qui ont un rapport immédiat avec la Révolution et les idées furent naturellement utilisées et figurent à la bibliographie.

Je n'ai donc voulu en aucune façon sortir des limites que je m'étais tracées, limites indispensables pour explorer un terrain vierge. Il faut se borner pour aboutir. Les trésors inexploités sont partout. Je me borne à espérer qu'ils seront un jour mis en œuvre, mais l'heure n'est pas aux longs espoirs. Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma reconnaissance au R. P. Dom U. Berlière, O. S. B., conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique, qui encouragea ces projets ; je voudrais que ce livre lui apportât par-dessus toutes les barrières l'expression de mon souvenir fidèle et

de ma gratitude. Je ne saurais oublier tous les érudits qui voulurent bien me seconder et auprès desquels je trouvai toujours une parfaite complaisance, mais je tiens à adresser mes remerciements tout particuliers au R. P. Dom A. Dubourg, O. S. B.; à M. le Chanoine E. Mangenot, professeur à l'Institut catholique de Paris; à M. l'abbé Lesprand, professeur au petit séminaire de Montigny-lès-Metz, et à M. l'abbé Lahache, qui voulurent bien chercher dans leurs notes les renseignements qui pouvaient m'intéresser et me les offrirent ***généreusement.***

LISTE DES MONASTÈRES

DE LA CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE DE SAINT-VANNE ET DE SAINT-HYDULPHE EN 1790

PROVINCE DE CHAMPAGNE : 23 maisons.

Abbaye de **Saint-Vanne** de **Verdun** (Meuse).
Mense abbatiale réunie à l'évêché.
Prieur : Dom Ghislain Lefebvre, 12 religieux [1], 2 convers.

Abbaye de **Saint-Airy** de **Verdun** (Meuse).
Abbé régulier : Dom Nicolas Conscience.
P. : Dom Michel Colloz, 9 rel., 1 conv.

Abbaye de **Beaulieu**, près Clermont-en-Argonne (Meuse).
A. com. : Louis-Albert de Lezay-Marnésia, anc. év Évreux.
P. : Dom Grég. Martin, 12 rel., 2 conv.

Abbaye de **Saint-Vincent**, **Metz** (Lorraine).
A. com. : Jean-Aug. de Chastenet de Puységur, arch Bourges.
P. : Dom Nic. Lelong, 16 rel.

Abbaye **Saint-Arnould**, **Metz** (Lorraine).
A. com. : Card. de Montmorency-Laval, év. Metz.
P. : Dom Bernardin Pierron, visiteur de Champagne 17 rel.

1. Le prieur est compris dans le nombre des religieux.

Abbaye de **Saint-Clément**, **Metz** (Lorraine) (Collège pour l'artillerie).

A. com. : M. Fumée, chanoine, aumônier de la cath. Metz.

P. : Dom André Piéron, 9 rel.

Abbaye **Saint-Symphorien**, **Metz** (Collège depuis 1768) (Lorraine).

A. com. : Thomas de Joyeuse de Grandpré.

P. : Dom Henry-Joseph Collette, 10 rel.

Abbaye Notre-Dame de **Mouzon** (Ardennes).

A. com. : François-Gab. Moreau, év. Mâcon.

P. : Dom Nic. Melin, 12 rel., 1 conv.

Communauté de **Sainte-Barbe**, près **Metz** (Lorraine).

P. (Administrateur) : Dom Jacques Gratien, 4 rel.

Prieuré de N.-D. de **Novy**, près Rethel-Mazarin (Ardennes).

P. tit. et rég. : Dom Louis Lenel d'Ivoiry.

Anc. tit. résidant : Dom Étienne Pierre, 10 rel.

Abbaye de **Hautvillers** (Marne),

A. com. : Alph.-Hubert de Lattier de Bayane.

P. : Dom Mathieu Manuel, 12 rel., 2 conv.

Abbaye de **Saint-Sauveur de Vertus** (Marne).

A. com. : Louis-Alex. de Colla de Pradines.

P. : Dom Joseph Thénevin, 6 rel.

Abbaye de **Saint-Pierre-au-Mont** de Châlons-sur-Marne (Marne).

A. com. : Jean-Ch. de Nettancourt-Vaubecourt, vic. gén.

P. : Dom Joseph Prêcheur, 11 rel.

Abbaye de **Moiremont** (Marne).

A. com. : Ch.-Gab.-Noël de Villeneuve d'Ansouis.

P. : Dom Joseph Gentin, 7 rel.

Abbaye de **Huiron** (Marne).

A. com. : Olivien le Cren de Kerbolo, gd-chantre de Mortain.

P. : Dom J.-B. Simon, 7. rel.

Abbaye de **Montiérender** (Haute-Marne).

A. com. : Anne-Ant.-Jules de Clermont-Tonnerre, év. Châlons.

P. : Dom J.-B. Sommeillier, 17 rel.

Abbaye de **Pothières** (Côte-d'Or).

A. com. : Jean-Cl. Richard de Saint-Non.

P. : Dom Nicolas Breton, 8 rel.

Abbaye de **Montiéramey** (Aube).

A. com. : Ch.-Jos. de Rafélis de Saint-Sauveur, év. Tulle.

P. : Dom Mathieu-Henry Huard, 9 rel., 1 conv.

Abbaye de **Montier-la-Celle**, près Troyes (Aube).

Mense abbatiale réunie à l'évêché de Troyes.

P. : Dom Jacques-Irénée Herbin, 10 rel.

Prieuré de **Saint-Ayoul de Provins** (Seine-et-Marne).

P. : Dom François Louis, 7 rel.

Abbaye de **Nesle-la-Reposte** (transférée à Villenauxe) (Aube).

A. com. : Louis-Ant. de la Roche-Fontenille, vic. général, Agen.

P. : Dom J.-B. André, 9 rel.

Abbaye de **Saint-Urbain** (Haute-Marne).

A. com. : Vacant.

P. : Dom Albert Reuchet, 9 rel., 1 conv.

Abbaye de **Saint-Michel** en Thiérache (Aisne).

En économats.

P. : Dom François Willaume, 1 rel., 1 conv.

PROVINCE DE LORRAINE : 19 maisons.

Abbaye de Saint-Hydulphe de **Moyenmoutier** (Vosges).

A. rég. : Dom François Maillard.

P. : Dom J. Sébast. Étienne, visiteur de Lorraine, 19 rel. 3 conv.

Abbaye de **Saint-Mihiel** (Meuse).

A. com. : Barthélemy Chaumont de la Galaizière, év. Saint-Dié.

P. : Dom Charles Clavey, 21 rel., 5 conv.

Abbaye de **Saint-Léopold de Nancy** (Meurthe-et-Moselle).

A. rég. : Dom Bernard Pierson.

Pr. : Dom Antoine Calabraise, 14 rel., 2 conv.

Prieuré de **Flavigny** (Meurthe-et-Moselle).

Pr. tit. et rég. : Dom Hydulphe Debras, prés. général de la Congrégation, 11 rel., 1 conv.

Communauté de **Saint-Nicolas-du-Port** (Meurthe-et-Moselle).

P. : Dom Étienne Ouchard, † 1er août 1791, Saint-Nicolas, 8 rel., 3 conv.

Prieuré de **Laye-Saint-Christophe** (Meurthe-et-Moselle).

P. : Dom Hyacinthe Drouot, 6 rel.

Communauté du **Mesnil** à Lunéville (Meurthe-et-Moselle.

P. : Dom Nicolas Gridel, 9 rel.

Abbaye de **Saint-Mansuy** de **Toul** (Meurthe-et-Moselle).

A. com. : Et.-Franç.-Xav. de Champorcin, év. Toul.

P. : Dom Jean-Nic. Nicolle, 10 rel., 2 conv.

Abbaye de **Saint-Evre** de **Toul** (Meurthe-et-Moselle).

A. com. : Cl.-Jul.-Apoll. de Polignac, év. de Meaux.

P. : Dom François Gérôme, 13 rel., 4 conv.

Abbaye de **Saint-Avold** (Lorraine).

A. com. : Vacant.

P. : Dom Claude Bonnaire, 13 rel., 3 conv.

Abbaye de **Longeville** (Lorraine).

A. com. : Stan.-Cath. de Boufflers.

P. : Dom Jean-Pierre Solver, 11 rel., 1 conv.

Abbaye de **Bouzonville** (Lorraine).

A. com. : M. de Meun de Sarlabous, vic. général Comminges.

P. : Dom Josse Néophit, 11 rel., 2 conv.

Prieuré de **Morizécourt** (Vosges).

P. : Dom Joseph-François Millian, 7 rel., 2 conv.

Prieuré de **Chatenois** (Vosges).

P. : Dom Mathias Baur, 9 rel., 1 conv.

Prieuré de **Breuil** à **Commercy** (Meuse).

P. : Dom J.-B. Aubry, 9 rel., 1 conv.

Communauté de **Rosières** (Meurthe-et-Moselle).

P. : Dom Pierre Mougenot, 3 rel.

Communauté du **Saint-Mont**, près de Remiremont (Vosges).

P. : Dom Léopold Maximilien Nicolle, 11 rel.

Abbaye de **Munster**, près Colmar (Haut-Rhin).

A. rég. : Dom Benoît Aubertin.

P. : Dom Ch.-Martin Thillot, 23 rel., 4 conv.

Abbaye de **Senones** (principauté de Salm-Salm) (Vosges).

A. rég. : Dom Jean Lombard [et prieur régulier], 17 rel., 2 conv.

PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ : 8 maisons.

Abbaye de **Luxeuil** (Haute-Saône).

A. com. : Ainard de Clermont-Tonnerre.

P. : Dom Martin Vautherot, visiteur de Franche-Comté, 19 rel., 5 conv.

Prieuré de Saint-Pancrace de **Fontaine-lès-Luxeuil** (Haute-Saône).

P. : Dom Ferdinand Breuillot, 7 rel.

Abbaye de **Faverney** (Haute-Saône).

Mense abbatiale réunie à la mense régulière.

P. : Dom Anselme Ferron, 20 rel., 3 conv.

Abbaye de **Saint-Vincent** de **Besançon** (Doubs).

A. com. : Séb.-Michel Amelot, év. Vannes.

P. : Dom Cl. Benoît Sornet, 16 rel., 2 conv.

Prieuré de **Saint-Ferjeux** (Collège) (Doubs).

Pr. et principal : Dom Alexis Bordet, 5 rel., 1 conv.

Prieuré de Saint-Servule de **Morey** (Haute-Saône, canton de Vitrey).

P. rég. : Dom Adrien Duvernois, 9 rel., 2 conv.

Prieuré de **Jouhe** (Jura, canton Rochefort, nord de Dôle).

Mense prieurale aux Jésuites.

P. : Dom Ignace Guérittot de Courcelles, 7 rel., 1 conv.

Prieuré de N.-D. de **Montrolland** (Jura, commune de Jouhe).

P. : Dom Joseph Ferron, 9 rel., 1 conv.

Procureur général à Paris : Dom Etienne Ybert.

Procureur général à Nancy : Dom Dominique Gallet.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé bénédictin (discours d'un), s. d. (1790-1791), de l'impr. de Briand, rue Pavée-des-Arts, 15 p. in-8°.

Annales de la religion, 1795 à 1803, 18 vol. in-8°.

Aubry (Dom J.-B.). L'ami philosophe et politique, Nancy, Babin, 1776, in-12.

— Questions philosophiques sur la religion naturelle, Paris, Barrois-Belin, 1782, in-12.

— Lettres critiques sur plusieurs questions de la métaphysique moderne, Bruyères, Veuve Vinot, 1783.

— Théorie de l'âme des bêtes, Paris, Belin et Laurens, 1790, in-18.

— Questions aux philosophes du jour sur l'âme et la matière, Paris, Belin; Metz, Devilly, 1791, in-12.

— Anti-Condillac ou harangues aux idéologues modernes, Paris, chez Aubry, an IX.

— Nouvelle théorie des êtres par le Cit. Aubry, Commercy, Denis, an XII, in-12.

Aulard (E.). La Révolution française et les Congrégations. Paris, Cornély, 1903, in-16.

Babeau (A.). Les derniers abbés de Montier-la-Celle, Troyes, 1905. (Extr. Annuaire de la Société Acad. de l'Aube.)

Barbier. Dictionnaire des ouvrages anonymes. Paris, Fechoz, 4 vol. in-8°.

Bardy. Dom Claude Fleurant et son journal d'observation, Saint-Dié, L. Humbert, 1880. (Extr. du Bulletin Soc. philom. Vosgienne.) Cf. Annales Soc. Emulation des Vosges, t. XIII, 1868.

Barruel (Abbé). Histoire du clergé pendant la Révolution, Londres, 1797, in-12.

Barthélemy (A. de). Histoire de l'abbaye de Huiron, Revue de Champagne et de Brie, 1878-1879.

Baumont (H.). Lunéville à la veille de la Révolution, Nancy, Berger-Levrault, 1895. (Extr. des Annales de l'Est, juillet 1895.)

— Histoire de Lunéville, Lunéville, Bastien, 1900, in-8°.

— Essai historique sur l'abbaye de Luxeuil, Luxeuil, 1896, in-8°.

Baunard Mgr). L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation, 1802-1905, Paris, 1907. in-4°.

Beaunier (Dom). Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France. Nouv. éd. revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé, Paris, Poussielgue, 1906, in-8°.

Beauséjour (Chan. de). Les derniers jours de l'abbaye de Luxeuil. Mém. de l'Acad. de Besançon, 1889, pp. 33-49.

Begin. Bibliographie de la Moselle, Metz, 1829-1832, 4 vol. in-8°.

Benoit (A.). Les derniers jours de l'abbaye de Bouzonville, Mém. de l'Acad. de Metz, 1895-96, 25e année.

— Notice sur les deux derniers abbés commandataires de S. Mansuy. Journal de la Soc. d'archéol. lorraine, 1872.

— Note sur Dom Benoît Didelot. Journal de la Soc. d'archéol. lorraine, 1896.

Bergerot. Remiremont pendant la Révolution, Ann. de la Soc. d'émulation des Vosges, 1903-1904, p. 37-166.

Berlière (Dom U.). O. S. B. Mélanges d'histoire bénédictine, Maredsous, 1897, 1899, 1901, 1902, 4 vol. in-8°.

— Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur (Notes de M. Wilhem), t. I, Picard, 1908, in-8°.

Bernardin. Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie à Nancy jusqu'en 1805, Nancy, 1910, 2 vol. in-8°.

Beuchot. Le clergé du Haut-Rhin à la Citadelle de Besançon, Revue catholique d'Alsace, 1892.

— Prêtres sexagénaires et infirmes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Revue catholique d'Alsace, 1894, 1898, 1899.

Bliard. Jureurs et insermentés (1790-1794), Paris, Émile-Paul, 1910, in-8°.

Bord (Gustave). La franc-maçonnerie en France, des origines à 1815, t. I, Paris, Librairie nationale, s. d. (1908), in-8°.

Brizard (Gabriel). Notice sur Jean-Claude Richard de Saint-Non, amateur honoraire de l'Académie de peinture, de l'impr. de Clouzier, 1792, in-8°.

Brouder. Histoire de la ville de Saint-Avold et des environs, Metz, 1868.

Bouvier (F.). Les Vosges pendant la Révolution, Nancy, Berger-Levrault, 1885, in-8°.

Buzy (J.-B.). Histoire de Dom Maugérard, bibliographe lorrain, Châlons-sur-Marne, T. Martin, 1882, in-8°.

[Cajot (Dom Charles)]. Recherches historiques sur l'esprit primitif et les anciens collèges de l'O. S. B. d'où résultent les droits de la Société sur les biens qu'il possède, Paris, Guillot, 1787, in-8°.

[Cajot (Dom Joseph)]. Histoire critique des coqueluchons. A Cologne, 1762.

— Les plagiats de M. J.-J. R[ousseau] de Genève, sur l'éducation, Paris, Durand, 1766, in-8°.

— Examen philosophique de la règle de Saint-Benoit. Avignon, aux dépens de la Compagnie, 1767, in-8.

— Éloge de l'asne par un docteur de Montmartre, Paris, Delaguette, 1769, in-18.

Calmet (Dom Augustin). Histoire de Lorraine, Nancy, 1745, 7 vol. in-fol.

— Bibliothèque Lorraine, Nancy, Lescure, 1751, in-fol.

Carron (Abbé). Les confesseurs de la foi dans l'Église gallicane à la fin du xviii[e] siècle, Paris, Le Clerc, 1820, 4 vol. in-8°.

Cause de béatification des martyrs francs-comtois de la Révolution française. Diocèse de Besançon et Saint-Claude, Dôle, 1909, in-8°.

Chaffoy (Mgr de). Notice historique sur les prêtres du diocèse de Besançon, condamnés à mort ou à la déportation, Besançon, Petit, 1820, in-8°.

Chapelier (J.-Ch.). Notice sur la vie de Dom J.-F. Lom-

bard, 55e et dernier abbé de Senones, Épinal, in-8°.

Charmes (X.). Comité des travaux historiques et s fiques, Paris, Impr. Nat., 1886, in-4°.

Chatrian. Catalogue historique 1789-1792, expurgé Semaine religieuse de Nancy, 1863-1864.

Croze (P. de). Le chevalier de Boufflers et la comtes Sabran, 1894.

Dantier. Rapport sur la correspondanee inédite des dictins de Saint-Maur, Paris, Impr. Nat., 1857. (Ex des Archives des Missions scientifiques, t. VI.)

Delarc (Abbé). L'Église de Paris pendant la Révolu française, Paris, Desclée, 1897, 3 vol. in-8°.

Delisle (Léopold). Le cabinet des manuscrits de Bibl. imp., Paris, 1868-1881, 3 vol. in-fol.

Denis (Albert). Le Comité de surveillance de Toul, 17 1795, Toul, G. Laurent, 1911, in-8°.

Desmasures. Histoire de Saint-Michel en Thiérache, 18 t. I.

Dictionnaire de théologie catholique, publié par A. Vac et E. Mangenot, Paris, Letouzey, 1903-1908, in-4°.

Dictionnaire des ordres religieux, par Hélyot, mis en or et augmenté par l'abbé Badiche. Encyclopédie Migr 1860, t. III, 856-874.

[Didelot (Dom)]. Mémoire sur la légitimité du serme exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics par membre de la Société des Amis de la Constitution la ville de Saint-Mihiel, Saint-Mihiel, 1791, in-8° (Qu rard, II, 553).

Didelot. Remiremont. Les saints. Le Chapitre, Nancy Wagner, in-8°

Didier-Laurent (Dom E.). Dom Didier de la Cour de l Vallée et la réforme des bénédictins de Lorraine (1550 1623). Mém. de la Soc. d'arch. lorraine et du Musé hist. Lorrain, 1903.

— Correspondance des bénédictins lorrains avec Moreau Mém. de la Soc. d'Arch. lorraine, 1876, t. XLVI.

Dinago. Histoire de l'abbaye de Senones par D. Calmet (publiée par), Saint-Dié, L. Humbert, 1878-80, in-8°.

Documents concernant les abbayes de Moyenmoutier, Étival, etc., à l'époque révolutionnaire. (Doc. rares ou inédits de l'histoire des Vosges, Paris, 1896, t. IV.)

[Dorvaux]. Journal de Dom Jean François, 1760-1772, Metz, Imprimerie Lorraine, 1913, in-8°.

Dreyfus (A.). Le collège de Saint-Mihiel de 1803 à 1903, Nancy, Berger-Levrault, 1903, in-8°.

Dubois (Jean). Liste des émigrés du département de la Meuse, Mém. de la Soc. des Sciences et arts de Bar-le-Duc, 1910. 4e série, t. VIII.

Dumont. Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy, Bar-le-Duc, 1843, 3 vol. in-8°.

— Histoire de Saint-Mihiel, Paris-Nancy, 1860, 4 vol. in-8°.

Dumont et Lestien. Les volontaires de la Marne, Paris, 1910, in-8°.

Ecalle. Le schisme constitutionnel dans le diocèse de Troyes, Troyes, Frémont, 1903, in-8°.

Enard (Dom J.-B.). Appel au département de Metz du 23 novembre 1799, 16 pp. in-8°.

— L'abbé Grégoire jugé par lui-même, s. l. n. d. (1814, in-8°, 21 p.).

— Le grand travail de M. l'abbé de Pradt sur les quatre concordats, corrigé et amendé par M. l'abbé Enard. Paris, impr. de A. Le Clère, 1819, in-8°, 395 p.

Favier. Catalogue du fonds lorrain de la bibliothèque de Nancy, Nancy, in-8°.

Feller (F. X. de). Biographie universelle ou dictionnaire historique, édition Perennès, Paris, Leroux, 1848, 13 vol. in-8°.

Ferron (Dom Anselme). Cf. Mém. et doc. inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, t. II, Besançon, 1839.

Fournier. Rambervillers pendant la Révolution. (Mém. de la Soc. d'arch. lorraine et du Musée hist. lorrain, t. LI, 4e série, 1 vol., 1901.)

[François (Dom Jean) et Dom Tabouillot]. Histoire de Metz par des religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne, membres de l'Académie royale des sciences et des arts de la même ville, Metz, 1769-1790, 6 vol. in-4°.

François (Dom Jean). Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît. Bouillon, 1777-1778, 4 vol. in-4°.

François (Dom Jean). Journal (Cf. Dorvaux).

Frayhier. Histoire du clergé catholique d'Alsace. Colmar, 1877, in-8°.

Frizon (N.). Notice historique sur la bibliothèque de Verdun, préface du Catalogue « Histoire » de la Bibliothèque de la ville de Verdun, Laurent, 1884, in-8°.]

Gauthier (Mme). Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la Révolution, Londres, 1789, 2 vol. in-8°.

Gazier (Georges). J.-B. Flavigny, évêque constitutionnel de la Haute-Saône (1795-1802), Besançon, 1907, in-8°. (Extr. des Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs, 1906.)

Gérin (Charles). Les bénédictins français avant 1789, d'après les papiers inédits de la Commission des Réguliers. (Revue des questions historiques, 1876.)

Gillant et Robinet Abbés). Pouillé du diocèse de Verdun, Verdun, 1888, 1898, 1904, 4 vol. in-8°.

Gillant (Abbé). Souvenirs de la Révolution. Le clergé du diocèse de Verdun. Paris, Lechevalier, in-8°.

Godefroy (J.-E.). Les derniers jours de l'abbaye de Montier-la-Celle. Arcis-sur-Aube, Imprimeries Réunies. (Extr. de la Révolution dans l'Aube, 1910.)

— La Congrégation de Saint-Vanne et la Révolution. Dom Charles Cajot (1731-1807), Arcis-sur-Aube, Impr. Réunies. (Extr. de la Révolution dans l'Aube, 1911.)

Goffart (N.). Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon. (Revue de Champagne et de Brie, 1892-1893.)

Grappin (Dom). Éloge de Dom Berthod, 1733-1788. (Mém. de la Soc. d'agriculture de la Haute-Saône, 1807.)

— Notice biographique sur Moïse, évêque du Jura. (Mém. de la Soc. d'émulation du Jura, 1888.)

Gravier. Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié, 1836, in-8°.

Guillaume (Abbé). Documents inédits sur les correspondances de Dom Calmet et de Dom Fangé. (Mém. de la Soc. d'arch. lorraine, t. I, 1873.)

Guillaume (Abbé). Nouveaux documents inédits sur la correspondance de Dom Calmet, abbé de Senones (*Ibid.*, t. II, 1874). (Extr. Nancy, Crépin, 1874, in-8°.)
— Notice sur l'ancien prieuré de Flavigny (*Ibid.*, 1877).
— Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Mansuy (*Ibid.*, 1879).
— Vie épiscopale de Mgr d'Osmond, Nancy, Wagner, 1862, in-8°.
Guillemin. Saint-Dizier pendant la période révolutionnaire 1789-94. (Mém. de la Soc. des lettres Saint-Dizier, 1885-86, t. IV.)
Guillon (Abbé Aimé). Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française, Paris, Mathiot, 1821, 4 vol. in-8°.
Guyot. Mirecourt pendant la Révolution. (Mém. de la Soc. arch. lorraine et du Musée hist. lorrain, t. LI, 4e série, 1 vol., 1901.)
Henry (Ernest). Les prisonniers du Mont-Dieu pendant la Révolution, Sedan, Laroche, 1907, in-8°.
Herelle (G.). Correspondance inédite de Dom Thierry de Viaixnes, Arcis-sur-Aube, 1880, in-8°. (Extr. de la Revue de Champagne et de Brie.)
Ingold (A.-M.-P.). Grégoire et l'église constitutionnelle d'Alsace, Paris, Picard, 1894.
— Lettres inédites sur la réforme du bréviaire, les premiers évêques de Bâle, publiées par A.-M.-P. Ingold, suivies d'un appendice contenant 5 lettres de Dom Didelot à Dom Gerbert, Paris, Picard, 1895, in-8°.
— Cinq lettres inédites de Dom Berthod, Revue cath. d'Alsace, 1895.
— Les correspondants de Grandidier, Paris, Picard, 1895. (Cf. Revue catholique d'Alsace, 1895-1898.)
— Lettres inédites de Dom Grappin à l'abbé Grandidier avec les réponses. Paris, Picard, 1898, in-8°.
Jeannez (L.). Notes historiques sur N.-D. de Montrolland et le prieuré de Jouhe, Lons-le-Saunier, 1856, in-16.
Jérome (Abbé). Les élections et les cahiers du clergé lorrain aux États Généraux de 1789. Paris, Berger-Levrault, 1899. (Tirage à part des Annales de l'Est.)
— Vie intellectuelle d'une abbaye lorraine au XVIIe et au

XVIII[e] siècle. Nancy, Berger-Levrault, 1911, in-8°. (Discours de réception à l'Académie de Stanislas.)

Jolibois. Histoire de la ville de Rethel depuis son origine jusqu'à la Révolution, Rethel, 1847, in-8°.

Jussy. Notre-Dame de Mouzon. Sedan, 1880, in-8°.

Lager (Dr). Franzœsische Emigranten in Trier. Jahrbuche der Gesellchaft für Lothringische Geschichte, 1911.

[Lahache (Abbé)]. La persécution révolutionnaire dans les Vosges. Semaine religieuse de Saint-Dié, 1894 à 1909.

— Confesseurs et martyrs de la foi catholique, Semaine religieuse de Saint-Dié, 1879 à 1881.

Lecuy (Abbé). Annales ecclésiastiques et civiles d'Yvois Carignan et de Mouzon, Paris, Desoer, 1822, 2 vol. in-8°.

Lelong (Dom Nicolas). Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, Châlons, Seneuze, 1783, in-4°.

Lemaire (A.). Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu en Argonne, Bar-le-Duc, 1873, in-4°.

Lemaire (Paul). Le cartésianisme chez les Bénédictins: Dom Robert Desgabets, Paris, Alcan, 1902, in-8°.

Lesprand (Abbé P.). Le clergé messin et la Révolution. Revue ecclésiastique du diocèse de Metz, 1909 à 1914.

Lhote. Nos séminaires vosgiens, Semaine religieuse de Saint-Dié, 1902.

Lisle (Dom Joseph de). Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel, Nancy, Haener, 1757, in-4°.

Liste des victimes du tribunal révolutionnaire de Paris (s. n. a. n. l.), 1911, in-8°.

[Louis (Dom)]. Le ciel ouvert à tout l'univers par ...J. J., S. l., 1782, in-8°.

Lucheux. Revenus de la maison conventuelle de Luxeuil en 1791, Bulletin de la Soc. d'agric. de la Haute-Saône, 1869.

Maggiolo. Les monastères de l'O. S. B. en Lorraine et dans les Trois-Évêchés avant 1789, Nancy, Berger-Levrault, 1886.

— Éloge historique de Dom Calmet. Nancy, 1839, in-8°.

Manceaux (Abbé). Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers, Épernay, 1880, 3 vol. in-8°.

Mangenot (Abbé Eug.). Les travaux des bénédictins de Saint-Maur, de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe sur les anciennes versions de la Bible, Revue des sciences ecclésiastiques, t. LVIII, 1888.

Mangenot (Abbé Eug.). Les ecclésiastiques de la Meurthe, martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution, Nancy, Pierron Hozé, 1895, in-8°.

Manseau (Abbé). Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure, Lille, Desclée, 1886, 2 vol. in-8°.

Martin (Abbé E.). Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, Nancy, Berger-Levrault, 3 vol. in-8°.

— La persécution et l'anarchie révolutionnaire en Lorraine, Nancy, Berger-Levrault, 1903, in-8°.

Marton (P.). Notice biographique sur Dom Fréchard, Nancy, Wagner, 1890, tirage à part de la Semaine relig. de la Lorraine, 1890.

Mathias (Abbé). Annexion de la principauté de Salm-Salm à la France, Saint-Dié, Horn, 1893, 1 vol. in-12.

Matricula religiosorum et sacerdotum Congregationis Sti Vitoni et Sti Hydulphi, Nancy, Haener, 1782, in-4°.

Maugras (G.). Dernières années de la cour de Stanislas. Paris, Plon, 1906, in-8°.

— La marquise de Boufflers et son fils le chevalier de Boufflers, Paris, Plon, 1907, in-8°.

Maupassant. Notes sur l'abbaye de Vertus, Séance publique de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne, 1839.

Michaud. Biographie universelle ancienne et moderne. Nouv. édition, Paris, Desplaces, 1854, 45 vol. in-8°.

Millard (Abbé A.). Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne. La Révolution, le serment, t. I (seul paru), Châlons, 1904, in-8°.

[Mougenot (Dom P.)]. Critique et réfutation de l'ouvrage de Dom de l'Isle intitulé: Avis touchant les dispositions, etc... ou Traités théologiques dans lesquels on réfute la doctrine de l'auteur des Avis. A Notre-Dame des Ermites, 1760, 1 vol. in-12.

[Mougenot (Dom P.)]. Tournély convaincu d'erreurs et de mauvaise foi dans ce qu'il a écrit sur les matières de la grâce. Exposition des vrais sentimens sur ce sujet, Cologne (Nancy), 1764-1769, 1770, 3 vol. in-12.

Mougenot (Dom P.). Apologie pour Dom Mougenot contre un libelle anonyme dressé en forme d'exposition de

doctrine, ou Réponse à un religieux de la Congrégation de S. Vanne sur son écrit contre la Profession de foi et l'exposition des sentimens théologiques de Dom Mougenot. A Lausanne, chez les frères Grasset, 1773, 1 vol. in-8°.

Narrateur de la Meuse. Commercy, 1805-1829, in-4°.

Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus, Paris, etc..., 1728-1803, in-4°.

Oberreiner C.. Notes sur la Révolution à Grandfontaine et Labroque, Revue catholique d'Alsace, 1907.

Ochsenfeld. La Société révolutionnaire de Colmar, Revue catholique d'Alsace, 1896-1897.

Ohl (Abbé Léopold). Geschichte der Stadt Münster und ihrer Abtei. Labroque.

Olivier. Fontenoy-le-Château, Mém. de la Soc. d'émulation des Vosges, 1894.

— Châtel pendant la Révolution, Citeaux, 1896.

Omont (H.). Inventaire des mss. de la collection Moreau. Paris, Picard, 1891, in-8°.

Ordo divini officii des diocèses de Nancy, Troyes, Besançon, Reims, Metz). Série des bibliothèques de ces villes.

Peigne-Delacour. La France chrétienne et monastique, S. l. n. d., in-fol.

Perrod (Maurice). Moïse, évêque du Jura, Mém. de la Soc. d'émulat. du Jura, 7e série, 4e volume, 1905.

Petit. Liste générale des déportés par la loi du 19 fructidor, La Rochelle, J.-F. Lhomandie.

Pfechot (Cyrille), archiviste de la Haute-Marne (Notice sur), Bibliographe moderne, 1909.

Pfister. L'abbaye Saint-Léopold de Nancy, Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, 1908.

— Histoire de Nancy, Nancy, Berger-Levrault, 3 vol. in-4°.

Pidoux. Histoire du prieuré de Jouhe, Annales franc-comtoises, 1896.

Pierre (Victor). La Terreur sous le Directoire, Paris, Retaux, 1887, in-8°.

Pierre (Victor). La déportation ecclésiastique sous le Directoire, Paris, Picard, 1896, in-8°.

Pie VI Pont. Max Acta. Romae, Typis Sacr. Congr., 1877, 2 vol. in-18.

Perrion (Dom Bernardin). Le temple des Messins, poëme, Metz, Collignon, 1779, in-8°.

Pionnier. La Révolution à Verdun, Paris, 1906, in-8°.

— Le collège de Verdun après le départ des Jésuites, 1803, Paris, Picard, 1906, in-8°.

Pisani. Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, 1791-1802, Paris, Picard, 1907, in-8°.

— L'Église de Paris et la Révolution, Paris, Picard, 3 vol. in-12.

Poirier. Les prisonniers du Mont-Dieu pendant la Terreur, Paris, 1903, in-8°.

Poirot (Th.). Dom Maillard, dernier abbé de Moyenmoutier, Sem. rel. du dioc. de Saint-Dié, 1891.

Picot (M.-J.-P.). Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le xviii[e] siècle, sec. édit., Paris, Le Clerc, 1815-1816, 4 vol. in-8°.

Poulet (Henri). Histoire de Thiaucourt (1787-1799), Annales de l'Est, 1908-1909.

Pouyost (Abbé). Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution, Troyes, Frémont, 3 vol. in-8°.

— Répertoire biographique du clergé du diocèse de Troyes à l'époque de la Révolution, Revue cath. du diocèse de Troyes, 1913 et sq.

Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale des duchés de Lorraine et de Bar, tenue à Nancy dans le mois d'avril 1787, Nancy, 1788.

Psaume (Étienne). Éloge de Dom Aubry, Commercy, Denis, 1809.

Pouillon de Boblaye. Notice sur Saint-Arnould de Metz, 1857, in-8°.

Quérard (J.-M.). La France littéraire, Paris, Didot, 1827-1864, 12 vol. in-8°.

Regula S. P. Benedicti et Constitutiones Congr. S. Vitonis et S. Hydulphi (Editio nova), Paris, Desprez, 1774, in-12.

Revue bénédictine publiée à l'abbaye de Maredsous, 1885-1914, in-8°.

Revue Mabillon, publiée par Dom J.-M. Besse, Abbaye de Ligugé et Paris, 1905-1913, in-8°.

Robert F. des.. Le Cardinal de Lattier de Bayane, d'apr
ses souvenirs inédits, 1739-1818, Paris, Picard, 189
(Extr. des Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1890.)
Roussel (Abbé). Correspondance de C. Le Coz, arch
vêque de Besançon, Paris, Picard, 1902, 2 vol. in-8°.
Roussel. Histoire du diocèse de Verdun, 2 vol. in-8°, Ba
le-Duc (édition de 1863-1864).
Roussel (Abbé). Le diocèse de Langres. Histoire et stati
tique, Langres, 1875, 4 vol. in-4°.
Sauzay. Histoire de la persécution révolutionnaire dans l
département du Doubs, Besançon, 1867-1875, 10 vol. in-8°
Schwab (Léon). Documents relatifs à la vente des bien
nationaux. District de Remiremont, Épinal, 1913, in-8°
Séché (Léon). Les derniers jansénistes, Paris, 3 vol. in-8°
Sicard. L'ancien clergé de France, Paris, Lecoffre, 1894
1905, 3 vol. in-8°.
Sitzmann (Fr. Ed.). Dictionnaire de biographie des homme
célèbres de l'Alsace, Rixheim, Sutter, 1899, 2 vol. in-8°
Tailly (Dom P.). Lettres vosgiennes ou lettres écrites d
Plombières par M. le chevalier de..., gentilhomme bre
ton, à Madame la marquise de..., en Bretagne, Liége
Bassompierre (Neufchâteau), 1789, in-12.
Teissier. Essai philologique sur les commencements de l
typographie à Metz, Metz, 1828, in-8°.
Thiriet. L'abbé L. Chatrian, 1752-1814, Nancy, 1890.
Thomassin (Chanoine). L'abbé Rouyer. Essai sur la persé
cution révolutionnaire dans le district de Lamarche,
Saint-Dié, 1908, in-8°.
Tillière (N.). Notice sur Dom Malachie Bertrand, Namur,
1913.
Traube (Ehwald). Ein Beitrag zur Bibliotecks geschichte
(Dom Maugérard), Munich, 1904, in-4°. Abhandlungen
der K. Bayer. Akad., t. XXIII, 2e partie.
Vacant. Catalogue des mss. de la bibliothèque du grand
séminaire de Nancy, Nancy, in-8°.
Vacca (E.). Notes pour servir à l'histoire de Remiremont,
Remiremont, 1867, in-16.
Ybert (Dom E.). Pétition prononcée à la barre de la Con
vention Nationale sur la prise de Verdun, 11 nov. 1792,
15 p., in-12. A Paris, de l'imprimerie du Cercle social.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Adam (Benoît-Claude), 94, 112, 142, 171, 201.
Agnus (Alexandre), 117.
Albert, représentant du peuple, 201.
Amelot (Séb.-M.), év. Vannes, 12, 296.
Amyot (Joseph), 252.
Amyot (Nicolas), 121, 209, 233.
Anchelon (Domin.), 200.
André (J.-B.), 141, 294.
Ansement (Louis), 209.
Arnauld (Le grand), 48.
Arnould (J.-B.), 144, 230, 250.
Arnould (Louis), 121.
Artus (Benoît), 177.
Artus (J.-B.), 114.
Aubertin (Ben.), abbé Münster, 19, 26, 70, 85, 202, 296.
Aubry (J.-B.), 45, 53, 58, 221, 238, 295.
Aubry, év. de la Meuse, 220.

Baillard (Les frères), 278.
Bailly (Fr.-Jos.), 165, 174-175, 179.
Bailly (J.-B.), 214, 222-225.
Balon (Henri-Franç.), 181, 183.
Baptiste (J.-Franç.), 75, 223, 229.
Barral (L.-M. de), év. Troyes, 12.
Barrey (Urbain), 25.
Barthélemi (Dom), 51.
Barthélemi (Michel-Nic.), 44, 195, 196.
Bassigny (Nicolas), 165, 199.
Baudel (André), 238.
Baudot (Cl.-Jos.), 145, 165, 190-191.
Baudot (J.-Chrys.), 73.
Baur (Mathias), 295.
Baverey (J.-B.-Paul), 146, 241.
Bayane (A.-H. Lattier de), abbé Hautvillers, 13, 16-17, 27, 270, 293.
Bazelaire (M. de), de Nancy, 230.
Beaugé (Ch.), 100, 101.
Beaulieu (Abbaye de), 12, 40, 113, 138, 142, 147, 196, 200-287, 292.

Nota. — Les noms portés sans autre indication sont ceux des bénédictins de Saint-Vanne.

J. est l'abréviation de Jean.

Belhomme (Humbert), 25.
Bellouet (Louis), 147, 229.
Benoît XIII, 24.
Benoît XIV, 66.
Berdolet, év. du Hᵗ-Rhin, 236.
Berger (Ch.-Henri), 121, 226.
Bernier (François), 218, 238, 242, 261.
Bernier (Guillaume), 209, 246.
Bernis (Cardinal de), 270.
Bernütz (Franç.-Fréd.), 135.
Berthod (Anselme), 34-35, 45, 264-268, 271.
Bertilléville (Urbain), 114, 165, 209.
Bertrand (Claude), 120-121, 152, 230, 262.
Bertrand (J.-Pierre), 165, 200, 238, 242.
Bienaimé, év. de Metz, 242.
Biétrix (Jos.), 120, 121, 208, 252.
Billiout (F.-N.), 230, 255.
Billottey (Didier), 109.
Blanc, député du Tiers, 89.
Bodard (Louis-Nic.), 120.
Bœuf-Chambarat (Jos.-Nic. de), 30.
Bon (J.-Franç.), 147, 209.
Bonaparte (Napoléon), 234-236, 240.
Bonard (J.-B.-Charles), 25, 219, 229.
Bonnaire (Claude), 66, 75-77, 79-80, 173, 191-195, 295.
Bonneville (Frère Jean), 143.
Bordet (Alexis), 296.
Bosserville (Chartreuse de), 146, 189-190.
Bossu (Franç.), 201, 230, 242.
Bossuet (J.), év. Troyes, 50.
Boucard (Ben.), 51.
Bouclainville (Franç.), 179, 213, 222, 241.
Boufflers (Stan. de), abbé Longeville, 13, 18, 74, 83-84, 295.
Boulard (Laurent), 120, 247.
Boulet, d'Ensisheim, 111.
Bour, curé de Fenétrange, 76.
Bourgeois (André), 24, 44.
Bourgeois (Basile), 23.
Bourgeois (J.-Franç.), 142, 224-226.
Bouzonville (Abbaye de), 13, 41, 66, 97, 115, 125, 127, 138, 162, 179, 182, 191, 199, 295.
Boyet (Grég.), 238.
Brasseur (Dom), 51.
Breton (Nic.), 79, 104, 294.
Breuil (Prieuré de), à Commercy, 41, 45, 53, 68, 97, 113, 135, 138, 163, 295.
Breuillot (Ferd.), 75, 275, 296.
Bricé (Phil.), 199, 209, 247.
Bridot (Cl.-Ant.), 169, 179-180
Bridot (Simon), 73, 81-82, 155, 167-170, 183, 211, 222, 223, 241.
Brihy (Saintin), 42, 43, 78, 115
Brincourt (J.-B.), 45, 75.
Brocq (Théodore), 43.
Bruley (Laurent), 67.
Bruley (Pierre), 116, 122, 123
Brunet (J.-B.), 84, 145.
Bucilly (Abbaye de), 144.

Cajot (Charles), 46, 52, 60-61 96, 221, 250.

Cajot (Jos.), 46, 52, 59-60, 64, 265.
Calabraise (Ant.), 295.
Calmar (Kalmar, Jacq.), 242.
Calmet (Aug.), 9, 30, 42-43, 260.
Camus, 136, 272.
Capitaine (J.-B.), 144.
Caprara (Cardinal), 110, 218, 236-237, 241-247.
Capucins de Lorraine, 91-92, 146, 286.
Carit (Franç.), 147, 181-182.
Carmélites de Nancy, 72-73.
Carmouche (Jean) de Void, 192.
Carrois (Franç.), 241.
Carrois (Général), 241.
Cartry, commissaire de district, 192.
Casbois (Nic.), 72, 78, 80, 92.
Cassiaux (J.), 24, 181.
Caylar (P. du), év. Digne, abbé S.-Urbain, 12.
Ceillier (Dom), 260-265.
Cerf (Placide Le), 51.
Cerneçon (J.-B.-Henri), 241.
Champagne (Franç.), 155.
Champorcin (Ét.-F.-X. de), év. Toul, abbé S.-Mansuy, 12, 172, 215, 295.
Charbonnier (Pierre), 121.
Chardon (Charles), 48, 51.
Charles (Fr.-Fulgence), 43, 203, 204, 208, 209, 244-245, 267.
Charmoye (Abbaye de la), O. Cit., 142.
Chastenet de Puységur (J.-A.), év. Bourges, abbé S.-Vinc. Metz, 11, 292.
Chateaubriand, 254, 261, 262.
Chatenois (Prieuré du), 40, 116, 118-119, 138, 155, 295.
Chauveau (Évrard), 147, 182-184.
Chavanne (Fr.-Xav.), 145, 181.
Chevresson, curé Mirecourt, 174.
Chiffiet (Président), 153.
Choiseul (Cardinal de), 109.
Chomier [Chaumy] (Marc), 75, 169, 189.
Cirier (J.-M.), 121.
Clairvaux (Abbaye de), O. Cit., 65.
Clavey (Ch.), 79, 114, 125, 215, 294.
Clémencet (Dom Charles), 251.
Clément XII, 66.
Clément (Dom Franç.), 55.
Clément du Tremblay (Abbé), 55.
Clermont-Tonnerre (A.-A.-J.), év. Châlons, abbé Montiérender, 11, 293.
Clermont-Tonnerre (Ainard de), abbé Luxeuil, 13, 18, 76, 83, 268, 296.
Clerc (Jean-Edme), 109, 110, 121, 247, 252.
Clerc (Placide-Jos.), 241.
Cluny (Ordre de), 37, 91-92, 96, 139, 286.
Cognard (Nic.), 233.
Coinsin (Pierre-Franç.), 109.
Collette (H.-Jos.), 45, 75-76, 152, 242, 250, 293.
Collinet (Nic.), 120.
Colloz (Mich.), 44, 134, 195, 198, 292.

Colombot (Cl.-Ant.), 241, 242.
Congniasse-Desjardins (Jacques), 106, 201.
Conscience (Jacq.), 35-36.
Conscience (Nic.), 19, 24, 26-28, 92, 127, 292.
Contant (Jos.), 169.
Convers (Claude-Franç.), 227.
Coquelin (Jér.), 11, 266.
Couchot (Hûb.), 121, 209, 251.
Couderet (Georg.), 45, 99, 155.
Cour (Didier de la), 9, 20, 29, 42, 60, 263.
Courcelles (Ignace Guérittot de), 30, 159, 296.
Courdier (Cl. Franç.), 208.
Courtin (Dom), sup. général de Cluny, 92.
Courvoisier (Étienne), 146, 189-190.
Cuissy (Abbaye de), 144.

Daime (J.-Jos.), 162.
Daviot (Denis), capucin, 224-225.
Daviot (J.-Fr.), bernardin, 224-225.
Daviot (J.-Nic.), bénédictin, 121, 225.
Dauxert (J.), 218.
Dauxert (Nic.), 169.
Debeyne (And.), 156.
Debras (Nic.-Hyd.), 19, 24, 66, 67, 73, 78, 85, 87, 97-98, 114, 133, 188, 230-232, 295.
Dedet (Louis), 233, 245.
Deforis (Dom J. Pierre), 111.
Degola (Abbé Eustache), 240, 274.
Delagoutte (Benigne), 243.
Delayant, de Verdun, 197, 198.
Delobbe (J.-B.), 147, 242.
Delré (Nic.), 122.
Demangeot (J.), 197, 198, 251.
Derone (J.-Éléon.), 75, 151.
Dépinois (Gér.-Ben.), 238.
Descartes, 48-51.
Desgabets (Robert), 47, 48, 51.
Desmonts (Remy), 45, 51.
Desnos (Louis-Henri), év. Verdun, 12, 181, 188, 216.
Desruisseaux (Ant.), 141, 142.
Devilly, libraire à Metz, 123.
Devouton (P.-Anat.), 223-229.
Didelot (Jos.-Ben.), 24, 25, 35, n. 1, 73, 134, 238, 248.
Didier (Georges), 182, 183.
Donat (Henri), 182.
Dordolot d'Épréville, vic. gén. Verdun, 218.
Dresde, 182, 184.
Drouin (Bernard), de Besançon, 287.
Drouot, garde du corps, 118, 119.
Drouot (Hyac.), 145, 188, 295.
Duguet (L'abbé), 157.
Dumay (Laurent), 43, 44, 106, 143.
Dumay (P.-Fr.), 45, 147.
Durfort (Mgr de), arch. Besançon, 120.
Dussert (Phil.), 251, 275.
Dussery (J.-Jos.), 242.
Duval (Ben.), 101.
Duval (J.-B.), 186, 205.
Duvernois (Adrien), 296.

Echternach, 181, 183.
Eggerlé (Jean-Adam), 155.
Einsilden, 183.
Enard (J.-B.), 115, 152-154, 182, 256-260, 283.
Etienne (Séb.), 44, 59, 79, 171, 189, 294.

Faivre (Louis), 201, 228.
Fallon (Vinc.), 51.
Fangé (Aug.), 52.
Fare (Mgr de la), év. Nancy, 112, 145, 172, 214, 215.
Farinet (J.), 135.
Faure (Balthasard), repr. du peuple, 176.
Faverney (Abbaye de), 11, 113, 119, 121, 123, 135, 138, 177, 266, 296.
Ferron (Ans.), 45, 296.
Ferron (Jos.), 296.
Fey (J.-Hub. du), 116.
Flabémont (Abbaye de), 84.
Flavigny, év. Haute-Saône, 219-220, 227, 261, 273.
Flavigny Prieuré de), 24, 66, 73, 84, 85-88, 110, 112-113, 128, 138, 144, 188, 212, 295.
Fleurand (Claude), 45, 145, 241.
Fontaines-lès-Luxeuil (Prieuré de), 81, 84, 115, 150, 296.
Forestier-Lafaye (Phil.), 24, 144.
Forterre (Nic.-Remy), 180.
Francin, év. Moselle, 200.
François (Frère-Claude), 177.
François (J.), 43, 48, 53.
Fréchard (Jos.), 120, 181, 182, 213, 230, 248, 263, 277-280.
Freistorff (Abbé de), 76.
Frirey (Élisabeth), de Nancy, 231.
Froissardey (Colomban), 89, 228.
Fumée, chan. et aum. cath. Metz, abbé S.-Vinc. Metz, 13, 293.

Gabriel (Hub.), 117, 120-121, 145, 209, 251.
Galaizière (Barth. Chaumont de la, év. S.-Dié, abbé S.-Mihiel, 12, 39, 172, 179, 212, 215, 294.
Galaizière (Chaumont de la), abbé S.-Avold, 13.
Gallet (Domin.), 66-67, 72-74, 77-78, 188, 221-223, 296.
Gallois (J.-B.), 134-135, 143.
Gandouin (Jos.), 147.
Gasman (André), 236.
Gastebois (Pierre), 107.
Gauché (J.-Louis), 147.
Gaucher (Georges), 120, 209, 233.
Gaulle (Louis-Franç. de), 142.
Gayet (Henri), 94.
Gentin (Jos.), 293.
Georges (Franç.), 73, 250.
Georges (Jos.), 75, 169, 188, 189.
Georges (Michel), 141.
Gérard (Cl.-Louis), 202.
Gérard (Georg.-Franç.), 100-101, 165.
Gerbert (Dom), abbé de S.-Blaise, 35.
Gérin (Cl.-Franç.), 225, 226.
Gerôme (Franç.), 251, 295.

Gerrin (J.-Nic.), 44, 211, 224, 226-227.
Gesnué (Jos.), 94, 142, 171, 186. 200.
Gilbain (Frère Jacq.), 147, 200.
Gilbain (Frère Louis), 147, 201.
Gizart (Jos.), 94.
Gobel, évq. Paris, 185.
Goblet (Ch. Jos.), 163-164.
Gormand (J.-Ch.), 242.
Gossin (Cl. Franç.), 117, 238.
Goubert (Hil.), 107.
Gougelet (Franç.-Séb.), 186. 199
Gourmet (Jos.), 94, 128.
Goussaint (Le Président), de Metz, 92.
Goze (Christ.), 142.
Grancolas (Laurent), 235.
Granddemange (Franç.), 180, 209, 219.
Grandidier, 267.
Granjean (Dom), 143.
Grappin (Hermenegilde), 34. 44-45, 51, 58, 59, 84, 89, 99, 102-103, 138, 146, 156-161, 165-203, 220, 236-237, 240-241, 249, 251, 257-258, 263-276.
Gratien (Jacq.), 180, 293.
Grégoire, évêque const., 212-219, 258-259, 273-275.
Gridel (Nic.), 24, 73, 295.
Gries (Abbaye de), 182.
Groll (Fr.-Jos.), 236.
Gros (Frère Léonard), 253.
Gros (Pierre-Ant.), 238.
Grosjean (J.-Franç.), 156.
Grosjean (Pierre), 143, 156.
Grossart (J.-B.), 250.
Grosset (Mme), 270.
Guédan (Pierre), 51.
Guéranger (Dom), 279.
Guérin (Dom), 45.
Guerrier (Mich.), 252.
Guilbert, curé S.-Sébast. de Nancy, 72-73.
Guillot (Fr.-Marie), 227.
Guiot (Louis), 135, 199.

Haute-Seille (Abbaye de), 145
Hautvillers (Abbaye de), 13. 16-17, 24, 27, 106, 107, 120 121, 126, 138, 141, 293.
Haxo, de Lunéville, 134.
Hennezel de la Rochère (Jacq.-Charles de), 30.
Henning (J.-Nic.), 109.
Henri (Léop.). 162.
Henriet (Ét.), 199.
Henry (Gabr.), 221.
Herbin (Irénée, 86, 114, 144 294.
Himmerod, 182.
Huard (Math.-Henri), 225 294.
Huevert (Franç.-Jos.), 238.
Huguenin (Cl.-Jos.), 117.
Huiron (Abbaye de), 13, 40 106, 116, 122, 137, 141, 142 199, 293.
Hulin (Général Comte), 252
Humbert (J.-B.), 142.
Humbert (Nic.-Christ.), 156
Husson (J.-B.-Fr.-Jos.), 156

Isambart (J.), 179, 208.

Jacob (Frère), 134.

Jacquet (Nic.), 199, 204, 246.
Jacquez (J.-B.), 156.
Jacquot (Pierre-Franç.), 169-170.
Jannot (Frère J.), 145.
Janvier (Antide), 276.
Jeandel, de Mirecourt, 175.
Jeanmougin (Jos.-Bern.), 156, 203, 208, 243-244.
Joyeuse de Grandpré (Thom. de), abbé S.-Symph. Metz, 13, 293.
Joly (Philibert), 182, 183, 211, 242.
Jouet (Jean-Franç.), 116.
Jouhe (Prieuré de), 138, 177, 296.
Jourdain (J.-Louis), 45.
Julien (Pierre), 177.
Jumièges (Abbaye de), 66.
Justemont (Abbaye de), 138.

Laborde (J.-B. Ben.), 143.
Lachambre (Georg.), 253.
Lacreuze (Laur.), 210, 247.
Lahausse (Franç.), 25, 141, 202.
Lalande, év. Meurthe, 220.
Lallemant (Domin.), 145, 181, 183, 248.
Lallemant (J.-Fr.), abbé de Ste-Marie de Pont-à-Mousson, O. Prém., 145.
Lambelinot (Dom Nic.), 61.
Lambert (J.), 200.
Lambrecht (J.), 107.
Lamennais (Jean de), 278.
La Paillotte (Mme veuve), 171.
Larminach (Franç.), 221, 236.
Latourette (Pierre), 120.
Laurent (Henry), 248, 249.
Laye-St-Christophe (Prieuré de), 73, 138, 295.
Le Court (J.-F.), bernardin, 142.
Le Coz, év. const., puis arch. Besançon, 237, 240-243, 274-275.
Le Cren de Kerbolo (Olivier), abbé Iluiron, 13, 293.
Lefebvre (Ghislain), 114, 147, 148, 194-195, 292.
Lefebvre (J.-B.-Marie), 209.
Le François (Nic.-J.), 121.
Legenre (Nic.), 142.
Legras (Ch.), 51.
Lejeune (Nic.), 196.
Lelogeais (Pierre), 147.
Lelong (Nic.), 156, 292.
Lelouvier (J.-B.), 141.
Lemaire (Dominiq.), curé Beaulieu, 40.
Lemaire (Franç.), 179.
Lemaire (Hyac.), 144.
Lemoine (Ét.-Jos.), 199.
Lemoine (Jacq.-And.), 156.
Lenel d'Ivoiry (Louis), 19, 24, 30, 114, 143-144, 293.
Lenfumez (Ch.), 252.
Lenfumez (Jos.), 242.
Léonard (J.-B.), 145, 180, 222, 239, 248-249.
Léonard (Jos.-Franç.), 180, 248-249.
Lequeux (Hubert), 68, 187, 209.
Lequeux (Nic.), 35.
Lequy (Jacq.), 144.
Lequy (J.-B.), 135.
Lespagnandel (J.-Franç.), 144.

Lezay-Marnésia, anc. év. Évreux, abbé Beaulieu, 12, 292.
Lisle (Joseph de), 22-24, 43, 52-54.
Lombal (Alex.), 24, 196.
Lombal (J.-Franç.), 183, 218, 251, 258, 260.
Lombard (J.), 19, 26, 102, 178-181, 183, 194, 213, 239, 247-248, 277, 296.
Loménie de Brienne, arch. Toulouse, puis de Sens, 34, 160.
Longeville (Abbaye de), 13, 25, 68, 115, 138, 162, 199, 295.
Louis, bénéd. de S.-Denis, 62-64.
Louis (Nic.), 62, 199, 204, 247.
Louis (Nic.-Franç.), 62, 294.
Louis (Nic.-Jos.), 63, 129-130. 209, 252.
Lupcourt (M. de), grand doyen Nancy, 214, 217.
Luxembourg, 181, 183.
Luxeuil (Abbaye de), 13, 21, 32, 40, 76, 79, 81-84, 97, 109, 114-115, 126, 129, 138, 146, 148, 150, 154-156, 225, 263, 266, 296.

Mabille (Claude), 94, 106, 117, 251.
Magnien-Magnienville (Sigisbert, de Nancy, 231.
Maillard (Franç.), 19, 28, 70, 86, 92, 107, 132-133, 151, 294.
Maire (Frère J.), 210.
Maire (Nic.-Jos.), 228.
Mallarmé, représentant peuple, 202-205.
Manuel (Math.), 156, 293.
Marcaire (Hermenfride),
Marchal (Gaspard), 216-220, 253.
Marchal (J.-Jos.), 180.
Marchal (Remi), 183, 212, 222, 223.
Marguerie-Monfort (Ant de), 30.
Marie-Th. de S.-Joseph, du Carmel Nancy, 72.
Marion (Cl.-Simon), 141.
Marion (Nic.), 250.
Marionnels (Ch.-Franç.), 181.
Marlow (Cte de), ambass. Russie à Paris, 252.
Martel (Frère J.), 145.
Martin (Grég.), 147, 292.
Massias (Nic.-Franç.), 113, 115.
Masson (Ben.), 68.
Masson (J.-B.), 68.
Mathis (J.-B.), 180, 201,
Maudru, év. des Vosges, 165, 174-175, 178, 179, 222, 236, 256-259.
Maugenre (Michel), 165.
Maugérard (J.-B.), 25, 252.
Maupoix (Athan.), 147.
Maxel (J. Anselme), 242.
Mayer (Georges), 145.
Meaux (Jos.-Ant. de), 142.
Melin (Nic.), 79, 116, 205, 293.
Menelet (Franç.), 100.

ictré (J.-Ét.), 204, 205, 47.
agin (Guil.-Louis), 208.
rcier (Frère Romain), 182.
el (Germain), 180.
inville (Mgr de), év. Chamléry, 246.
mey (Mme de), 270.
nil (Prieuré du), à Lunéille, 127, 162, 295.
an de Sarlabous, vic. gal, ommynges, abbé Bouzonille, 13, 295.
unier (Ch.), 144.
hel (Jos.), 229.
et (Ant.), 186.
et (Nic.), 156, 199.
et (Sébast.), 181.
ian (J. Franç.), 25, 295.
ecourt, 173-177.
on d'Estournelle, chan. ég., 143.
remont (Abbaye de), 13, 0, 41, 116, 122, 128, 137, 55, 293.
let (Fr. Michel), 199.
afort. Cf. Marguerie.
ntazet (Ant. de), arch. de yon, 55.
ntbazon (Duc de), 110.
ntiéramey (Abbaye de), 12, 4, 37, 50, 75, 114, 126, 130, 38, 142, 225, 294.
ntiérender (Abbaye de), 2, 106, 114, 115, 117, 119. 20, 126, 127, 138, 141, 143, 47, 230, 293.
ntier-la-Celle (Abbaye de), 3, 37, 50, 86-87, 93-96, 06, 107, 113, 121, 125-127, 131, 135, 137, 138, 142-144, 147, 195, 201, 230, 294.
Montmorency-Laval (L.-J., Card. de), év. Metz, abbé S.-Arnould, 11, 76, 112-113, 115, 292.
Montroland (Prieuré du , 138. 139, 148, 296.
Moreau (Fr.-Gab.), év. Mâcon, abbé Mouzon, 12, 293.
Moreau, historiogr. de France, 43, 59.
Mores (Abbaye de), 130.
Morey (Prieuré de), 115, 138. 296.
Morizécourt (Prieuré de), 81. 84, 115, 138, 156, 295.
Mortain (Abbé), 278.
Mougenot (Pierre), 46, 51-59, 79, 165, 174, 175, 264-265, 295.
Mourot (Ét.), 182.
Mouton (Colomban), 44-46, 51, 59, 138, 146, 153, 156-161, 268, 271, 283.
Mouzon (Abbaye de), 12, 26, 79, 106, 116, 122, 126, 134-135, 137, 156, 293.
Moyenmoutier (Abbaye de), 11, 21, 28, 40, 70, 79, 86, 92, 107, 120, 132-134, 138. 151-152, 277, 294.
Munich, 181.
Munier (Ch.), 109, n. 1.
Münster (Abbaye de), 9, 11, 19, 26, 40, 41, 70, 85, 97, 107, 114, 119, 121, 126, 135, 138, 144, 177, 296.
Müry (Abbaye de), 182-183.

Nachin (J.-B.), 100, 101, 250.

Nahée (Frère Bern.), 106.
Necker, 87.
Néophit (Josse), 66-67, 75-76, 79, 191-192, 295.
Nesle (Abbaye de), 12, 74, n. 2, 138, 141, 294.
Nettancourt-Vaubecourt (Jos. de), vic. gén. Châlons, abbé S.-Pierre-au-Mont, 13, 17-18, 293.
Neufchâteau (Prieuré de), 25, 229.
Neyon (M. de), 134.
Nicolay (M. de), év. Verdun, 55, 264.
Nicolle (J.-Nic.), 182, 295.
Nicolle (Léop.-Maxim.), 85, 182, 296.
Noirot (Jér.), 76.
Nollet (Maur.), 51.
Novy (Prieuré de), près Rethel, 19, 24, 36, 40, 97, 113, 126, 138, 143-144, 155, 181, 200, 293.

Orel (Melchior), 242, 259.
Ouchard (Ét.), 295.
Oudet (J.), 51.

Pacciaudi, bibl. du duc de Parme, 55, 264-265.
Paillard (Athan.), 159.
Pain-Duperron (Isaac), 30, 236.
Paraclet (Abbaye du), 61, 144.
Parisot (J.-B.), 180.
Pasquel, curé de Manoncourt, 89-90.
Pasquier (Sébastien), 228.
Pasziaux (J.-Nic.), 156, 210.
Pavier (Ch.-Claude), 109.
Perrin (Nic.), 24, 142.
Petitcolas (Jos.), 162.
Petitdidier (Mathieu), 25.
Petitjean (Cl.-Franc.), 117.
Pétré (A.), 67.
Pétré (Claude), 24, 75.
Pétré (Remi), 94, 106, 141.
Peuchot (Cyrille), 44.
Pichon (Jér.), 147.
Pie VII, 243.
Piéron (André), 135, 197, 1[illegible] 293.
Pierre (Étienne), 24, 29, [illegible] 39, 43-44, 114, 143, 144, 2[illegible] 293.
Pierron (Bernardin-Jacq.), [illegible] 79, 106, 120, 251.
Pierron (Franç.-Jacq.), a[illegible] récollet, curé Virton, 2[illegible]
Pierson (Ambr.), 250.
Pierson (Ben.), 180, 219, 2[illegible]
Pierson (Bernard), abbé [illegible] Léopold, 19, n. 2, 73, [illegible] 146, 189, 249, 294.
Pierson (J.-B.-Jos.), 209.
Pierson (Plac.), 178, 180.
Piot (Jacq.-Ben.), 134.
Poincloux (Frère Franç.), 1[illegible] 210.
Poirot (Remi), 66-67, 173-1[illegible] 188.
Polignac (C.-J.-A. de), Meaux, abbé S.-Evre To[illegible] 12, 295.
Poncelet (J.-B.), 143, 200.
Porro (Donat), 45.
Portalis, 238.
Pothières (Abbaye de), 13-[illegible] 79, 129, 294.

outhier (Ambr.), 149-152.
radines (Louis-Alex de Colla de), abbé Vertus, 13, 293.
radt (Abbé de), ex-archev. de Malines, 259-260.
rêcheur (Jos.), 75, 79, 94, 114, 140-142, 171, 200, 293,
robst (Marc), 44, 73, 250.
uibusque (Hil. de), 45.

Duesnel (Le Père), 49.
Duinquernel (Frère J.), 135.

Safélis de S.-Sauveur (Ch.-J.), év. Tulle, abbé Montiéramey, 12, 294.
Saguel (Ch.-Louis), 199.
Sambourg (Marc), 169.
Sans (Cl.-Ig. Franchet de), év. Rhosy, 215, 216, 241, 243.
Sauch (Cl.), 100, 101.
Saymond, év. Dijon, 245.
Ségnier (Nic.), 209.
Senel (Ant.), 73, 229.
Setz (Card. de), 41.
Seuchet (Alb.), 115, 135, 198-199, 294.
Seumont (Jacq.), 120, 147.
Sey (J.-B.), 236, 252, 275.
Sichard (Cl.), 188-190.
Sichard (Pierre), 181.
Sobert (Léopold), 182, 262.
Soche (Dom Joachim de la), 22, n. 1.
Soche-Fontenilles (L.-A. de la), abbé Nesle, 12, 294.
Soger (Nic.-Ch.), 143.
Sohan (Card. de), 120, 277.
Soland (Georg.), 162.
Sollet (Cl.-Jos.), 230, 235.
Rondeau (Barth.), 199.
Rosières (Prieuré de), 58, 75, 79, 138, 295.
Rossignol (J.-B.), 186, 201.
Rousseau (Aug.), 178, 230, 249.
Rousseau (J.-J.), 62-69, 261.
Roussel (Jean), 100.
Roussel (J.-Franç.), 147, 195-196.
Roussel (J.-Franç.-Ben.), 156.
Roussel (Maximin-Franç.), 182-211, 228.
Roux (Maur.), 45.
Royde (Nic.), 203.

Sabran (Mme de), 83.
Saignelonge (Constance), 45, 123.
S.-Airy de Verdun (Abbaye de), 11, 19, 24, 26, 116, 122, 127, 131-132, 134-135, 137, 141, 143, 146, 195, 292.
S.-Arnould Metz (Abbaye de), 11, 35, 36, 41, 76, 79, 107, 114, 117, 122, 126, 138, 142, 182, 292.
S.-Avold (Abbaye de), 13, 66, 68, 76, 115, 119, 138, 162, 173, 174, 182, 192, 295.
S.-Ayoul de Provins (Prieuré de), 114, 128, 196, 294.
Ste-Barbe-lès-Metz (Prieuré de), 40, 121, 139, 180, 293.
S.-Blaise (Abbaye de), 183.
S.-Clément de Metz (Abbaye de), collège pour l'artillerie, 13, 41, 115, 117, 121, 127, 134, 135, 137, 197, 199, 293.

S.-Evre de Toul (Abbaye de), 12, 75, 86, 88-89, 120, 138, 143-145, 148, 151, 180, 182, 295.
S.-Ferjeux (Prieuré et collège de), 40, 41, 120, 203, 267, 296.
S.-Florent de Saumur (Abbaye de), 66.
S.-Germain-des-Prés (Abbaye de), 45, 123.
S.-Joseph de Châlons, 127.
S.-Léopold de Nancy (Abbaye de, 11, 19, 35, 73, 138, 144, 146, 190, 200, 294.
S.-Mansuy de Toul (Abbaye de), 12, 21, 33, 86, 138, 180, 191, 295.
S.-Marcellin (paroisse de Besançon), 40, 155.
Ste-Marie de Pont-à-Mousson, 145, 181.
S.-Martin-des-Champs (Prieuré), 91.
S.-Maur (Congr. de), O.S.B., 29, 33-35, 37, 66, 91, 128, 286.
S.-Maur Verdun (bénédictines de), 127.
S.-Maur de Glenfeuil (Abbaye de), 66.
S.-Michel-en-Thiérache (Abbaye de), 11, 128, 144, 147, 200, 294.
S.-Mihiel (Abbaye de), 12, 21, 25, 39, 41, 43, 53, 78, 79, 114, 119-121, 126, 127, 163, 165, 199, 215, 218, 253, 268, 294.
S.-Mont (Prieuré du), près Remiremont, 41, 81, 84, 115, 116, 118, 138, 232, 2
S.-Nicolas-du-Port (Prie de), 40, 73, 81-82, 138, 1 167-169, 182, 219, 295.
S.-Nicolas-du-Port (Bénéd tines de), 73.
S.-Non (J.-C.-Richard de), bé Pothières, 13-17, 294.
S.-Paul (Abbaye de), Verdi O. prém., 131-132.
S.-Pierre-au-Mont de Châl (Abbaye de), 13, 18. 49, 93-94, 96, 98, 106, 113, 1 128, 138, 140-142, 181, 2 201, 225, 293.
S.-Remi de Reims (Abbaye 92.
S.-Sacrement de Nancy (mes du), 73.
S.-Symphorien Metz (Abb de), 13, 41, 115, 116, 1 135, 137, 165.
S. Urbain (Abbaye de), 12, 81, 85, 115, 122, 126, 1 134, 135, 138, 143, 199, 2
S.-Vanne de Verdun (Abba de), 12, 26, 107, 113-1 131-132, 138, 146-148, 1 195, 292.
S.-Vincent de Besançon (A baye de), 12, 41, 68, 100, 102-103, 114, 115, 1 138, 202, 265-271, 296.
S.-Vincent de Metz (Abb 11, 115-117, 120, 121, 1 139, 201, 204, 292.
Salm-Salm (Principauté d 9, 33, 100-101, 155, 4 184.

ılmon, de Raon, 134.
ılmon, de S.-Dié, 134.
urine, év. Strasbourg, 212, 219.
uvage (Mich.), 51.
hwartz (Barth.), 206.
bille, év. de l'Aube, 220.
guin (Dom), 26.
guin, év. du Doubs, 146, 236, 272.
ichamps (M. de), 73.
nones (Abbaye de), 9, 25, 26, 33, 40, 41, 52, 75, 100-102, 144, 155, 177-180, 185, 194, 212, 277, 296.
rmonne (Ét.), 209.
vestre, de Longeville, 127.
bermann (Franç.-Xav.), 236, 238.
lvestre (Pierre), 120, 143.
mon (J.-B.), 141, 293.
lver (J.-P.), 44.
mmeillier (J.), 121.
mmeiller (J.-B.), 115, 202, 230, 294.
rnet (Cl.-Ben.-Antoine), 45, 99, 202, 296.
ıssart (J.-B.), 94, 200.
ein (J.-And.), 251, 253.
erque (Phil.), 45.
reicher (J.-Placide), 209, 245.

bouillot (Nic.), 43-45, 117.
illy (Pierre), 46, 118-119, 221, 250.
rmonia (J.-Jos.), 117, 206, 207, 209, 251.
rrier, Prés. au Parlement le Franche-Comté, 153.

Thenevin (Fr.-Jos.), 74, 122, 141, 293.
Thiébaut (Nic.), 147.
Thillot (Ch.-Martin), 296.
Thirion (J.-Nic.), 100.
Thomas (Grég.), 107.
Thuet (J.), 229.
Thumery (M. de), 184, 212, 214, 223.
Tiroux (Pierre), 36.
Tournely, 52, 54, 264.
Toussaint (Pierre), 59, 66, 180, 219, 236, 239, 258, 275.
Trois-Fontaines (Abbaye de), O. Cît., 65.
Truelle Chambouzon, de Troyes, 137.

Urbain VIII, 24.
Urbain (Basile), 255.
Urbain (Benoît), 221, 255.

Valentin (Georg.-Ignace), 101, 165, 179, 180.
Vautherot (Cl.-Ét.-Mart.), 79, 82, 224-226, 242, 296.
Vautrot (Gabr.), 177.
Vergennes (M. de), 101.
Verneau (Nic.), 100.
Verteville (Frère Cl.), 145.
Vertus (Abbaye de S.-Sauveur de), 13, 41, 68, 106, 116, 117, 122-123, 126, 128, 137, 141, 293.
Viaixnes (Thierry de), 34, 49-50, 52, 58.
Victinghoff, lt-gén. à Colmar, 85.
Vignerel (Cl.), 114.
Villars (Christ), 145, 182.

Villars (Gabr.-Fr.), 145, 207-209.
Villefrançon (M. de), 216.
Villeneuve d'Ansouis (Ch.-Gabr. de), abbé Moiremont, 13, 18, 293.
Villers-Bettnach (Abbaye de), 198-199.
Vinger (Jean), 229.
Vintras, 278.
Vitasse, docteur de Sorbonne, 54.
Vitry (J.-Franç.), 143, 200.
Voguë (M. de), 252.
Voinier (Ant.-Léger), 162

Wadelaincourt, év. const.
Wickerain (Pierre), 209.
Willaume (Cl.), 181, 182, 248, 255.
Willaume (Franç.), 147,
Winckel, 252.

Ybert (Ét.), 19, 79, 165, 275, 296.

Zibelin (Ignace), 182.

ERRATUM

Page 19, note 2, *au lieu de* Benoît Pierson. *lire* Bernard Pierson.

Page 25, *au lieu de* Dom Belhomme, *lire* Dom Bellefoy.

Page 35, note 1, *au lieu de* presque six ans, *lire* puisque six ans.

Ajouter: Dom Didelot collabora au bréviaire de Prémontré. Remacle Lissoir, abbé de la Val-Dieu, qui en était chargé, lui demanda ses conseils. La préface de ce bréviaire (Nancy, Haener, 1786, in-4) le considère comme le principal auteur du bréviaire de Saint-Vanne. La préface de ce dernier lui est certainement due. (Cf. *Annales Norbertines*, 1889.)

Page 41, *au lieu de* Saint-Vincent, *lire* Saint-Symphorien.

Page 55, note 3, *au lieu de* Cf. p. 301, *lire* Cf. p. 264.

— 199, *au lieu de* Nicolas Mollet, *lire* François-Michel Mollet.

Page 218, note 2, *ajouter:* Arch. nat., AF, 1897, Archives de la Meuse, Lv, 1469-1470.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 5
Chapitre I. — Les abbés commendataires 9
II. — Les Bénédictins, les Constitutions. 19
III. — La vie officielle de la Congrégation au XVIIIe siècle 32
IV. — La crise d'idées 47
V. — Les prodromes de la Révolution ... 70
VI. — Les adresses à l'Assemblée Nationale 91
VII. — L'année 1790. Les inventaires. Les premières suppressions ... 105
VIII. — La richesse des abbayes 125
IX. — Les maisons de réunion 137
X. — La Constitution civile du clergé ... 149
XI. — Le prélude de la Terreur 167
XII. — La Terreur 185
XIII. — L'accalmie. La persécution du Directoire 211
XIV. — Le Concordat. Les réhabilitations 237
XV. — Les derniers bénédictins. Deux portraits 255
Conclusion 281
Appendice. — Liste des monastères 292
— Bibliographie 297
— Index alphabétique 309

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

En vente à la Librairie ÉDOUARD CHAMPION

LA BRETAGNE ET LES PAYS CELTIQUES

I^re^ Série. Beaux volumes in-12 :

. **Le Goffic (Ch.)**. L'Ame bretonne, 1^re^ série illustrée. 3 fr. 50

I. **Le Braz (A.)**. Vieilles histoires du pays breton. 3 fr. 50

II. **Tiercelin (L.)**. Bretons de lettres. 3 fr. 50

V. **Dottin (G.)**. Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique. *Édition augmentée*, 1915. 6 fr.

. **Le Goffic**. L'Ame bretonne, 2^e^ série illustrée. 3 fr. 50

I. **Le Braz (A.)**. Au pays d'exil de Chateaubriand. 3 fr. 50

II. **Dubreuil (L.)**. La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord. 3 fr. 50

III. **Le Goffic**. L'Ame bretonne, 3^e^ série. 3 fr. 50

X. **Ernault**. L'ancien vers breton. Exposé sommaire avec exemples et pièces en vers bretons anciens et modernes. 2 fr.

. **Géniaux (Ch.)**. La Bretagne vivante. 3 fr. 50

XI et XII. **Dottin (G.)**. Manuel d'irlandais moyen. 1914. 2 vol. 12 fr.

II^e^ série. Beaux volumes in-8° raisin :

Le Lay (F.), docteur ès lettres. Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII^e^ siècle. (Essai sur l'organisation municipale en Bretagne.) 1911, 396 pages. 7 fr. 50

. Louis Eunius ou le Purgatoire de saint Patrice. Mystère breton en deux journées, publié avec introduction, traduction et notes par G. **Dottin**. 1911, 408 pages et planches. 7 fr. 50

I. **Quessette**. L'Administration financière des États de Bretagne de 1689 à 1715. 1911. 251 pages. 6 fr.

V. **Dubreuil (Léon)**. La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord (1790-1830). Fort volume de XVIII-707 pages, augmenté d'une carte de département, de la liste des administrateurs et des préfets de 1790 à 1848, de divers appendices et d'un index alphabétique renvoyant aux pages du livre et comprenant plus de 2.300 noms de personnes. 15 fr.

V. Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan (25 nivô an II-30 floréal an III). Publication de textes avec une carte du di trict de Dinan, une introduction, des notes et un index alphabétiq des noms propres. Fort volume de CXXIII-186 pages. 5 f

VI. **Canal (S.)**. Les origines de l'Intendance de Bretagne. Essai sur l relations de la Bretagne avec le pouvoir central. 244 pages. 5 f

VII. **Benaerts (Louis)**. Le Régime consulaire en Bretagne (Le dépa tement d'Ille-et-Villaine durant le Consulat (1799-1804). Avec u carte et un portrait. In-8°. 12 f

VIII. **Duine (F.)**. Origines bretonnes. Études sur les sources. Questio d'agiographie et Vie de saint Samson. 2 fr.

IX. **Bernard (M.)**. La Municipalité de Brest de 1750 à 1790, un be vol. in-8° de 368 p. et plan. 8 f

X. **Pocquet du Haut-Jussé (B.)**. La vie temporelle des communaut de femmes à Rennes au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Beau volume av table alphabétique des noms propres. 5 f

XI. **Gilles (E.)**. Le pays de Pontivy en 1830. 1 broch. in-8°. 1 fr.

XII. **Duine (F.)**. La Métropole de Bretagne. Chronique de Dol, co posée au XI^e^ siècle et Catalogue des Dignitaires jusqu'à la Révol tion. Beau vol. in-8° de 220 pages. 6 f

Cartulaires de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (Ille-et-Vilain p. p. Dom Auger. 1911, fort vol. in-8. 25

— de l'ordre général du Temple, de l'origine à 1150. Becueil d Chartes et des Bulles relatives à l'ordre du Temple, p. p. le M^is^ d'A bon, avec un portrait et 6 planches hors texte. 1913, in-4. 50

— de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, par L. Maître et P. Berthou. 2^e^ éd. revue, corrigée et augmentée, in-8. 12 f

Bord (G.). Saint-Nazaire sous la Révolution (1789-1790). Documer inédits pour servir à l'histoire de la Révolution à Saint-Nazaire. 18 in-8°. 3 f

— Le patriote de Bournonville (1791-1792). Documents inédits pour s vir à l'histoire de la Révolution à Saint-Nazaire. 1881, in-8. 2 f

— Notes sur les tribunaux criminels sous le Directoire, d'après documen.s inédits. 1882, in-12. 1 fr.

— Histoire du blé en France. Le Pacte de famine. Histoire. Légen 1887, gr. in-8, 60 pages de pièces justificatives et 2 pl. hors texte. 6 f

Héricauld (Ch. de), Bord (G.). Documents pour servir à l'histoire la Révolution française. Publiés avec de nomb. pl. 1^re^ et 2^e^ séri 1884-1885, 2 vol. in-8. 10 f

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS